Le Monde

www.lemonde.fr

58e ANNÉE – Nº 17990 – 1,20 € – FRANCE MÉTROPOLITAINE —

MERCREDI 27 NOVEMBRE 2002

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

IRAK
Un entretien avec Kofi Annan p. 4

UNION EUROPÉENNE
La Commission veut sanctionner les déficits excessifs p. 6

PROCÈS ELF
Alfred Sirven reste en prison p. 12

JOSACINE
Le parquet général contre la révision p. 13

SLOW FOOD
En Italie, ils se battent contre les fast-foods. Et la page Goûts p. 16 et 31

VIOLENCE À LA TÉLÉ
Blandine Kriegel s'explique p. 24

SCIENCES
Une nouvelle discipline, la protéomique p. 28

AVIGNON
La nouvelle direction du Festival p. 37

International..... 2
Union européenne... 6
France..... 8
Société..... 11
Régions..... 15
Horizons..... 16
Entreprises..... 20
Communication..... 24
Marchés..... 25
Carnet..... 27
Abonnements..... 27
Aujourd'hui..... 28
Météorologie..... 32
Jeux..... 32
Culture..... 33
Radio-Télévision..... 39

malaysia AIRLINES

Rendez-vous page 5

Sida : 3 millions de morts, 42 millions de séropositifs

FIN 2002, 42 millions de personnes, dont près de 30 millions d'Africains, sont porteurs du virus du sida. Si aucune action efficace n'est entreprise, 45 millions de nouveaux infectés s'y ajouteront, dont 40 % en Asie, d'ici à 2010. Selon l'Onusida, qui publie ces derniers chiffres, mardi 26 novembre, la progression *« hors de contrôle »* en Asie est le principal fait nouveau. L'Inde, la Chine et la Russie sont de véritables bombes à retardement, prévient l'organisme spécialisé des Nations unies. En 2002, 20 % des nouvelles contaminations concernent l'Asie, où plus de 500 000 personnes – sur 3 millions, au total – ont succombé à l'épidémie.

Dans un entretien au *Monde*, Gilles Pison, chercheur à l'Institut d'études démographiques, explique l'impact de la pandémie sur la pyramide des âges en Afrique, qui reste, et de loin, le continent le plus touché. Paradoxalement, l'hécatombe rajeunit la démographie africaine.

- La catastrophe s'étend en Asie et en Europe orientale
- 45 millions de nouveaux infectés en 2010
- L'épidémie explose en Chine en Inde et en Russie
- L'Afrique australe reste la région la plus touchée

Lire page 2 et notre éditorial page 19

Al-Qaida : interpellations en série dans la région parisienne

UN JEUNE Franco-Algérien de 27 ans, Slimane Khalfaoui, a été interpellé, lundi 25 novembre, à Montfermeil (Seine-Saint-Denis), alors qu'il était de passage chez sa sœur, sur commission rogatoire des juges antiterroristes. Les policiers pensent tenir *« un opérationnel »* du réseau Al-Qaida, selon le ministre de l'intérieur. Il est soupçonné d'avoir appartenu au « groupe de Francfort », qui projetait un attentat à Strasbourg pendant les fêtes de Noël 2000, et aurait entretenu des liens avec des islamistes anglais et américains.

Par ailleurs, une demi-douzaine de personnes, pour l'essentiel pakistanaises, ont été placées en garde à vue, mardi 26 novembre, dans le cadre de l'enquête sur le Britannique Richard Reid, accusé d'avoir tenté de faire sauter le vol Paris-Miami, le 22 décembre 2001, avec des explosifs dissimulés dans ses chaussures.

Lire page 11

EDF en concurrence totale d'ici à 2007

ALORS qu'en France les syndicats des services publics et de la fonction publique appelaient à une grande journée d'action, mardi 26 novembre, le conseil des ministres européens de l'énergie a adopté la veille, à l'unanimité, la directive qui ouvre totalement le marché de l'électricité pour les entreprises d'ici à 2004 et pour les particuliers en 2007. Contrairement au gouvernement de Lionel Jospin, celui de Jean-Pierre Raffarin a levé les réserves françaises et accepté cette libéralisation totale de l'électricité.

ÉRIC FEFERBERG/AFP

- L'Europe ouvre son marché
- La France accepte la dérégulation
- Manifestation dans les services publics

Lire pages 20 et 21, services publics pages 8 et 9

CINÉMA

Im Kwon-taek, « Ivre de femmes et de peinture »

D. R.

PRIMÉ au dernier Festival de Cannes, *Ivre de femmes et de peinture* est le 98e film du réalisateur coréen Im Kwon-taek. Le cinéaste, qui fit ses débuts en réalisant à la chaîne des films destinés à remplir les quotas de production nationale, livre ici une célébration de la liberté de création à travers la biographie du peintre « Ohwon » Jang Seung-ub. Les autres sorties. *Lire pages 34 à 37*

Aux Etats-Unis, trois hommes accusés d'avoir vidé 30 000 comptes bancaires

NEW YORK
de notre correspondant

« Il s'agit pour chaque Américain de son pire cauchemar financier. Et il s'est répété des dizaines de milliers de fois. » Le procureur James Comey a annoncé par ces mots l'inculpation, lundi 25 novembre devant un tribunal fédéral de Manhattan, de trois hommes accusés d'avoir vidé plus de 30 000 comptes bancaires. *« Avec seulement quelques frappes sur un clavier, ils ont fait les poches de milliers de personnes dans tous les Etats-Unis, dérobé leurs identités et leurs économies, et les ont mises parfois dans des situations impossibles. »* Selon une première estimation, les détournements représenteraient 2,7 millions de dollars. Mais l'enquête ne fait que commencer.

« Nous avons identifié jusqu'à présent plus de 30 000 victimes, et ce nombre grandit de jour en jour », a ajouté M. Comey. Elles ont vu soudain l'argent disparaître de leurs comptes. Des cartes de retrait ou de crédit ont été souscrites et utilisées à leur insu. L'identité d'une mère de famille a ainsi été usurpée pour ouvrir une ligne de crédit de 35 000 dollars et retirer immédiatement 34 000 dollars en liquide.

L'affaire remonte à la fin 1999. Philip Cummings, 33 ans, travaille alors pour la société Teledata Communications dans l'Etat de New York. Elle fournit des programmes informatiques à des établissements financiers, des banques régionales, des cliniques, des groupes immobiliers pour consulter l'historique de leurs clients en matière de crédit. Philip Cummings détourne et vend les mots de passe permettant de télécharger sur un ordinateur le détail des opérations financières réalisées par une personne. Il devient alors facile de s'emparer de son identité bancaire. Philip Cummings se fait payer 60 dollars par dossier.

Les informations sont ensuite utilisées par un réseau, dans le Bronx et à Brooklyn, d'une vingtaine de personnes d'origine nigériane. Au fil du temps, les « utilisateurs » fournissent même à Philip Cummings des listes de noms dont ils veulent obtenir les coordonnées bancaires. *« Ils avaient seulement besoin d'un ordinateur et d'une ligne téléphonique, et ont eu longtemps le sentiment d'être indétectables »,* explique Kevin Donovan, directeur adjoint du FBI.

Dans un cas, plus de 15 000 identités ont été détournées en dix mois à partir du bureau de la filiale de crédit du constructeur automobile Ford à Grand Rapids, dans le Michigan. La société a fini par avoir des soupçons et a prévenu au début de l'année la police fédérale. Deux complices de Philip Cummings, Linus Baptiste et Hakeem Mohammed, ont été arrêtés. Les accusés encourent trente ans de prison et des millions de dollars d'amendes pour faux et usage de faux. L'association Privacy Rights Clearinghouse (La maison des droits à la vie privée), située à San Diego en Californie, estime qu'environ 500 000 personnes se font voler chaque année leur identité bancaire ou leur numéro de carte de crédit aux Etats-Unis. Le coût de cette délinquance est estimé à plus de 5 milliards de dollars.

Eric Leser

PHILOSOPHIE

La mort de John Rawls le juste

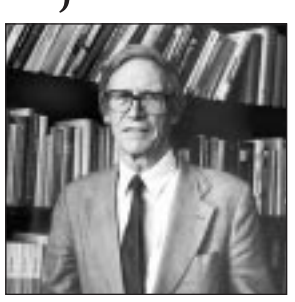
JANE REED/REUTERS

JOHN RAWLS, philosophe américain, auteur de *Théorie de la justice*, comptait parmi les grands penseurs de son temps. *Lire page 33*

POINT DE VUE

Turquie : dire oui est vital

par Michel Rocard

APRÈS TOUT, il faut peut-être savoir gré à M. Giscard d'Estaing d'avoir, à propos de la Turquie, crevé l'abcès. A force de ne pas oser en parler, de petites concessions en petites lâchetés, nous autres Européens étions en train de nous acheminer doucement vers une crise majeure.

Une décision de principe, favorable à l'adhésion turque, que nos chancelleries n'auraient pas osé ne pas prendre puisque la même fut déjà prise il y a quelques décennies au Conseil de l'Europe, à l'OCDE et à l'OTAN, que l'Union européenne elle-même s'est engagée sur le principe il y a longtemps, avec confirmation il y a deux ans, et que nos amis américains y poussent fortement, courrait grand risque de se heurter au refus catégorique d'opinions publiques à qui l'on n'a rien expliqué. La gifle que serait pour la Turquie un rejet par référendum raté aurait des conséquences géostratégiques redoutables.

Ouvrir le débat est donc une urgence. La Turquie a de quoi faire peur. C'est le tiers-monde, c'est l'islam à nos portes. Ce sont aussi 66 millions d'habitants, un peu plus que l'Angleterre, l'Italie ou la France. Dans trente ans, elle frisera les 100 millions d'habitants, dépassant alors l'Allemagne : le premier des pays de l'Union ? Elle est brutale et ne s'en cache pas : Arméniens, Chypriotes et Kurdes l'ont tous payé de grandes souffrances. Elle est pauvre, aussi, et c'est même cette pauvreté qui donne aux Européens de l'Ouest l'impression que, derrière la demande d'adhésion, se profilent des millions de Turcs en recherche d'émigration et d'asile économique.

Lire la suite et deux autres points de vue page 18 et nos informations page 5

MICHEL ROCARD, ancien premier ministre, est président de la commission de la culture au Parlement européen.

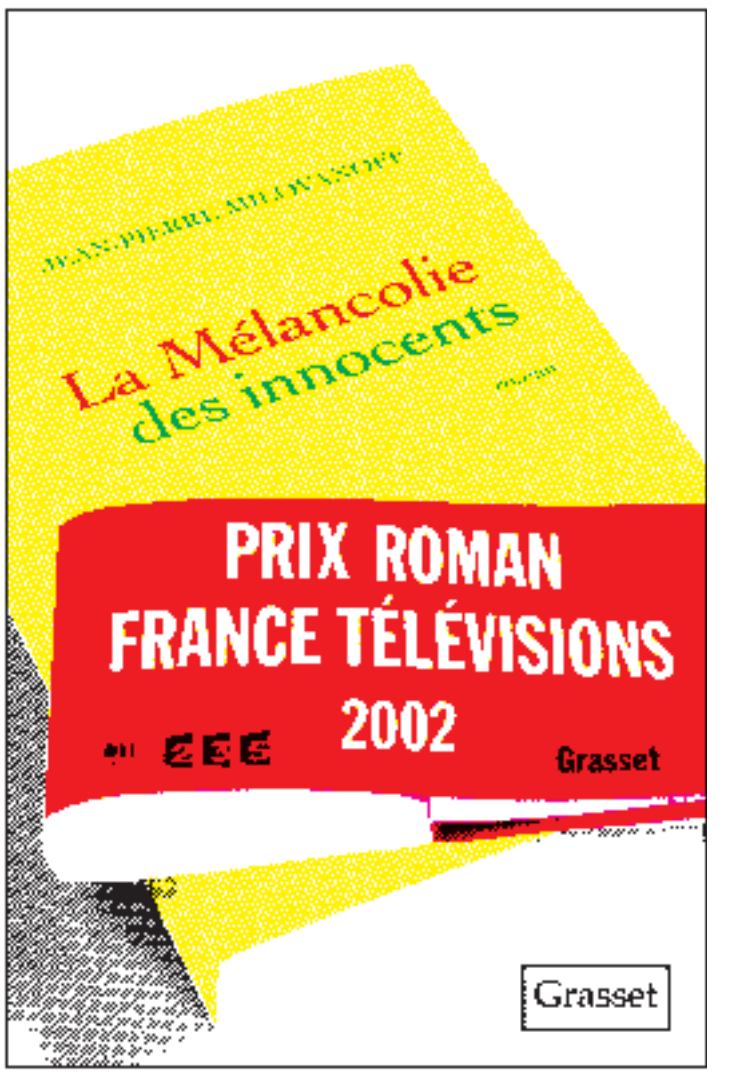

M 00147 - 1127 - F: 1,20 €

Afrique CFA 1000 F CFA, Algérie 40 DA, Allemagne 1,50 €, Antilles-Guyane 1,50 €, Autriche 1,50 €, Belgique 1,20 €, Canada 2,50 $, Danemark 15 KRD, Espagne 1,50 €, Finlande 2,00 €, Grande-Bretagne 1 £, Grèce 1,50 €, Irlande 1,50 €, Italie 1,50 €,Luxembourg 1,20 €, Maroc 10 DH, Norvège 16 KRN, Pays-Bas 1,50 €, Portugal cont. 1,50 €, Réunion 1,50 €, Suède 16 KRS, Suisse 2,40 FS, Tunisie 1,5 DT, USA (NY) 2 $, USA (others) 2,50 $.

INTERNATIONAL

SANTÉ

L'Onusida lance un nouveau **CRI D'ALARME** à l'occasion de la publication, mardi 26 novembre, de ses données annuelles. L'épidémie mondiale ne cesse de progresser et menace de devenir incontrôlable dans deux nouvelles régions, l'**ASIE ET L'EUROPE ORIENTALE.** Cinq millions de personnes ont contracté le VIH en 2002, autant qu'en 2001, et le nombre de décès a augmenté, passant de 3 millions à 3,1 millions. L'Inde et la Chine, où les données **STATISTIQUES** apparaissent largement sous-estimées, sont des pays massivement touchés par le fléau. L'Afrique continue à vivre une véritable catastrophe. L'Onusida constate que *« le monde s'est contenté de rester sans rien faire alors que VIH/sida balayait »* certains pays africains. Dans quatre pays d'Afrique australe, la prévalence du VIH chez l'adulte dépasse les 30 %.

Le sida a tué plus de trois millions de personnes cette année

Les données annuelles d'Onusida, rendues publiques le 26 novembre, font état d'une épidémie hors de contrôle en Afrique et qui menace de le devenir en Asie et en Europe orientale. Cinq millions de nouveaux cas devraient être enregistrés en 2002

DÉJÀ HORS DE CONTRÔLE en Afrique subsaharienne, l'épidémie mondiale de sida pourrait devenir immaîtrisable dans deux autres régions du monde : l'Asie et l'ensemble « Europe orientale et Asie centrale ». En publiant son rapport annuel, mardi 26 novembre, l'Onusida n'a pas caché son inquiétude. Près d'un million de nouvelles contaminations par le VIH ont eu lieu en 2002 en Asie du Sud et de l'Est et 250 000 personnes de plus ont contracté le virus du sida en Europe orientale et en Asie centrale. L'Inde, la Chine, la Russie sont de véritables bombes à retardement où l'épidémie croît à des vitesses vertigineuses.

▶ **Dans le monde.** A la fin 2002, le nombre de personnes infectées par le virus du sida dans le monde s'élève à 42 millions, soit 2 millions de plus qu'il y a un an. Les femmes représentant désormais la moitié des adultes touchés. L'Afrique subsaharienne compte 29,4 millions de séropositifs. L'Asie et le Pacifique constituent la deuxième région la plus touchée, avec 7,2 millions de porteurs du VIH, contre 1,2 million pour l'Europe orientale et l'Asie centrale. Le nombre de nouvelles infections n'a en rien diminué : 5 millions de personnes ont contracté le VIH en 2002, autant qu'en 2001 et là encore, les femmes sont particulièrement touchées avec 2 millions de nouveaux cas, soit 200 000 de plus qu'en 2001. Le bilan des décès s'est lui aussi accru : 3,1 millions de morts, soit 100 000 de plus que l'année dernière.

« Les chances de maîtriser l'épidémie de VIH en Asie s'amenuisent rapidement », indique l'Onusida. Vingt pour cent des nouvelles infections annuelles ont lieu dans cette région et 2,1 millions de jeunes de 15 à 24 ans y sont porteurs du virus. Le nombre de décès s'élevant à un demi-million de personnes pour 2002.

▶ **Inde.** Le chiffre officiel de 1 % d'adultes vivant avec le VIH en Inde *« est peu indicatif de la gravité de la situation dans laquelle se trouve le pays »*, précise l'Onusida. Manière diplomatique de dire qu'il sous-estime fortement l'importance des dégâts. Près de 4 millions de personnes en Inde vivent avec le virus, le total le plus élevé au monde après l'Afrique du Sud (quasiment 5 millions de séropositifs). De plus, la situation indienne est celle de fortes disparités selon les Etats pour la diffusion de l'épidémie comme pour les actions de prévention.

▶ **Chine.** *« L'épidémie en Chine ne montre aucun signe de fléchissement »*, constate l'Onusida. Environ 1 million de Chinois étaient infectés par le virus du Sida au milieu de l'année 2002. Ce nombre pourrait atteindre 10 millions — l'équivalent de la population de la Belgique — d'ici à la fin de la décennie, si rien de vient endiguer la progression. Les statistiques officielles chiinoises font état d'une augmentation de 17 % des nouveaux cas, mais ce taux pourrait s'envoler s'inquiète l'Onusida, en raison des disparités socio-économiques et d'une importante migration : 100 millions de Chinois vivraient temporairement ou en permanence loin de leur domicile officiel. La maladie se propage dans trois provinces au moins (Yunnan, Guangxi et Guangdong). Dans l'ensemble de l'Asie le fléau touche particulièrement les usagers de drogues injectables, mais *« la plus grande partie de la région ne dispose pas des services minimum suceptibles de protéger ces personnes de l'infection à VIH »*, note l'agence des Nations unies.

▶ **Russie.** *« L'épidémie continue à se propager rapidement dans la plupart des pays »* de la région « Europe orientale et Asie centrale ». C'est dans cette partie du monde que le sida a la croissance la plus rapide. *« Ces dernières années, la Fédération de Russie a connu une augmentation exceptionnellement forte des infections à VIH notifiées »*, constate l'Onusida. L'agence précise : *Jusqu'à 90 % des cas relevés ont été officiellement attribués à la consommation de drogues injectables »*. Un phénomène qui touche avant tout les jeunes : 80 % des nouveaux malades enregistrés dans la Communauté des Etats Indépendants (ex-URSS), ont moins de 29 ans. Dans la Fédération de Russie, près de 11 000 infections avaient été notifiées en 1998. Cette estimation était montée à 200 000 au milieu de l'année 2002. Une hausse pour beaucoup imputable à l'injection de drogues. Une étude réalisée parmi des lycéens de Moscou a révélé que 4 % d'entre eux avaient déjà consommé de la drogue par intraveineuse.

▶ **Afrique.** Face à cette croissance impressionnante des infections en Asie et en Europe orientale, la stabilité du nombre des nouvelles infections en Afrique pourrait faussement rassurer. Outre que les chiffres sur les personnes vivant avec le virus (29,4 millions) et sur les décès pour l'année 2002 (2,4 millions) donnent l'ampleur de cette catastrophe continentale, cette constation cache des tendances différentes selon les pays. Des efforts de prévention, en Afrique du Sud et en Ethiopie notamment, ont permis de diminuer la prévalence de l'infection par le VIH chez les jeunes femmes, et le Sénégal comme le Mali, par exemple, continuent de connaître des taux de l'ordre de 1 à 2 % de porteurs du VIH. En revanche, en Afrique australe, au Botswana, Lesotho, Swaziland et Zimbabwe, la prévalence du VIH chez l'adulte dépasse les 30 %.

Si rien n'est fait, met en garde l'Onusida, les projections pour plus d'une centaines d'Etats à faible ou moyen revenu font redouter 45 millions de nouvelles contaminations d'ici à 2010, dont plus de 40 % en Asie et dans le Pacifique. Evoquant l'Afrique, l'Organisation constate que *« le monde s'est contenté de rester sans rien faire alors que le VIH balayait ces pays. Il est inadmissible de fermer les yeux sur une épidémie qui continue à se propager dans certaines des régions et des pays les plus peuplés de la planète. »*

Paul Benkimoun

LA CATASTROPHE S'ÉTEND SUR PLUSIEURS CONTINENTS

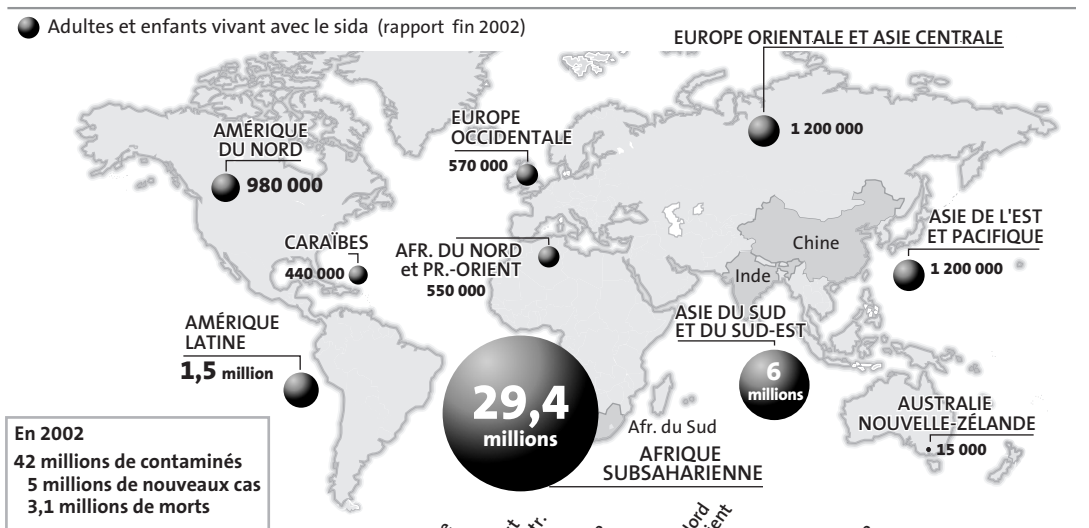

En milliers	Afrique subsahar.	Asie Sud et Sud-Est	Asie Est et Pacifique	Europe Est et Asie centr.	Amérique latine	Afrique Nord et Moy. Orient	Caraïbes	Amérique Nord	Europe occident.	Australie N.-Zélande
Nouveaux cas en 2002	3 500	700	270	250	150	83	60	45	30	0,5
Décès en 2002	2 400	440	45	25	60	37	42	15	8	<0,1

Source : ONUSIDA

VIH et crise humanitaire

Dans son rapport 2002, l'Onusida insiste sur le rôle que joue l'épidémie de VIH dans les crises humanitaires et appelle à les combattre simultanément. Face aux conflits armés, à la perte de récoltes ou aux catastrophes naturelles, les stratégies traditionnelles d'adaptation, affaiblies par le sida, sont inefficaces. C'est le cas en particulier avec la crise alimentaire que connaît l'Afrique australe. A la fin de l'année 2002, on estime que 14,4 millions de personnes sont exposées à la famine au Lesotho, Malawi, Mozambique, Swaziland, Zambie et Zimbabwe, six pays de la région la plus touchée par le VIH. Les institutions de l'ONU ont lancé un appel commun en faveur des populations menacées d'Afrique australe pour récolter 600 millions de dollars, dont 507 millions pour l'aide alimentaire distribuée par le Programme alimentaire mondial.

TROIS QUESTIONS À... GILLES PISON

1 Chercheur à l'Institut national d'études démographiques (INED), estimez-vous que le sida va entraîner un recul de la population de l'Afrique au sud du Sahara ?

La population de l'Afrique subsaharienne va continuer de croître dans son ensemble, car la natalité est élevée et, même avec une mortalité en hausse, les naissances restent plus nombreuses que les décès. Mais, contrairement à ce que l'on pensait, dans certains pays touchés par l'épidémie où la taille des familles a diminué sensiblement, comme en Afrique du Sud ou au Botswana, la population risque de stagner, voire de diminuer pendant quelques années. La population des autres pays ne baissera sans doute pas, mais sa croissance sera beaucoup plus ralentie que prévu. Dans les projections de population calculées en 1990, les Nations unies tablaient sur une population de 1,6 milliard d'habitants en Afrique en 2025, par rapport à 840 millions actuellement. Dans leurs dernières projections, de 2000, elles ne parlent plus que de 1,4 milliard d'habitants en 2025. Mais l'écart ne vient pas seulement de la hausse de la mortalité liée au sida. La fécondité a aussi baissé plus tôt et plus rapidement qu'on ne le pensait.

2 Pourquoi n'a-t-on pas anticipé la progression très rapide de l'épidémie en Afrique australe ?

On ignorait encore, il y a quelques années, le rôle de plusieurs facteurs biologiques et sociaux. On supposait un taux de transmission uniforme, alors qu'il s'est avéré plus élevé en Afrique qu'ailleurs, en raison de la forte fréquence des maladies sexuellement transmissibles autres que le sida. On ne savait pas que, lorsqu'un des partenaires a une infection sexuellement transmissible occasionnant des ulcères génitaux, notamment la syphilis ou l'herpès génital, le taux de transmission peut être multiplié par 10 ou 100. Dans un contexte de rapports sexuels à risque relativement fréquents (multi-partenariat, recours aux prostituées et faible utilisation des préservatifs), ces maladies ont contribué à accélérer la progression des épidémies. Des facteurs sociaux, comme l'existence de fortes communautés de travailleurs migrants, comme en Afrique australe, n'ont pas été suffisamment pris en compte. Souvent engagés dans des relations avec plusieurs partenaires, et ayant recours aux prostituées, ces travailleurs, qui gardent des liens avec le monde rural, ont contribué par leur va-et-vient à accélérer la diffusion de l'épidémie dans les campagnes.

3 Quels sont les effets du sida sur la pyramide des âges en Afrique subsaharienne ?

On pourrait croire que la mort de nombreux adultes renforce la part des personnes âgées, avec le risque d'un vieillissement prématuré de la population. En réalité, c'est l'inverse : les personnes âgées sont encore peu nombreuses et la population compte beaucoup d'enfants. La moitié de la population a moins de 18 ans. La surmortalité des adultes a plutôt pour effet, pour l'instant, de renforcer la part des enfants dans la population et, donc, de la rajeunir. De plus, les adultes qui meurent prématurément diminuent le nombre potentiel de personnes âgées pour les décennies à venir. En définitive, l'épidémie de sida n'accélère pas le vieillissement démographique de l'Afrique, mais le retarde.

Propos recueillis par P. Be.

Débat à l'OMC sur l'accès au traitement

L'ombre des chiffres de la pandémie de sida va planer sur le Conseil des aspects des droits de propriété intellectuelle relatifs au commerce (Adpic).

Cette structure de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) est réunie pour trois jours depuis lundi 25 novembre afin de résoudre un certain nombre de problèmes en suspens, à commencer par celui de l'accès aux traitements.

La rencontre interministérielle de Doha, il y a un an, a donné mandat au Conseil pour qu'il trouve une *« solution rapide »* avant la fin de l'année 2002 au problème des pays ne disposant pas de capacités de production de médicaments génériques. Un accord a été esquissé à Sidney mais la Chine le trouve trop peu favorable aux pays pauvres.

Prévu à l'ordre du jour de lundi, ce point a été reporté par le Conseil des Adpic sans qu'une nouvelle date soit fixée pour son examen.

L'Inde, deuxième pays le plus touché au monde après l'Afrique du Sud

Les autorités indiennes reconnaissent timidement et depuis peu l'ampleur de la pandémie. Aucun bilan ne semble fiable

NEW DELHI
de notre envoyé spécial

Il aura fallu du temps pour que les autorités indiennes reconnaissent l'ampleur de la pandémie du sida dans ce qui est, selon toute vraisemblance, le pays le plus touché du monde, après l'Afrique du Sud. Certes, l'Agence indienne pour le contrôle du sida (NACO) a désormais pris la mesure du phénomène, mais les bilans officiels restent très éloignés des estimations publiées par les agences internationales.

La controverse sur ce qui est devenu une véritable *« bataille de chiffres »* a dernièrement été relancée par la visite en Inde de Bill Gates. Après avoir annoncé un don de 100 millions de dollars pour la lutte antisida dans le pays – où il poursuit l'implantation de Microsoft depuis 1987 –, le milliardaire américain a fait allusion *« au grand nombre »* de séropositifs indiens, déclaration somme toute anodine mais qui a été perçue par le gouvernement comme corroborant l'estimation d'un récent rapport de la CIA (Central Intelligence Agency). L'Agence de renseignement américaine redoute en effet que *« 25 millions d'Indiens soient affectés par le virus d'ici à 2010 »*. Le secrétaire d'Etat à la santé, Shatrughan Sinha, a reçu poliment Bill Gates avant d'affirmer *« que de telles estimations contribuaient à provoquer d'inutiles réactions de panique »*...

RÉTICENCES CULTURELLES

Pour l'heure, la NACO s'en tient au chiffre de 3,8 millions de séropositifs répertoriés, estimant que 100 000 personnes ont été affectées par le virus pour l'année 2001. Mais les données annoncées se contredisent parfois, comme le raconte Purushothaman Mulloli, activiste antimondialisation qui dirige l'ONG JACKindia : *« Prenez par exemple l'Etat du Nagaland, censé être l'un des plus atteints en raison du grand nombre d'héroïnomanes : en l'espace d'une dizaine d'années, le gouvernement a donné, pour la même période des chiffres différents concernant à la fois les personnes testées et les séropositifs. Ce n'est pas sérieux ! »*

« Il n'y a aucun système de renseignement centralisé en Inde. Personne n'est capable de déterminer précisément la façon dont le virus se propage », renchérit Angeli Gopalam, directrice de Naz, la plus grande ONG sur le sida dans la capitale indienne. Les récentes affirmations de la NACO sur une probable décroissance de la courbe de la pandémie provoquent par ailleurs l'indignation de Mme Gopalam : *« Il y a tout de même des limites à l'aveuglement et à la légèreté avec laquelle les autorités traitent la population... »*

De nombreux activistes indépendants et des experts estiment en fait que cette polémique s'enracine dans une réticence d'ordre culturel à admettre la présence d'un virus aux connotations sexuelles évidentes, tant sur le plan de la *« promiscuité hétérosexuelle »* que sur le fait homosexuel, une réalité reconnue depuis peu. A ce propos, circule l'anecdote suivante : dans les années 1990, alors que l'on commençait tout juste à parler de la pandémie en Inde, un activiste gay de Bombay, Ashok Raokavi, devenu célèbre depuis, s'entretenait avec un médecin. Celui-ci lui déclara : *« Le sida est une maladie pour homosexuel. Or en Inde, l'homosexualité est inexistante. »* Ashok Raokavi lui répondit qu'il était gay. Le docteur lui rétorqua, éberlué : *« Alors vous devez bien être le seul... »*

Depuis, il est vrai que les choses ont tout de même évolué. Un voile a été levé dans la presse comme dans la rue sur les tabous sexuels. Mais comme l'explique Jean-Louis Excler, médecin français à New Delhi auprès de l'ONG International AIDS Vaccine Initiative (IAVI), qui s'apprête à tester en trois phases un vaccin antisida, *« le corps médical est ici réticent, car sur le plan socioculturel, cette pandémie reste de l'ordre de l'impur et du non normatif »*.

MODE DE DISSÉMINATION

Des certitudes existent cependant quant au mode de dissémination du virus. La prostitution et la drogue sont montrées du doigt. Parmi les personnes infectées, on compte de nombreux clients des gigantesques maisons closes des grandes métropoles ainsi que des chauffeurs de poids lourds devenus séropositifs au contact des prostituées officiant derrière les relais routiers situés sur les grands axes ; un nombre important d'utilisateurs d'héroïne par intraveineuses ensuite, notamment dans les Etats du nord-est irrigués par les routes de l'opium venue de Birmanie ; enfin les victimes de la croissance d'une prostitution masculine : les hommes bisexuels transmettent à leur tour le virus à leurs épouses. Des informations font ainsi état d'un fort degré de contamination chez des femmes de certaines communautés de l'Etat du Maharashtra, une région très affectée. *« Mais si nous sommes de mieux en mieux informés de la prévalence du virus au sud et dans le nord-est, il y a des Etats surpeuplés du nord, comme l'Uttar Pradesh ou le Bihar où là c'est le trou noir »*, explique encore Angeli Gopalam.

Le fléau du sida, si son ampleur se confirmait, risque en tout cas d'avoir de violentes répercussions économiques dans le deuxième pays le plus peuplé de la planète. Jeffrey Sachs, conseiller sur le sida auprès de l'ONU remarquait récemment *« que l'Inde peut espérer atteindre une croissance de 8 % dans les cinq prochaines années à la condition que la pandémie n'échappe pas à tout contrôle »*.

Bruno Philip

BACHELIERS 2002
➤ PRÉPAREZ SCIENCES PO EN 1 SEMESTRE (JANVIER-MAI)
➤ ET INTÉGREZ LA 2ÈME ANNÉE
ISTH
01 42 24 10 72
www.isth-es.com
ENSEIGNEMENTS SUPÉRIEURS PRIVÉS

Amram Mitzna : « Arafat est notre ennemi, mais c'est avec nos ennemis que nous devons faire la paix »

Le leader du Parti travailliste, candidat au poste de premier ministre israélien, lance sa campagne sur la sécurité. Il fustige l'Autorité palestinienne et demande aux colons de « revenir en Israël »

JÉRUSALEM
de notre correspondante

Une semaine après avoir été élu à la tête du Parti travailliste israélien, Amram Mitzna commence à endosser les habits de candidat au poste de premier ministre. Cravate bleu électrique, veste ajustée, barbe rangée, le maire d'Haïfa a rodé ses thèmes de campagne devant la presse étrangère réunie à Jérusalem, lundi 25 novembre. Sans se départir d'une tranquille assurance, le principal adversaire de la droite aux élections générales du 28 janvier 2003 en a profité pour muscler son discours, notamment sur le terrain de la sécurité, et tenter de rallier les voix du centre qui lui font défaut.

S'il s'est prononcé pour la reprise des discussions avec les Palestiniens *« dès qu'*[il sera] *élu premier ministre »*, M. Mitzna n'en a pas moins attaqué de front le président de l'Autorité palestinienne, Yasser Arafat. *« C'est lui qui mène le terrorisme contre Israël »*, s'est-il emporté. *« Il s'est lui même positionné comme notre ennemi. »* Ce jugement ne l'empêcherait pas de négocier directement avec celui que l'ensemble de la classe politique israélienne juge *« hors jeu »*. *« Car c'est avec nos ennemis que nous devons faire la paix »*, a reconnu l'ancien général, responsable de la Cisjordanie entre 1987 et 1990, durant la première Intifada.

Soucieux de dépasser l'image de pacifiste ancré à gauche, qui l'a clairement démarqué de ses adversaires au sein du Parti travailliste, M. Mitzna a par ailleurs affiché des positions fermes sur la lutte contre le terrorisme. Les opérations militaires en cours dans les territoires occupés, à la suite du dernier attentat-suicide à Jérusalem, ne le choquent pas. *« J'aurais fait la même chose »*, a déclaré, sans hésiter, le candidat de la gauche. *« Nous devons combattre le terrorisme avec tous les moyens dont nous disposons. En refusant de lutter contre les terroristes, les dirigeants palestiniens actuels se rendent responsables de cette situation. Et je leur dis : "Faites quelque chose pour restaurer la confiance des Israéliens." Car l'intérêt d'Israël passe par la création d'un Etat palestinien. »*

À L'INSTAR D'ITZHAK RABIN

Pas question pour autant d'apparaître comme un clone du Likoud d'Ariel Sharon, l'actuel premier ministre. Pour marquer sa différence avec la politique suivie par le gouvernement, M. Mitzna reprend à son compte un principe édicté par l'ancien premier ministre travailliste Itzhak Rabin et envisage de *« négocier comme s'il n'y avait pas de terrorisme et de lutter contre le terrorisme comme s'il n'y avait pas de négociations »*. Il poursuivrait également la construction de la clôture en cours entre Israël et les territoires palestiniens. *« La haine et la méfiance nous obligent à ériger une frontière et, par endroits, un mur entre nous et les Palestiniens. »*

Le programme du candidat travailliste, centré sur *« l'évacuation immédiate et sans conditions des colonies de Gaza »* et le *« désengagement »* d'Israël de Cisjordanie et de Jérusalem, avec ou sans accord avec les Palestiniens, se heurte naturellement aux intérêts des colons. Là encore, dans un souci d'apaisement, M. Mitzna n'a pas hésité à affirmer qu'il *« appréciait la plupart d'entre eux »*, les enjoignant néanmoins à faire preuve de *« patriotisme »* et à *« revenir en Israël »*. *« Nous avons besoin d'eux dans le Néguev ou en Galilée »*, a osé le chef du Parti travailliste. Il envisage de consacrer *« toute l'énergie et tous les moyens financiers »*, actuellement dépensés dans les territoires occupés à la relance de l'économie israélienne et au règlement des problèmes sociaux.

Partisan de l'unité nationale, M. Mitzna n'a pas rejeté l'idée d'une nouvelle coalition avec la droite, même s'il juge qu'un nouveau gouvernement mené par le Likoud serait *« une mauvaise chose »* pour Israël. *« Il faudrait voir ce qui peut nous unir. Mais je répète que notre désengagement des territoires est le point essentiel de mon programme. »* Convaincu qu'un *« vent nouveau »* souffle sur le pays depuis son élection à la tête de l'opposition, le maire d'Haïfa veut, pour l'instant, croire que les Israéliens choisiront l'alternative Mitzna.

Stéphanie Le Bars

Incursion israélienne dans la bande de Gaza

DES CHARS israéliens ont mené une opération dans la nuit de lundi 25 à mardi 26 novembre à Deir-el-Balah, au centre de la bande de Gaza, au cours de laquelle le domicile d'un responsable du Mouvement de la résistance islamique (Hamas), Mohammad Abou Houli, a été démoli.

Deux bulldozers et deux hélicoptères ont participé à cette incursion qui a duré plusieurs heures. Des coups de feu ont été tirés contre les forces israéliennes, qui comprenaient des unités du génie, d'infanterie et de blindés, mais n'ont pas fait de blessés.

Tsahal accuse M. Houli d'être le commanditaire de plusieurs attaques anti-israéliennes, dont la plus récente a coûté la vie à un soldat vendredi 22 novembre, près du bloc des implantations du Goush Katif, dans la bande de Gaza. L'armée a annoncé la découverte dans la maison de plusieurs obus de mortier et l'arrestation au cours de l'incursion de trois Palestiniens recherchés pour implication dans des attentats.

Quelque 80 maisons palestiniennes ont été rasées depuis le début du mois d'août. Les organisations des droits de l'homme ont dénoncé cette pratique, qu'elles qualifient de *« sanction collective »*.

BETHLÉEM EST TOUJOURS SOUS COUVRE-FEU

Quelques heures avant l'incursion de Deir-el-Balah, un enfant palestinien de huit ans avait été tué par des tirs de l'armée israélienne dans la ville de Naplouse, en Cisjordanie, au cours d'affrontements avec des Palestiniens qui lançaient des pierres, ont rapporté des témoins. Huit Palestiniens ont par ailleurs été blessés. *« Il y a eu de nombreux troubles dans ce quartier. Deux engins explosifs ont été jetés sur nos forces et elles ont riposté »*, a déclaré un responsable militaire. La mort de l'enfant porte le bilan de l'Intifada Al-Aqsa à 2 716 tués, dont 1 994 côté palestinien et 672 côté israélien.

A Bethléem, les forces israéliennes ont réduit leur présence, mais la ville est maintenue sous couvre-feu. En trois jours de perquisitions, l'armée israélienne affirme y avoir arrêté plus de quarante Palestiniens, dont, selon elle, cinq candidats à l'attentat-suicide. – *(AFP, Reuters.)*

Armement nucléaire : la Corée du Nord demande le soutien de Séoul face aux Etats-Unis

La RPDC a laissé entendre qu'elle possédait déjà la bombe atomique

TOKYO
de notre correspondant

La République populaire démocratique de Corée (RPDC) possède-t-elle, ou non, la bombe nucléaire ? L'agence de presse de la RPDC vient d'annoncer que, par la suspension de leurs livraisons de pétrole, les Etats-Unis avaient rompu l'accord de 1994 (qui lie ces livraisons à l'arrêt du programme d'armement nucléaire), en laissant entendre que Pyongyang aurait déjà l'arme nucléaire. Les deux alliés des Etats-Unis en Asie du Nord-Est, la Corée du Sud et le Japon, font des interprétations plus prudentes que Washington des déclarations belliqueuses de Pyongyang.

L'arrêt des livraisons de pétrole, décidé le 14 novembre par les Etats-Unis, l'Union européenne, la Corée du Sud et le Japon, est une mesure de rétorsion à l'encontre de Pyongyang pour ne pas avoir respecté l'engagement de geler son programme nucléaire en échange de la fourniture, par un consortium international, de deux centrales à eau légère (dont l'énergie peut plus difficilement être détournée à des fins militaires) et de la livraison annuelle de 500 000 tonnes de pétrole. En octobre, lors de la visite à Pyongyang du secrétaire d'Etat américain adjoint, James Kelly, la RPDC a reconnu avoir repris un programme d'enrichissement d'uranium en raison des retards dans la construction des centrales à eau légère.

EXPLOSIONS SUSPECTES

Se fondant sur les importations nord-coréennes d'équipements en provenance du Pakistan, les Américains pensent que Pyongyang sera capable de produire six bombes atomiques en 2004 et qu'elle pourrait déjà disposer d'assez de plutonium pour en fabriquer deux.

En 1998, des explosions souterraines à grande profondeur non loin du site présumé du nouveau complexe nucléaire de Kusong (nord de Pyongyang) ont été interprétées par les services de renseignements américains comme des essais de détonateurs d'armes nucléaires.

Faisant peser sur les Etats-Unis la responsabilité de la rupture de l'accord de 1994, la radio nord-coréenne a annoncé, le 17 novembre, que la RPDC *« avait été contrainte de se doter d'équipements militaires de forte puissance, y compris de bombe atomique, pour sauvegarder sa souveraineté et son existence face aux menaces nucléaires des impérialistes américains. »*

Coréens du Sud et Japonais sont assurément préoccupés par la possession éventuelle de l'arme atomique par la RPDC : outre la menace qu'elle fait peser sur ses voisins, celle-ci risque de provoquer une course à l'armement nucléaire dans la région. En revanche, ils sont plus sceptiques que leur allié américain sur l'avance du programme nord-coréen. Les experts sud-coréens en décryptage des déclarations de la RPDC soulignent l'ambiguïté de la terminologie employée par Radio-Pyongyang dans la diatribe anti-américaine du 17 novembre. Ils font valoir que Pyongyang a, jusqu'à cette date, utilisé la formule *« la RPDC est en droit de »* posséder la bombe nucléaire (compte tenu des menaces qui pèseraient sur elle) : ce fut encore le cas le 25 octobre dans une déclaration en anglais par l'agence de presse officielle. Selon le porte-parole du ministère sud-coréen de l'unification, l'affirmation de Pyongyang qu'elle possède déjà cette arme n'est pas prise très au sérieux à Séoul.

Coréens du Sud et Japonais diffèrent surtout des Américains sur la tactique à adopter face à Pyongyang. Selon le ministre de l'unification, Jeong Se-hyun, *« les déclarations de Pyongyang ne signifient pas que la RPDC considère que l'accord de 1994 est caduc : je pense qu'elles relèvent de la guerre psychologique »*, a-t-il déclaré à Tokyo. La Corée du Sud, qui a accepté avec réticence la décision des Etats-Unis de suspendre les livraisons de pétrole, faisant valoir qu'en plein hiver cette mesure ne pourrait qu'aggraver les souffrances de la population nord-coréenne, a en revanche obtenu l'accord des Américains pour maintenir le dialogue avec Pyongyang : *« Il est donc prématuré de parler d'une politique d'isolement économique de la RPDC car le dialogue et la coopération Nord-Sud se poursuivent »*, précise M. Jeong.

MAINTENIR LE DIALOGUE

Au point d'ailleurs que le 23 novembre, Pyongyang a appelé Séoul à convaincre les Américains de signer un traité de non-agression avec la RPDC. *« Au moment où le destin de la nation* [entendue comme l'ensemble de la péninsule] *est en jeu, les autorités du Sud doivent élever une protestation légitime contre les Etats-Unis »*, écrit l'agence de presse nord-coréenne. C'est la première fois que Pyongyang demande le soutien de Séoul face aux Etats-Unis.

Selon M. Jeong, en dépit des déclarations de Pyongyang, *« la situation est très différente de la crise nucléaire de 1994. Le plus important changement est la politique de réconciliation avec le Sud. Le régime est beaucoup plus dépendant de l'extérieur et il ne peut plus agir comme dans le passé. Il est actuellement dans une phase de transition. Il n'a rien à gagner à être menaçant mais il s'inquiète pour sa survie. »*

Les Japonais, pour leur part, sont dans l'impasse : le processus de normalisation des relations avec Pyongyang à la suite de la visite du premier ministre, Junichiro Koizumi, à Pyongyang le 17 septembre a tourné court. Le non-retour à la date prévue des cinq Japonais kidnappés, autorisés par le régime nord-coréen à revenir deux semaines dans l'archipel, conjugué à la tension provoquée par l'armement nucléaire et à la menace de la RPDC de reprendre ses essais de missiles balistiques ont bloqué les négociations. Elles doivent reprendre en décembre. Séoul comme Tokyo ont une préoccupation majeure : donner à Pyongyang le bénéfice du doute et maintenir le dialogue afin d'inciter Washington à reprendre des pourparlers.

Philippe Pons

Sri Lanka : accord entre le gouvernement et les Tigres

OSLO. Lors d'une conférence des pays donateurs réunis en Norvège pour soutenir le processus de paix au Sri Lanka, les représentants du gouvernement de Colombo et des Tigres de libération de l'Eelam tamoul (LTTE) se sont engagés, lundi 25 novembre, à ne pas reprendre les armes et à continuer les négociations pour mettre fin à dix-neuf ans d'un conflit qui a fait 65 000 morts. Une aide internationale de 60 à 70 millions de dollars a été promise au Sri Lanka. *« Les deux parties se sont rendu compte de la nature destructrice de la guerre »*, a souligné le chef de la délégation des Tigres, Anton Balasingham, sous les yeux du secrétaire d'Etat américain, Richard Armitage, alors que le LTTE est inscrit sur la liste américaine des organisations terroristes. A l'issue d'un entretien avec le premier ministre norvégien, qui parraine cette progression vers la paix, son homologue srilankais, Ranil Wickremesinghe, a souhaité que le processus atteigne *« un point de non-retour »* en 2003, contrairement aux précédentes tentatives qui se sont toutes soldées par un échec. – *(AFP.)*

Le président turkmène échappe à un attentat

AP/ALEXANDRE ZEMLIANICHENKO

ACHKHABAD. Le chef de l'Etat turkmène, Saparmourad Niazov, est sorti indemne d'un attentat à l'arme automatique perpétré contre le cortège présidentiel, lundi 25 novembre à Achkhabad, la capitale du Turkménistan. Après l'attaque, M. Niazov *(photo)*, âgé de 62 ans, a aussitôt convoqué un cabinet ministériel. Il a attribué l'attentat à deux figures de l'opposition en exil, Boris Chikhmouradov, un ancien ministre des affaires étrangères, et Imamberd Yklimov, un ancien ministre de l'agriculture. Selon l'agence Interfax, les tirs auraient fait des blessés, parmi lesquels des passants et un policier. Saparmourad Niazov dirige ce pays peuplé de 5 millions d'habitants, riche en gaz et en pétrole, depuis 1985. Nommé *« président à vie »* en décembre 1999 par un vote unanime du Parlement, il fait l'objet d'un culte de la personnalité et exerce un contrôle quasi absolu sur le pays. – *(AFP.)*

DÉPÊCHE

■ **CHINE : le commandement spatial russe** a annoncé, lundi 25 novembre, avoir observé un tir expérimental de missile balistique chinois DF-31 (Dongfeng). Cet engin est susceptible d'atteindre jusqu'à 8 000 kilomètres. La Chine n'a pas coutume d'informer les autres pays de ses essais. – *(AFP.)*

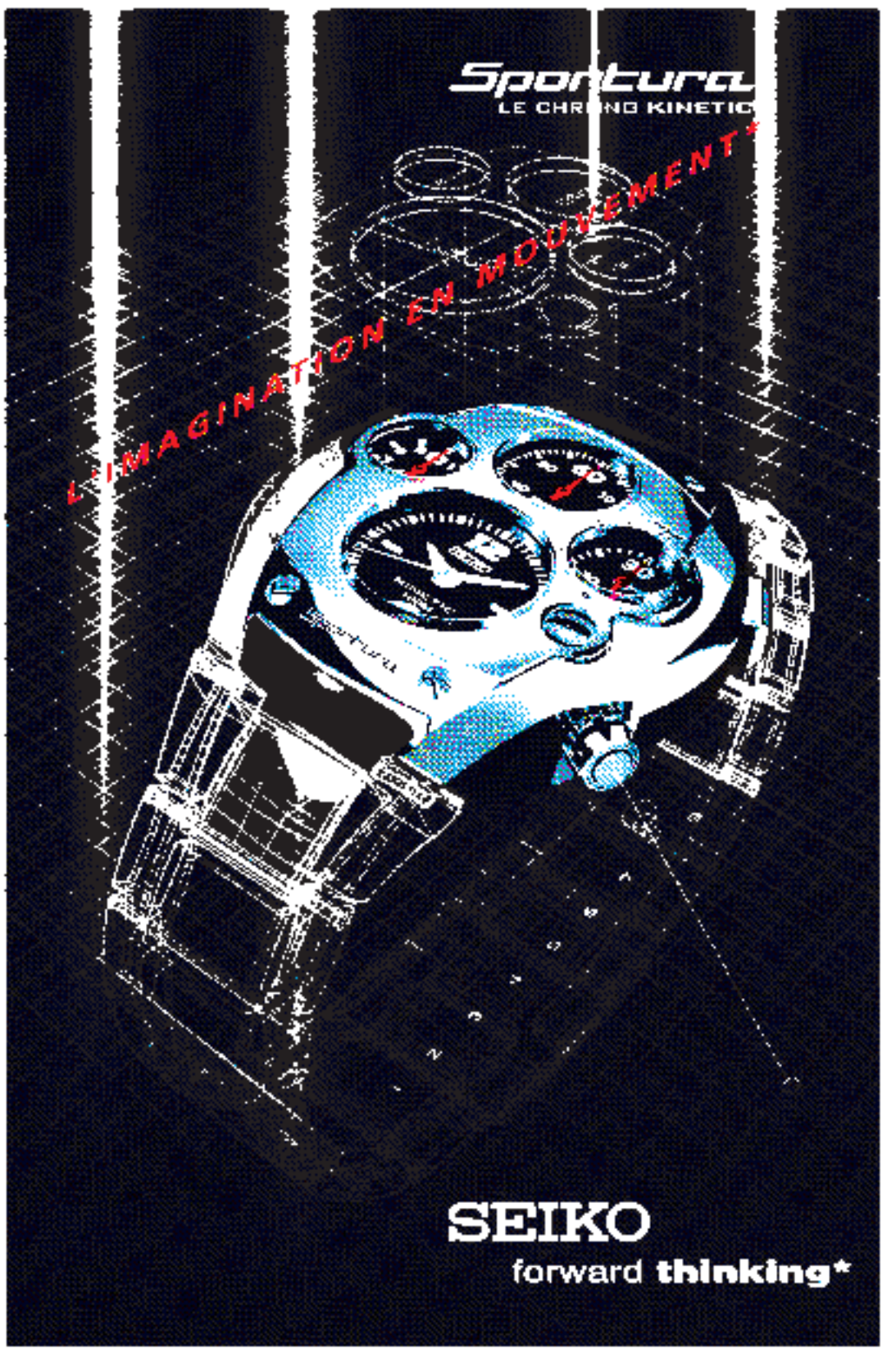

Algérie : refus d'Ali Benhadj d'être libéré avant terme

ALI BENHADJ ne veut pas être libéré avant l'expiration de sa peine. Dans une lettre publiée, dimanche 24 novembre, par la presse algérienne, le numéro deux de l'ex-Front islamique du salut (FIS) refuse par avance toute grâce présidentielle qui viendrait écourter la peine de douze ans de prison qu'il finit de purger à Blida, à quelques dizaines de kilomètres de la capitale. *« Je refuse le pardon tel que souhaité par les vrais décideurs ; il n'y a de pardon que celui accordé par le Dieu tout puissant »*, écrit-il dans la lettre transmise à sa famille et destinée à l'opinion publique.

Celui que la presse occidentale avait surnommé au début des années 1990 le *« Savonarole algérien »* à cause de son engagement passionné récuse toute grâce, car, sa détention touchant à son terme, *« le pardon devient un slogan pour la consommation et le marchandage »*. Aujourd'hui âgé de 46 ans, l'ancien imam, quoique d'une santé fragile, ne veut pas non plus d'une libération que le pouvoir justifierait par des raisons humanitaires. Pourquoi les *« décideurs »* se soucieraient-ils, *« après un si long silence »*, de sa santé ? *« Où donc était le pouvoir lorsque je combattais la mort dans le cachot qui m'était réservé ? »* demande-t-il.

La rumeur d'une libération anticipée du numéro deux de l'ex-FIS a refait surface, il y a un peu plus d'une semaine, lorsqu'un quotidien arabophone, citant une source anonyme *« sûre »*, a affirmé que l'armée, le pilier du régime, ne s'opposerait pas à une libération d'Ali Benhadj. Une date butoir était même avancée : le 6 décembre, jour de la fête de l'Aïd-el-Fitr, qui marque la fin du ramadan. De son côté, la famille du détenu a affirmé que la libération du *« prisonnier d'opinion »* allait intervenir le 27e jour du ramadan, soit le 2 décembre.

LE VOTE ISLAMISTE

Ali Benhadj arrive au terme de la peine qui lui a été infligée (ainsi qu'à Abassi Madani, le chef du FIS), le 15 juillet 1992 par un tribunal militaire. Sa libération, l'été 2003, n'est donc plus qu'une question de mois. L'année suivante aura lieu, en principe, l'élection présidentielle. Candidat probable à sa propre succession, mais réputé en froid avec les *« décideurs »* de l'armée, le président Bouteflika *« a intérêt à gracier Benhadj pour récupérer le moment venu une partie du vote islamiste »*, analyse l'avocat des dirigeants du FIS, Me Abdennour Ali Yahia.

Minoritaire au sein de l'opinion publique mais très actif, un autre courant pousse le raisonnement plus loin et n'hésite pas à accuser le chef de l'Etat de vouloir libérer son *« complice »*. Un article récent publié par Leila Aslaoui, ancienne ministre sous le président Zeroual, dont l'époux a été assassiné par les islamistes, donne le ton du procès d'intention intenté au président Bouteflika. *« La libération du commanditaire du terrorisme islamique,* écrit-elle, *ne sera pas une surprise* (...) *lorsqu'on sait que les autres émirs sanguinaires ont bénéficié de l'impunité grâce à leur bienfaiteur Bouteflika. Après les tueurs, voici venu le tour des commanditaires du crime d'être anoblis par leur président. »*

La présidence s'est gardée de tout commentaire. C'est à peine si, dans l'entourage du chef de l'Etat, on évoque les pressions qui s'exercent d'ores et déjà pour maintenir en prison l'ancien tribun du FIS, même une fois sa peine purgée. Libérer Ali Benhadj par anticipation est une hypothèse qui soulève les passions à Alger. *« On pourrait songer à améliorer ses conditions de détention »*, suggère un conseiller du chef de l'Etat. C'est ce qui a été fait pour Abassi Madani – septuagénaire – dont la réclusion a été transformée, depuis plusieurs années, en mise en résidence surveillée.

Selon l'un de ses proches, Ali Benhadj a proposé une autre solution. Il est disposé à être rejugé, mais *« en présence des chefs de l'armée qui étaient en poste lors de son arrestation »*, en juin 1991.

Jean-Pierre Tuquoi

Nouvelle bataille sur l'Irak au Conseil de sécurité de l'ONU

Le programme « Pétrole contre nourriture », qui a pour objet de limiter les effets humanitaires des sanctions imposées à Bagdad, n'a été prolongé que de 9 jours à la suite d'un désaccord entre Washington et les autres capitales occidentales

NEW YORK (Nations unies)
de notre correspondante

Si ce n'est pas ce qui s'appelle une usine à gaz, cela y ressemble fort. *« On l'appelle aussi le Gosplan »*, ironise un diplomate, qui lui trouve un parfum soviétique. Le système « Pétrole contre nourriture » avait été mis en place en 1996 par l'ONU pour limiter les effets humanitaires désastreux des sanctions imposées six ans plus tôt à l'Irak. Il a été reconduit lundi 25 novembre par le Conseil de sécurité. Mais n'ayant pas réussi à se mettre d'accord, les 15 membres ont voté une prolongation de neuf jours seulement. Une nouvelle bataille s'est engagée au Conseil.

Alors que la première équipe opérationnelle d'inspecteurs en désarmement est arrivée lundi à Bagdad, et que plusieurs milliers de soldats américains sont à Camp Doha, au Koweït, à 56 km de la frontière irakienne, on aurait pu penser que la reconduction dudit programme ne serait qu'une formalité. D'autant que, dans le contexte actuel, le système semble plutôt promis à disparaître, soit parce que les inspecteurs parviendront à obtenir le désarmement de l'Irak, ce qui devrait entraîner une levée des sanctions, soit parce que les militaires s'en chargeront (quoique, dans ce cas, certains espèrent que *« l'ONU continuera à jouer un rôle dans l'après-Saddam »*, et notamment à travers un programme aussi bien rodé).

PRODUITS STRATÉGIQUES

C'était sans compter sur les diplomates américains, qui sont arrivés au grand complet au Conseil pour défendre une proposition qu'ils ont attribuée à Donald Rumsfeld, le secrétaire à la défense : ajouter à la liste de biens que l'Irak ne peut importer sans autorisation préalable (adoptée en mai après des mois de négociations) quelques produits stratégiques tels que les appareils de brouillage des systèmes de positionnement par satellite (GPS), les intercepteurs de communications radio, l'Atropine (antidote aux gaz neurotoxiques), ou le Cipro, l'antibiotique utilisé contre l'anthrax. Les autres membres du Conseil ont été pris par surprise. La France et la Russie ont répliqué que, si on rouvrait le dossier, elles avaient aussi des modifications. L'ambassadeur chinois a proposé de reconduire brièvement le programme, qui arrivait à échéance à minuit. Entre Thanksgiving, la fin du ramadan et le début de la présidence colombienne, le Conseil s'est accordé sur la date du 4 décembre pour étudier la question sur le fond.

Au départ, le programme « Pétrole contre nourriture » visait à permettre à l'Irak de vendre une quantité limitée de pétrole pour acheter des produits de première nécessité et des médicaments. Au fil des années, il a pris des dimensions gigantesques. Aujourd'hui, il emploie 120 personnes au siège de l'ONU à New York, 900 expatriés en Irak et 3 400 Irakiens. A la BNP New York, la banque qui gère le compte-séquestre sur lequel arrivent les revenus pétroliers irakiens, 100 personnes sont mobilisées à plein temps pour gérer les mouvements de fonds et les lettres de crédit : 15 milliards de dollars sont passés en moyenne ces dernières années sur le compte irakien, soit cinq fois le budget de l'ONU. Cette année, le flux devrait être nettement moindre (8 milliards de dollars) en raison de la baisse des exportations pétrolières. La contrebande pétrolière rapporterait de son côté 2 milliards de dollars par an à Bagdad.

Le système n'a aucun équivalent dans l'histoire de l'ONU. A chaque inconvénient découvert, on a posé une rustine sur l'édifice. En 1999, on a levé les restrictions aux exportations de pétrole pour alléger les souffrances des Irakiens ; en 2002, on a inventé les *« sanctions intelligentes »* pour éviter le blocage de certains biens de consommation courante, par des Etats-Unis particulièrement suspicieux... Chaque commande irakienne passe par une pyramide d'échelons intermédiaires. Si le contrat est approuvé, des « douaniers » de l'ONU vérifient aux cinq points d'entrée en Irak la conformité du produit livré.

L'Irak paie pour ses propres sanctions et ceux qui les gèrent. Les ressources pétrolières sont affectées pour 72 % aux achats humanitaires, pour 25 % aux réparations de la guerre du Golfe et au Koweït, pour 2,2 % à l'ONU au titre des frais de gestion du cas irakien. Les inspecteurs du désarmement sont eux aussi payés par le pétrole irakien (à concurrence de 0,8 % des recettes). Le programme a subi 83 audits en 5 ans.

Les Irakiens ont fait jouer la concurrence entre pays pour l'obtention des marchés, en fonction des soutiens politiques reçus. La France faisait partie des « favoris » jusqu'à fin 1999. Elle est passée au 13e rang au premier semestre 2002 (42 millions de dollars de contrats) lorsqu'elle a accepté le principe, selon certains, d'une réforme des sanctions. La Russie (407 millions), la Syrie, l'Egypte, la Jordanie et l'Australie ont été pendant cette période les principaux « fournisseurs » de Bagdad.

Corine Lesnes

L'ORDRE DE MISSION DES INSPECTEURS DE L'ONU ARRIVÉS LUNDI 15 NOVEMBRE À BAGDAD

Après 4 ans d'interruption des contrôles, une mission d'inspecteurs de l'ONU est arrivée lundi à Bagdad afin de contrôler des installations ou des bâtiments susceptibles d'être utilisés par les Irakiens pour développer leur potentiel nucléaire, chimique, bactériologique ou balistique. L'Irak a renouvelé son appel au Conseil de sécurité pour empêcher les Etats-Unis d'utiliser la résolution 1441 (sur le désarmement) comme prétexte à la guerre. Les inspecteurs doivent commencer leur travail mercredi.

Les étapes de l'inspection

Source : New-York Times/Le Monde

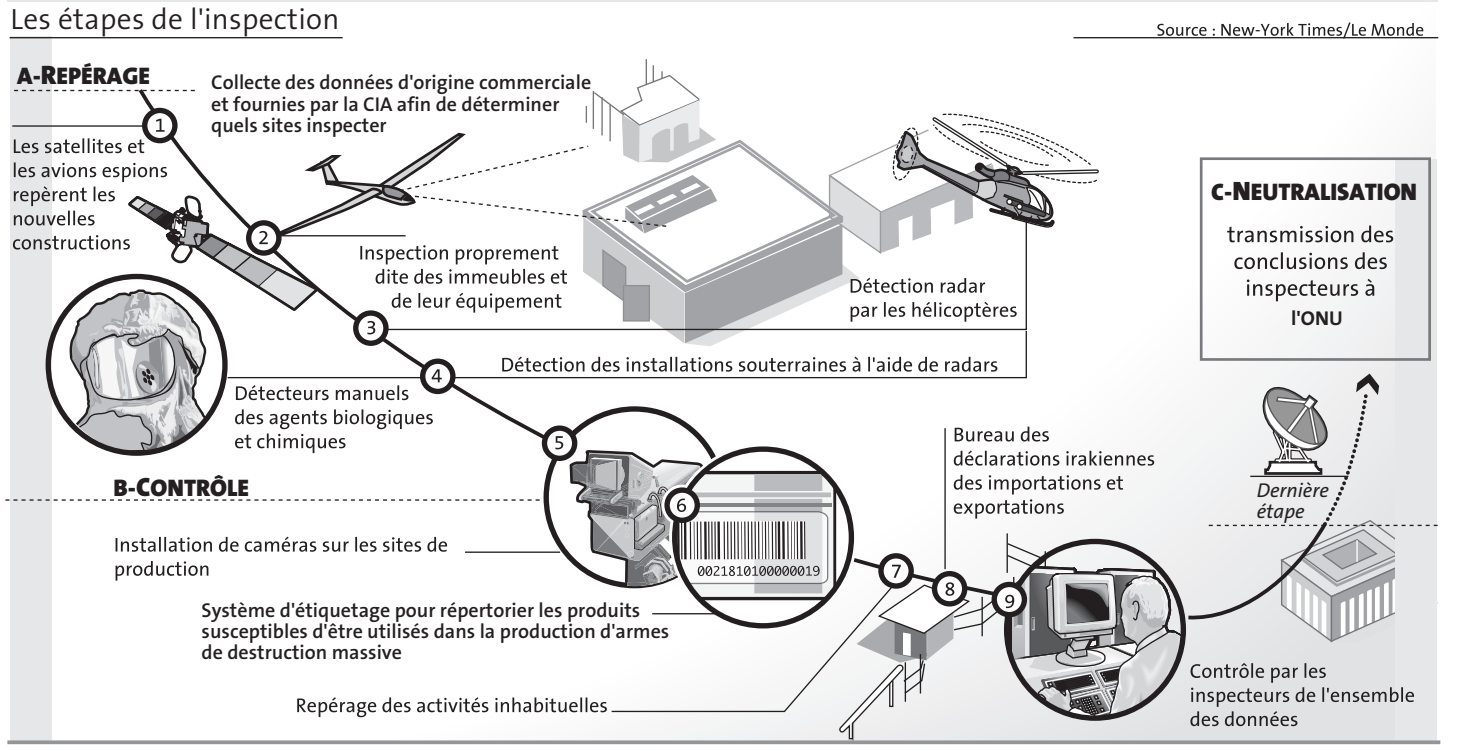

Moutarde ou confiture, M. Blix hausse le ton

De retour de Bagdad, le chef des inspecteurs de l'ONU, Hans Blix, a présenté, lundi 25 novembre, le compte rendu de ses entretiens avec les autorités irakiennes au Conseil de sécurité. Certaines zones d'ombre subsistent. Les Irakiens lui ont par exemple fait comprendre qu'on ne pouvait inspecter les palais présidentiels de Saddam Hussein selon la même méthode que des usines, a-t-il dit.

Devant la presse, le diplomate suédois a lancé une nouvelle mise en garde aux responsables irakiens. Il ne suffit pas de proclamer ne pas avoir d'armes de destruction massive, a-t-il dit. Encore faut-il le prouver. *« Produire des gaz moutarde ce n'est pas la même chose que faire de la confiture,* a-t-il souligné. *On peut penser que ceux qui produisent des armes chimiques gardent quelques traces de ce qu'ils font. »* Les Irakiens ont *« fourni beaucoup de chiffres à l'Unscom dans le passé. Ces chiffres ne sont pas complets et s'ils veulent être crus, ils devraient fournir soit les armes, s'il en reste, soit de meilleurs comptes rendus »*.

En décembre 1998, une commission de l'ONU avait identifié les priorités en termes de désarmement. Parmi celles-ci figurait le sort inconnu de 550 obus à gaz moutarde que les Irakiens avaient déclarés perdus. – *(Corresp.)*

Kofi Annan, secrétaire général des Nations unies

« La guerre est évitable si Saddam Hussein honore ses engagements »

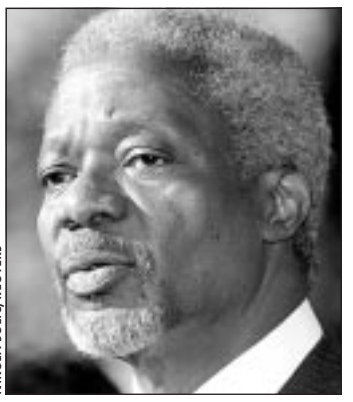
NIKOLA SOLIC/REUTERS

Les inspecteurs sont de retour à Bagdad. Estimez-vous que la perspective d'une guerre s'éloigne un peu plus ?

Je crois que la guerre est évitable. Elle est évitable si le président Saddam Hussein honore ses engagements pris devant les Nations unies et coopère pleinement avec les inspecteurs. Pour la communauté internationale et le Conseil de sécurité, le problème est celui du désarmement. Si l'Irak s'exécute, les arguments pour une guerre auront considérablement diminué. Mais que le président Saddam Hussein défie les inspecteurs et les Nations unies et le Conseil prendra ses responsabilités.

Washington a déjà prévenu que si l'Irak, dans la déclaration de ses armements qui doit être faite avant le 8 décembre, maintient qu'il n'a pas d'armes de destruction massive, cela sera considéré comme une *« violation patente »*.

C'est au Conseil de sécurité de décider. Si c'est bien la position des Etats-Unis, elle devra être examinée avec les autres membres du Conseil. Evidemment, si les inspecteurs estiment qu'il y a des interrogations, ils les poseront. Le Conseil aura l'occasion de débattre de ces questions.

Vous avez demandé à George Bush d'être *« patient »*. Combien de temps ? Quelques semaines, quelques mois, un an ?

J'ai parlé de patience pas seulement en termes de temps mais plutôt en termes d'actions, d'initiatives. Je constate qu'on risque d'utiliser des événements que d'autres pays estiment peu ou pas assez importants pour déclarer une guerre. Si les Etats-Unis font cela, ils vont diviser le Conseil de sécurité. Or, si on laisse l'espace et le temps aux inspecteurs de faire leur travail, la situation sera autre. Nous devons faire le point et prendre une décision sur quelque chose de substantiel. Quand les Nations unies décident d'agir, ce doit être sur des bases incontestables pour ne pas perdre des soutiens.

Avec cette limite que, selon la résolution 1441, le Conseil *« considère »* la situation mais ne vote pas – donc ne décide pas – d'une action militaire.

Oui, on peut considérer que les Etats-Unis ont les mains libres. Mais si par hasard le Conseil décidait de voter pour une action militaire, je crois que les Américains accepteraient et seraient même ravis. Dans le cas où il n'y a pas de vote du Conseil, le Congrès américain a donné à l'exécutif le pouvoir d'y aller. Mais il n'est pas exclu qu'il y ait une deuxième résolution, cela dépendra de la situation.

Sur un plan plus général, il ne fait pour vous pas de doute que seul le Conseil de sécurité est habilité à autoriser l'usage de la force ?

C'est mon interprétation de la Charte des Nations unies, et je crois que c'est dans l'intérêt même des Etats. En matière de sécurité internationale, qui doit décider si ce n'est pas le Conseil de sécurité ? Il s'agirait ici d'une intervention pour protéger le monde d'armes de destruction massive.

Bagdad vous a adressé une lettre pour expliquer que la résolution 1441 sera utilisée comme un prétexte par Washington pour se lancer dans la guerre. Que leur avez-vous répondu ?

C'est une longue lettre de quinze pages. Ils posent quelques questions juridiques, mais je ne crois pas que cela va les empêcher de coopérer avec les inspecteurs.

Que se passera-t-il si cette mission des inspecteurs dure un an, un an et demi ou plus ?

Les inspecteurs ont indiqué que s'il y a une pleine coopération des Irakiens le travail peut être fait en un an.

Est-ce que la logique de la résolution 1441 n'est pas d'arriver, à supposer que tout se passe correctement, à la levée des sanctions contre l'Irak ?

Il y a d'autres résolutions du Conseil – sur la propriété des archives, sur les prisonniers koweïtiens, les disparus... Si ces résolutions sont appliquées, le Conseil doit logiquement suspendre ces sanctions.

Les Nations unies sont-elles renforcées avec cette résolution ?

Oui, je crois que les Nations unies ont bien géré cette affaire, même si nous n'en sommes pas encore sortis. Ce qui est intéressant dans cette période, c'est que ce ne sont pas seulement les hommes politiques et les diplomates qui ont appelé à passer par le Conseil de sécurité mais les opinions et, en particulier, la population américaine.

Propos recueillis par François Bonnet et Alain Frachon

En Turquie, la question du foulard islamique constitue un premier test pour les dirigeants de l'AKP

Le nouveau gouvernement peut-il remettre en cause l'inconstitutionnalité du voile à l'université et dans la fonction publique sans essuyer les foudres des milieux laïques ?

ISTANBUL
de notre correspondante

Il était inévitable, après la victoire électorale du Parti de la justice et du développement (AKP, islamiste modéré), le 3 novembre, que la question du foulard islamique, qui divise la Turquie depuis des années, soit reposée avec acuité.

Le débat a été relancé, il y a quelques jours, lors du départ du président turc, Ahmet Necdet Sezer, pour le sommet de l'OTAN, à Prague. Le président de l'Assemblée nationale nouvellement élu, Bülent Arinç, membre de l'AKP, s'était rendu à l'aéroport pour assister au départ du couple présidentiel : une simple affaire de protocole. Mais, élément inhabituel, Bülent Arinç était accompagné de son épouse, qui porte le foulard, et la présence de M^me^ Arinç, visiblement émue à l'occasion de cette première cérémonie officielle, a fait frissonner l'élite kémaliste du pays. *« Bülent Arinç a voulu adresser un message à sa base radicale en amenant son épouse voilée »*, a protesté le commentateur Tufan Türenç dans le quotidien *Hürriyet*, en ajoutant : *« L'érosion des règles de l'Etat laïque et démocratique a commencé. »*

Les grands quotidiens turcs, qui ont affiché les portraits des nouveaux ministres, ont publié, quelques jours plus tard, les photos de leurs épouses : quinze d'entre elles ont la tête couverte. Emine Erdogan, la femme du dirigeant de l'AKP, très active dans les quartiers pauvres, porte le foulard. Hayrunnisa Gül, l'épouse du premier ministre, avait tenté de s'inscrire à l'université à la fin des années 1990, mais elle en avait été rejetée en raison de son *türban*, comme on appelle le foulard islamique en Turquie.

Les dirigeants de l'AKP tentent pour l'instant de contourner le problème. *« C'est une question de choix personnel »*, affirme le premier ministre, Abdullah Gül. *« Le foulard n'est pas un élément étranger à la structure naturelle de la Turquie. Il est regrettable que ces questions aient été politisées »*, ajoute-t-il. Le chef de l'AKP, Recep Tayyip Erdogan, s'est contenté pour sa part d'affirmer : *« La question ne figure pas à mon agenda. »* Pour éviter une confrontation avec les institutions étatiques, l'AKP n'avait pas présenté de candidates voilées aux élections.

ANADOLU AJANSI/AFP

La photo qui réveille la polémique : le 20 novembre, à son départ pour Prague, le président de la République, Ahmet Necdet Sezer (à gauche) et sa femme (à droite) étaient accompagnés du nouveau président du Parlement turc, Bülent Arinc, et de son épouse coiffée du foulard islamique.

RÉFÉRENCE INDIRECTE

Le président de la République, fervent laïque, a pour sa part tranché en affirmant : *« Il est impossible d'autoriser le foulard dans le secteur public car il est anticonstitutionnel. »* Mais la Constitution peut être amendée avec l'accord des deux tiers des députés, et l'AKP détient 363 des 367 voix nécessaires.

S'il ne semble pas vouloir forcer une décision sur ce sujet pour l'instant, le Parti de la justice et du développement a déjà indiqué qu'il entendait *« lever les obstacles à l'éducation »*, une référence indirecte à l'interdiction de porter le foulard à l'université, perçue comme une pression injuste par de nombreux Turcs pieux.

Le port du foulard islamique a fait l'objet d'une série de décisions et contre-décisions légales au cours des deux dernières décennies. Les partisans de la laïcité affirment que le *türban*, le foulard épinglé sous le menton, qu'ils distinguent du fichu traditionnel, est l'uniforme de l'islam politique. Pour le grand public, ces symboles extérieurs sont moins importants : il n'est pas rare de voir des adolescentes, avec et sans foulard, se promener côte à côte.

Une étude sur l'attitude des Turcs face à la religion, publiée en 2000 par la Fondation pour les recherches économiques et sociales (Tesev), indiquait que la majorité des Turcs sont religieux et pratiquants, mais qu'ils sont également tolérants. Alors que 77 % d'entre eux déclaraient que la République laïque avait eu un effet positif sur le développement du pays, 66 % estimaient que le port du foulard devrait être autorisé dans les universités et la fonction publique.

Les dirigeants turcs devront-ils désormais, au nom de la laïcité, laisser leurs épouses à la maison ou serait-il plus moderne de leur permettre de jouer un rôle actif dans la société, avec foulard si nécessaire ? Est-il juste d'accuser les *« islamistes »* de vouloir maintenir le pays dans l'ignorance et de refuser aux filles voilées l'accès aux universités ? La Turquie va devoir trouver des réponses à ces questions. *« Nous sommes convaincus que la Turquie doit résoudre ce problème. C'est ce que le peuple veut. Les élections l'ont démontré »*, a récemment déclaré le premier ministre, Abdullah Gül, au quotidien *Hürriyet*, en rappelant que son parti a obtenu 34 % des voix. *« Mais si nous parvenons à résoudre cette question par le compromis, le pays y gagnera »*, a-t-il ajouté.

Nicole Pope

Tom Ridge nommé ministre de la sécurité par M. Bush

MIKE THEILER/AFP

WASHINGTON. Tom Ridge, conseiller de George Bush pour la sécurité intérieure, a été nommé par le président américain à la tête du nouveau ministère de la sécurité intérieure, lundi 25 novembre. Ce nouvel organisme, dont la création a été annoncée par M. Bush en juin et approuvée par le Congrès le 19 novembre, regroupe 22 agences et emploie 170 000 fonctionnaires pour un budget de 38 milliards de dollars. La création de ce ministère de plein exercice tire les conséquences de l'inefficacité manifestée par l'Office pour la sécurité intérieure, créé après les attentats du 11 septembre 2001 – et que dirigeait déjà M. Ridge —, qui était dénué de tout poids politique et d'autorité budgétaire. Agé de 57 ans, républicain modéré et ami de longue date de George Bush, l'ancien gouverneur de Pennsylvanie aura notamment pour mission de coordonner la lutte antiterroriste, en liaison avec le FBI et la CIA. – *(AFP.)*

L'Assemblée ACP-UE annulée du fait d'un désaccord sur le Zimbabwe

BRUXELLES. La cinquième session de l'Assemblée parlementaire paritaire des pays de la zone Afrique, Caraïbes, Pacifique et de l'Union européenne (ACP-UE, convention de Lomé), qui devait se tenir au Parlement européen, du 25 au 28 novembre, a été annulée, lundi 25 novembre. Le coprésident de cette Assemblée, Adrien Houngbedji, président de l'Assemblée parlementaire du Bénin, a expliqué au cours d'une conférence de presse que la responsabilité de cette annulation revient aux Européens, qui *« n'ont pas respecté l'Etat de droit »* en interdisant l'accès du Parlement à deux représentants du Zimbabwe de manière *« unilatérale »*, c'est-à-dire sans en délibérer avec les délégués ACP, censés pourtant intervenir *« à parité »*. Pour M. Houngbedji, cette décision est, de plus, *« illégale »* : bien que ces deux proches du président Robert Mugabe fassent partie d'une liste de personnes indésirables en Europe, ils avaient obtenu un visa pour entrer en Belgique. La décision a été prise par la conférence des présidents, à la demande de l'Anglaise Glenys Kinnock, coprésidente de l'Assemblée paritaire, et en dépit de l'opposition des Verts et de la Gauche unie européenne (GUE). – *(Corresp.)*

DÉPÊCHE

■ **MONTÉNÉGRO : le président Milo Djukanovic a présenté,** lundi 25 novembre, sa démission afin d'assumer le poste de chef du gouvernement. Début novembre, sa formation politique, le Parti démocratique des socialistes (DPS), victorieuse des élections législatives du 20 octobre, avait proposé son nom pour le poste de premier ministre. Le mandat de cinq ans de M. Djukanovic expirait le 15 janvier 2003 tandis que l'élection du nouveau président est prévue pour le 22 décembre. – *(AFP.)*

Chaque jour, nous transportons 40 000 passagers sur plus de 100 destinations à travers le monde. **Malaysia Airlines. Going beyond expectations*.**

malaysia AIRLINES

**Au dela de vos attentes–Découvrir de nouveaux horizons.*

Pour les réservations et les horaires, contactez Malaysia Airlines au 01-44 51 64 20, votre agence de voyage ou connectez-vous sur www.malaysia-airlines.com

La Commission veut renforcer le pacte de stabilité

Pour restaurer sa crédibilité, elle entend sanctionner les déficits excessifs

BRUXELLES
de notre bureau européen

La Commission doit proposer aux Quinze, mercredi 27 novembre, toute une série de mesures pour restaurer la crédibilité du pacte de stabilité, qui encadre les finances publiques de la zone euro, sans procéder à des modifications législatives. Il y a urgence : l'Allemagne et le Portugal font l'objet de procédures pour déficits excessifs, supérieurs à 3 % du produit intérieur brut (PIB) ; la France dérape ; la dette italienne, supérieure à 100 % du PIB, repart à la hausse. *« L'appropriation politique du pacte par les Etats membres a diminué »*, jargonne la Commission, ajoutant que les gouvernements n'ont *« pas voulu tirer les conséquences de l'introduction de l'euro dans la conduite des politiques budgétaires nationales »* et *« n'ont pas joué leur rôle en faisant pression »* sur les pays qui n'atteignent pas leurs objectifs.

La Commission vise à rendre le système à la fois plus strict et plus intelligent. Elle entend, d'abord, adopter une méthodologie commune pour définir les déficits structurels, ceux qui ne dépendent pas de la conjoncture. Une fois ce calcul fait, les Etats membres qui sont encore en déficit devront s'engager à réduire ces déficits de 0,5 % du PIB par an. La réduction devrait *« être plus élevée pour les pays à endettement et déficits élevés. (...) Un effort supplémentaire devrait être envisagé si les conditions de croissance sont favorables »*. Ces mesures doivent permettre d'éviter les erreurs et tergiversations du passé, quand le débat *« s'est concentré excessivement sur des questions de procédure et sur des changements relativement mineurs dans les soldes budgétaires nominaux, au détriment d'un dialogue sur les défis réels (...) qu'ont à relever les Etats membres »*.

Les mesures proposées visent à rendre le système à la fois plus strict et plus intelligent

La Commission entend, ensuite, combattre l'endettement excessif des pays qui, en théorie, ne doit pas dépasser 60 % du PIB, mais est supérieur à 100 % en Grèce, en Belgique et en Italie. L'idée est que chacun se fixe un objectif de réduction de la dette – un rythme acceptable pour la Commission serait celui atteint en cas d'équilibre budgétaire annuel. La gardienne des traités lancerait des procédures pour déficit excessif à l'encontre de ceux qui ne respecteraient pas leurs engagements.

La Commission veut que les Etats membres évitent les politiques procycliques en période de vaches grasses, comme ils l'ont fait en 1999 et 2000. En clair, les cagnottes ne doivent pas servir à des baisses d'impôts ou à de nouvelles dépenses, mais être affectées à la réduction de la dette. *« Cela implique d'avoir des excédents budgétaires lorsque les conditions économiques sont favorables »*, demande la Commission, qui entend sanctionner les récalcitrants : *« L'assouplissement inapproprié de la politique budgétaire pendant les bonnes périodes devrait être considéré comme une violation des exigences budgétaires européennes. »* La Commission enverrait aux gouvernements concernés des avertissements.

Enfin, pour éviter que les Etats membres ne se liguent pour échapper au blâme de la Commission, cette dernière veut pouvoir adresser des avertissements aux Etats membres pour la dérive de leurs finances, sans qu'il soit nécessaire d'obtenir l'approbation du conseil des ministres.

Pour rendre le pacte plus intelligent, la Commission veut se concentrer sur la qualité des finances publiques. Les Quinze doivent mieux se coordonner et veulent vérifier si les mesures budgétaires d'un Etat membre *« induisent de la croissance et de l'emploi »*, et si elles améliorent à long terme la position budgétaire, alors que le vieillissement de la population va coûter aux économies européennes entre 4 % et 8 % du PIB par an, dans les prochaines décennies. Cela implique de *« faire la part entre les hausses d'impôts et les baisses des dépenses qui ont été décidées pour atteindre l'équilibre budgétaire »*, écrit la Commission, qui pourfend les politiques budgétaires erronées du passé, faites de hausses des dépenses publiques et d'impôts élevés, ainsi que de déficits structurels importants qui ont conduit à une hausse de la dette.

En revanche, les pays qui ont commencé d'assainir leurs finances et ont une dette inférieure à 60 % seraient autorisés à avoir des déficits temporaires leur permettant d'entreprendre des réformes structurelles. L'idée est que les Etats membres ne doivent pas se cacher derrière le pacte pour ne pas entreprendre les réformes nécessaires.

Arnaud Leparmentier

OSP ventes aux enchères publiques
47, rue Louis Blanc – 92984 La Défense Cedex
Tél. 01 49 04 01 85 – Fax. 01 43 33 51 36

LA VILLE DE PARIS vend LIBRES
En la Chambre des Notaires de PARIS
12, avenue Victoria à PARIS 1er
Le Mardi 10 Décembre 2002 à 14 Heures 30
(Dépôt des chèques de consignation à partir de 13 heures 30)

21, rue du Pont Louis-Philippe à PARIS 4ème
1 Appartement d'une pièce principale **(22,50 m²)** avec **Cave**
15-17, rue des Barres à PARIS 4ème
1 Studio (16,50 m²)
16-24, rue François-Miron à PARIS 4ème
1 Appartement de 3 pièces principales **(53,10 m²)**
avec **Terrasse, Balcon et Cave**
6, rue de Seine à PARIS 6ème
1 Appartement de 7 pièces principales **(170,10 m²)**
et **1 Local (6,90 m²) - 1 Garage (21 m²)**
S'adresser à **Maître BELLARGENT**, Notaire associé à PARIS 1er
14, rue des Pyramides - **Tél. : 01 44 77 37 35 - 01 44 77 37 71**

23, rue Jacob à PARIS 6ème
1 Appartement de 5 pièces **(136,90 m²) - 1 Cave (10,30 m² env.)**
avec faculté de réunion de ces 2 lots
29, rue Bonaparte à PARIS 6ème
1 Appartement de 2 pièces **(27,50 m²)**, **1 Local (4,50 m²)**
et **1 Débarras** (**2 m²** environ)
1 Appartement de 6 pièces **(154 m²)** avec **Cave**
Un ensemble de 2 Caves (**23,50 m²** environ)
232, boulevard Péreire à PARIS 17ème
1 Appartement de 2 pièces **(42,50 m²)** avec **Cave**
S'adresser à **Maître BOURGES**, Notaire associé à PARIS 8ème
77, boulevard Malesherbes - **Tél. : 01 44 90 14 14**
http://www.paris-france.org - Minitel 3615 PARIS (0,096 euro/mn)

75 Vente aux Enchères Publiques au Palais de Justice de Versailles (78),
3, Place André-Mignot, **Mercredi 18 Décembre 2002 à 9h - En 1 seul Lot**
Dans un ensemble immobilier à PARIS 1er
56, Rue de Richelieu et 23, Rue des Petits Champs
Bâtiment A au 3ème étage
LOT n° 56 : *UN STUDIO* à droite et les 20/1000èmes des PCG
LOT n° 57 : *UN STUDIO* face escalier et les 25/1000èmes des PCG
Mise à Prix : 99.000 € pour les 2 studios
Pour tous rens. s'adr. **au Cabinet de la SCP SILLARD & ASSOCIES**, Avt, dépositaire d'une copie du cahier des charges, 73 bis, rue du Maréchal Foch 78000 Versailles - **Tél. : 01.39.20.15.75 - Maître Emmanuel GUEILHERS**, Avt, 21, rue des Etats Généraux 78000 Versailles - **Tél. : 01.39.49.10.10**
Pour visiter : A la SCP DAIGREMONT & CHAPUIS
10, rue Pergolèse 75116 Paris - Tél. : 01.44.17.99.77

75 Vente aux enchères publiques, **Jeudi 19 décembre 2002 à 14h30**
au Palais de Justice de PARIS, 4 boulevard du Palais - **En 2 lots**
1°) *UN APPARTEMENT à PARIS 16ème*
65, avenue Victor-Hugo et 2, rue Georges-Ville
Bâtiment unique, escalier A, au 3ème étage,
de 10 PIECES PRINCIPALES - Superficie : 367,20 m²
Escalier C, au 6ème étage : **5 CHAMBRES**
Escalier C, au sous-sol : **UNE CAVE DOUBLE**
Mise à Prix : 762.245,09 euros
2°) *UN BOX DOUBLE à PARIS 16ème*
33, rue Paul-Valéry
Mise à Prix : 15.244,90 euros
S'adresser à **Maître Michel MAAREK**, Avocat à Paris (75116)
35, avenue d'Eylau - **Tél. : 01.45.53.02.00** - Au Greffe
des Criées du TGI de Paris où le cahier des charges est déposé
Sur les lieux pour visiter le Jeudi 12 Décembre 2002 de 10 h à 12 h

75 Vente aux enchères publiques, **Jeudi 19 décembre 2002 à 14h30**
au Palais de Justice de Paris, 4, boulevard du Palais
UN LOCAL sis à PARIS 18ème
77 à 83, rue Lepic, 1-3, rue Girardon et 1 à 7, avenue Junot
sous le "**Moulin du Blute Fin**" anciennement dénommé
"Moulin de la Galette", d'une superficie de **28,15 m² - Libre**
Mise à Prix : 7.622,45 euros
S'adresser à **Maître AMIGUES**, Avocat à Paris 7ème, 26, boulevard Raspail
Tél. : 01.45.44.43.01 - Au greffe des Criées du TGI de Paris
où le cahier des charges n° 02/474 peut être consulté
Sur les lieux pour visiter où une visite sera organisée

Le gouvernement et le Parlement se mobilisent sur l'Europe

L'Assemblée recevra le 3 décembre le président de la Convention, M. Giscard d'Estaing. Jean-Pierre Raffarin s'exprimera avant Copenhague

APRÈS s'être vu reprocher à la rentrée de ne pas suffisamment se préoccuper des grands enjeux européens des années à venir – élargissement de l'Union et élaboration d'une future Constitution par la Convention chargée de refondre le projet européen – le gouvernement et l'Assemblée nationale ont décidé de mettre les bouchées doubles.

Le sommet de Copenhague du 12 décembre, qui doit entériner l'adhésion à l'UE de dix pays en 2004, fait entrer l'Union européenne dans une nouvelle ère. Il s'agit désormais d'y préparer les Français. Le premier ministre, Jean-Pierre Raffarin, devrait lancer cette mobilisation, début décembre, dans un discours, sans doute à Orléans.

Le président de l'Assemblée nationale, Jean-Louis Debré, a annoncé de son côté, début novembre, une série d'initiatives pour impliquer davantage le Parlement français sur les questions européennes. Un débat extraordinaire sur la Convention aura lieu le 3 décembre dans l'hémicycle du Palais-Bourbon, avec la participation de son président, Valéry Giscard d'Estaing. Il a également été décidé d'instituer dorénavant chaque mois une séance de questions au gouvernement consacrée aux questions européennes.

La France avait été accusée, au mois d'octobre, par Bruxelles de se désintéresser de l'élargissement. Les critiques s'appuyaient sur un sondage Eurobaromètre publié cet été, selon lequel l'opinion publique française serait la seule à être majoritairement hostile à l'élargissement. Depuis, un autre sondage de l'institut Gallup, également publié par la Commission, a nuancé ce jugement, puisqu'il indiquait, lui, que 73 % des Français y était favorables ou plutôt favorables, ce qui situe la France au contraire dans le peloton de tête.

Quoi qu'il en soit, ces critiques, et l'apparition au sein de la gauche socialiste d'un courant sceptique sur l'élargissement, ont convaincu les dirigeants français d'allumer des contre-feux le plus vite possible. S'il n'est pas question de demander aux Français de se prononcer sur la ratification des traités d'adhésion qui seront signés en mai 2003 par les Quinze avec les dix nouveaux pays appelés à rejoindre l'Union européenne, il est en revanche bien prévu d'organiser un référendum sur le projet constitutionnel que la Convention est en train d'élaborer pour la future Europe élargie. Celui-ci devrait se tenir en 2004. Il s'agit de s'y préparer.

L'intention des autorités est de permettre un débat le plus large possible tout au long de 2003 dans les régions françaises. Les modalités restent à déterminer. On pourrait utilement associer tous les acteurs de la coopération avec les pays candidats de l'Est, que ce soient les collectivités territoriales, nombreuses à avoir des liens avec ces pays, les acteurs économiques ou les ONG.

Symboliquement, Noëlle Lenoir, ministre déléguée aux affaires européennes, a donné le départ, samedi 23 novembre, au salon de l'Education, à Paris, à six « caravanes pour l'Europe » qui vont sillonner la France à la rencontre des jeunes : une initiative de l'association Civisme et démocratie (Cidem). La ministre prépare elle-même une série de manifestations, en 2003, en s'appuyant sur les élus locaux.

Cette mobilisation est facilitée par l'accord survenu entre Jacques Chirac et le chancelier allemand Gerhard Schröder, le 24 octobre, pour enterrer leur conflit sur la politique agricole commune (PAC). Cet accord a donné une nouvelle crédibilité à la relance tant de fois annoncée du couple franco-allemand. Le président de la République s'est réservé d'intervenir lui-même en janvier, à l'occasion du 40e anniversaire du traité de l'Elysée, signé en 1963 par Charles de Gaulle et Konrad Adenauer, auquel Paris et Berlin veulent donner un grand éclat. Le point d'orgue de cette célébration, le 22 janvier, sera une session conjointe, dans la salle des Batailles du château de Versailles, de l'Assemblée nationale française et du Bundestag allemand.

Cet anniversaire donnera l'occasion au président de préciser à son tour sa vision européenne. Il donnera également lieu à une déclaration conjointe des deux gouvernements énonçant les décisions prises pour rafraîchir les engagements du traité et resituer celui-ci dans le contexte politique du moment.

Anniversaire, Convention, élargissement sont ainsi étroitement liés. Français et Allemands ont amorcé dans le cadre des négociations sur la refonte du projet européen une étroite coopération. Les deux ministres des affaires étrangères y représentent désormais eux-mêmes leur gouvernement. Il est prévu que Français et Allemands profitent de la célébration du traité, qui tombera en plein dans la phase cruciale de la Convention, pour faire des propositions sur l'architecture institutionnelle de la future Europe élargie.

Henri de Bresson

Axe franco-espagnol sur la sécurité maritime

Jacques Chirac et José Maria Aznar ont choisi de donner, en cette fin d'année, un éclat particulier au traditionnel sommet annuel franco-espagnol qui se tenait, mardi 26 novembre, à Malaga. Le chef de l'Etat est accompagné du premier ministre, Jean-Pierre Raffarin, et de nombreux membres du gouvernement, parmi lesquels les ministres des affaires étrangères, de l'intérieur, des finances. La catastrophe du *Prestige*, le pétrolier qui a sombré au large du nord de l'Espagne, provoquant une nouvelle marée noire, amène Paris et Madrid à reprendre de concert l'initiative pour que l'Union européenne mette en application ses projets de renforcement de la sécurité maritime autour de ses côtes. Malgré les efforts de la Commission, les gouvernements n'ont jamais pu se mettre d'accord pour concrétiser les décisions prévues lors de la catastrophe de l'*Erika* sur les côtes françaises. Ce sommet a également été l'occasion pour les deux ministres de l'intérieur d'inaugurer, lundi, au Perthus, à la frontière pyrénéenne, le premier Centre de coopération policière et douanière entre les deux pays.

La Grèce achète pour 2,1 milliards d'euros d'armements

Un important programme d'équipement est conclu avec des firmes européennes et américaines

LA GRÈCE, dont les relations avec son voisin turc sont traditionnellement complexes, vient d'annoncer un important programme d'acquisition et de modernisation d'armes, qui représente un investissement de 2,1 milliards d'euros. Le ministre de la défense, Yannos Papantoniou, a expliqué, lundi 25 novembre, à Athènes, qu'il s'agit de garantir la sécurité nationale et, notamment, *« d'avoir une capacité de réaction effective en mer Egée »* pour *« protéger les îles »*, qui sont l'objet d'un contentieux ancien et non encore résolu avec Ankara.

Ce programme d'armement doit s'étaler d'ici à 2005. Lors des discussions avec ses éventuels fournisseurs, la Grèce a ramené le coût initial de 4 à 2,1 milliards d'euros.

Les commandes concernent l'achat de 42 hélicoptères de manœuvre NH-90 au groupe européen Eurocopter, dont 6 exemplaires pour les forces spéciales, selon un engagement vis-à-vis de l'OTAN d'en accroître le savoir-faire. De même, la Grèce va acquérir ferme 12 hélicoptères d'attaque Apache, conçus par Boeing, et 4 autres en option. Outre la commande d'une nouvelle frégate, les opérations de modernisation propres à la marine hellène ont trait à la transformation, par un chantier grec, de six frégates avec l'aide du groupe français Thales (ex-Thomson-CSF) pour leur électronique.

M. Papantoniou a ajouté qu'il envisageait de commander des blindés de combat d'infanterie, mais que la décision restait à prendre probablement avant 2005.

« Nous avons acheté tout ce qui était absolument nécessaire », a déclaré le premier ministre, Costas Simitis, selon son porte-parole, pour apaiser les critiques de l'opposition conservatrice qui accuse le gouvernement de *« non-transparence »* sur les procédures.

En mars, déjà, la Grèce avait fait savoir qu'elle commanderait 170 chars Leopard allemands, 12 avions de transport Hercules américains et des équipements de guerre électronique pour ses 60 avions de combat F-16 américains. Le Leopard-2 avait été choisi de préférence au char Abrams américain, au Challenger britannique et au Leclerc français. Concernant ces commandes, les premières livraisons sont attendues en 2003.

Enfin, plus récemment, Athènes a sélectionné, fin octobre, l'engin automatique de reconnaissance (drone) tout temps et tout terrain Sperwer, mis au point par le groupe français Sagem. Le Sperwer a été retenu pour son aptitude à surveiller des zones difficiles et à localiser ses cibles malgré les masques qu'offre un terrain montagneux.

PRÉOCCUPATIONS BUDGÉTAIRES

La Grèce, membre de l'Alliance atlantique comme l'est la Turquie mais membre aussi de l'Union européenne et de la zone euro, entend répondre au souci de l'OTAN d'adapter l'équipement de ses forces armées aux nouvelles exigences de la sécurité internationale. Mais elle doit faire face à des préoccupations budgétaires qui lui ont fait, par exemple, prendre la décision en 2001 de reporter sine die la commande de 60 avions de combat européens Typhoon (l'ex-Eurofighter). Ce contrat était estimé à environ 4,5 milliards d'euros.

Ce report a été présenté à l'époque comme le moyen de développer le système de retraites et de santé en vigueur dans le pays. Athènes avait expliqué qu'il possédait assez d'avions de combat pour dissuader d'éventuels raids turcs.

Les crédits affectés au ministère grec de la défense, qui emploie quelque 177 600 hommes et femmes, dont 98 300 sont des conscrits, s'élèvent à 3,4 milliards d'euros en 2002. M. Papantoniou évalue à 5 % la part du produit intérieur brut (PIB) consacrée à la défense du pays. Soit un des taux les plus forts, avec celui de la Turquie, parmi les Etats membres de l'OTAN.

On prête à Athènes l'intention de ramener, l'année prochaine, ce taux de dépenses militaires à 4 % du PIB et d'examiner alors, dès janvier 2003, comment s'insèreraient les autres commandes d'armement à partir de 2005.

Jacques Isnard

FRANCE

SOCIAL

Après les agriculteurs et les routiers, c'est au tour des agents du service public de se mobiliser. Une **MANIFESTATION**, à l'appel des syndicats de cheminots CGT auxquels se sont joints les salariés de plusieurs entreprises publiques et de la fonction publique, devait rassembler plusieurs dizaines de milliers de personnes à Paris et en province. Cette mobilisation se double d'un mot d'ordre de **GRÈVE** dans les transports. Ainsi, le **TRAFIC AÉRIEN** ne devait être assuré qu'à hauteur de 12 %. Des perturbations moindres étaient à prévoir à la RATP et à la SNCF. Les manifestants se mobilisent sur la défense des services publics et des régimes de retraite. Interrogés par *Le Monde*, les leaders syndicaux s'inquiètent pour l'avenir du secteur public. Toutefois, ils ne croient pas à la réédition du mouvement social de 1995.

Les inquiétudes multiples des agents du secteur public

Des dizaines de milliers de salariés devaient manifester, mardi 26 novembre, à Paris et en province. Ils défendent le statut de leurs entreprises et le maintien de leurs régimes spéciaux de retraite. Après celles des agriculteurs et des routiers, cette mobilisation constitue un troisième test pour le gouvernement

APRÈS les agriculteurs et les chauffeurs routiers, qui ont levé leurs barrages dès lundi, les salariés du secteur public se mobilisent derrière les cheminots. La journée de défense du service public, de l'emploi et des retraites, organisée mardi 26 novembre, promettait d'être largement suivie. Au point que la fédération CGT des cheminots se risquait à faire des pronostics, annonçant qu'elle espérait 50 000 à 55 000 manifestants, toutes organisations syndicales de la SNCF confondues. Et compte non tenu des milliers de manifestants attendus en provenance des entreprises publiques et de la fonction publique.

Vivement dénoncée par la gauche, qui en a souligné la dimension répressive, la « méthode Raffarin », cette combinaison de dialogue et de fermeté semble faire ses preuves sur le terrain social. En quelques jours, la situation s'est nettement éclaircie pour le gouvernement qui a réussi à éviter la contagion des conflits. Et éloigné le spectre d'une réédition du mouvement social de 1995, à laquelle ne croient, d'ailleurs, ni Bernard Thibault (CGT), ni Marc Blondel (FO), qui devaient rejoindre la manifestation parisienne. A quelques jours des élections prud'homales du 11 décembre, la journée de mobilisation de mardi devait surtout permettre aux syndicats de tester leur audience. Même si, de LO au PCF, en passant par les « antimondialisation » comme Attac, nombreux sont ceux qui nourrissent l'espoir d'une montée des luttes.

▶ **A Paris,** les manifestants étaient attendus, mardi après-midi, de la place Denfert-Rochereau à Sèvres-Babylone. Des bataillons serrés de cheminots devaient prendre place en tête du cortège, à l'appel des sept fédérations syndicales de la SNCF. Seule FO, minoritaire ayant appelé, en plus, à la grève. Ils devaient être rejoints par plusieurs milliers de salariés d'entreprises publiques : agents de la RATP, personnels de La Poste et de France Télécom, contrôleurs aériens, salariés d'Air France, électriciens et gaziers – au lendemain de la décision prise, lundi, par les ministres de l'énergie d'ouvrir totalement les marchés à la concurrence dès 2007 –, salariés des autoroutes, agents de l'Etat, fonctionnaires territoriaux, hospitaliers, etc. Les salariés du Crédit lyonnais devraient se joindre, eux aussi, au cortège. Outre la manifestation parisienne, de nombreux défilés et des rassemblements sont attendus sur l'ensemble du territoire.

▶ **Des préavis de grève** ont été déposés dans les transports. Ils concernent plus d'une vingtaine d'agglomérations, dont Lyon, Marseille, Toulouse et Bordeaux. Des arrêts de travail étaient prévus dans tous les réseaux d'autoroutes, dans les entreprises de nettoiement urbain et dans le secteur des ambulances. En général, ces actions impliquent la CGT et FO. A Air France, neuf organisations syndicales appelaient aux manifestations. La grève d'une partie des aiguilleurs du ciel devait perturber le trafic aérien. La direction générale de l'aviation civile (DGAC) prévoyait, lundi soir, qu'il serait assuré à hauteur de seulement 12 %. Le préavis de grève, auquel le Syndicat national des contrôleurs aériens (SNCTA, majoritaire) ne s'est pas associé, court jusqu'au mercredi 27 novembre à 0 h 30 (5 h 30 GMT). Enfin, des arrêts de travail allant de 55 minutes à 24 heures étaient programmés dans la fonction publique de l'Etat, en particulier à Bercy, à l'équipement, à la culture, à la défense et au ministère de l'agriculture. Les fonctionnaires territoriaux et les hospitaliers devaient aussi se joindre aux mouvements. Dans l'audiovisuel public, France 3 était toujours en grève et RFI se joignait, mardi, au mouvement.

► **Les entreprises publiques,** confrontées aux mêmes enjeux de l'ouverture au marché et de la libéralisation, abordent différemment les échéances européennes. Les problèmes de la SNCF ne sont pas ceux d'Air France et d'EDF-GDF, engagées dans des dynamiques de développement et de conquête de parts de marché. Les salariés du groupe France Télécom, lourdement endetté, affrontent une situation autrement plus difficile que leurs anciens collègues de La Poste. Le gouvernement entend jouer de cette diversité : il n'a pas de raison de changer une méthode qui vient de marquer des points. Et s'emploie à faire traiter les problèmes au cas par cas. Les présidents des entreprises publiques savent ce qu'on attend d'eux : afficher leur volonté de dialogue pour désamorcer d'éventuelles crises. Ainsi, le président de la SNCF, Louis Gallois, vient-il de remettre au début de l'année 2003 la confection du budget et de proposer un rendez-vous salarial inespéré aux syndicats.

▶ **Dans la fonction publique,** en revanche, la situation s'annonce beaucoup plus délicate pour M. Raffarin. Les 35 heures, qui n'ont guère été utilisées pour remettre à plat l'organisation du travail, ont laissé des séquelles. Nombre de ministères et d'hôpitaux en sont encore à gérer la pénurie. La question des salaires, qui était une pomme de discorde avec le gouvernement Jospin, n'est pas réglée. Entre des augmentations de 1,3 % et une inflation à 2 %, les fonctionnaires perdront du pouvoir d'achat en 2002. Ils savent bien que 2003 s'annonce sous de sombres auspices, compte tenu de l'absence de reprise. La réforme des retraites, enfin, inquiète l'ensemble des fonctionnaires. La décision unilatérale du gouvernement de mettre fin progressivement au congé de fin d'activité a été unanimement condamnée. Les syndicats y ont vu un mauvais signe pour la suite des discussions. D'autant que le gouvernement est soumis à la pression de l'aile libérale de sa majorité, qui rêve d'en découdre avec la fonction publique.

Claire Guélaud

LES SERVICES PUBLICS SONT-ILS MENACÉS DE DISPARITION ?

MARC BLONDEL
Secrétaire général de Force ouvrière

« Avant la journée du 26 novembre, la défense du service public a déjà rassemblé, le 3 octobre, les électriciens et les gaziers. Nicole Fontaine, ministre déléguée à l'industrie, avait alors déclaré qu'elle s'appuierait sur leur mobilisation pour résister à Bruxelles. Et la voilà qui accepte la libéralisation de l'énergie ! Le service public est bel et bien menacé. La libéralisation est attentatoire aux entreprises nationales. Le capitalisme, par définition, est destructeur des acquis. FO est décidée à construire une digue contre la privatisation. Le gouvernement aurait tort de penser qu'il n'y aura pas de riposte syndicale en raison des prud'homales. D'autant que perdure, chez les fonctionnaires, un mécontentement latent sur les salaires, l'emploi et les retraites. »

ANNICK COUPÉ
Porte parole du G10-Solidaires

« Bien sûr que les services publics sont menacés ! Par les projets du gouvernement, d'abord, comme l'ouverture du capital d'EDF ou les affaires de décentralisation, qui nous font craindre, avec le désengagement de l'Etat, un affaiblissement de leurs missions. Par des processus en cours, ensuite : je pense à l'ouverture à la concurrence du fret pour la SNCF. Par des restrictions budgétaires, enfin, avec la priorité donnée à la défense et à la police, alors que les besoins dans la santé et l'éducation sont énormes. Avec la journée du 26 novembre, il y a une volonté de faire converger les luttes dans les services publics. Plus profondément, on sent un climat de mécontentement dans l'ensemble du monde du travail pour qui, aujourd'hui, ce n'est pas franchement la joie. »

JACKY DINTINGER
Secrétaire général de la CFTC

« Le secteur public est de plus en plus géré comme le privé. Pour y faire des économies, l'Etat n'a trouvé qu'une seule variable d'ajustement : la masse salariale. Il cherche à diminuer le nombre des emplois et les augmentations de salaire, sans concertation ! Si, demain, le gouvernement s'attaquait aux effectifs de la fonction publique, cela ne pourrait que miner le service rendu aux usagers. En appelant à l'action, aujourd'hui, la CFTC défend leurs intérêts autant que ceux des salariés. Les fonctionnaires ont bien compris que le gouvernement avait l'intention de s'attaquer à leurs retraites. Ils sont inquiets. La CFTC n'est pas contre toute réforme dans le secteur public. Mais elle veut pouvoir discuter et être, le cas échéant, à la table des négociations. »

DIDIER LE RESTE
Secrétaire général des cheminots CGT

« Il n'est pas question, pour nous, d'agiter à répétition le chiffon rouge de la privatisation du service public SNCF, mais de rentrer de plain-pied dans un débat sur l'avenir. La CGT est porteuse de solutions plus adaptées aux besoins des populations et aux exigences du développement économique que ne l'est la privatisation des entreprises publiques. Officiellement, une telle orientation ne concerne pas la SNCF. Mais les projets de privatisation d'Air France et d'EDF-GDF inclinent à se demander qui sera le suivant sur la liste. Et la SNCF n'est pas en dehors du débat politique. La CGT redoublera de vigilance à l'approche des échéances européennes de décembre : un conseil des ministres et un débat au Parlement européen sur le ferroviaire. »

ALAIN OLIVE
Secrétaire général de l'UNSA

« Il y a à la fois une menace de privatisation de certains services publics et une menace, plus sourde mais réelle, sur leur devenir au niveau européen. Il y a aujourd'hui une vague libérale qui peut démanteler le service public. Un vrai débat entre mouvement social, partenaires sociaux et politiques serait nécessaire. Que recouvre le service d'intérêt général européen ? Il faut que l'on sache exactement ce que l'on veut faire. Mais veut-on dévoiler ce vers quoi on tend ? Les agents de La Poste ou de la SNCF ont le sentiment d'un abandon larvé du service public. Il n'y a pas que des intérêts corporatistes derrière leurs inquiétudes. Ils sont également profondément attachés au service public et à son histoire. »

PHOTOS AFP, BEP-LA DÉPÊCHE DU MIDI, MAXPPP, D.R.

Le PS se réserve pour la « manif » des « profs »

Face à *« la stratégie négative du gouvernement qui vise à opposer public et privé »*, le PS *« soutient »* les manifestants, mais aucun de ses dirigeants ne devrait défiler, mardi. En revanche, les socialistes seront présents, le 8 décembre, à la manifestation de l'éducation nationale. *« Dès lors que nous sommes invités et que les revendications sont justes, nous sommes disponibles »*, déclare au *Monde* François Hollande. Le premier secrétaire du PS estime que *« la confrontation la plus sérieuse est à venir »*, début 2003, avec *« la rigueur budgétaire, le redressement de l'assurance-maladie et les retraites »*. Interrogée, mardi, sur RTL, Elisabeth Guigou, ancienne ministre de l'emploi, a jugé qu'on ne peut pas *« comparer la situation actuelle à celle de 1995 »*.

José, contrôleur à la SNCF et ancien « ding-ding », redoute désormais de travailler dans des « trains fantômes »

COMMENT l'« esprit cheminot » vient aux jeunes ? A la veille de la manifestation qui devait rassembler plusieurs dizaines de milliers de salariés de la SNCF, mardi 26 novembre, à Paris, ils expriment le même attachement que les « anciens » aux valeurs du service public. Sous l'effet cumulé des créations d'emplois liées aux 35 heures et au départ à la retraite à 55 ans de la génération de l'après-guerre, la vieille maison a connu un sacré coup de jeune : les moins de 30 ans représentent désormais environ un tiers des effectifs. Et loin des revendications corporatistes, c'est *« la défense du service public »* face aux risques de déréglementation et de privatisation qui est d'abord invoquée par les salariés du rail.

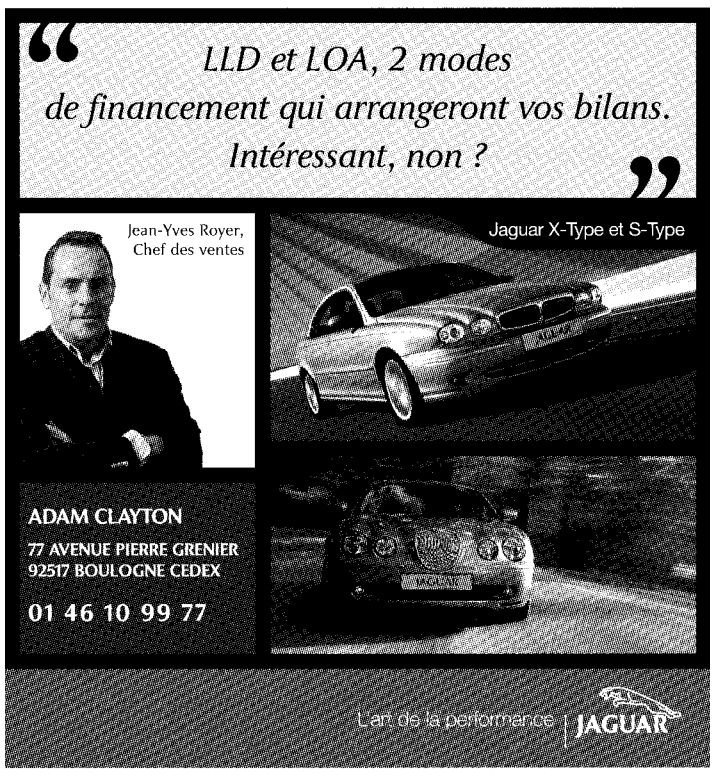

« DONNER UN SIGNAL »

Rodolphe, 33 ans, agent de circulation au centre d'exploitation d'Angerville (Essonne), travaille depuis six ans en 3×8 dans son poste d'aiguillage. Il estime ainsi qu'il faut *« donner un signal au gouvernement pour contrer les menaces encore diffuses, mais réelles, qui planent sur l'entreprise et, indirectement, sur le statut de ses personnels »*. Les premiers signes de ce recul du service public, il les voit dans le *« gel des embauches »*. *« Lorsque, par exemple, le manque d'agents commerciaux dans certaines petites gares des lignes Brétigny-Dourdan ou Brétigny-Etampes, comme Chamarande ou Saint-Martin-d'Etampes, empêche l'ouverture de leur guichet certaines demi-journées, les usagers sont lésés,* explique-t-il. *De même, il n'est pas acceptable que des trains de fret attendent dans les triages faute de machinistes ou de matériel disponibles. En privant la SNCF des moyens d'assurer un service de proximité de qualité, on sape un peu de son image. »*

Grégory, 24 ans, a choisi FO après un passage d'un an à la CGT, qu'il a quittée à la suite de l'accord sur les 35 heures. Mardi, il observera donc une journée de grève, mais il s'étonne que *« les autres syndicats se soient contentés d'un appel à manifester alors que c'est la pérennisation du service public qui est en jeu »*. A l'établissement du Landy, situé à Saint-Denis-La-Plaine (Seine-Saint-Denis), qu'il a intégré en 1997, Grégory touche un salaire mensuel de près de 1 200 euros. Il a dû – pour des raisons de santé – quitter son poste de « freiniste » pour s'occuper de la gestion des approvisionnements. Il se déclare *« indigné »* par *« la modération salariale »* et *« l'organisation disponibilisante »* que la direction a mises en place à l'occasion du passage aux 35 heures.

Les 1 100 agents qui assurent au Landy la maintenance des TGV-Nord, des Eurostar et des Thalys, sont soumis, selon lui, à une *« flexibilité à outrance imposée par des tableaux de service de plus en plus contraignants »*. *« Le besoin de rames est tel que les équipes, qui se relaient 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, vivent constamment en flux tendu aussi bien sur le plan matériel que sur le plan humain,* s'indigne Grégory. *Le régime des salariés, qui n'ont parfois que 20 minutes pour manger, peut se résumer d'une formule : "Viens quand on veut, rentre chez toi quand tu peux". La moyenne d'âge est de 28-30 ans, mais aucun d'eux ne pourra tenir à ce rythme jusqu'à la retraite. »*

Comme beaucoup d'agents de maintenance du Landy, Grégory redoute une *« privatisation rampante »* que préfigure, à ses yeux, *« la très récente transformation d'Eurostar en société anonyme de droit privé dont certains salariés n'auront plus le statut de cheminots »*. Il espère que le *« coup de semonce »* du 26 novembre débouchera sur un mouvement *« comparable »* à celui de l'automne 1995. Au Landy, *« un préavis de grève de 24 heures a été déposé, non seulement par FO mais aussi par la CGT, la CFDT et SUD »*.

« DÉSHUMANISATION »

José, 46 ans, contrôleur sur les grandes lignes de Paris-Austerlitz depuis près de vingt ans, se désespère de la *« déshumanisation »* progressive engendrée par la compression des effectifs. *« Au début des années 1980, lorsque j'ai été embauché, j'étais "ding-ding"* [chef de train]*, c'est-à-dire que j'assurais le contrôle sur les lignes de banlieue. Aujourd'hui, à l'exception de la gare de l'Est et, pour quelques mois encore, de la gare d'Austerlitz, le mécanicien est seul dans ces trains qui circulent sans contrôleur, avec les problèmes d'insécurité et de vandalisme que cela suppose. Il en est de même sur certains nouveaux TER, transformés en trains fantômes. Même sur les grandes lignes à destination de Bordeaux, Toulouse, Brive, Lyon ou Montluçon, où je travaille aujourd'hui, la règle est d'un seul contrôleur par train alors qu'il y en avait naguère deux ou trois. Alors que nos conditions de travail – imposant deux à trois nuits à l'extérieur par semaine – ne cessent de se dégrader, nous subissons perte sur perte de pouvoir d'achat, et on veut maintenant s'en prendre à notre régime de retraite ! »* Au-delà de ces revendications, c'est pour *« éviter à tout prix que le rail ne soit donné au privé, comme en Grande-Bretagne, où l'on a vu les catastrophes que ça pouvait donner »* que José, militant CGT, a *« posé un jour de repos »* pour aller défiler.

Annie, 31 ans, a intégré, voilà trois ans, le service de communication interne d'une grande gare parisienne par *« un concours de circonstances »*, avec en poche un DEA de lettres modernes. Elle ne se plaint ni de son salaire, *« convenable »*, ni de son activité, qu'elle juge *« intéressante »*. Adhérente de la CFDT, elle participera à sa première manifestation pour clamer haut et fort que *« ni l'Europe ni la régionalisation »* ne doivent mettre en péril l'établissement public auquel cette *« cheminote »* se dit, déjà, passionnément attachée.

Robert Belleret

Cheminots, postiers, salariés d'Air France, électriciens et gaziers défendent leurs statuts particuliers

Les syndicats des entreprises publiques n'appelaient pas tous à la grève, mardi 26 novembre. Mais ils s'inquiètent de l'avenir des retraites et des risques de privatisation

AU-DELÀ de leur souci commun de défendre le service public, les salariés de la SNCF, de La Poste, de la RATP et d'Air France sont dans des situations très différentes.

▶ **SNCF.** A l'origine de cette journée d'action pour la défense du service public, les organisations syndicales de la SNCF ont les revendications les plus larges. CGT, CFDT, CFTC, SUD-Rail, UNSA et FGAAC (conducteurs) ont appelé les cheminots à manifester pour « *exiger le développement du service public, des moyens humains, matériels et financiers, l'augmentation des salaires et pensions, le maintien du système de retraite par répartition et un statut de haut niveau* ». Ces organisations demandent aussi aux cheminots de « *s'opposer à l'Europe de la concurrence et aux directives de libéralisation* ». Mais FO-cheminots – cinquième organisation en terme de représentativité (6,13 %) – est la seule à avoir lancé un appel à la grève plutôt qu'à la manifestation. SUD-Rail l'a rejointe dans certains endroits.

Louis Gallois, président de la SNCF, qui a reçu les syndicats lundi, a reconnu que certaines revendications concernent d'abord la direction de l'entreprise, mais que d'autres (retraites, service public) sont plus larges, et impliquent à la fois le gouvernement et l'ensemble des Français. Au chapitre des retraites, il rappelle qu'il revient au gouvernement – et non à la SNCF – de « *gérer ce problème extraordinairement complexe, d'en fixer le champ, le calendrier, l'ordre de la négociation et les objectifs* ».

▶ **RATP.** Seule la CGT a déposé un préavis de grève de 24 heures dans les transports publics parisiens. La CFDT-RATP a simplement appelé les agents à manifester. « *Il est important de montrer la vigilance du personnel à l'égard de l'évolution de la réglementation européenne ; c'est pour cette raison que nous appelons à cette manifestation*, explique le syndicat. *Par contre, l'appel à la grève est inopportun dans la mesure où aucune nouvelle décision n'est apparue du côté de Bruxelles.* » La CFDT estime que « *cet appel à la grève, qui n'est pas unitaire, ressemble plus à une stratégie de campagne électorale qu'à une réelle volonté de faire changer les choses* ». Les élections à la RATP sont en effet prévues le 3 décembre.

Mobilisation des salariés de France Télécom

Les syndicats de France Télécom ont décidé de se joindre au mouvement des salariés des entreprises publiques, mardi 26 novembre, en organisant une journée de grève. Ce mouvement unitaire devait permettre de mesurer la mobilisation à quelques jours de la publication du plan de sauvetage de l'opérateur. Thierry Breton, nommé à la tête de l'entreprise le 2 octobre, doit en effet présenter au conseil d'administration, le 4 décembre, les grandes lignes de son plan stratégique. M. Breton et son autorité de tutelle, l'Etat, doivent sortir de l'ornière une entreprise qui a accumulé une dette de 70 milliards d'euros, dont 15 milliards arrivent à échéance en 2003. Déjà confrontés au non renouvellement des contrats à durée déterminée et à des plans sociaux localisés, les salariés s'inquiètent des conséquences sur l'emploi. Les syndicats demandent également le maintien du statut de fonctionnaire, de l'unité du groupe et de la part majoritaire de l'Etat au capital.

▶ **La Poste.** Presque tous les syndicats (CGT, CFDT, SUD, FO, CFTC, UNSA et CSL) ont déposé des préavis de grève, nationaux ou locaux. Leurs revendications portent sur la défense des services publics et l'emploi. Les directives européennes, approuvées par la France, prévoient que la concurrence, qui ne concerne actuellement qu'un quart du courrier (les plis de plus de 350 grammes), passe à 33 % dès 2003, 50 % en 2006 et sans doute 100 % en 2009. Souhaitant être compétitive, La Poste tend à réduire sa présence en zone rurale ou à faire payer sa présence par les collectivités locales.

En revanche, les retraites n'apparaissent pas comme un problème crucial, car La Poste n'a pas de caisse propre. Les contractuels de droit privé (environ 100 000 personnes) dépendent du régime général et les fonctionnaires de celui de la fonction publique. Les premiers sont électeurs aux prochaines élections prud'homales.

▶ **EDF-GDF.** L'évolution du statut des deux entreprises est au cœur des débats actuels. La libéralisation de l'électricité va être totale en 2007, et le régime de retraite des gaziers et électriciens va être profondément modifié.

▶ **Air France**. C'est à l'appel de neuf syndicats de la compagnie nationale (Alter, CFDT, CFTC, CGT, UGICT-CGT, FO, FO-cadres, SNMSAC et SUD-Aérien) que l'ensemble des personnels de la compagnie est invité à participer « *massivement* » aux manifestations du 26 novembre. L'intersyndicale a décidé de se joindre à ce mouvement « *pour la défense du service public et contre les privatisations* ». Ils jugent que les « *arguments justifiant* » la privatisation annoncée de la compagnie « *sont inexistants* » et qu'« *il s'agit d'une décision purement idéologique et politique, sans fondement économique, si ce n'est pour l'Etat en quête de recettes pour un budget en déficit* ».

▶ **Contrôle aérien.** Le mouvement de grève des aiguilleurs du ciel a été lancé à l'initiative des fédérations CGT et FO. Il s'inscrit dans le mouvement des cheminots pour la défense du service public et devrait se terminer, mercredi 27 novembre, à 6 h 30. En revanche, le Syndicat national des contrôleurs du trafic aérien (SNCTA), majoritaire, est absent de ce mouvement. « *Sans remettre en cause la légitimité des revendications du 26 novembre* », il « *n'appelle pas à suivre cette grève de la fonction publique* », précise le SNCTA, qui explique, en outre, que « *l'application du principe de précaution qui a probablement conduit le ministre à mettre en œuvre le service minimum conduira donc à une sous-utilisation du potentiel de contrôleurs ce jour-là, le nombre de vols affectés dans de telles circonstances n'ayant aucun rapport avec le nombre de grévistes* ». La Direction générale de l'aviation civile (DGAC) a précisé, lundi, que le trafic domestique et international serait assuré à hauteur de seulement 12 %. « *Sur les 4 300 vols internationaux prévus pour la journée de mardi, seuls 500 seront assurés* », a précisé une porte-parole de la DGAC, ajoutant que ce chiffre ne concernait que les décollages et atterrissages. Sur les survols du territoire, les contrôles devaient être assurés de 80 % à 90%, « *ce qui risque d'engendrer des retards* », a-t-elle conclu.

François Bostnavaron et Frédéric Lemaître

M. Delevoye ouvre un cycle de discussions sur les carrières des fonctionnaires

Les syndicats doutent de l'issue de cette initiative

COMME il s'y était engagé en septembre, le ministre de la fonction publique, Jean-Paul Delevoye a ouvert, lundi 25 novembre, un cycle de discussions sur la gestion des ressources humaines (GRH) dans les trois fonctions publiques, avec les sept fédérations de fonctionnaires.

Constituant « *l'une des priorités du gouvernement* », la réforme de l'Etat « *ne peut se concevoir que si les règles qui régissent la fonction publique évoluent en profondeur* », leur a-t-il affirmé. Ce chantier s'articulera autour de trois objectifs : améliorer le niveau professionnel des agents, rendre la fonction publique plus attractive, et qu'elle soit « *plus réactive, plus mobile, plus centrée sur la notion de résultat* ».

M. Delevoye a pris soin d'assurer que ce chantier sur la GRH n'était pas « *un écran de fumée* » servant à masquer d'autres sujets, comme les retraites et les salaires. Pour autant, les syndicats sont restés sur leur faim : « *Nous avons du mal à voir sur quoi cela va déboucher concrètement* », relève, comme tous ses homologues, Gérard Aschieri, secrétaire général de la FSU. Certes, dès hier, un premier groupe de travail sur les règles de gestion et la mobilité a été constitué. Mais il n'a échappé à personne qu'il s'agissait d'un cycle de « *discussions* ». « *Ils veulent démontrer qu'il y a un dialogue, mais il ne parle surtout pas de négociation* », relève Rolland Gaillard, de FO.

Ces discussions déboucheront-elles sur une négociation, une décision unilatérale ou un accord-cadre ? Les syndicats dénoncent le « *flou* » des intentions gouvernementales et se montrent pour le moins « *dubitatifs* » sur la volonté du gouvernement. « *Le chantier, bien qu'intéressant, manque d'ambition*, regrette Marie-Claude Kervella, de la CFDT. *Il n'est pas question, par exemple, d'ouvrir un chantier classification du type Durafour, comme nous l'aurions souhaité.* » « *Si l'on veut repenser la promotion interne, il faudra bien toucher à la grille de classification* », renchérit, lui aussi, Michel Picard, de la CFTC. De même, relève Bernard Lhubert, de la CGT, « *si l'on veut développer la mobilité, il faudra bien s'attaquer à la question des primes* ».

Les syndicats doutent fort de la volonté du gouvernement de mettre les moyens à la hauteur des objectifs affichés.

« GESTION DES PERSONNELS »

Sur la décentralisation, autre pilier de la réforme de l'Etat abordé par le ministre, les syndicats manifestent leur déception. Certes, M. Delevoye leur a dit qu'il avait un mandat du premier ministre pour ouvrir avec eux « *une concertation portant sur la question de gestion des personnels* ». Mais sur la démarche et le contenu de la décentralisation, son mandat se limite à les « *informer* ». Les syndicats souhaiteraient, avant de parler des conséquences sur le personnel, avoir voix au chapitre sur le devenir des missions de l'Etat.

Quant aux salaires, ils attendaient qu'une date ferme leur soit donnée pour la réunion destinée à fixer la méthode des négociations. Le ministre avait promis de l'organiser d'ici à la fin de l'année. Mais là encore, ils sont restés sans réponse précise. « *Le dossier GRH,* prévient Hervé Baro, *risque aussi d'être plombé à un certain moment, si nous n'avons aucune perspective crédible de négociation salariale.* »

Laetitia Van Eeckhout

Divisés et peu mobilisés, les routiers lèvent leurs barrages

Pour expliquer l'échec de leur mouvement, les chauffeurs CGT et CFDT mettent en cause l'intervention des forces de l'ordre et l'accord sur les salaires signé « en catimini » par les autres organisations syndicales

L'APPEL à la poursuite de l'action, lancé lundi 25 novembre en fin d'après-midi par Joël Le Coq et Alain Renault, dirigeants de la CFDT et CGT des transports, avait des allures de baroud d'honneur. Au même moment, les rares barrages qui étaient maintenus parmi la cinquantaine dressés dans la journée sur l'ensemble du territoire étaient levés. Mardi au petit matin, il ne subsistait que des rassemblements sporadiques à Sablé-sur-Sarthe (Mayenne), la ville de François Fillon, et aux abords du tunnel du Fréjus, en Savoie. Alors que les syndicats attendaient une mobilisation de grande ampleur comme en 1996 et 1997, il leur fallait reconnaître la faiblesse des troupes engagées et, en fin de compte, l'échec de leur action.

Premier mis en cause, le ministre de l'intérieur, Nicolas Sarkozy, qui a agi promptement pour débloquer les axes de circulation. A peine les barrages bloquants ou filtrants étaient-ils installés que les forces de l'ordre intervenaient pour relever les plaques d'immatriculation des véhicules, menacer les conducteurs d'un retrait de permis – leur principal outil de travail. Plusieurs grévistes ont aussi été interpellés, notamment à Lyon, et placés en garde à vue. *« Il était convenu que les manifestations pouvaient avoir lieu normalement dans la mesure où nous ne bloquions pas les raffineries, les points stratégiques, et où la circulation des particuliers était assurée. Dans la réalité, nous avons été victimes d'un harcèlement des forces de l'ordre »*, a affirmé M. Le Coq.

Cette intervention rapide pour déloger les barrages n'est pourtant pas la seule explication de l'échec. D'une seule voix, la CGT et la CFDT dénoncent les conditions de l'accord signé in extremis et *« en catimini »* dimanche en fin de soirée par l'Union fédérale route (UFT), qui regroupe trois organisations patronales, et quatre syndicats « minoritaires », Force ouvrière, la CFTC, la Fédération nationale des chauffeurs routiers et les cadres de la CGC, représentant à peine plus de 17 % des voix aux élections professionnelles contre 36 % pour les deux autres organisations.

Sur les barrages, l'annonce d'une revalorisation salariale de 14 % en moyenne pour les trois prochaines années a semé le doute. *« Les gars n'ont retenu que le chiffre, et la mobilisation n'en a été que plus compliquée. Nous n'avons pas eu le temps de leur expliquer »*, indiquait un responsable en Savoie.

« ACCORD EN TROMPE L'ŒIL »

Alors que FO continuait de se féliciter d'avoir obtenu gain de cause sur les salaires, les responsables de la CFDT et de la CGT stigmatisaient le revirement de cette organisation, acquise, selon eux, à l'issue de *« tractations de couloirs »* lors des multiples suspensions de séance. Surtout, ils ont dénoncé un *« accord en trompe l'œil inacceptable »* qui *« smicardise à nouveau la profession »*. Selon leur calcul, en effet, les mesures retenues ne seraient guère plus élevées que les revalorisations automatiques et prévues avec l'harmonisation des smic d'ici 2005 dans le projet de loi Fillon soumis au Parlement. De surcroît, a assuré M. Renault, *« ces propositions patronales rétablissent un écart de 5 % à 7 % entre le smic et les coefficients les plus hauts, au lieu de 10 % actuellement »*.

De leur côté, les patrons du transport ne sont pas mécontents *« d'avoir cassé le rythme infernal des crises sociales et des négociations sous la pression »*, comme l'a indiqué René Petit de la Fédération nationale des transports routiers (FNTR), peu avant la signature du protocole lundi après-midi. *« La négociation est terminée. Par respect pour les signataires, il n'y a pas lieu à penser qu'elle doive se rouvrir »*, a précisé Alain Fauqueur, au nom de Transport logistique de France (TLF).

Pour le gouvernement, qui peut se targuer d'avoir contribué à stopper le conflit des routiers après celui des agriculteurs, l'essentiel est d'éviter toute maladresse susceptible de remobiliser les troupes. Interrogé à la mi-journée, en marge d'un déplacement à Lille consacré à la décentralisation, Jean-Pierre Raffarin, après avoir distingué le *« droit de grève »* du *« droit de blocage »*, s'est contenté de noter qu'*« il n'y a pas lieu d'être pessimiste »*. Au même moment, l'un de ses ministres confiait toutefois que la principale interrogation concerne la façon dont la CFDT va *« se tirer de ce mauvais pas »*.

M. De. **Michel Delberghe**

Polémique entre M. Blondel et M. Chérèque

A quelques jours des élections prud'homales, la polémique s'envenime entre la CFDT et Force ouvrière. Premier à réagir lundi matin, Marc Blondel, secrétaire général de FO, s'est félicité de l'accord intervenu dimanche soir chez les routiers grâce à la signature des dirigeants de sa fédération qui, la veille, menaçaient pourtant de se joindre au mouvement.

Dans un entretien aux *Echos* de mardi, François Chérèque, secrétaire général de la CFDT, a rétorqué en jugeant *« stupéfiante »* l'attitude de FO qui, *« dans la fonction publique, joue la surenchère à propos d'une réforme* [des retraites] *qui n'existe pas et* [dans les transports] *pratique la sous-enchère main dans la main avec le patronat routier »*.

Côté syndical, on ne manque pas de souligner la « médiation » exercée par M. Blondel auprès de Matignon pour trouver une issue rapide à l'épreuve de force engagée par la CFDT et la CGT. Cette polémique relance également le débat sur la validité des accords signés par des organisations minoritaires que la CGT et la CFDT entendent remettre en cause.

PROFIL JOËL LE COQ (CFDT), UN NÉGOCIATEUR TENACE TENU EN ÉCHEC

Il n'a pas la carrure de Tarzan, figure emblématique du mouvement de 1992, ni la gouaille de Roger Poletti, l'ancien secrétaire général de la fédération transports de Force ouvrière, qui s'acharnait à lui voler la vedette devant les micros et les caméras. Filiforme aux cheveux en bataille et à la longue barbe blanchie, Joël Le Coq n'a pas le profil traditionnel des forçats du bitume, au langage cru et au geste spontané. C'est pourtant pour avoir compris leur réalité et être resté proche du terrain que cet ancien agent comptable à l'agence du Mans de Calberson, âgé de 52 ans, a réussi à imposer et à développer la CFDT comme première organisation dans le transport avec 25 % des voix aux élections professionnelles. Malgré l'émiettement de cette profession et la multiplicité de ses métiers, il a, depuis les conflits de 1996 et de 1997, contribué à imposer des règles sociales communes qui se rapprochent du droit des autres salariés.

Ancien adhérent de la CGT qu'il a quittée en 1977, ce « pragmatique » a gravi les échelons syndicaux en devenant, en 1994, le secrétaire général de la branche route. On lui prête même l'intention de succéder à Claude Debons, le secrétaire de la Fédération des transports et de l'équipement de la CFDT (FGTE) à l'occasion de son prochain congrès. Ce pourrait être alors un pas vers un rapprochement de cette fédération, jusqu'à présent plutôt rebelle, avec la direction de la confédération.

Au cours de ce conflit, divers interlocuteurs patronaux ou gouvernementaux ont tenté de raviver les tensions avec le nouveau secrétaire général de la CFDT, François Chérèque, surtout à la veille des élections prud'homales.

En négociateur tenace, Joël Le Coq s'était plutôt bien tiré des conflits précédents. Cette fois, il se retrouve face à un patronat plus intransigeant, un gouvernement qui expérimente, y compris avec le recours aux forces de l'ordre, sa méthode de « dialogue social », et le réveil des rivalités avec FO. L'intéressé n'ose pas croire que le sort des salariés du transport puisse être l'enjeu de batailles politiques ou de querelles syndicales. Mais, face à l'échec du conflit, il lui faudra trouver d'autres moyens d'action.

Voulu par la gauche, le débat sur le droit de vote des étrangers est refermé par la droite

UN PETIT TOUR à l'Assemblée, et puis s'en va. Le droit de vote et d'éligibilité des étrangers aux élections locales, au terme de cinq ans de résidence en France, faisait l'objet, mardi matin 26 novembre, d'une brève discussion au Palais-Bourbon. L'initiative en revient au Parti socialiste, qui avait décidé d'inscrire cette proposition de loi constitutionnelle dans la première « niche » parlementaire qui lui était attribuée. Un choix qui ne devait rien au hasard, après que Jacques Chirac, le 14 octobre, à Troyes, eut plaidé en faveur d'un *« contrat d'intégration »* pour les étrangers arrivant légalement en France. Jean-Pierre Raffarin, à son tour, en avait développé les principes, le 24 octobre, à l'occasion de l'installation du Haut-Conseil à l'intégration. Le premier ministre s'était empressé de clore un débat qui à ses yeux n'avait pas lieu d'être : *« N'ouvrons pas la porte du droit de vote aux étrangers pour refermer celle de l'accès à la nationalité. »*

Pour Thierry Mariani (Vaucluse), qui s'exprimait au nom du groupe UMP, ce débat *« aura au moins un mérite : celui de montrer à notre électorat que la majorité n'a aucunement l'intention de rouvrir cette discussion, et qu'elle est parfaitement unie »*. La mise au point rejoint les intentions du PS, qui, en inscrivant cette question du droit de vote à l'ordre du jour, visait la même conclusion. Au terme de deux heures de débat, au cours duquel se seront exprimés une quinzaine d'intervenants, conclu par un vote de non-examen du texte, voilà évacuée du paysage parlementaire une des 110 propositions du candidat François Mitterrand en 1981.

L'enjeu, pourtant, concerne, comme devait le souligner Bernard Roman (PS, Nord), rapporteur de la proposition, *« 3,2 millions d'étrangers* [résidant] *en France, dont 80 % disposent d'un titre de séjour d'une durée de validité de dix ans »*. Pour eux, estime-t-il, la question prioritaire n'est pas celle de l'intégration mais celle de l'*« égalité des droits »*, ajoutant que *« les maintenir au rang de citoyens de seconde zone est tout simplement scandaleux »* et que faire perdurer cette situation revient à maintenir un état de *« discrimination »*.

Intervenant pour le groupe communiste et républicain, André Gerin (PCF, Rhône), tout en apportant son soutien à la proposition, avouait ne se faire aucune illusion sur son avenir, et déplorait que *« la gauche* [ait] *payé le 21 avril 2002* [sa] *dérobade aux promesses faites aux citoyens »*.

« CHIFFON ROUGE »

Le gouvernement comme la majorité n'ont pas manqué de souligner que les « discriminations » dénoncées par le PS ont survécu aux quinze années où il a été au pouvoir. Au-delà de cet argument polémique, ils devaient rejeter l'idée d'*« une citoyenneté de résidence »* : *« Notre conception de la citoyenneté est liée à la nationalité, une nationalité choisie »*, expliquait M. Mariani. Rudy Salles (UDF, Alpes-Maritimes), pour qui cette proposition s'assimilait à *« un nouveau chiffon rouge »*, estimait que *« le meilleur moyen d'intégrer un étranger est de lui conférer la nationalité française »*.

Les quelques voix qui n'étaient pas résolument hostiles, dans les rangs de la majorité, au droit de vote des étrangers aux seules élections municipales dans certaines conditions ne se seront guère fait entendre au cours de ce débat. Seul Yves Jego (UMP, Seine-et-Marne), esquissait une timide mise en garde à l'égard de ses collègues : *« Prenons garde au sophisme de la naturalisation comme solution à tous nos maux. »* Quant au gouvernement, représenté par son porte-parole, Jean-François Copé, il assurait qu'*« en l'état de nos engagements internationaux, le processus de construction d'une citoyenneté européenne est le seul fondement cohérent de la reconnaissance du droit d'être électeurs, voire éligibles »*. La porte était ainsi refermée.

Patrick Roger

Décentralisation : M. Debré contre une réforme de la Constitution

JEAN-LOUIS DEBRÉ revient à la charge contre le projet de réforme de la décentralisation du premier ministre Jean-Pierre Raffarin. Le président (UMP) de l'Assemblée nationale a, cette fois, contesté, dans une déclaration à France-Info, la nécessité de réformer la Constitution. *« Ce dont nous avons besoin d'abord, c'est d'une simplification administrative,* a estimé M. Debré. *Il n'était pas nécessaire de réformer la Constitution pour la simplifier. »* A Strasbourg (Bas-Rhin), le 31 octobre, le fils de Michel Debré, l'un des rédacteurs de la Constitution de la Ve République et premier premier ministre du général de Gaulle (1958-1962), avait déjà mis en garde publiquement contre le *« bazar »* de la décentralisation et *« l'intégrisme décentralisateur »* (*Le Monde* du 2 novembre).

Martine Aubry réserve un accueil « républicain » à M. Raffarin

VENU à Lille pour défendre la réforme de la décentralisation aux assises des libertés locales, Jean-Pierre Raffarin a reçu un « accueil républicain » de la part de Martine Aubry. *« Le chef du gouvernement de la République est partout chez lui en France, ici comme ailleurs »*, a souligné la maire socialiste de Lille. Le premier ministre a salué pour sa part la *« personnalité »* de Mme Aubry, *« faite de courage et de convictions »*. *« Une République forte, c'est aussi une République qui sait respecter chez l'autre la force de ses convictions »*, a ajouté M. Raffarin.

José Bové dénonce la « criminalisation des mouvements sociaux »

LE PORTE-PAROLE de la Confédération paysanne, José Bové, affirme dans un entretien à *Libération* du 26 novembre, que l'*« on est face à une criminalisation des mouvements sociaux »*. *« C'est pourquoi,* ajoute le dirigeant syndical dont la Cour de cassation a rejeté le pourvoi, mardi 19 novembre, et qui doit purger une peine de quatorze mois d'emprisonnement, *je me suis rallié au principe d'un recours en grâce »* auprès du président de la République. *« Accepter le recours en grâce serait une façon pour le chef de l'Etat d'accepter enfin les débats sur la mondialisation en France »*, souligne M. Bové.

DÉPÊCHES

■ **PRÉSIDENTIELLE : le futur président de l'UMP ne devrait pas être candidat** à l'élection présidentielle de 2007, a affirmé la ministre de la défense, Michèle Alliot-Marie, dans un entretien au *Figaro* du 26 novembre, visant l'éventuel successeur d'Alain Juppé, élu le 17 novembre au Bourget (Seine-Saint-Denis) à la tête de l'UMP, jusqu'à l'automne 2004. *« Si l'élection présidentielle est l'horizon de ceux qui voudront tenir l'UMP, nous serons mal engagés »*, a estimé l'ancienne présidente du RPR.

■ **PRISONS : une mission de réflexion sur *« l'exécution des courtes peines »*** de prison a été confiée au député (UMP) Jean-Luc Warsmann. Il devra remettre un rapport et des propositions avant la fin du mois d'avril 2003, selon la lettre de mission.

SALONS HAUT DE GAMME,
canapés et fauteuils
CLUB

meubles
Decor Actuel - 80, rue Claude-Bernard
75005 PARIS - Tél. : 01.45.35.08.69

SOCIÉTÉ

TERRORISME

Les policiers du Raid et de la Direction de la surveillance du territoire (DST) ont interpellé, lundi 25 novembre, à Montfermeil (Seine-Saint-Denis), **SLIMANE KHALFAOUI** ainsi que cinq de ses proches. Ce Franco-Algérien de 27 ans est soupçonné d'avoir appartenu au **« GROUPE DE FRANCFORT »** qui projetait de commettre des attentats à Strasbourg, mais aussi d'être en relation avec des islamistes qui préparaient une opération dans le métro de Londres. Mardi matin, la brigade criminelle a également interpellé six personnes soupçonnées d'avoir **AIDÉ RICHARD REID**, ce Britannique monté dans le vol Paris-Miami avec des explosifs dans ses chaussures. Ces interpellations, comme celle réalisée vendredi à la gare du Nord, mettent en lumière les **RAMIFICATIONS DES CELLULES FRANÇAISES** d'Al-Qaida, en Angleterre, en Belgique et aux Pays-Bas.

Les arrestations se multiplient dans la mouvance d'Al-Qaida

En quatre jours, les policiers ont procédé à trois vagues successives d'interpellations dans les milieux islamistes. Préparation d'attentat à Strasbourg, soutien logistique à Richard Reid, l'homme qui voulait faire sauter le Paris-Miami : ces investigations mettent au jour des ramifications européennes

SLIMANE KHALFAOUI était de passage chez sa sœur, au deuxième étage d'une cité de Montfermeil (Seine-Saint-denis). Pour les enquêteurs de la direction de la surveillance du territoire (DST), ce jeune franco-algérien de 27 ans n'est pas n'importe qui. Parce qu'ils ont en mémoire l'affrontement sanglant qui avait fait cinq morts lors de l'assaut du RAID sur les islamistes du « gang de Roubaix », en mars 1996, ils entendaient prendre toutes les précautions. Lundi 25 novembre, à six heures du matin, une heure après la prière, l'appartement des Khalfaoui a donc été encerclé par une centaine d'hommes – des policiers d'élite du RAID, une demi-compagnie de CRS et des camions de pompiers. L'homme a bien tenté de s'échapper par la fenêtre mais les enquêteurs de la DST ont interpelé Slimane Khalfaoui sans souci.

« MILITAIRES » DU DJIAD

La DST agissait sur commission rogatoire du juge antiterroriste Jean-Louis Bruguière. Slimane Khalfaoui est en effet recherché dans le cadre de l'enquête ouverte par la justice française en 1995 sur la « filière afghane » – celle des « militaires » du Djihad qui ont fait leurs « classes » en Afghanistan aux côtés des Talibans, comme d'autres en Bosnie ou en Tchétchénie. Surtout, les policiers croient tenir un « *opérationnel* » – comme l'a qualifié lundi le ministre de l'intérieur, Nicolas Sarkozy –, un relais de réseaux islamistes anglais. C'est en Grande-Bretagne que les risques d'attentats seraient le plus élevés, selon un document confidentiel des Quinze et un récent rapport des Renseignements généraux français (*Le Monde* du 14 novembre), alors qu'au même moment, dans un enregistrement attribué à Oussama Ben Laden, et diffusé le 12 novembre, Al-Qaida promet de nouveaux attentats en Europe. Cette arrestation intervient également après une autre série d'interpellations, vendredi 22 et samedi 23 novembre, à la gare du nord et en banlieue parsienne (*Le Monde* du 26 novembre).

Slimane Khalfaoui est pour l'heure officiellement soupçonné d'avoir appartenu au « groupe de Francfort », qui projetait un attentat à Strasbourg, pendant les fêtes de Noël 2000. Quatre hommes d'origine algérienne considérés par les policiers comme membres d'un réseau terroriste islamiste proche de Ben Laden avaient été arrêtés à Francfort. Outre des armes et des explosifs, les policiers allemands avaient trouvé chez eux une cassette vidéo : sur un fond de musique traditionnelle, d'images de moudjahidins, et de vues de la cathédrale Notre-Dame et du marché de Strasbourg, le commentaire était sans équivoque : « *Il faut détruire le temple des ennemis de Dieu.* » En février 2001, la justice française, estimant que cette vidéo ressemblait à un « *repérage* » avant un attentat, avait ouvert une information judiciaire contre X... pour « *association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste* », afin de traquer éventuels correspondants du réseau en France.

« TRÈS BELLE AFFAIRE »

C'est dans le cadre de cette instruction qu'ont eu lieu, lundi, l'interpellation de Slimane Khalfaoui et de cinq autres personnes, dont deux femmes, appréhendés, eux, dans la cité voisine des Bosquets à Clichy-sous-Bois (Seine-Saint-Denis), après que la DST a mis la main, à Montfermeil, sur trois passeports soigneusement dissimulés et une importante documentation islamiste. Mais Slimane Khalfaoui intéresse les enquêteurs à deux autres titres. D'abord, il soupçonné d'avoir été un proche d'Ahmed Ressam au moment où, en décembre 1999, cet Algérien « politisé » à Marseille, avait été arrêté à la frontière entre les Etats-Unis et le Canada avec 59 kilogrammes d'explosifs dans sa voiture.

Ahmed Ressam avait été déclaré coupable de conspiration pour un attentat visant l'aéroport de Los Angeles, durant les célébrations du passage à l'an 2000. Lors de sa comparution, en juillet 2001, devant un tribunal de New York, il avait expliqué avoir été initié à la fabrication d'un gaz mortel, fabriqué à base de cyanure et d'acide sulfurique, dans les camps d'entraînement du réseau Ben Laden en Afghanistan.

Il avait déclaré que l'idée était d'utiliser plus tard de telles techniques sur des citoyens américains (*Le Monde* du 10 octobre 2001). Enfin, Slimane Khalfaoui serait un proche de l'islamiste algérien Rabah Kadri, dit «*Toufik* », inculpé en Angleterre « *pour possession d'objets destinés à la préparation, à l'incitation et à la commande d'actes terroristes* » , et dont le *Sunday Times* assurait il y a une semaine qu'il projetait avec deux complices de répandre un gaz au cyanure dans le métro de Londres (*Le Monde* du 19 novembre). « *Toufik* », qui a comparu pour la troisième fois, lundi 25 novembre, devant la justice britannique, s'était rendu en Afghanistan dans un camp d'entraînement avec Ahmed Ressam. Il serait l'un des principaux correspondants des réseaux Ben Laden en Angleterre depuis l'arrestation à Londres de son chef, Abou Doha, à la demande des Américains, en mars 2001, et l'un des pivots des envois de volontaires islamistes en Afghanistan et en Tchétchénie.

M. Sarkozy s'est félicité publiquement, lundi, de cette « *très belle affaire* » qui témoigne selon lui de « *la qualité des services de renseignement français* ».

Ariane Chemin

Interpellations dans l'enquête sur Richard Reid

Une demi-douzaine personnes ont été placées en garde à vue, mardi 26 novembre, dans le cadre de l'enquête sur le britannique Richard Reid, accusé d'avoir tenté de faire sauter le vol Paris-Miami, le 22 décembre 2001, en dissimulant des explosifs dans ses chaussures. Les interpellations ont été menées au petit matin par la section anti-terroriste de la brigade criminelle et de la brigade de recherche et d'intervention (BRI, « antigang ») dans la banlieue parisienne (Bagneux, Garges-les-Gonesse), et surtout dans le 10e arrondissement de Paris, afin de mettre en lumière l'éventuel soutien logistique dont aurait pu bénéficier M. Reid en France, notamment dans les restaurants et les lieux de prières du « quartier pakistanais » de la capitale. Deux Français et un Pakistanais, Ghulam Mustafa Rama, avaient déjà été mis en examen en juin par le juge antiterroriste Jean-Louis Bruguière. M. Reid avait plaidé coupable, le 4 octobre, devant un juge de Boston, ce qui lui avait évité un procès. Son jugement doit être rendu le 30 janvier.

Belgique et Pays-Bas, zones de repli pour les cellules françaises d'Al-Qaida

BRUXELLES
de notre correspondant

L'interpellation, à Paris, près de la gare du Nord, vendredi 22 novembre, de l'Algérien Redouane Daoud a confirmé l'analyse de plusieurs spécialistes européens de l'antiterrorisme : soumis à une forte pression policière en France, les cellules du réseau Al-Qaida se sont notamment installées en Belgique et aux Pays-Bas. Dans ces deux pays, les réseaux algériens fournissent l'aide aux activistes, avec le soutien d'une série de mosquées intégristes et d'organisations caritatives.

Redouane Daoud faisait partie de la vingtaine de militants islamistes interpellés aux Pays-Bas. Arrêté en avril en compagnie de trois autres personnes, il s'était évadé, au mois de juin, de la prison de Breda. Il serait proche du Groupe salafiste pour la prédication et le combat (GSPC), un mouvement né au sein du GIA algérien et implanté dans plusieurs Etats de l'Union européenne. Au lendemain des attentats commis aux Etats-Unis, une autre cellule proche d'Al-Qaida avait été démantelée, à Rotterdam. Elle était dirigée par le Français Jérôme Courtailler, 28 ans, auquel sont notamment reprochés la confection de faux passeports, de fausses cartes de crédit et l'enrôlement de jeunes pour la guerre sainte. C'est cette cellule qui a fourni aux deux assassins marocains du commandant Massoud, formés et recrutés à Bruxelles, des faux passeports belges, dérobés à La Haye. Elle aussi, qui devait apparemment fournir une aide logistique pour la préparation d'attentats, était en liaison avec un groupe basé à Bruxelles, où Nizar Trabelsi, un ancien footballeur tunisien converti à l'islam radical, allait, semble-t-il, jouer les kamikazes.

« UN ÉLÉMENT MARTYR »

Nizar Trabelsi a affirmé qu'il visait une base américaine en Belgique mais les enquêteurs continuent de penser que sa cible était en réalité l'ambassade américaine à Paris. Il était apparu comme l'un des correspondants de Djamel Beghal, l'islamiste soupçonné d'avoir dirigé une cellule d'Al-Qaida en France. Arrêté à Dubaï en juillet 2001, Beghal avait désigné – avant de revenir sur ses aveux – Nizar Trabelsi comme « *un élément martyr* » de l'organisation d'Oussama Ben Laden. Selon Djamel Beghal, l'ex-joueur professionnel devait « *se faire exploser dans l'ambassade américaine en France* ». Lors de l'arrestation de Nizar Trabelsi, le 13 septembre 2001, la police belge avait d'ailleurs découvert armes, explosifs, formules chimiques et plans évoquant cette attaque. D'où l'amertume manifestée par les services français : ils jugent que leurs collègues belges et néerlandais ont eu tort de précipiter les arrestations des membres de ces cellules alors qu'une surveillance plus longue aurait permis de démanteler d'autres éléments du réseau.

Insistant sur l'importance des Pays-Bas dans le réseau d'Oussama Ben Laden, des sources indiquent par ailleurs que c'est dans ce pays qu'Al-Qaida a réalisé de nombreux investissements et opérations bancaires. Bénéficiant de la traditionnelle tolérance d'un pays apparemment peu soucieux de contrôler les mouvements de fonds et les collectes organisées au sein des importantes communautés immigrées, diverses fondations continueraient d'alimenter les réseaux. Les autorités néerlandaises s'émeuvent, en revanche, d'avoir découvert des liens entre des cellules terroristes et des bandes criminelles organisées.

Jean-Pierre Stroobants

Les règlements de comptes du juge Thiel

Dans un livre d'entretiens, le magistrat antiterroriste fustige les intellectuels et « Le Monde »

ON NE RÉVEILLE PAS UN JUGE QUI DORT
de Gilbert Thiel, avec Daniel Carton
Fayard, 388 pages, 20€

LES MAGISTRATS, comme les journalistes, résistent en général assez bien aux vertiges de l'autocritique, et Gilbert Thiel, l'un des quatre juges d'instruction antiterroristes, s'offre, dans un livre d'entretiens avec le journaliste Daniel Carton, un long plaidoyer *pro domo* où il ne risque pas, au moins, d'être interrompu.

Le titre est plaisant, *On ne réveille pas un juge qui dort*, une allusion à un magistrat réveillé en sursaut lors d'une audience mais blanchi par la Cour de cassation, qui a estimé charitablement qu'il ne dormait évidemment pas, mais réfléchissait profondément. Gilbert Thiel, lui, ne veut pas réveiller le juge, parce qu'il rêve sans doute *« à une justice meilleure, à un monde meilleur »*.

RÊVES DE LÉGION D'HONNEUR

Le livre s'efforce d'étayer l'image que Gilbert Thiel s'est construite dans les médias, celle du juge bourru, indépendant, provocateur mais chaleureux, qui ne mâche pas ses mots et détonne dans le sérail. Il s'ouvre d'ailleurs par une robuste tirade contre ses collègues qui ne rêvent que d'obtenir un jour la Légion d'honneur.

L'ouvrage est mollement composé de trois parties, plutôt dans le désordre, surtout vers la fin : une longue analyse sur les faibles moyens de la justice, point de passage obligé des souvenirs du genre, avec cependant un côté gros bon sens judiciaire où l'auteur prouve qu'il s'est un peu documenté. Suit une longue plongée dans les affaires qu'il a eu à connaître, et qui compose l'essentiel de l'ouvrage.

C'est parfois drôle, notamment sur Simone Weber, accusée en 1985 d'avoir découpé son amant à la tronçonneuse, quelquefois émouvant, dans l'affaire du tueur en série Guy Georges, embarrassé souvent dans le cas des fausses factures de Nancy. Le juge Thiel a en effet instruit l'une des premières affaires financières du RPR, 20 millions de fausses factures, 28 inculpés dont le maire de Toul, et se noie tellement dans le détail qu'on finit par perdre de vue qu'il a été saisi du dossier en novembre 1987 et que toute son instruction a été annulée à partir de mars 1988.

« On se croirait dans les "Histoires extraordinaires" de Pierre Bellemare, souligne Daniel Carton. *Vous n'en auriez pas une autre ? »* Il en a plein d'autres, pimentées par un humour potache et un zeste d'autodérision, où le juge s'amuse, le lecteur de temps en temps.

Le reste du livre est constitué de règlements de comptes assassins, voire injurieux, qui tranchent avec le ton badin de l'ensemble. C'est que le juge Thiel, qui passe son quotidien à lutter contre le terrorisme, a deux ennemis principaux : la Ligue des droits de l'homme et *Le Monde*, qui apparemment méprisent les victimes, défendent les assassins et sapent les légitimes efforts de défense du corps social.

« OFFICE DE PARATONNERRE »

Le retournement est piquant : Gilbert Thiel, membre jusqu'en 1981 du très à gauche Syndicat de la magistrature, avait été nommé en 1995, et quoi qu'il en dise, pour briser le huis clos du pool antiterroriste, franchement marqué à droite. Il en est aujourd'hui le plus sûr rempart, dans le style anarcho-autoritaire. Il convient certes que les relations avec ses trois collègues de la galerie Saint-Eloi n'ont pas été au début *« d'une franche cordialité »*, mais le sens du devoir a repris le dessus et il passe aujourd'hui rapidement sur les épisodes douloureux, notamment lorsque le juge Bruguière et ses amis ont témoigné contre lui sur procès-verbal. Les relations avec Jean-Louis Bruguière sont désormais bonnes, *« il fait office de paratonnerre avec une rare efficacité*, se félicite Gilbert Thiel. *Même quand il ne fait rien, il dérouille ! »*

Le juge en revanche ne trouve pas de mots assez durs contre les intellectuels, *« les pétitionnaires d'habitude »*, *« le club de la Closerie des lilas »* et *« la gauche option caviar »* dans des termes assez proches de ceux de Nicolas Sarkozy et tout à fait dans l'air du temps. Il en profite pour assassiner Me Daniel Soulez-Larivière, qui a eu le tort d'écrire un peu trop de livres sur la suppression du juge d'instruction, ou pour salir un magistrat surtout connu pour avoir cassé des procédures antiterroristes mal ficelées.

Gilbert Thiel doute que *« sa candidature à la rédaction en chef du* Monde » soit retenue. Il a tort : il faudra seulement qu'il vérifie un peu ce qu'il raconte, c'est l'usage.

Franck Johannès

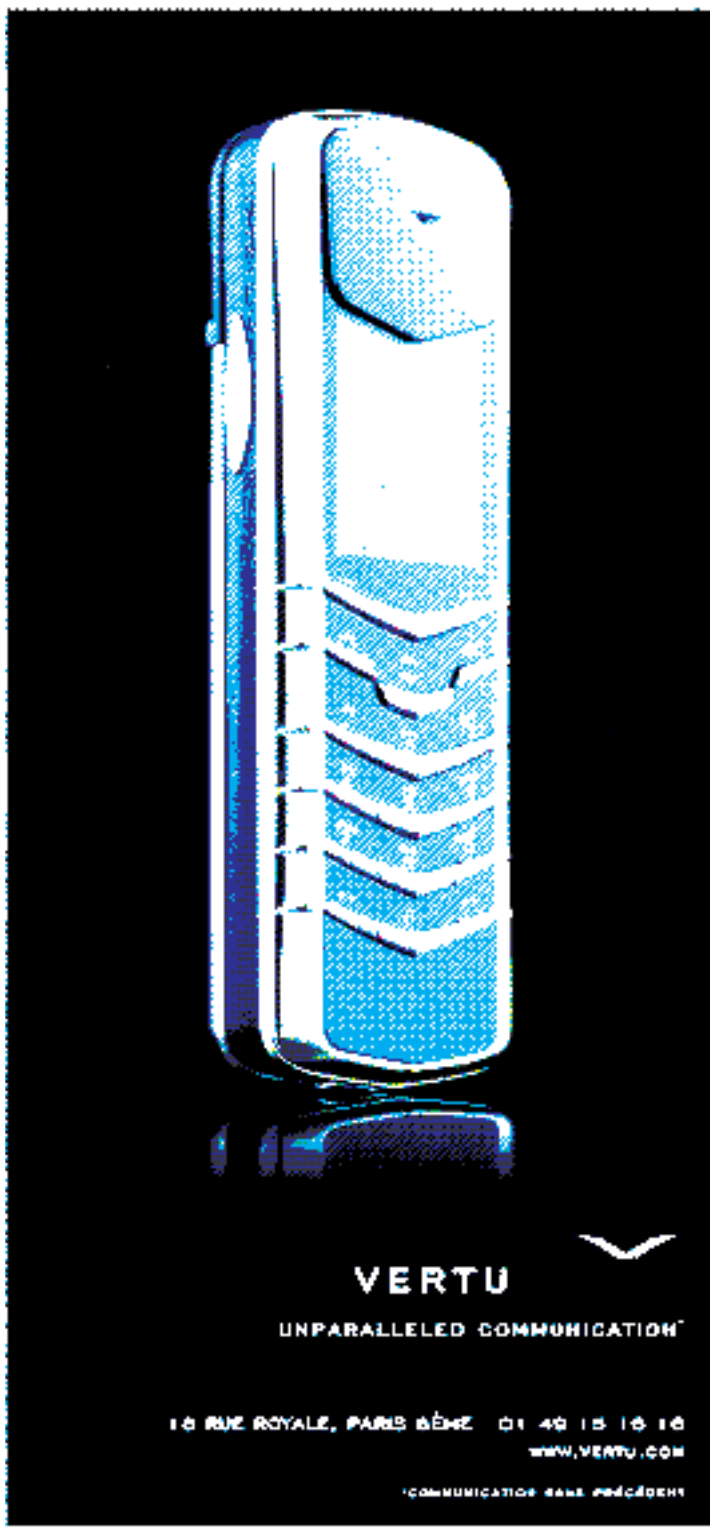

La police de Monaco mise en cause dans sa gestion de l'incendie ayant causé la mort d'Edmond Safra

Au procès de l'infirmier américain Ted Maher, accusé d'avoir provoqué le décès de son employeur, le tribunal examine les nombreux dysfonctionnements dans l'intervention des secours

TRIBUNAL CRIMINEL DE MONACO
3e jour d'audience

MONACO
de notre envoyé spécial

Ce ne sont pas le doute et la modestie qui étouffent la police de Monaco et ses responsables. Même après une nouvelle journée d'audience consacrée, lundi 25 novembre, par le tribunal criminel de la Principauté à l'examen, ô combien accablant, des dysfonctionnements qui ont caractérisé leur intervention, le 3 décembre 1999, lors de l'incendie criminel ayant causé la mort du milliardaire Edmond Safra.

Ce matin-là, vers 4 h 45, Ted Maher, l'infirmier américain du richissime banquier, décidait de mettre à exécution un plan censé lui attirer les faveurs de son employeur : faire semblant de repousser une agression en se donnant plusieurs coups de couteau, et mettre le feu à une poubelle du duplex surprotégé pour déclencher les secours (*Le Monde* du 23 novembre).

Malgré les détails affligeants de leurs propres témoignages, les policiers évoquent leur opération comme réalisée dans des *« conditions normales et honorables »*, en parfaite conformité avec *« tous les protocoles d'intervention »*. Maurice Albertin, directeur de la sûreté publique, se croit même obligé de souligner la *« sélection drastique »* de ses troupes et leur *« formation dans des unités d'élite »* : *« Il n'y a pas beaucoup de services de police dans le monde qui ont été confrontés à un tel bunker et au refus des victimes d'écouter les conseils prodigués. »*

Le policier s'étonne qu'Edmond Safra n'ait pu ouvrir la fenêtre de la salle de bains où il s'était réfugié avec l'une de ses infirmières et qu'il ait refusé d'en sortir, convaincu de la présence dans l'appartement des agresseurs inventés par Ted Maher. Au passage, il fait allusion aux *« victimes du 11 septembre qui se sont bien jetées du 40e étage »*. Réplique immédiate de Me Georges Kiejman, l'un des avocats de Lily Safra, la veuve du milliardaire présente sur le banc des parties civiles : *« Je trouve inadmissible qu'un témoin arrivé sur les lieux alors que les victimes sont sans doute déjà décédées puisse mettre en cause leur comportement comme ayant contribué à leur propre mort. »*

Pour une police qui s'enorgueillit d'assurer la sécurité des riches hôtes de la Principauté, l'intervention du 3 décembre 1999 se résume à une accumulation d'erreurs particulièrement fâcheuses.

AGRESSEURS IMAGINAIRES

Première faute lourde de conséquences, les fonctionnaires prennent pour argent comptant la version donnée sur place par Ted Maher, sans vraiment l'interroger et s'apercevoir que ses vêtements ne sont pas déchirés ou troués alors qu'il prétend avoir été poignardé. La nuée de policiers présents sur place – nul n'est capable de donner un chiffre exact – passeront trois heures à pourchasser des agresseurs imaginaires alors qu'Edmond Safra et l'une de ses infirmières attendent en vain les secours, qui n'atteindront la salle de bains que vers 7 h 45. *« Personne n'a vu le moindre agresseur sur place. La priorité, qui était alors la sécurisation des lieux, ne pouvait-elle pas devenir le sauvetage des victimes ? »*, demande Me Sandrine Setton, l'un des défenseurs de Ted Maher. *« Pour nous, il ne faisait aucun doute qu'il y avait des agresseurs*, répond le commandant Alain Van den Corput, chef de l'unité spéciale d'intervention et de voie publique (Usivp), l'équivalent du RAID. *Au point que quarante huit heures après les faits (jusqu'aux aveux de Ted Maher), on les cherchait toujours. »*

L'opération se déroule dans une incroyable confusion et un manque patent de coordination. Un policier parle avec Edmond Safra au téléphone, mais ne pense pas à lui demander où il se trouve exactement dans l'appartement. Un autre voit Mme Safra quand elle se sauve – toute seule – de l'appartement, mais ne lui demande rien sur la configuration des lieux. Le majordome du banquier propose son aide en disant qu'il sait où se trouve son patron. On l'invite à quitter les lieux : *« Une opération de police est en cours ! »* Samuel Cohen, responsable des services de sécurité d'Edmond Safra, arrive sur place. C'est lui, finalement, qui ouvre l'appartement après avoir récupéré les clés auprès de Mme Safra. Non sans avoir d'abord été pris pour l'un des agresseurs imaginaires et menotté.

Frédéric Chambon

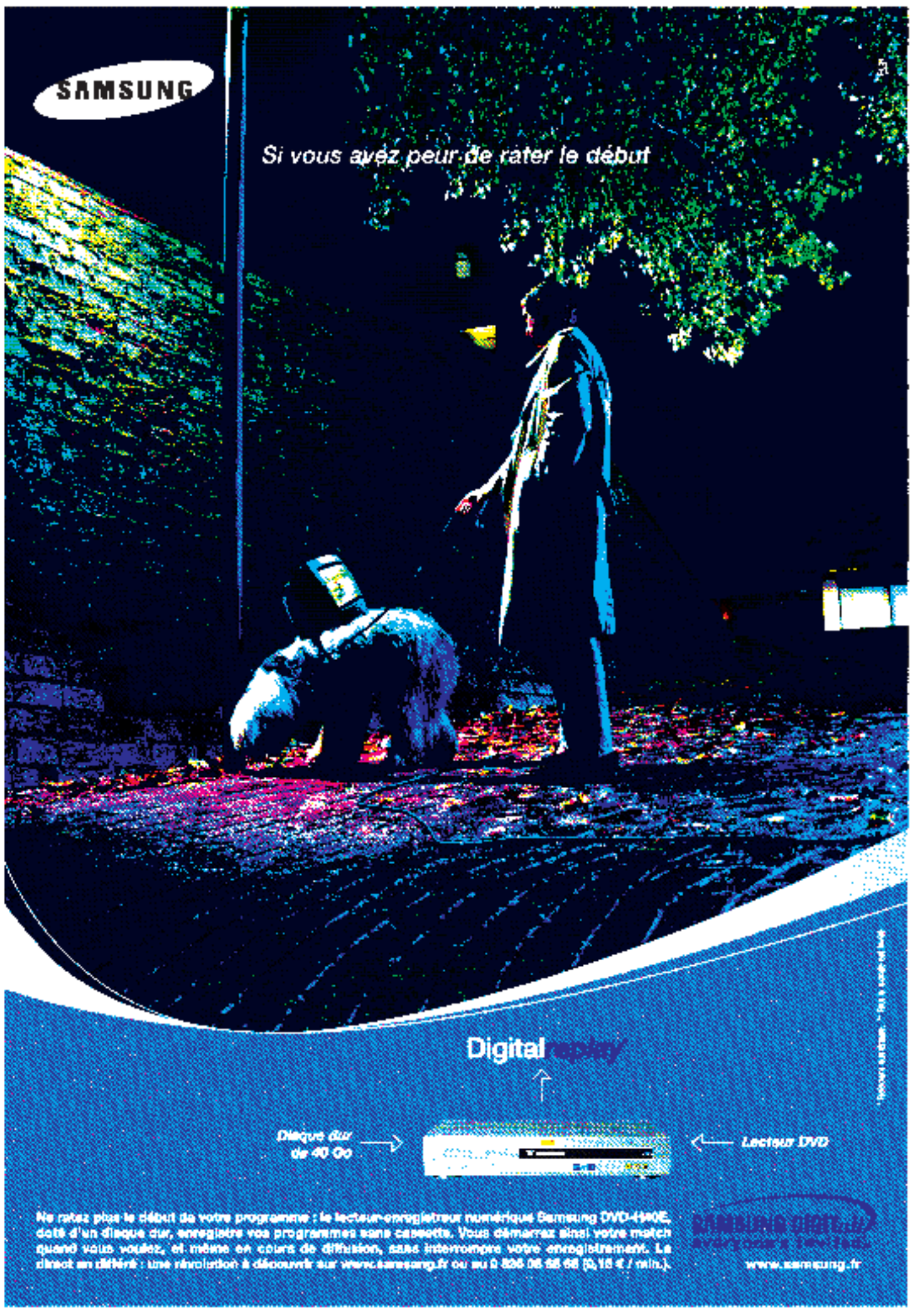

Du premier au dernier jour, Alfred Sirven a été le « président de l'ombre » du procès Dumas

Sa demande de remise en liberté a été rejetée

COUR D'APPEL DE PARIS
9e jour d'audience

IL EST RESTÉ assis sur son banc, tandis que Christine Deviers-Joncour, Roland Dumas et Gilbert Miara rangeaient prestement leurs petites affaires et disparaissaient de la salle. La présidente de la cour, Christiane Beauquis, venait d'annoncer que la demande de remise en liberté d'Alfred Sirven était rejetée. Jusqu'à la date du jugement, renvoyée au 29 janvier 2003, l'ancien fugitif retournera donc à la prison de la Santé où il est détenu depuis son arrestation aux Philippines et son extradition vers la France, en février 2001. Pendant quelques longues minutes encore, il s'est attardé dans le prétoire, entouré par ses avocats.

Se frayant un passage au milieu de cette haie de robes noires, son ancien patron, Loïk Le Floch-Prigent, est venu lui serrer la main en bredouillant quelques mots. Puis, après avoir salué un à un ses conseils, avec une attention toute particulière pour la jeune femme au visage triste qui venait de plaider en vain sa libération, Alfred Sirven s'est tourné paternellement vers son garde pour lui donner le signal du départ. Ainsi se sont achevées, lundi 25 novembre, les trois semaines de débats du procès en appel de ce volet de l'affaire Elf. Par son maintien en détention, l'ancien directeur des « affaires générales » de la compagnie pétrolière paie déjà au prix fort un procès qu'il a dominé, ou plus justement dit, présidé, du premier au dernier jour.

A sa manière, l'avocat d'Elf, Me Emmanuel Rosenfeld, lui avait rendu un hommage ambigu. *« M. Sirven est quelqu'un qui, physiquement et moralement, se tient debout »*, avait-il observé, comme pour mieux souligner les contorsions douloureuses et successives des autres prévenus. Foudre et paratonnerre à la fois, il a condensé sur lui toute l'électricité de cette affaire où s'entremêlent secrets d'alcôve, combines d'Etat et petits intérêts particuliers. Tout s'est joué à l'ouverture des débats, mercredi 6 novembre, lorsque pour la première fois l'ancien fugitif est venu donner sa version des faits à la barre. Ses avocats l'ont compris – et regretté – qui ont tenté dans leurs plaidoiries d'effacer, ou à tout le moins de corriger dans le souvenir de la présidente et de ses deux conseillers, l'image imposante donnée ce jour-là par leur client. Car derrière le spectacle gouailleur offert à la cour et au public, il a tacitement distribué les rôles de ses coprévenus, réparti les éclairages et fixé pour chacun les limites à ne pas franchir.

MISE EN GARDE DISCRÈTE

De cette mise en scène, l'ancien ministre des affaires étrangères a été le premier bénéficiaire. Par sa seule présence sur les bancs des prévenus, Alfred Sirven lui rendait déjà un service immense, en détournant de lui la curiosité et l'attention de la cour. Roland Dumas n'a eu ensuite qu'à se féliciter de la discrétion, teintée de respect, manifestée à son égard par l'ancien directeur des « affaires générales » d'Elf, qui a évoqué avec des pudeurs de vieille dame la *« relation rapprochée »* de *« M. le ministre d'Etat »* avec Christine Deviers-Joncour à l'époque des faits. *« Il avait Mme Deviers-Joncour très près de lui, je l'avais pas loin de moi, voilà »*, a-t-il répondu à l'une des questions insistantes de la présidente. Donnant, donnant. A M. Dumas, il revenait alors de rendre la politesse en taisant devant la cour les préventions qu'il avait exprimées en d'autres temps contre les agissements de l'ancien conseiller d'Elf.

L'ancienne maîtresse de Roland Dumas peut, elle aussi, être reconnaissante à Alfred Sirven. En affirmant qu'elle avait été *« très utile à Elf »*, sans pour autant pousser trop loin la démonstration de cette *« utilité »*, M. Sirven cherchait bien sûr à justifier une embauche qu'il *« assume »*. Mais il adressait aussi une mise en garde discrète à celle qui, au cours de l'instruction comme en première instance, lui avait prêté des propos ennuyeux pour sa défense.

Donnant, donnant, là encore. L'effet ne s'est pas fait attendre. Interrogée à la barre, Christine Deviers-Joncour démentait vigoureusement sa version initiale selon laquelle les commissions de 15 et de 45 millions de francs dont elle a bénéficié étaient le fruit d'une promesse d'une *« clé en or pour abriter ses amours »* que son *« patron »* lui aurait faite.

CONFRONTATION ATTENDUE

Avec Loïk Le Floch-Prigent, l'équilibre a été plus laborieux à caler. Plus instable aussi, jusqu'au dernier jour. Cette confrontation entre les deux hommes était attendue. En première instance, l'ex-PDG d'Elf avait en effet laissé entendre qu'il avait pu être victime d'une *« trahison »* de son ancien conseiller. Devant la présidente qui lui répétait ce mot, ce dernier s'était déclaré *« un peu attristé »*. Il n'avait pas eu besoin d'en dire davantage. M. Le Floch-Prigent s'était levé comme un diable de son banc pour démentir à son tour avoir jamais tenu de tels propos, allant jusqu'à accuser le greffier de l'avoir mal compris ! M. Sirven s'en était contenté, avec un fin sourire aux lèvres. Mais tout au long des débats, il avait laissé à son avocat le soin d'entretenir un rapport de forces très vigilant sur ce point. Me Pierre Haïk n'a relâché sa pression qu'après avoir obtenu de M. Le Floch-Prigent qu'il déclare devant la cour, en réponse à l'une de ses questions : *« Je ne vois pas en quoi M. Sirven aurait pu me trahir. »* Donnant, donnant, toujours. Car l'ancien PDG d'Elf savait à quoi s'en tenir : un seul dérapage de sa part contre son conseiller et celui-ci pouvait décider de se montrer plus explicite qu'il ne l'avait été sur la *« hiérarchie »* à laquelle il en référait pour le versement des commissions. Une dissuasion efficace, car elle était susceptible de ruiner la défense de M. Le Floch-Prigent, qui a toujours affirmé ne pas avoir signé l'ordre de virement des commissions destinées à Mme Deviers-Joncour. *« J'avais envie de demander à M. Sirven si la hiérarchie avait une barbe ! »*, avait ironisé Me Rosenfeld.

De ces dialogues parallèles, chacun des prévenus a su tirer le meilleur pour sa défense. Tous, sauf... Alfred Sirven. Car cette présidence de l'ombre n'a échappé ni à la cour ni bien sûr à l'avocat général, qui a exclu l'ancien directeur des « affaires générales » d'Elf de son indulgence dans l'échelle des peines requises, réclamant contre lui trois ans et demi d'emprisonnement dont vingt mois avec sursis. *« Alfred Sirven est un homme qui ne trahit pas, qui ne désigne pas de coupable »*, a plaidé son avocate, Me Elisabeth Maison-Dieu-Camus. Avait-il alors mesuré le risque qu'il prenait de s'autodésigner ?

Pascale Robert-Diard

Elf : le volet principal devrait s'ouvrir en mars

Le procès du volet principal de l'affaire Elf, qui a été clôturé en avril 2002 par le juge Renaud Van Ruymbeke, devrait s'ouvrir en mars 2003 devant le tribunal correctionnel pour une durée prévue de quatre mois, à raison de trois jours d'audience hebdomadaires. Ouverte en août 1994 pour *« abus de biens sociaux »* et *« abus de confiance »*, cette enquête initialement instruite par les juges Eva Joly et Laurence Vichnievsky, porte sur les détournements de fonds commis au préjudice d'Elf et estimés à près de 460 millions d'euros.

Ce procès, dans lequel 42 personnes sont poursuivies, réunira à nouveau l'ex-PDG d'Elf, Loïk Le Floch-Prigent, son ancien conseiller, Alfred Sirven, ainsi qu'André Tarallo, ancien responsable des affaires africaines au sein de la compagnie pétrolière. M. Tarallo, qui comparaissait comme prévenu en première instance dans le procès Dumas, a été relaxé.

Le parquet général s'oppose à la révision du procès de la Josacine empoisonnée

La décision sera rendue le 16 décembre

LE PARQUET GÉNÉRAL s'est prononcé, lundi 25 novembre, pour le rejet de la requête en révision déposée en novembre 2001 par Jean-Marc Deperrois, condamné en 1997 à vingt ans de réclusion criminelle pour l'empoisonnement, trois ans auparavant, de la petite Emilie Tanay.

Selon l'accusation, l'enfant, décédée après l'ingestion d'un produit cyanuré, qui se serait trouvé, au moment de son absorption, dans un flacon de Josacine qu'elle prenait pour se soigner, aurait été la victime d'une méprise dans une affaire d'adultère. Le condamné a toujours clamé son innocence. La commission de révision des condamnations pénales, présidée par Martine Anzani, rendra sa décision le 16 décembre.

Selon le récit des avocats présents à l'audience devant la commission, qui se tenait à huis clos, l'avocat général Raymond Viricelle, a considéré que le fondement de la requête – une relecture des expertises du dossier – ne pouvait pas constituer en droit un élément nouveau *« de nature à faire naître un doute sur la culpabilité du condamné »*. A la demande de la défense et du comité de soutien à Jean-Marc Deperrois, le professeur Robert Rosset, ancien titulaire de la chaire de chimie analytique de l'Ecole supérieure de physique et de chimie industrielles de la Ville de Paris (ESPCI), avait relu les travaux des deux experts commis lors de l'instruction et porté un regard particulièrement critique sur la méthodologie et les conclusions des expertises visant à établir des similitudes entre le toxique retrouvé dans le flacon empoisonné et le cyanure acheté par Jean-Marc Deperrois. Pour M. Rosset, également expert près la Cour de cassation, ces rapports *« devaient être écartés car non probants scientifiquement »*.

ÉCOUTES TÉLÉPHONIQUES

L'avocat général a estimé par ailleurs que la contre-enquête publiée par *Le Monde* (daté 24-25 novembre) à partir, notamment, de troublantes écoutes téléphoniques non exploitées pendant l'instruction et au procès ne devait pas être prise en considération puisqu'elle ne figurait pas dans la requête initiale. L'avocat général, cependant, n'aurait pas exclu que les éléments apportés par *Le Monde* puisse faire l'objet d'une autre requête.

Sur la base de cette contre-enquête, Me Francis Szpiner, avocat de Jean-Marc Deperrois, a sollicité auprès de la commission de nouvelles investigations comme la saisie des preuves venant à l'appui de l'article et la ré-audition de témoins, notamment Sylvie et Jean-Michel Tocqueville, chez qui l'enfant était hébergée le jour de son décès – la première ayant rapporté au *Monde* des indications qu'elle n'avait pas fournies à la justice –, et Denis Lecointre, un ami, opérateur dans un laboratoire pharmaceutique, donc ayant accès à du cyanure, qui apporta le flacon à l'hôpital, après demande des médecins.

Le 16 juin 1994, la veille des gardes à vue, alors que le toxique responsable de mort de la petite Emilie n'était pas officiellement connu, Denis Lecointre, au cours d'une série d'affirmations inquiètes, lançait à Jean-Michel Tocqueville, sans susciter de réprobation de la part de celui-ci: *« Il faut qu'on sache hein* ! (...) *Il faut qu'on sache !* (...) *Parce que t'à l'heure, tu vas passer heu, à la télé, toi, avec ton produit qu't'as mis dans la Josacine ! »* Avant de le mettre en garde en fin de conversation: *« De t'façon on est bien clairs, nous on s'est pas vus dans la journée. »*

Me Laurent de Caunes, avocat de Corinne et Denis Tanay, les parents d'Emilie, s'est opposé de son côté à la révision du procès. *« On peut discuter à l'infini sur des expertises »*, a-t-il expliqué, s'agissant des travaux du professeur Rosset. L'avocat avait, par ailleurs, qualifié samedi 23 novembre de *« fantaisie romanesque »* toute autre hypothèse que la culpabilité de Jean-Marc Deperrois, notamment la possibilité, non examinée pendant l'instruction, d'un empoisonnement du médicament postérieur à sa prise, afin de masquer une éventuelle ingestion accidentelle de produit cyanuré.

« Ça fait huit ans et demi que notre vie est bousillée », a pour sa part déclaré Corinne Tanay, en marge de l'audience, faisant part de son exaspération.

Jean-Michel Dumay

Un homme confondu par son ADN pour l'un des meurtres de la Somme

UN HOMME, soupçonné du meurtre de Patricia Leclercq, l'une des trois jeunes femmes retrouvées mortes dans la région d'Amiens (Somme) depuis le début de l'année, a été interpellé et placé en garde à vue, lundi 25 novembre, par les gendarmes de la section de recherche d'Amiens (Somme). L'homme, âgé de 36 ans, sans emploi, a été arrêté à 6 heures du matin au domicile de sa grand-mère, à Méaulte, à quelques kilomètres du village de Ville-sur-Ancre où le corps en partie dénudé de Patricia avait été retrouvé, le 8 juillet, abandonné au bord d'un champ derrière une meule de foin.

Cette adolescente de 19 ans, pupille de la Ddass, avait disparu le 6 juillet vers 22 h 30, après avoir quitté le McDonald's d'Albert, où elle travaillait, pour rejoindre à vélo le village de Buire-sur-l'Ancre, où elle résidait. L'autopsie avait établi que la victime avait été rouée de coups puis écrasée par un véhicule.

Selon le lieutenant-colonel Didier Bolot, commandant le groupement de gendarmerie de la Somme, ce *« témoin particulièrement intéressant »* avait déjà été condamné pour des faits de violences et de vols sous contrainte. Il avait été interpellé au cours du deuxième semestre de 1989 pour le viol d'une fillette de 8 ans à Bray-sur-Somme et le viol sous la contrainte d'une jeune femme de 22 ans à Ailly-sur-Somme. Il était également connu dans la région pour un vol dans un bureau de poste et deux agressions commises entre Bapaume et Péronne. Condamné à dix-sept ans de réclusion criminelle par la cour d'assises de la Somme, il était sorti de prison en mai 2002. *« Il a été confondu par son ADN, qui correspondait à l'un des échantillons prélevés sur le corps de Patricia »*, précise Me Didier Seban, l'avocat de la famille de la victime.

« FAIRE LA CONNEXION »

Patricia Leclercq est la deuxième des trois jeunes femmes tuées dans la Somme depuis le début de l'année, avec Elodie Kulik, une banquière de 24 ans violée et étranglée le 11 janvier près de Péronne, et Christelle Dubuisson, retrouvée le 21 août sous une fourgonnette à Villers-Bretonneux. Pour élucider ces trois crimes, les gendarmes ont procédé au prélèvement de plusieurs centaines d'empreintes ADN sur les victimes, les lieux des crimes et les habitants de la région. *« Nous nous sommes aussi intéressés à tous les profils de personnes condamnées ou pas pour des faits de violences »*, précise Didier Bolot, dont les hommes ont par ailleurs examiné plus de 5 000 véhicules pouvant correspondre à ceux aperçus par quelques témoins, en juillet et en août, sur les routes de Picardie. Lundi, les enquêteurs ont saisi un véhicule de marque Ford qui devait être expertisé.

Pour l'heure, *« rien ne permet de faire la connexion avec les deux autres affaires »*, estime le procureur de Péronne, Jean-Philippe Vicentini, qui rappelle que *« le suspect était incarcéré quand le premier meurtre a eu lieu »*. Mais pour l'avocat de la famille Leclercq, le suspect a très bien pu agir *« lors d'une permission de sortie ». « La violence des faits laisse penser qu'il n'a pas agi seul »*, ajoute Me Seban, pour qui cette première arrestation *« a redonné l'espoir aux familles qu'on élucide enfin cette affaire »*.

Alexandre Garcia

Un intermédiaire a déclaré à un juge niçois avoir remis des espèces au député (UMP) Christian Estrosi

Incarcéré vendredi 22 novembre, Ulrich Benamar, qui s'était auparavant confié au « Vrai journal » de Canal+, assure avoir remis des fonds occultes à plusieurs personnalités de la droite niçoise

QUI A PEUR d'Ulrich Benamar ? Depuis que ce mystérieux mandataire financier est apparu, dimanche 24 novembre, dans l'émission *Le Vrai Journal* sur Canal+, le microcosme politique niçois est en ébullition. Dans son témoignage télévisé, recueilli au Maroc fin octobre par Christophe Kulikowski, journaliste à l'agence Capa, Ulrich Benamar déclarait avoir blanchi pour des entrepreneurs plusieurs dizaines de millions de francs destinés pour partie à des personnalités de droite des Alpes-Maritimes. Lors de la diffusion de l'émission, toutefois, aucune de la demi-douzaine de personnes citée par M. Benamar, dont des proches du sénateur et maire (UMP) de Nice, Jacques Peyrat, n'était identifiable, Canal+ ayant choisi par prudence d'effacer les noms.

M. Benamar, interrogé vendredi 22 novembre à son retour du Maroc, où il s'était réfugié, par le juge niçois Philippe Dorcet, a directement mis en cause un élu, le député (UMP) des Alpes-Maritimes Christian Estrosi. Au cours de son audition, M. Benamar a affirmé s'être rendu à Monaco, en mai 1999, afin de déposer à la Société monégasque de banque un chèque de 400 000 francs que lui avait remis Pierre Noiray, le PDG de l'entreprise Spada – l'un des leaders du BTP dans le département. M. Benamar aurait retiré le lendemain au guichet de la banque monégasque la même somme en espèces, qu'il aurait ensuite remise à la secrétaire générale de Spada, Laure Carladous.

Selon M. Benamar, qui a été incarcéré à l'issue de son audition, Mme Carladous aurait réparti les fonds en liquide dans trois enveloppes. Il aurait lui-même remis, en mains propres, l'une de ces enveloppes à M. Estrosi, dans ses bureaux niçois. Sollicité par *Le Monde*, le député a dénoncé *« une manœuvre grossière qui va faire long feu »*. *« Porter des accusations aussi fantaisistes, c'est grave »*, a-t-il ajouté. *« Je n'ai jamais rencontré ce M. Benamar, qui serait proche du premier secrétaire fédéral du Parti socialiste, ce qui est troublant »*, a conclu M. Estrosi.

Interrogé, Patrick Allemand, patron du PS des Alpes-Maritimes, a confirmé que M. Benamar avait appartenu au PS niçois *« de 1998 à 2000. Il n'a pas renouvelé sa cotisation début 2001, date à laquelle nous l'avons perdu de vue »*. Contestant toute *« manipulation »*, M. Allemand indique que *« tout le microcosme niçois connaissait M. Benamar. Il était fasciné par la politique et avait des relations dans tous les partis »*. Evoquant le rôle de *« porteur de valises »* que le mandataire financier aurait pu jouer, M. Allemand juge que *« s'il était avéré, il ne pourrait concerner que les élus de la droite locale »*.

AURICULAIRE AMPUTÉ

Personnage intrigant, Ulrich Benamar semble toutefois digne de foi, selon le procureur de la République de Nice, Eric de Montgolfier. *« Même s'il semble minimiser son rôle, je le crois au cœur d'un système »*, affirme le magistrat, qui prend également au sérieux les menaces de mort dont M. Benamar dit avoir été l'objet. Incarcéré à Grasse *« par mesure de sécurité »*, ce dernier affirme notamment avoir été menacé au Maroc par des inconnus qui, en guise d'avertissement, lui auraient coupé un doigt. De fait, l'auriculaire de sa main droite a été amputé, au point qu'il a frôlé la gangrène.

Ulrich Benamar avait décidé de « parler » au début de l'année. Il avait confié à la police judiciaire de Nice des informations sur un trafic de faux papiers – dans lequel il est lui-même impliqué –, destiné à supporter diverses escroqueries bancaires. Ces révélations avaient entraîné l'ouverture, le 5 juillet, à Toulon, d'une information judiciaire pour *« escroquerie, faux en écriture privée et faux documents administratifs »*, confiée au juge Philippe Pataud. Entre-temps, M. Benamar, se sentant menacé, s'était enfui au Maroc.

D'autres déclarations qu'il avait faites à la police judiciaire ont convaincu le parquet de Nice d'ouvrir, dès le retour en France de M. Benamar, le 20 novembre, une enquête pour *« abus de biens sociaux, corruption et trafic d'influence »*, conduite par le juge Dorcet. Selon M. Benamar, M. Noiray et Mme Carladous -également écroués- avaient mis en place un système visant à détourner des fonds, via des fausses factures, destinés pour partie à des décideurs politiques de la région. Qualifiant cette affaire de *« cactus judiciaire »*, l'avocat de M. Benamar, Me Jean-Claude Guidicelli, affirme que son client a remis à la justice *« des documents susceptibles d'étayer ses accusations »*.

Fabrice Lhomme

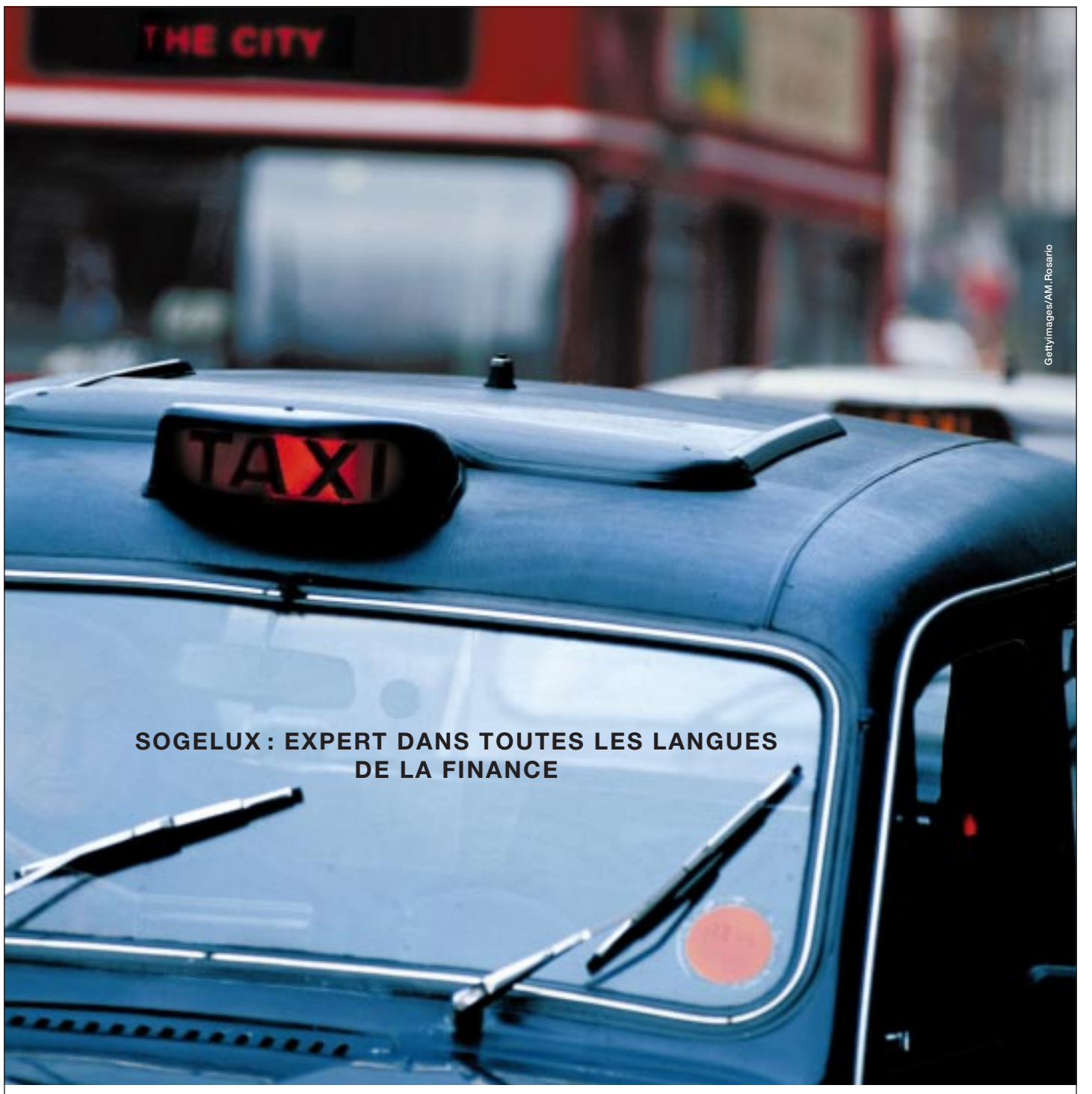

Un réacteur nucléaire en projet en Seine-Maritime

LE RÉSEAU Sortir du nucléaire affirme, dans un communiqué, mardi 26 novembre, que le site de Penly, en Seine-Maritime, a été choisi pour la construction du futur réacteur nucléaire EPR qui pourrait devenir *« la tête de pont d'un second programme de centrales »*. Selon les *Informations dieppoises* du 26 novembre, un courrier confidentiel aurait été adressé par François Roussely, patron d'EDF, à des élus locaux, les avertissant de cette possibilité. Le réacteur prototype serait d'une puissance de 1 500 mégawatts. Admettant avoir *« la place disponible et les lignes pour l'accueillir »*, un responsable d'EDF, Bruno Héron, a cependant précisé que la construction dépendait d'*« une décision gouvernementale »*. *« Aucune discussion n'est en cours sur le sujet au sein du gouvernement »*, affirmait-on, mardi, au ministère de l'écologie. Une loi d'orientation énergétique doit être débattue au Parlement au premier semestre 2003.

Un automobiliste porté disparu après les pluies dans le Sud-Est

LA CRUE du Rhône s'est poursuivie, lundi 25 novembre, dans le Sud-Est où un automobiliste est porté disparu et plusieurs centaines de familles ont été évacuées par mesure de précaution. L'automobiliste disparu, un homme de 38 ans, a été surpris dans la nuit de dimanche à lundi par une crue du Vidourle à Sardan, près de Sommières (Gard) alors qu'il franchissait un pont submersible malgré un panneau signalant le danger. Les pompiers de Sommières ont retrouvé sur les lieux le véhicule vide. Un hélicoptère des sapeurs-pompiers a survolé les berges et des plongeurs ont effectué des fouilles, en vain.

Les autorités préfectorales prévoyaient une stabilisation de la crue dans la nuit de lundi à mardi. Dans le Gard, la municipalité de Comps (1 700 habitants), déjà sinistrée lors des inondations de septembre, a fait procéder à l'évacuation de 200 familles. La préfecture a annoncé que les établissements scolaires de quatorze communes du Gard rhodanien resteraient fermés mardi par mesure de prudence.

DÉPÊCHES

■ **CORSE : trois attentats ont endommagé, dans la nuit du 25 au 26 novembre, une gendarmerie,** une perception et des locaux de la Compagnie générale des eaux en Corse, sans faire de blessé. A Cervione (Haute-Corse), au sud de Bastia, deux charges ont explosé presque simultanément. L'une d'elles a soufflé la porte du garage de la gendarmerie. L'autre a endommagé la porte et le sas d'entrée de la perception. Ces actions n'ont pas été revendiquées. A Porto-Vecchio, une charge puissante a provoqué des dégâts importants aux locaux de la Compagnie générale des eaux. Une inscription en corse *« Liberta per i patrioti »* (*« Liberté pour les patriotes »*) a été retrouvée sur place.

■ **PAILLOTTES : la cour d'appel de Bastia a décidé, lundi 25 novembre, de ne pas convoquer l'ancien premier ministre Lionel Jospin** pour témoigner au procès de l'affaire des paillotes, comme le réclamait la défense du préfet Bernard Bonnet. Le président, Dominique Charvet, a indiqué que le témoignage de M. Jospin n'apparaissait pas *« utile à la manifestation de la vérité »*. L'ancien premier ministre avait refusé de déférer à la citation de la défense mais s'était dit *« à la disposition de la justice »* si la cour estimait nécessaire de l'entendre.

■ **JUSTICE : Lucette Michaux-Chevry, présidente (UMP) du conseil régional de Guadeloupe, sénatrice et maire de Basse-Terre, a été condamnée**, lundi 25 novembre, par le tribunal correctionnel de Paris à 20 000 euros d'amende pour favoritisme. M^me^ Michaux-Chevry était poursuivie pour avoir attribué sans appels d'offres, entre 1992 et 1994, des contrats d'agrandissement ou de construction de lycées.

■ **Le projet de déménagement du tribunal de grande instance de Paris, évoqué depuis 1995, va être relancé**, a annoncé, lundi 25 novembre, le secrétaire d'Etat aux programmes immobiliers de la justice, Pierre Bédier. Aujourd'hui dispersé en 36 lieux dans Paris, le tribunal de Paris dispose de 37 500 m² alors qu'il lui en faudrait 110 000 à 120 000, selon le secrétaire d'Etat.

publications judiciaires
47, rue Louis Blanc - 92984 La Défense Cedex
Tél. 01 49 04 01 85 – Fax. 01 43 33 51 36

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PARIS

Par jugement **contradictoire**, rendu par le Tribunal Correctionnel 11ème Chambre, le 3 Juin 2002 - Max, Mardochee MAZOUZ, né le 13 Octobre 1939 à TUNIS, TUNISIE a été condamné à 18 mois d'emprisonnement avec sursis mise à l'épreuve durant 3 ans (obligations de l'article 132-45 2°, 6° du code pénal). Interdiction de diriger, gérer, administrer ou contrôler toute entreprise commerciale, artisanale, agricole et toute personne morale - 3 ans. Le Tribunal a ordonné la publication du présent jugement, par extraits dans le JOURNAL OFFICIEL, ainsi que dans les quotidiens LE MONDE et LE FIGARO et l'affichage également par extraits pendant trois mois, sur les panneaux réservés à l'affichage des publications officielles à la mairie de la commune où le contribuable a son domicile, le tout aux frais du condamné. Infraction(s) SOUSTRACTION FRAUDULEUSE A L'ETABLISSEMENT OU AU PAIEMENT DE L'IMPOT par DISSUMULATION DE SOMMES - FRAUDE FISCALE - depuis 1996 et jusqu'en 1997 - à PARIS, faits prévus par ART.1741 AL.1, AL.2 C.G.I. et réprimés par ART.1741 AL.1, AL.3, AL.4, ART.1750 AL.1 C.G.I. ART.50 $I LOI 52-401 DU 14/04/1952. OMISSION D'ECRITURE DANS UN LIVRE COMPTABLE - FRAUDE FISCALE - depuis 1996 et jusqu'en 1997 - à Paris, faits prévus par ART.1743 AL.1 1 = C.G.I. ART.8, ART.9 C.COMMERCE et réprimés par ART.1743 AL.1, ART.1741 AL.1, AL.3, AL.4, ART.1750 AL.1 C.G.I. SOUSTRACTION FRAUDULEUSE A L'ETABLISSEMENT OU AU PAIEMENT DE L'IMPOT par DISSIMULATION DE SOMMES - FRAUDE FISCALE - DEPUIS 1996 et jusqu'en 1997 à Fontenay sous Bois et sur le territoire national, faits prévus par ART.1741 AL.1, AL.2 C.G.I. et réprimés par ART.1741 AL.1, AL.3, AL.4, ART.1750 AL.1 C.G.I. ART.50 $I LOI 52-401 DU 14/04/1952. PASSATION D'ECRITURE INEXACTE OU FICTIVE DANS UN LIVRE COMPTABLE - FRAUDE FISCALE depuis 1996 et jusqu'en 1997 à Fontenay sous Bois et sur le territoire national, faits prévus par ART.1743 AL.1 1=C.G.I. ART.8, ART.9 C.COMMERCE et réprimés par ART.1743 AL.1, ART.1741 AL.1, AL.3, AL.4, ART.1750 AL.1 C.G.I. Pour extrait conforme, n'y ayant appel. P/Le Greffier en Chef.

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PARIS

Par jugement **contradictoire**, rendu par le Tribunal Correctionnel 31ème Chambre, le 5 Février 2002 - **GENIER Pierre**, né le 17 mai 1940 à ALLASSAC (19) a été condamné à 2 amendes de 3000 euros pour : UTILISATION DE VEHICULE SUR CHANTIER SANS MESURE DE PROTECTION - BATIMENT OU TRAVAUX PUBLICS - le 17 août 1999 à Paris, faits prévus par ART. L.263-2, ART.L.231-2 C.TRAVAIL ART.20, ART.21 DECRET 65-48 DU 08/01/1965 et réprimés par ART. L.263-2, ART. L.263-6 AL.1 C.TRAVAIL. Le Tribunal a ordonné la publication du jugement par extrait, dans LE MONDE. Pour extrait conforme, n'y ayant appel. Le Greffier en Chef.

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PARIS

Par jugement **contradictoire**, rendu par le Tribunal Correctionnel 31ème Chambre correctionnelle, le 20 Février 2002 - **OHAYON Mickaël**, né le 18 septembre 1963 à MEKNES (MAROC) a été condamné à 1 amende de 2500 euros pour : PUBLICITE MENSONGERE OU DE NATURE A INDUIRE EN ERREUR - entre décembre 1999 et mai 2000 à PARIS et en région parisienne, faits prévus par ART. L.121-1, ART. L.121-5, ART. L.121-6 AL.1 C.CONSOMMAT. et réprimés par ART. L.121-6, ART. L.121-4, ART. L. 213-1 C.CONSOMMAT. Le Tribunal a ordonné la publication du jugement par extrait, dans LE MONDE. Pour extrait conforme, n'y ayant appel. Le Greffier en Chef.

Les associations dénoncent le plan de rattrapage des pensions des anciens combattants étrangers

Le gouvernement a annoncé une revalorisation « à parité » de ces retraites : elles ne seraient pas alignées sur celles des militaires français mais calculées en fonction du pouvoir d'achat du pays d'origine

LA RÉACTION ne s'est pas fait attendre. Une semaine après l'annonce, en conseil des ministres, d'un plan de rattrapage des retraites des anciens combattants étrangers, le Groupe d'information et de soutien des immigrés (Gisti) a condamné les dispositions *« au rabais »* prévues par le gouvernement et appelé à la multiplication des recours juridiques. Les associations des anciens combattants des ex-colonies ont, elles aussi, vivement fustigé la méthode de calcul retenue et réclamé une *« parité totale sans considération du niveau de vie du pays »*.

Mercredi 20 novembre, le secrétaire d'Etat aux anciens combattants, Hamlaoui Mekachera, avait présenté en conseil des ministres un dispositif, inclus dans le collectif budgétaire 2002, qui revalorisait les pensions et les retraites des anciens combattants en instaurant une *« règle de parité »* calculée en fonction du pouvoir d'achat dans chaque pays d'origine. Ces pensions seraient ainsi augmentées de 20 % à 120 % selon le coût de la vie relevé, avec une rétroactivité de quatre ans.

Quelque 130 000 étrangers originaires de vingt pays différents seraient concernés, selon les calculs du ministère de la défense, pour un coût total de 100 millions d'euros. Ce dispositif ne semble cependant pas répondre à l'*« égalité de traitement »* entre les retraites des anciens combattants étrangers et celles de leurs frères d'armes français, préconisée par un arrêt du Conseil d'Etat.

Le 30 novembre 2001, la haute juridiction administrative avait sanctionné les autorités françaises pour leur refus de revaloriser la pension militaire d'un ancien sergent-chef sénégalais qui avait servi vingt-deux ans dans l'armée française avant d'être rayé des rangs lors de l'indépendance du Sénégal. Depuis la loi du 26 décembre 1959, adoptée en pleine décolonisation, les pensions et retraites des étrangers engagés dans l'armée française étaient gelées et transformées en indemnités non indexables sur le coût de la vie. Une décision passée à la postérité sous le nom de *« cristallisation »*.

DR

La garde au fanion du Bataillon de marche colonial n°2. De nombreux militaires africains de cette unité sont morts en 1941, notamment en Syrie. La loi du 26 décembre 1959, adoptée en pleine décolonisation, avait gelé les pensions et retraites des étrangers engagés dans l'armée française. Une décision passée à la postérité sous le nom de « cristallisation ».

L'arrêt Diop, du nom de l'ancien combattant sénégalais qui avait saisi le Conseil d'Etat, condamnait clairement le gouvernement français pour *« discrimination »*. C'est sur cette base que les associations avaient appuyé leur demande d'alignement des retraites. Lionel Jospin avait tenté de temporiser en confiant une mission d'étude à l'ancien ministre communiste Anicet Le Pors, qui avait préconisé plusieurs pistes dont celle de la parité de pouvoir d'achat. Le gouvernement Raffarin a tranché en ce sens.

« Le gouvernement entend répondre aux attentes de reconnaissance qui s'expriment depuis quarante ans », a assuré M. Mekachera, le 20 novembre. Mais la France ne peut appliquer la parité stricte entre les pensions versées aux anciens combattants français et ceux des ex-colonies, *« de peur de traduire ce que nous faisons par une nouvelle injustice dans le pays d'origine »*, a-t-il expliqué : du jour au lendemain, certaines familles recevraient *« une petite fortune »*, au regard du revenu de leurs compatriotes.

> Les anciens combattants réclament une « parité totale sans considération du niveau de vie du pays »

La justification apparaît mensongère aux yeux du Gisti : *« Le gouvernement continue à perpétuer une discrimination en habillant cette décision honteuse d'arguments relatifs à l'équité ou aux intérêts des pays de résidence »*, assure l'association. Selon son responsable, Patrick Mony, l'ancien combattant ou l'ancien fonctionnaire français qui décide de résider à l'étranger ne verra pas, lui, le montant de sa pension changer en fonction du niveau de vie du pays de résidence. *« On voit mal quel problème poserait pour l'économie ou la stabilité sociale de ces pays le fait de donner la retraite du combattant à taux plein »*, insiste M. Mony.

Les associations d'anciens combattants sénégalais se disent *« prêtes »* à s'opposer à cette tentative de limiter la hausse de leurs pensions. *« Le gouvernement français ne peut pas se mettre à la place de la loi. Nous nous en tenons à ce qui a été décidé par le tribunal »*, a déclaré Alioune Camara, directeur de l'Office des anciens combattants du Sénégal.

Selon de nombreux juristes, fixer le taux de pension selon le niveau de vie du lieu de résidence va à l'encontre des principes d'égalité de traitement posés par l'arrêt Diop. Le gouvernement français risque donc de se voir à nouveau condamné. Le Gisti a d'ores et déjà appelé les intéressés et leurs familles à entamer les procédures *« pour obtenir leurs droits »*. Et le ministère de la défense semble avoir intégré la perspective d'une multiplication des recours : *« Nous pensons que la Convention européenne des droits de l'homme* [sur laquelle s'appuie l'arrêt Diop] *est appliquée. Mais nous nous attendons à du contentieux »*, a reconnu Jean-François Bureau, porte-parole du ministère.

M. Mekachera devrait se rendre les 14, 15 et 16 décembre au Sénégal pour expliquer sa politique au président Wade qui avait demandé que les autorités africaines soient associées au dossier. Les associations d'anciens combattants ont d'ores et déjà averti qu'elles entendaient « animer » cette visite.

Sylvia Zappi

Un lycéen de Fresnes a été blessé par un tir de flash-ball dans sa classe

***« QU'IL Y AIT** une agression au flash-ball ne nous surprend pas. Mais qu'elle puisse avoir lieu dans le lycée, on n'y aurait jamais cru. »* A la sortie des classes, lundi 25 novembre, une élève de seconde professionnelle du lycée Frédéric-Mistral à Fresnes (Val-de-Marne) témoignait, à l'unisson de ses camarades, de sa stupeur après l'agression dont a été victime le matin, en plein cours, un lycéen de l'établissement. Vers 8 h 40, deux individus, entrés dans le lycée le visage dissimulé sous une écharpe et un bonnet, ont fait irruption dans une salle de classe située au rez-de-chaussée.

L'un des deux hommes, armé d'un flash-ball, a tiré à deux reprises en direction du fond de la classe, à 4 ou 5 mètres de distance, touchant un lycéen de 16 ans au niveau de la pommette. La victime, souffrant d'un hématome, a été transférée à l'hôpital du Kremlin-Bicêtre. Légèrement blessé, il a pu en sortir lundi après-midi. Les deux agresseurs, poursuivis dans l'enceinte de l'établissement par le professeur chargé de la classe, ont réussi à s'enfuir. Un signalement *« très vague »* a pu être effectué, indique le proviseur, Jean-Charles Chevanne.

Selon la police judiciaire, chargé de l'enquête en flagrant délit, le flash-ball utilisé – qui projette des balles en caoutchouc de 4 centimètres de diamètre environ – serait un modèle en vente dans le commerce. D'après les descriptions faites par les élèves et le type de projectile retrouvé, l'arme ne correspond pas à celle dont sont dotées les forces de l'ordre.

Devant les policiers, un des élèves de la classe, non blessé, a assuré que les deux agresseurs le visaient lui et non la victime. Il aurait fait état d'une *« rivalité entre cités »* pour expliquer l'agression. Aucun élément précis ne permet, pour l'heure, de confirmer cette piste. Lundi après-midi, la quasi-totalité des lycéens évoquaient néanmoins cette hypothèse à la sortie des cours. *« Ils ont raté la personne visée »*, affirme ainsi une élève de seconde qui se présente comme *« la meilleure amie »* de la victime. *« Tout ça, c'est une embrouille entre Chevilly et L'Haÿ-les-Roses »*, souligne une autre lycéenne, convaincue qu'il s'agit d'un règlement de comptes entre bandes opposées. *« C'est les bouffons qu'ont fait ça qui doivent être contents »*, remarque un jeune extérieur au lycée, venu avec une dizaine de camarades pour apercevoir les caméras de télévision devant l'entrée de l'établissement.

« LIMITER LES EFFETS DE RUMEUR »

Dès lundi après-midi, le proviseur a distribué un courrier à destination des parents pour donner un récit détaillé des faits et *« limiter les effets de rumeur »*. *« C'est la première fois que nous devons faire face à un tel événement. Le lycée est un établissement tranquille, avec des élèves qui travaillent »*, explique le proviseur pour qui *« ce type d'agression est malheureusement imparable à moins de transformer le lycée en camp retranché »*. L'établissement, qui accueille 1 500 élèves dans des sections professionnelles et générales, dispose déjà de caméras et se trouve entouré d'une grille et de haies. Des contrôles d'identité ont lieu systématiquement lors de l'entrée des élèves, qui doivent présenter leur carte de lycéen ou leur carnet de correspondance.

Le cabinet de Xavier Darcos, ministre délégué à l'enseignement scolaire, en charge des questions de violence, a souligné l'*« extrême gravité »* de l'acte commis. *« Même si les intrusions dans les établissements sont relativement fréquentes, ce type d'agression est très rare »*, indique l'entourage du ministre délégué. *« La violence entre dans les établissements scolaires. Cela témoigne encore une fois de la fin de l'école sanctuaire »*, ajoute-t-on au ministère de l'éducation nationale. Le président (PS) de la région Ile-de-France, Jean-Paul Huchon, a exprimé sa *« vive émotion »* avant de se rendre sur place. Il devait examiner, avec l'équipe de direction, les *« mesures supplémentaires »* qui pourraient être prises pour garantir une *« totale sécurité »* dans l'établissement.

Luc Bronner

Alexandre Jardin met fin à son Agence des bonnes pratiques

L'écrivain a décidé d'interrompre au bout de deux mois cette expérience éducative censée durer trois ans

L'AGENCE des bonnes pratiques a tourné court. L'expérience qui devait, selon son fondateur, l'écrivain Alexandre Jardin, durer trois ans, s'est interrompue au bout de deux mois. Lancée le 19 septembre, en présence du premier ministre, Jean-Pierre Raffarin, du ministre délégué à l'enseignement scolaire, Xavier Darcos, ainsi que de deux secrétaires d'Etat, l'agence visait à repérer des bonnes pratiques localement et, dans la mesure du possible, à les généraliser. Avec un champ d'action plutôt large puisqu'il s'agissait de *« soigner les dysfonctionnements de notre société en matière d'éducation, de sécurité et de solidarité »*.

« La logique de notre combat est vraiment une logique civique », avait insisté Alexandre Jardin, rappelant que cette action avait été engagée *« en réaction au 21 avril »*. Deux premiers dossiers avaient été annoncés à la conférence inaugurale : la violence au collège et la mortalité du fait des accidents de la route.

Après avoir obtenu par le passé le soutien des anciens ministres socialistes Jack Lang et Ségolène Royal, l'écrivain avait, pour cette initiative, le soutien de l'actuel gouvernement. M. Raffarin avait même accepté le principe d'une subvention sur fonds publics à hauteur de 50 % du budget, soit un peu plus de 1 million d'euros pour la première année. Alexandre Jardin se défendait de toute récupération. *« Il y aura bien sûr des risques et des tentations. Mais s'il y a une récup' franche, comme je ne suis pas un homme de droite, je ne marcherai pas »*, avait-il indiqué (*Le Monde* du 20 septembre).

« PROBLÈMES D'INTENDANCE »

Las, l'auteur du *Zèbre* déclare avoir jeté l'éponge pour d'autres raisons. *« Je me suis trompé. J'ai passé mon temps à régler des problèmes de structure, de tuyauterie, au lieu de travailler sur les projets eux-mêmes »*, explique Alexandre Jardin. *« J'étais en train de faire une usine à gaz, exactement ce que je critique par ailleurs »*, affirme l'écrivain qui avait souhaité recourir à des permanents pour accroître l'efficacité de son action.

Ce coup d'arrêt à l'Agence ne signifie pas pour autant que l'écrivain stoppe toute activité bénévole. Le Relais civique, créé il y a quatre ans, continue. Il est notamment à l'origine de Lire et faire lire, lancé en 1999.

Ce programme concerne plus de 5 000 retraités, en majorité des femmes, qui assurent des séances de lecture à haute voix devant des petits groupes d'enfants du primaire. *« La fin de l'Agence ne remet pas en cause la pertinence d'une opération comme Lire et faire lire, c'est uniquement la version professionnelle qui s'arrête »*, a déclaré son fondateur. Déjà, l'écrivain s'intéresse à un nouveau projet autour de l'école ouverte, qui accueille les enfants en dehors du temps scolaire. *« Je veux agir sur les pratiques qui réussissent à bien socialiser les jeunes »*, affirme Alexandre Jardin.

Martine Laronche

Les scénarios de redécoupage du territoire se multiplient

Les projets du gouvernement sur la décentralisation ont relancé les débats sur les « macro-régions » de taille européenne. Faut-il réunifier les Normandies, les Savoies ? Valéry Giscard d'Estaing souhaite la fusion Auvergne-Limousin. Mais de nombreux élus résistent

INTERROGÉ récemment par *Le Monde,* Jean-Pierre Raffarin osait un pronostic : *« Vous verrez ! Aux élections régionales de 2004, les propositions de redécoupage des régions et de fusion de départements seront très nombreuses. Les idées viendront des élus eux-mêmes. Et mon gouvernement ne s'y opposera pas ! »* La France est trop morcelée : cette thèse ressurgit avec le projet de décentralisation du gouvernement. Partout en France, et singulièrement à son pourtour, des projets de redécoupage ressortent des tiroirs : fusion des deux Normandies, rattachement du département de Loire-Atlantique à la Bretagne, voire mariage de la Bretagne et des Pays de la Loire, fusion du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, des deux Savoies, de la Corse-du-Sud et de la Haute-Corse...

En toile de fond, l'élargissement de l'Europe relance la réflexion sur la taille jugée insuffisante des vingt-six régions françaises, au regard des Länder allemands et des autonomies espagnoles. Président de la Convention pour les institutions européennes, Valéry Giscard d'Estaing milite pour une France à quinze régions. Profitant d'un dîner, il y a quelques semaines, avec M. Raffarin, « VGE » a plaidé pour la fusion du Limousin avec l'Auvergne, dont il est le président.

En fait, ces propositions de redécoupage, qui animent les débats dans les Assises des libertés locales qui se tiennent actuellement, obéissent plus à des motivations franco-françaises, historiques ou identitaires qu'à des considérations européennes. Ainsi, en février, Raymond Barre, en préface d'un livre d'Adrien Zeller, président (UMP) de la région Alsace *(La France enfin forte de ses régions,* éd. Gualino), écrivait : *« Le succès de la décentralisation passe par l'existence d'une dizaine de grandes régions ayant la taille, les ressources humaines, économiques et financières leur permettant d'assumer efficacement les responsabilités qui leur seraient attribuées. »*

Le 31 octobre, Christian Poncelet, président (UMP) du Sénat, appelait le gouvernement à une *« réflexion sur le nombre des régions »* au nom du même mot d'ordre : simplification et efficacité. Et dans un entretien au *Monde* du 20 novembre, Edouard Balladur affirmait qu'*« il faudra probablement procéder à des regroupements »* de régions.

PUZZLE TERRITORIAL

En juin, les sénateurs du groupe composite Rassemblement démocratique social et européen (RDSE) avaient ouvert la voie. Prônant *« une décentralisation effective et efficace »*, ils ont produit deux scénarios avec force cartes : ceux d'une France métropolitaine ramenée à sept ou à dix *« grandes provinces »*.

Le nouveau jeu du puzzle territorial aura, demain, des règles plus souples. Le projet de loi de révision constitutionnelle, en cours d'examen au Parlement, prévoit des *« expérimentations »* institutionnelles. Bas-Rhin et Haut-Rhin pourront, par exemple, fusionner si les élus se mettent d'accord.

La nouvelle Constitution donnerait aussi au Parlement la possibilité d'organiser des référendums locaux. Si Alain Le Vern, président (PS) de la région Haute-Normandie, et René Garrec, président (UMP) de la Basse-Normandie, ne veulent pas s'unir, les Normands des deux régions pourront être consultés. Et le référendum aura valeur décisionnelle. *« La formule permettra de passer par-dessus la tête des élus récalcitrants »*, pointe, en privé, Patrick Devedjian, ministre délégué aux libertés locales.

Mais nombre d'élus opposent les plus vives résistances. *« Toutes ces querelles de bornage sont picrocholines à l'heure de la mondialisation et de l'Europe,* s'indigne Josselin de Rohan, président (UMP) de la région Bretagne et sénateur du Morbihan, qui critique les projets échevelés de certains élus. *Elles n'amusent que les théoriciens en chambre qui n'ont pas de contact avec la réalité du terrain ! »*

M. de Rohan est farouchement hostile à un rattachement des Pays de la Loire à la Bretagne : *« La région Bretagne est une individualité. Si la région Pays de la Loire était, au départ, une région artificielle, elle est aujourd'hui bel et bien une réalité. »* Jean-Claude Etienne, président (UMP) de la région Champagne-Ardenne, partage ces réticences : *« La France s'est construite à partir de ses anciennes provinces ou de ses anciens bassins de vie. Créer de plus grosses entités menacerait notre unité. »*

Sénateur (UMP) du Bas-Rhin et vice-président du Sénat, Daniel Hoeffel voit, lui aussi, dans les « macro-régions » le risque de *« tuer le sentiment d'appartenance et d'identité régionales qui naît à peine aujourd'hui »*. Fondre les régions dans des ensembles plus larges est un *« rêve de centralisateur »*, en déduit-il. Réfutant l'argument sur la nécessaire masse critique des régions dans l'Union européenne, il rappelle que *« l'Allemagne, avec la Sarre, et l'Espagne, avec l'Estrémadure, ont aussi des petites régions »*.

Pour faire pièce aux grands ensembles *« patatoïdes »*, de nombreux élus préfèrent la coopération interrégionale. *« Avec la décentralisation, nous avons plus que jamais besoin d'une interrégionalité de projet »*, soutient M. Etienne, ancien président de l'Association des régions du Grand Est, qui réunit Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Bourgogne, Alsace et Lorraine. *« Si nous voulons lutter contre le déplacement de l'axe de gravité de l'Europe vers l'Est, les régions de la façade atlantique doivent resserrer leurs liens »*, affirme M. de Rohan qui a créé, vendredi 22 novembre, une entente pour la promotion du TGV Atlantique avec les Pays de la Loire.

M. Raffarin a longtemps été à la tête d'une petite région, Poitou-Charentes. Il s'opposait alors à toute fusion ou redécoupage. Aujourd'hui, il plaide, pour le moment en privé, en faveur d'une France recomposée en de plus petites régions qu'aujourd'hui, ou bien en une cinquantaine de gros départements. A l'inverse des « macro-régions ».

Béatrice Jérôme

Expérimentation transfrontalière pour Lille

Jean-Pierre Raffarin s'est déclaré, lundi 25 novembre à Lille, lors des Assises régionales des libertés locales, favorable au lancement d'un *« projet d'aménagement transfrontalier »* pour la métropole lilloise. Ce projet concernerait le *« développement économique, social et culturel »*. Il s'agirait de *« se donner, sur une période de trois à cinq ans, les moyens d'avoir une véritable politique d'aménagement sur l'ensemble de la métropole lilloise et de l'espace transfrontalier sur lequel elle rayonne »*. Le premier ministre répondait à Pierre Mauroy, président de la Communauté urbaine de Lille, qui, après la signature récente d'un accord de coopération *« attendu depuis douze ans »* entre la France et la Belgique, souhaitait *« une expérimentation »* dans le cadre d'un accord avec les provinces belges de Flandre occidentale et de Wallonie. *« Créer une grande métropole européenne décentralisée et à cheval sur la frontière est un grand projet »*, avait-il lancé, soutenu par le vice-président (UMP) de la Communauté urbaine, Marc-Philippe Daubresse, et deux industriels lillois.

Les responsables corses refusent l'idée d'un rattachement à PACA

AJACCIO
de notre envoyé spécial

« Jamais de la vie ! » La réaction viscérale de ce viticulteur réputé du Sartenais face aux propositions sur l'avenir de la Corse des sénateurs du groupe Rassemblement démocratique social et européen (RDSE), qui rassemble des élus de diverses sensibilités, est partagée par de nombreux responsables politiques et économiques insulaires. Dans le débat sur l'éventuel redécoupage de la France en « macro-régions » de dimensions européennes, le groupe sénatorial a pris quelques longueurs d'avance en proposant, pendant l'été, deux scénarios qui débouchent sur la création de ces régions, sous le nom de « grandes provinces ». L'un des scénarios préconise sept grandes provinces, l'autre dix. Dans les deux cas, la Corse serait rattachée à la région Provence - Alpes - Côte d'Azur (PACA).

L'île se retrouverait ainsi dans la situation où elle était il y a plus de trente ans : c'est en 1970 que la Corse a été séparée de la circonscription d'action régionale (CAR) PACA, ancêtre de la région. Depuis, il y a eu les événements d'Aleria, la naissance d'un mouvement nationaliste, des attentats, des morts, des milliers de débats sur l'avenir de la Corse, trois statuts particuliers, des propositions d'autonomie de l'île... Autant dire que les scénarios des sénateurs sont rejetés avec vigueur par les responsables politiques et économiques interrogés, quelle que soit leur sensibilité.

José Rossi, président (UMP) de l'Assemblée de Corse, évoque une *« régression »*, tout comme Raymond Ceccaldi, président du Conseil économique et social de Corse et président de la chambre de commerce de Corse-du-Sud. Raymond Ceccaldi voit dans ce projet *« une monstruosité »* et ajoute : *« Je ne crois pas qu'on puisse rattacher la Corse à une quelconque région française. Ce serait une erreur monumentale : la dimension corse va au-delà de l'économie. La dérive technocratique rattrape toujours les politiques... »* M. Rossi utilise presque les mêmes mots : *« En Corse, personne n'imagine aujourd'hui que nous puissions être rattachés à une région du continent. Notre combat des vingt dernières années va dans le sens inverse. Avec une gaffe de ce genre, si on voulait redonner du corps au nationalisme dur, on ne ferait pas mieux. Ce serait pire que le préfet Bonnet ! »* Pour le président de l'Assemblée de Corse, la proposition des sénateurs *« s'inscrit dans une stratégie nationale, le problème corse ayant été passé par pertes et profits »*.

L'indignation du dirigeant nationaliste Jean-Guy Talamoni fait écho à celle de M. Rossi : *« C'est une proposition tout à fait farfelue. Nous y sommes profondément hostiles et nous la combattrons. C'est la marque d'une méconnaissance totale de la question, voire davantage. »*

Nicolas Alfonsi, nouveau sénateur de Corse-du-Sud, ancien partisan de Jean-Pierre Chevènement à l'élection présidentielle qui, sur l'échiquier politique insulaire, se situe à l'opposé de M. Rossi ou de M. Talamoni, est pourtant d'accord avec eux sur ce point : *« Dans l'état actuel des choses, ce serait une fumisterie. Le principe de réalité est ce qu'il est... »* M. Alfonsi, qui a fait son entrée au Palais du Luxembourg en décembre 2001, ne se sent pas gêné d'être en contradiction avec son groupe au Sénat : un groupe très *« hétérogène »*, dit-il, et qui avait préparé cette proposition avant d'être rejoint par l'élu insulaire.

LA PRÉFECTURE AUSSI

A la préfecture de région, on souligne aussi qu'un regroupement de la Corse avec PACA serait *« une très mauvaise idée »,* en contradiction avec les orientations des pouvoirs publics qui reconnaissent la Corse comme *« une collectivité à statut particulier »*. Jean Baggioni (UMP), président du conseil exécutif de l'Assemblée de Corse, élargit la question à l'échelon européen : *« La reconnaissance d'une macro-région méditerranéenne dans le contexte d'une réflexion européenne peut avoir un sens et n'est pas dépourvue d'intérêt, puisque les régions du sud de la France ont en commun une histoire et une culture, et que la rive nord-européenne – dans le partenariat européen conçu au sommet de Barcelone des 15 et 16 mars – a un rôle de premier plan à jouer. »* Mais, dans l'organisation franco-française du territoire, il écarte lui aussi l'idée *« que la Corse, région insulaire, se fonde dans un vaste territoire continental »*. *« Une telle organisation risquerait de la marginaliser et de nuire à la prise en compte de ses particularismes et de son identité »*, souligne-t-il.

Jean-Louis Andreani

SLOW FOOD

Dirigée par Carlo Petrini, une association piémontaise baptisée Slow Food, par opposition à « fast food », se bat contre McDo, Coca-Cola et les OGM. Comme José Bové, mais avec une arme inattendue : l'hédonisme

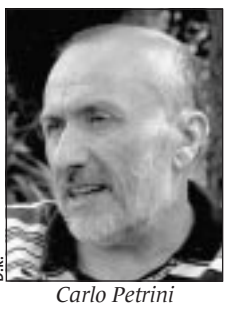

D.R.

Carlo Petrini

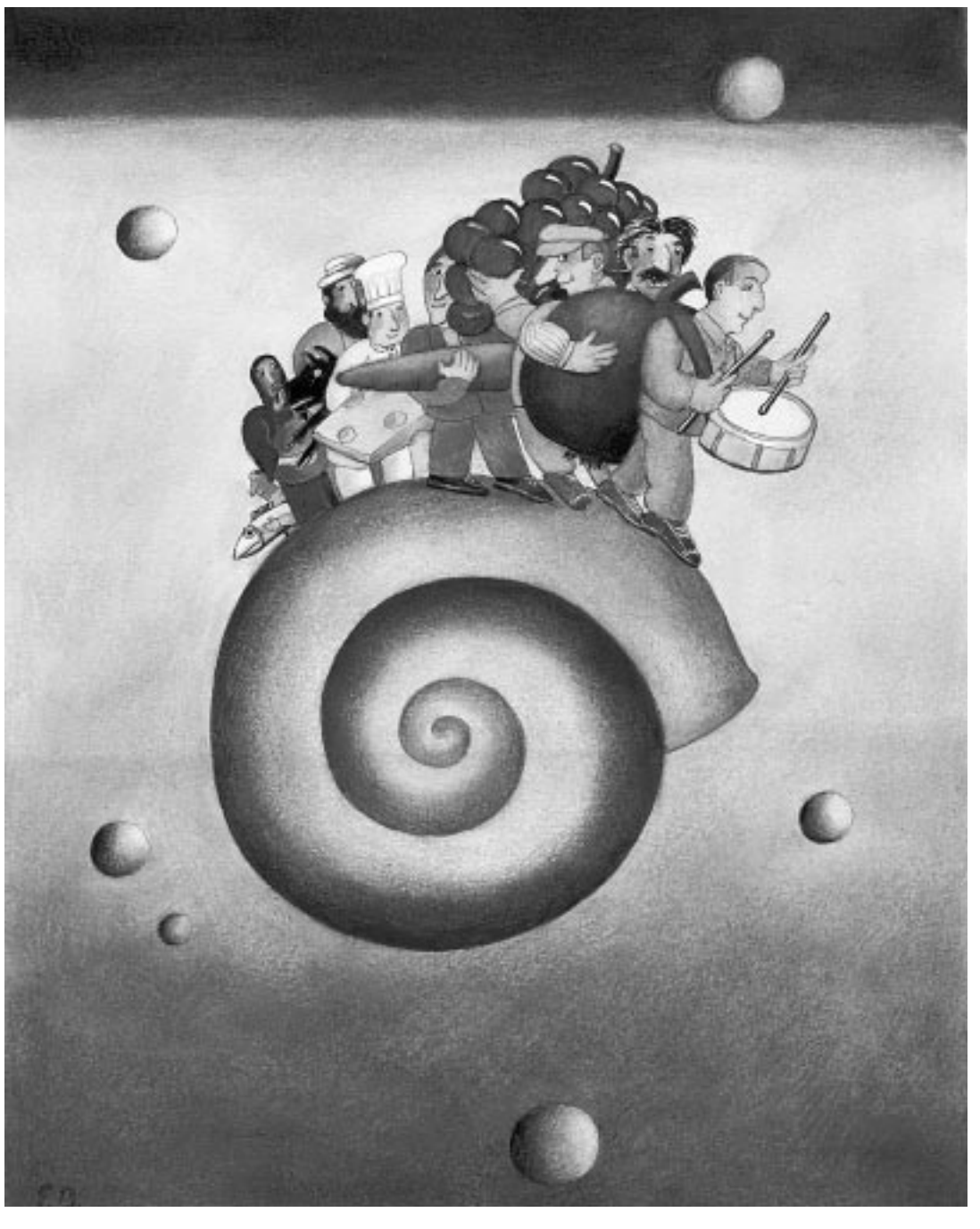

ÉTIENNE DELESSERT

C'ÉTAIT, jadis, une folie de prince épris d'agriculture : un domaine modèle flanqué d'un château néo-gothique où Charles Albert de Savoie venait chasser le héron en écoutant pousser ses tomates. C'est aujourd'hui un chantier, énorme, hétéroclite, un peu fou. Dans une aile, le restaurant est presque terminé. Avec ses arches de briques roses, ses cuisines gargantuesques et ses chambres d'hôtes pour grands chefs de passage, il a un petit air de cloître. *« Ce sera le plus beau d'Italie »*, note fièrement Carlo Petrini, président de Slow Food, l'association de gourmets militants qui pilote le projet. En dessous, les caves voûtées abriteront une « banque du vin » riche de 200 000 bouteilles. Menuisiers et maçons s'affairent encore dans l'hôtel de luxe, qui occupera le cœur du palais. Piscine, gym-club, et suites en duplex donnant sur une ruine romaine, il tiendrait plutôt, lui, du style Renaissance... sans déparer pourtant l'authentique petit fort médiéval qui, à deux pas, abrite les gardiens du domaine de 300 ha. Demain, on y expérimentera de nouvelles méthodes de culture, respectueuses de l'environnement. En attendant, du linge sèche aux fenêtres en ogive, tandis qu'au-delà des remparts grondent les bulldozers. Pour transformer en villégiature une zone longtemps vouée à la petite industrie, la ville de Bra n'a pas mégoté : nouvelles routes, nouveau plan d'urbanisme, on déblaie, on plante, on déménage même les usines !

Mais le plus beau, le plus fou n'est pas là. Le vrai pari de Slow Food n'est encore qu'une ruine flanquée de grosses tours carrées, un corps entier de bâtiment où logera la première « université du goût » jamais créée dans le monde. Une fac, oui, dans ce faubourg perdu, à la frontière du Piémont industrieux et des fertiles collines des Langhe (Barolo, Asti). Un temple de la gastronomie, une Babel du bien-vivre où, d'ici un an, 400 étudiants venus des cinq continents potasseront l'histoire, l'anthropologie, la philosophie, la psychologie, bref la culture de l'alimentation. Loin des OGM, de l'œuf en tube et des McDo. Ici, c'est une « gastronomie intelligente », une « agro-écologie » qu'on entend développer, pour mieux défendre les fromages au lait cru ou le vrai chocolat de l'emprise des lobbies bruxellois. Sans manifester ni briser des vitrines, mais en formant les spécialistes qui peupleront les organisations internationales, les administrations, les entreprises de restauration collective, etc. Une révolution douce, à long terme plus efficace que toutes les pétitions, gage Slow Food.

Du sommet d'une tour, Carlo Petrini contemplant le chantier, soupire d'aise : *« Le rêve est en train de s'accomplir... »* Curieusement, l'ensemble dégage une harmonie teintée de romantisme. Rentabilisée grâce au complexe hôtelier et à la banque du vin, l'université sera « *totalement indépendante de l'industrie* », insiste-t-il. D'ailleurs les 16 millions d'euros du projet sont d'ores et déjà financés. L'épargne privée a répondu dans un temps record, et Carlo, l'ex-soixante-huitard propulsé à 53 ans président de la société ad hoc, s'en étonne encore. « *Quand on m'a dit que j'étais PDG, j'ai eu du mal à le croire. Un symbole du capitalisme ! Mais l'université du goût donnera ses racines à Slow Food. Avec ça, c'est le terroir qui gagne... »*

Petrini ou l'anti-Bové. Pourtant militant de gauche, comme lui, et comme lui révolté par la « malbouffe ». La différence tient dans le style et surtout dans la manière. Simple et même, de loin, un peu gris, le front dégarni, la silhouette fragile, il passerait pour un esthète. Mais il approche, tutoie, sourit et soudain tout semble possible. Les entreprises les plus folles, les idées, les montages les plus complexes, rien ne résiste à ce charisme-là. Chaleureux, amical, pétillant mais profond, Carlo Petrini est de la race des utopistes bâtisseurs, un idéaliste qui donne corps à ses rêves et ne méprise aucun moyen d'y parvenir. Sa *« solidarité avec Bové est totale »*, dit-il posément, *« mais les moyens sont différents »*. Lui ne casse pas, il construit : *« Je suis convaincu de l'importance de la dénonciation, mais si tu ne changes pas les choses, il ne reste que des paroles... »* Et pour changer, il change, Carlo Petrini, il remue même beaucoup d'idées, de monde, d'argent.

Avec sa drôle d'association, ironiquement baptisée Slow Food (par opposition à « fast food ») un soir de colère après un McDo de trop, sans moyens initiaux, sans le moindre appui syndical ou politique, il a construit en quatorze ans un véritable contre-pouvoir qui, parti d'une bourgade du Piémont, déborde désormais largement les frontières italiennes. Slow Food a un symbole, l'escargot – lent et savoureux –, une devise : *« Manger moins, manger mieux »*, un site Internet et une revue, *Slow*, en quatre langues, une maison d'édition, et cent permanents à Bra. Elle a surtout 75 000 adhérents de part et d'autre de l'Atlantique, tous épicuriens, tous prosélytes, qui défendent le patrimoine gastronomique menacé par l'uniformisation des goûts, les multinationales et les hypermarchés. Comme Bové mais à leur façon : en se faisant plaisir !

CONTRE LA « MALBOUFFE »

EN octobre, à Turin, ils étaient 140 000, venus parfois de très loin, à se bousculer dans les travées alléchantes du troisième Salon du goût organisé par Slow Food. Ecolos, gourmands, simples curieux ou vrais militants, enivrés d'odeurs, gavés d'échantillons, béaient devant les pâtes, les huiles, les fromages rares, les pêches tardives, les spécialités locales ou exotiques. Dans un pavillon voisin, on se pressait dans les « ateliers du goût », sortes de travaux pratiques pour gastronomes débutants. Une étrange démonstration. D'un côté, des béotiens (Américains, Allemands, Russes...) sont assis en rangs derrière des petites tables pliantes où assiettes et couverts frappés du fameux escargot remplacent les cahiers. En face, des « pros » – producteurs, affineurs ou cavistes –, perchés sur une estrade, prodiguent des conseils didactiques : *« N'ôtez pas le gras ! »* Les béotiens reposent nerveusement leurs couteaux. « *Concentrez-vous, sentez ce léger parfum d'agrumes... »* Au premier rang on saisit un verre au hasard – il y en a trois, parfois quatre. « *Non, pas celui-là, le deuxième !* » Tous s'épient d'un air coupable. Et puis la remarque qui tue : « *Sur un petit bout de pain, c'est meilleur.* » Trop tard, la terrine est finie.

Un triomphe, malgré tout. Comme le prix Slow Food pour la défense de la biodiversité, ce « Nobel des fermiers » attribué par la même occasion sous les ors et velours baroques du théâtre San Carignano. Spectacle plus insolite encore : *« Toute la ville est fière d'être votre amie, M. Petrini ! »*, a lancé le maire de Turin, tandis qu'un représentant de la FAO qualifie de *« héros »* les treize lauréats, paysans japonais, grecs, guatémaltèques ou guinéens, très intimidés. Tous ont par leur travail sauvé un produit – riz ancien, porcelets noirs gréco-antiques, légumes andins, etc. Tous ont préservé la biodiversité sans le savoir, naturellement, comme on l'a toujours fait chez eux ; tous recevront 3 500 euros (plus 7 000 pour les cinq vainqueurs). Une somme. Ils n'en sont toujours pas revenus.

Au dîner de gala, le soir, ponchos et boubous colorés se mêlent à la sobre élégance transalpine sous l'œil ému des sponsors. La région du Piémont, pressée de sortir de la monoculture automobile, a donné 1,3 million d'euros. Ses ministres sont à la table d'honneur, entourés d'un aréopage émanant des grandes marques (Lavazza, Lancia, etc.), qui dégustent sans broncher les « patates maories » et les « biscuits à l'amarante » du Pérou, prêts à tous les sacrifices pour avoir leur nom sur le menu – et profiter de l'image Slow. *« Petrini est un génie »*, note en aparté le patron du Centre du commerce extérieur italien (ICE)...

> Seule déconvenue : la France, où le mouvement implanté dans le Sud piétine. Entre les princes de la gastronomie et la Confédération paysanne, entre Bocuse et Bové, il n'est pas facile de se faire entendre

Encore inconnu en France, Slow Food incarne une nouvelle race de mouvement, difficile à cerner, plus encore à décrire. Quelque chose entre une ONG, une association de consommateurs et un club gastronomique, le tout géré comme une entreprise de pointe. Pragmatique et non violent, mais par essence plus proche des mouvements alternatifs radicaux que des élites ou des professionnels de la « bonne bouffe » sur lesquels pourtant il s'appuie. Car, derrière la volubilité tout italienne, se dissimule une volonté sans faille. Il s'agit bien de tuer McDo, Coca, Mars et les autres, mais en douceur, avec leurs propres armes : plaisir, séduction, marketing...

Pour comprendre, il faut revenir à Bra, au milieu des années 1980. Après avoir fondé la première radio libre italienne puis un festival de musique ethnique, Carlo Petrini travaille dans une association consacrée aux loisirs culturels des salariés (ARCI). Diplômé de sociologie, il collabore à un magazine de culture gastronomique milanais, *La Gola*. Après un reportage en Bourgogne, il revient très impressionné par la richesse des villages et l'efficacité des confréries paysannes. A l'époque, dans les Langhe, la viticulture végète, incapable de s'organiser. *« Je me suis dit : il est impossible que nous n'ayons pas ça, nous aussi. »* En 1986, il crée donc, au sein de l'association, une section gastronomique : Arcigola. Dès l'origine, l'idée est double : d'une part, réconcilier la gauche italienne avec le « droit au plaisir », de l'autre, protéger le patrimoine agricole de la région. Le succès est immédiat. Carlo a convaincu les vignerons, qui très vite s'organisent autour de la nouvelle structure, lui apportant des moyens et une base. En échange, Arcigola leur offre un outil de promotion efficace. Le *Guide des vins d'Italie*, publié en 1987, fait un tabac – il n'en existe pas d'autre. Les adhérents passent de 500 à 5 000.

Le véritable déclic ne vient pourtant que deux ans plus tard : à Rome, McDonald's inaugure un « fast food » sur la place d'Espagne, haut lieu de la Renaissance italienne. Carlo et ses amis, au terme d'un dîner bien arrosé, décident de publier un manifeste. Le titre, Slow Food, joue sur les mots, le texte, rédigé par un poète, célèbre la lenteur – bien avant Kundera. A leur grande surprise, ils reçoivent des réponses du monde entier. *« Au vu des réactions, j'ai dit : on peut faire une association tout seuls, sans appui des grandes centrales politiques et sociales »*, raconte Carlo Petrini. Aussitôt dit, aussitôt fait. En décembre 1989, à Paris, dans le foyer de l'Opéra-Comique – *« un lieu sérieux, mais pas trop »* –, Slow Food est officiellement constitué, avec 500 personnes, venues de 17 pays.

Quelques mois plus tard, l'association désigne 150 bénévoles qui animeront les « conviviums », la base du mouvement, des sortes de clubs très autonomes – on y échange idées et adresses, on compare, on va déguster des produits de terroir, etc. Ils essaiment vite. A Milan, la maison d'édition publie, outre les guides, une revue culturelle de luxe – mais sur papier recyclable – envoyée à tous les adhérents. Sur l'épicurisme initial se greffe peu à peu un souci de l'environnement et de la sécurité alimentaire. Au *« manger moins, manger mieux »* répond un *« produire moins, produire mieux »*. Coïncidant avec la crise de la vache folle, ce tournant vers l'« écogastronomie » donne au mouvement un nouvel élan.

« Tous les jours, nous perdons dix espèces de fruits ou de légumes, dix races animales. Comment chanter le plaisir d'un plat sans savoir que, derrière, se développe une spéculation dramatique ? », interpelle Carlo Petrini. Pour réconcilier bonne chère et bonne conscience, Slow Food lance, en 1999, l'« Arche du goût » : les produits menacés une fois repérés (par les conviviums), l'association apporte aux derniers exploitants des outils de promotion, un stand au Salon de Turin, un appui auprès des médias, des équipements ou des fonds glanés auprès des sponsors et des autorités locales, voire le prix Slow Food. Tomates de San Marzano, lapin d'Ischia, élevage du lama dans les Andes, huile d'argan au Maroc, plus de 150 produits ont été sauvés à ce jour, et autant de microéconomies. Le double d'ici deux ans, dit-on à Bra. *« Ce n'est plus une folie de penser que nous assisterons à un petit retour à la terre »*, rêve déjà Carlo Petrini.

Jusqu'ici, tout a souri à Slow Food. En Italie, fort de ses 40 000 adhérents, il parle d'égal à égal avec les lobbies. Aux Etats-Unis (9 000 adhérents), en Allemagne (6 000), en Suisse (3 000), il doit déjà se battre avec les petits malins qui utilisent le label Slow à des fins commerciales. Seule déconvenue : la France, où le mouvement implanté dans le Sud piétine. Entre les princes de la gastronomie et la Confédération paysanne, entre Bocuse et Bové, il n'est pas facile de se faire entendre. *« La France a besoin de Slow Food dans une perspective future*, persiste Carlo Petrini. *S'il n'y avait pas de problème, il n'y aurait pas Bové... »*

Véronique Maurus

DANS LA PRESSE FRANÇAISE

■ **LE FIGARO**
Alexis Brézet
Cette fois, l'état de grâce est bel et bien fini. Les barrages fleurissent, les banderoles moutonnent : à quelques semaines des prud'homales, les syndicats font leur festival d'automne sous les fenêtres du gouvernement. Pour l'heure, celui-ci semble se tirer de l'épreuve sans trop de dommages. Jean-Pierre Raffarin, habile homme, montre un talent certain pour passer entre les gouttes de l'orage social. N'en déplaise à ceux qui prévoyaient le pire, ou qui l'espéraient, il y a tout lieu de penser que 2002 ne sera pas 1995.

■ **LIBÉRATION**
Jean-Michel Thénard
Une addition de mécontentements catégoriels ne fait pas forcément une « crise sociale ». Avec ses habiletés de langage, le gouvernement a réussi à semer l'amertume de la division syndicale pour faire perdre aux routiers de leur « pouvoir de nuisance ». Jean-Pierre Raffarin, lui, pense y avoir récolté l'image antithétique d'un homme ouvert mais d'ordre : oui au « droit de grève », non au « droit de blocage ». Subtile dialectique pour tenter de convaincre que l'on peut satisfaire grévistes et usagers quand les intérêts des uns limitent souvent la liberté des autres. Diviser pour régner, la méthode est ancienne.

Le « blues » de la presse corse

« Corse-Matin » et « Le Journal de la Corse » notent que, « dans l'île, l'état de grâce » dont bénéficiaient M. Raffarin et M . Sarkozy « s'est volatilisé »

LA PRESSE corse s'inquiète. S'agace même. Et décide de monter à la « une » son blues et ses états d'âme. Elle entend aujourd'hui montrer au ministre de l'intérieur, Nicolas Sarkozy, que si, comme tout le monde, elle l'a porté aux nues pendant deux ou trois mois, elle se pose aujourd'hui quelques questions. Et de se signaler au bon souvenir de la presse *« continentale »* qui – relais un peu trop fidèle, selon elle, du ministère de l'intérieur – *« oublie »* de raconter que la Corse est aujourd'hui la victime d'une vague d'attentats comme elle n'en a pas connu depuis la *« trêve »* de Noël 1999.

« La recrudescence des attentats que connaît la Corse mobilise moins l'opinion publique que par le passé – peut-être parce que le pouvoir en place a décidé de ne pas en faire un drame », a noté le premier Jacques Renucci, le 16 novembre, dans *Corse-Matin*. Ce jour-là, le quotidien unique de l'île a décidé de marquer le coup en publiant à la « une » la photo de bâtiments et d'une voiture qui venaient d'être soufflés par des bombes. *« Aujourd'hui que la destruction de biens publics ou privés bouscule les statistiques, le ministre de l'intérieur ne peut pas faire comme si rien ne se passait en Corse que l'attente tranquille des transferts programmés »*, poursuit le journaliste de *Corse Matin* dans son billet d'humeur.

Le Journal de la Corse n'est pas en reste. « Pourquoi Raffarin peut échouer en Corse », *titre l'hebdomadaire dans sa dernière livraison (29 novembre–5 décembre). « Parti*s *sur les chapeaux de roue, le premier ministre et le ministre de l'intérieur risquent de déraper. Le terrain corse se révèle une fois encore très glissant. Gare aux déconvenues ! D'autant qu'aux pièges insulaires pourraient bien s'ajouter des difficultés* "made in continent" », pour-suit la « une »...

Sous le pseudonyme de Pierre Corsi, l'hebdomadaire développe sur une pleine page son analyse de la situation dans l'île. *« Les explosions qui se succèdent chaque nuit résonnent comme autant d'avertissements à l'adresse du gouvernement. Elles signifient que, dans l'île, l'état de grâce s'est volatilisé. Comme leurs prédécesseurs, après avoir chanté un été, Jean-Pierre Raffarin et ses ministres sont confrontés à des situations plus que complexes. »*

« UN POSSIBLE ÉCHEC »

« Semblant privilégier un dialogue avec Corsica Nazione, l'équipe Raffarin a mécontenté d'autres nationalistes », note le journal insulaire, *« une partie de ces mécontents ayant désormais recours à la violence pour signifier son désaccord et démontrer sa représentativité. Mais la cause majeure du retour à la violence est sans doute plus profonde. Elle réside probablement dans le désenchantement qui prévaut chez les nationalistes »*, ajoute *Le Journal de la Corse*. L'hebdomadaire s'inquiète des *« peaux de banane continentales »* que ne manqueront pas de placer sous leurs pieds quelques *« amis »* de Jean-Pierre Raffarin et de Nicolas Sarkozy. « *La récente sortie de Jean-Louis Debré contre la décentralisation voulue par le premier ministre a donné un premier aperçu des liens chaleureux et solidaires existants entre les hiérarques du pouvoir chiraquien. »*

Sur fond de *« prix élevés et de salaires souvent très bas »*, le plus vieux titre de la presse française suggère que, « *si l'on considère les situations d'aujourd'hui et si l'on superpose ce qu'il est advenu durant les trente dernières années, il n'est pas téméraire ou surprenant d'annoncer un possible échec du gouvernement Raffarin en Corse. Au fond, prédire seulement un succès serait faire preuve d'audace et d'originalité ».*

Ariane Chemin

★ www.corsematin.com
★ www.jdcorse. com

SUR LE NET

Les documents cités sont accessibles à l'adresse www.lemonde.fr/surlenet

Sida

■ La Journée mondiale de la lutte contre le sida est organisée le 1er décembre.
www.worldaidsday.org/

■ Le Conseil américain du renseignement publie un rapport sur « la prochaine vague du sida : Nigeria, Ethiopie, Russie, Inde et Chine ».
www.odci.gov/nic/pubs/other_products/ICA%20HIV-AIDS%20unclassified%20092302POSTGERBER.pdf

■ Dans une analyse publiée par *Foreign Affairs*, le chercheur Nicholas Eberstadt estime que le cœur de la pandémie se déplace de l'Afrique vers l'Eurasie et principalement vers la Russie, l'Inde et la Chine.
www.foreignaffairs.org/20021101faessay9990/nicholas-eberstadt/the-future-of-aids.html

■ Selon la Banque mondiale, c'est l'Europe de l'Est et l'Asie centrale qui connaissent la plus forte progression de la maladie.
http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/NEWS/0,,contentMDK:20077266~menuPK:34457~pagePK:34370~piPK:34424~theSitePK:4607,00.html

■ A la conférence de Barcelone en juillet, l'Onusida a présenté son évaluation de l'épidémie mondiale.
www.unaids.org/barcelona/presskit/french/barcelona%20report/contents_html.html

vincent.truffy@lemonde.fr

LA SÉLECTION DE COURRIER INTERNATIONAL

La marée noire vue par la presse espagnole

Vague de critiques contre la lenteur de la réaction du gouvernement Aznar

UNE CÔTE polluée sur 400 kilomètres, plus de 6 000 pêcheurs au chômage : le naufrage du *Prestige* est une des pires catastrophes jamais endurées par la Galice, au nord-ouest de l'Espagne. Depuis le premier SOS, lancé le 13 novembre par le pétrolier, jusqu'à son naufrage, le 19 novembre, à 277 km au large des plages galiciennes, les journaux espagnols ont suivi sans relâche l'avancée de la marée noire. **El Correo Gallego** n'en finit pas d'égrener la litanie des plages maculées : *« Arnela, Cabo Vilan, Roncudo, Rostro, Mar de Fora, Langosteira, Estorde, les îles Lobeiras..., autant de lieux aujourd'hui condamnés par cette peste noire qui tue la faune et la flore et surtout l'espoir de milliers de marins à qui l'on vient d'offrir en urgence 30 € par jour. »* Au-delà des lamentations, c'est la colère qui prédomine. L'absence de préparation des autorités est pointée du doigt : *« Il faut se rendre à l'évidence*, écrit le quotidien régional **La Voz de Galicia**, *la lutte contre la marée noire reste chaotique. »* Un exemple : *« Pourquoi les bateaux dépêchés par des pays tiers ne sont-ils pas encore sur la zone, plus de dix jours après le début de la tragédie ? Parce que ceux qui étaient chargés de solliciter cette aide ont trop attendu. »* Apparemment, conclut **La Voz**, *« les politiques n'ont pas la même notion du temps que les gens de mer. Pour une bonne raison : les marins et leurs familles doivent, eux, trouver tous les jours à manger ».*

El Pais dénonce aussi l'indifférence officielle. *« Il a fallu attendre une semaine avant qu'un ministre daigne se rendre en Galice. Sans parler du président de la région, Manuel Fraga, qui a littéralement disparu de la circulation. »* Le quotidien madrilène de gauche rappelle que la Galice, pourtant frappée à cinq reprises par des marées noires au cours des vingt dernières années, *« n'a pu déployer que 9 km de bouées de protection ».*

El Mundo, plus indulgent d'habitude avec le premier ministre Aznar, parle même *« d'organisation désastreuse ». « Depuis le premier instant, les responsables madrilènes ont minimisé l'impact écologique de cette tragédie. Ils continuent de parler de 6 000 tonnes de fuel répandues alors que tous les experts s'accordent sur le chiffre de 20 000, sur les 77 000 que contenait le* Prestige. *Enfin, l'absence d'un plan d'urgence est simplement inacceptable. Un pays comme l'Allemagne, qui n'a jamais connu de marée noire, dispose en permanence de bateaux pour lutter contre ce type de pollution. Comment expliquer que nous n'en ayons pas un seul pour protéger un rivage qui voit passer des milliers de cargos par an ? »* La réponse, dans les colonnes du quotidien de centre droit, d'un des caciques du parti de José Maria Aznar est presque pathétique : *« Que pouvait faire le gouvernement ?*, se lamente Esteban Gonzalez Pons, *personne ne contrôle le climat, le vent ou la mer. Et l'Espagne ne dicte pas les règles internationales qui président à l'affrètement ou à la circulation de bateaux poubelles comme le* Prestige. »

Anthony Bellanger

AU COURRIER DES LECTEURS

Service public ou secteur public

Ainsi EDG-GDF recherchait plus de 60 milliards d'euros pour les régimes de retraites spéciaux de ses personnels (*Le Monde* daté 24-25 novembre). Y a-t-il un seul Français qui doute que cette somme sera finalement réglée, d'une manière ou d'une autre, par la masse des contribuables, et non par les agents de ces entreprises ? Nul n'ignore non plus que cette charge nouvelle viendra, après beaucoup d'autres, accroître une dette déjà considérable. Pendant ce temps, les missions régaliennes de l'Etat sont négligées. Les moyens financiers nécessaires existent mais ne sont pas utilisés là où il le faudrait.

Par une sorte de subtil mécanisme dit des avantages acquis, la quasi-totalité de l'effort financier français est maintenant consacrée à maintenir un statut du secteur public qui a peu à voir avec l'intérêt général.

On est arrivé à une situation absurde, où les intérêts des personnels de la fonction publique vont à l'encontre du service public et déconsidèrent finalement une grande idée.

Oui au service public, et je suis bien placé pour savoir que c'est absolument nécessaire. Mais non au secteur public tel qu'il se comporte aujourd'hui. Si les personnels du secteur public veulent vivre à crédit, qu'ils le fassent. Mais qu'ils ne demandent pas à leurs compatriotes de payer les mensualités à leur place. Nous avons mieux à faire.

Robert Grand
Saint-Etienne

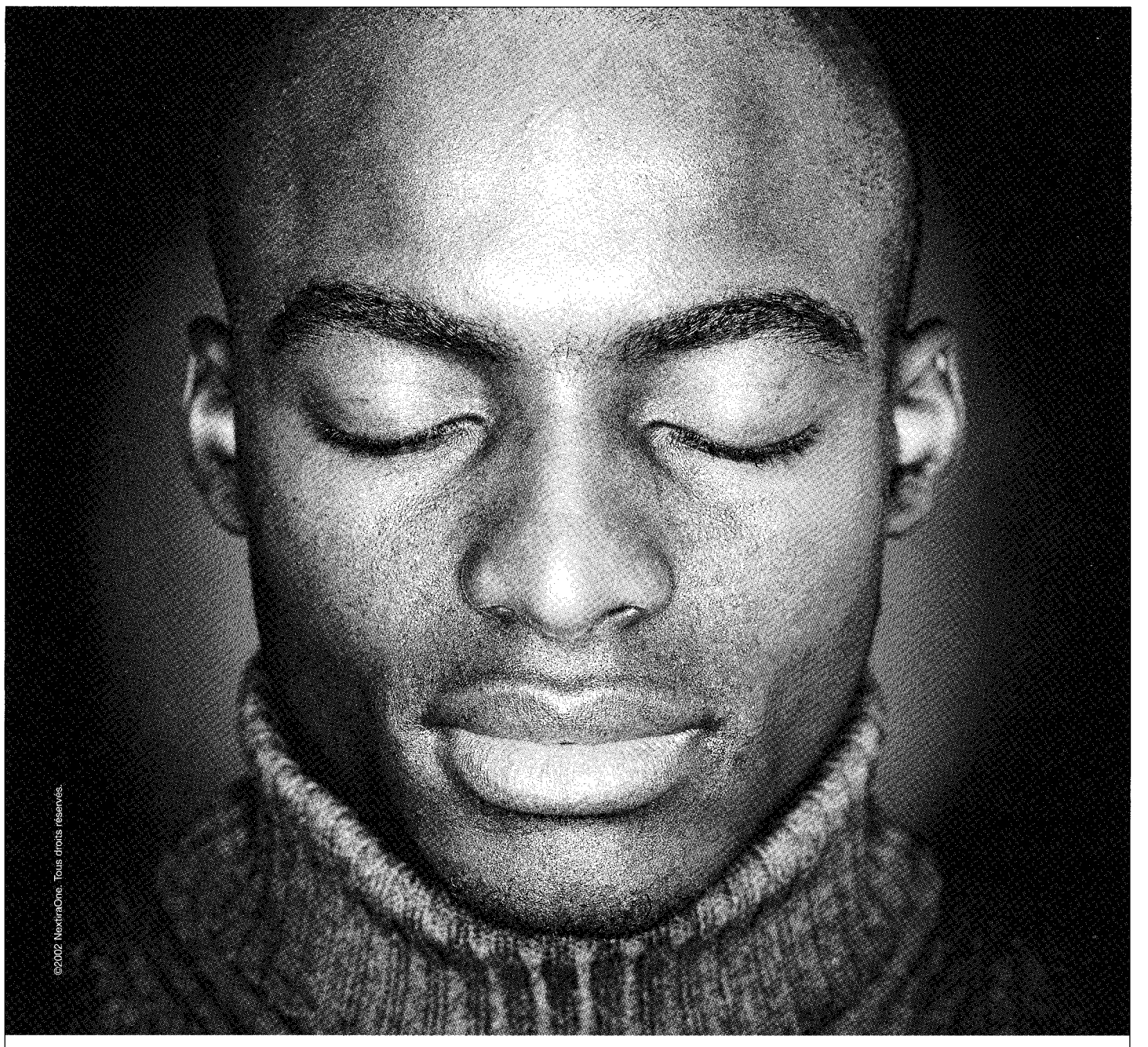

OUVRIR

Portez un regard neuf sur les communications de votre entreprise.
Avez-vous hâte de savoir de quoi sera fait demain, ou la semaine prochaine, ou mieux encore, le mois prochain ? Si vous êtes un client NextiraOne, il y a des chances que la réponse soit oui. Parce qu'avec NextiraOne, l'avenir est plus simple. Qu'il s'agisse de voix, de données ou de centres de contacts, nous pensons qu'il n'est pas nécessaire de maîtriser un jargon technique pour comprendre l'intérêt de nos solutions de communication. Nos experts en sécurité vous apportent des solutions simples pour protéger l'activité de votre entreprise. La gamme complète de services en ligne NextiraOne vous libère de la complexité technologique. De plus, notre maîtrise de l'ensemble des technologies de la communication et notre collaboration avec les éditeurs et constructeurs leaders du marché, nous permettent de vous proposer des solutions sur mesure répondant exactement à vos besoins. Pour toutes ces raisons, près d'un demi-million d'entreprises et d'administrations dans le monde nous font déjà confiance. **Découvrez-nous davantage sur www.nextiraone.com**

nextiraOne

La nouvelle « question d'Orient »

par Richard Figuier

VALÉRY GISCARD D'ESTAING a bien des compétences. Mais ne le laissons pas s'installer, du moins s'installer seul, dans ce nouveau rôle pour lui de maître à penser de l'avenir de l'Europe.

La quasi-unanimité des historiens contre l'entrée de la Turquie dans l'Europe n'emporte pas tout à fait l'adhésion non plus. Ils semblent tous oublier les multiples versions de la très fameuse *« question d'Orient »* (et les réponses), dont les termes pourraient être aujourd'hui : que faire avec l'islam en Europe ? Ou encore : que peut l'Europe à l'égard de l'islam ?

Lucien Febvre, dans ses cours sur l'Europe au Collège de France, après avoir rappelé l'échec de la politique étrangère française à tourner les Ottomans vers l'Europe ainsi que l'insuccès parallèle de l'Europe à les pousser vers l'Asie, écrivait : *« Notre univers politique européen n'est pas un univers à deux dimensions. C'est un univers à trois dimensions. Il faut le penser en profondeur. Sa surface est bien en Europe. Mais il plonge par-derrière de tous les côtés.* (...) *Et comment, par exemple, l'Europe et l'Asie pourraient-elles se passer l'une de l'autre ? Où commence l'une, où finit l'autre ? Ici, une Turquie occidentalisée, dotée de couvre-chefs et d'institutions européens, d'universités, d'écoles, de services des beaux-arts.* (...) *De cette Europe à cette Asie, de cette Asie à cette Europe, on passe par une série de transitions insensibles. La Turquie d'aujourd'hui est à peu de chose près un Etat balkanique d'hier. Et un Etat balkanique d'hier, c'est déjà le vestibule d'un monde qui conduit de l'Europe vers l'Asie.* (...) *Le problème de l'Europe dépasse l'Europe ; le problème de l'Europe, c'est à l'échelle planétaire qu'il se situe ; le problème de l'Europe, c'est le problème du monde. »* (*L'Europe. Genèse d'une civilisation*, Perrin, 1999, p. 302-303).

> « Le problème de l'Europe, c'est à l'échelle planétaire qu'il se situe »
>
> **LUCIEN FEBVRE**

Comment refuser l'entrée dans l'Union à un Etat balkanique ? Plus sérieusement, Lucien Febvre pose, avec souffle et sans lyrisme déplacé, le problème de l'Europe dans les dimensions mêmes qui doivent être les siennes. Il ne tient évidemment pas à la géographie – mais cela, les adversaires de l'entrée de la Turquie le reconnaissent. Il ne tient pas non plus dans une *« gouvernementalité »* efficace : que l'Europe soit l'union de 25 pays pose déjà des difficultés de gouvernement ; alors, qu'elle en rassemble 26 ou 27 (si on accepte l'adhésion de la Russie) ne changera pas fondamentalement les choses.

Mais comment éviter la simple zone de libre-échange (souhaitée par les Anglais), comment en arriver à une véritable Europe politique ?

En quoi une adhésion éventuelle de la Turquie menacerait-elle l'Europe de régression fatale ? Encore faudrait-il dès maintenant avoir une véritable Europe à proposer aux candidats « légitimes » à l'élargissement. Encore faudrait-il que cette Europe des Etats, des nations, de tout ce qu'on voudra, existe en dehors d'une zone euro toujours au bord de l'éclatement. La Turquie ne fait rien à l'affaire.

Pourtant, son souhait, sa demande formelle d'adhésion, nous met sur la piste du vrai et seul problème de l'Europe. Febvre encore : « *Européens, bons Européens, soyons de bons accoucheurs de civilisation.* » C'est bien de cela, aux dimensions du monde, toujours selon Febvre, qu'il s'agit. Comment restaurer la notion d'empire sans empereur et sans domination ? Comment intégrer les plus grands ensembles possibles, ensembles que l'Histoire réunit ? Qu'avons-nous à gagner à exclure l'islam d'un grand Occident ? Voulons-nous le fédérer à nouveau contre *« les infidèles »* ?

L'Europe peut réengager un dialogue avec l'islam sans blesser sa dignité en dépassant le mépris colonial d'antan. Elle peut accompagner l'islam sur le chemin du renouveau. Pourquoi ? Parce que les racines sont communes. L'affirmation du monde comme création est à l'aplomb de la démocratie et de la solidarité sociale protectrice. Puisqu'il faut bien des sujets pour une démocratie et pas seulement des individus, et qu'il faut bien une fraternité pour le social et pas seulement le conflit des intérêts plus ou moins régulé.

RICHARD FIGUIER est éditeur aux Editions du Seuil.

L'intégration de la Turquie, demain, l'examen de la demande du Maroc, nous placent devant une nécessité vitale : inventer plusieurs Europe en une, l'Euroméditerranée joignant l'Europe du Sud au Maghreb en passant par le Moyen-Orient, l'Europe continentale de Brest à Moscou, l'Europe des îles (ah ! la fin de la Corse comme problème franco-français), l'Europe des mers, etc.

Des sous-ensembles dans le grand ensemble, l'articulation à tous les niveaux de l'universel et du particulier. Une seule Europe comme modèle politique et social : la délibération commune et la solidarité. Des Europe concrètes, proches, régionales.

Est-ce une utopie, un cauchemar, une foutaise ? Pire encore, le germe de guerres futures ? Demandons à Rome, à Charles Quint, souverain espagnol et pourtant allemand, régnant sur l'Italie et la Flandre. Demandons à l'histoire des hommes de nous aider à discerner, plutôt qu'à des commissions.

Turquie : dire oui est vital

Suite de la première page

La réalité est cependant plus nuancée et plus complexe que ne le laissent penser ces images trop simples. En termes économiques tout d'abord : si le revenu turc par habitant n'est qu'un gros quart de celui de la République grecque de Chypre, ou les deux tiers de celui de la République tchèque, il est, à 10 % près, voisin de celui de la Pologne, des pays baltes ou de la Slovaquie, et presque triple de celui de la Roumanie et de la Bulgarie, qui ont le statut de candidat agréé, même si elles ne font pas partie du premier groupe.

La Turquie connaît depuis trois ans une crise économique grave. Mais, si elle la maîtrise, on peut penser que la *« pulsion d'émigration »* pourrait fort bien être moins forte en Turquie que chez bien des candidats mieux agréés dans l'actuelle Union.

Mais cela, qui est déjà fort important, n'est pas l'essentiel.

En matière de paix et de tranquillité internationale, nul ne saurait dire que le XXI[e] siècle se présente bien. Sur son flanc oriental, l'Europe doit, dans les décennies qui viennent, maîtriser et tout faire pour diminuer deux tensions possibles qui, en s'aggravant, deviendraient majeures.

La première concerne ses relations avec la Russie. Si elles venaient à se détériorer, les forces nationalistes et antioccidentales toujours à l'œuvre dans ce grand pays verraient leur poids politique progresser. Sans traiter ici de la relation directe entre l'Europe et la Russie, il faut prendre en compte l'influence que ce pays conserve dans les anciennes Républiques soviétiques d'Asie occidentale et centrale. Leur sensibilité pourrait tout à fait jouer dans le même sens. Or, cinq sur six de ces Républiques sont turcophones : l'influence majeure qui y dispute celle de la Russie vient de Turquie. Un camouflet à la Turquie y aggraverait un anti-occidentalisme latent.

La seconde grande tension dont l'Europe doit en priorité se soucier concerne la relation générale de l'Occident avec les pays musulmans. Le rejet de la Turquie dans les ténèbres extérieures ne serait pas ressenti comme une méfiance et une offense par la seule Turquie, mais dans toute cette immense zone. Au-delà du poids géostratégique que sa population (en tout près de 200 millions d'habitants) et sa place sur la carte du monde lui confèrent, cette région recèle la deuxième grande réserve pétrolière du monde après le Moyen-Orient. On ne saurait négliger cette réalité.

A plus long terme et si se confirme le pronostic somme toute raisonnable d'une croissance continue, l'humanité rencontrera des problèmes de ressources. Le seul grand réservoir de ressources naturelles encore à peu près inexploré – hors le cas du fond des océans – est la Sibérie. Si rien ne change, le plus probable est qu'au milieu de ce siècle cet immense gisement d'à peu près tout sera principalement mis en valeur par un consortium sino-japonais.

Il n'est naturellement pas exclu que nous puissions vivre en paix avec ces pays, mais si l'Europe tient à prendre sa part dans cette aventure et à assurer la sécurité de ses approvisionnements, cela passe par la Russie et les Républiques turcophones d'Asie centrale. Il faut y regarder à deux fois avant d'afficher l'inimitié.

L'Europe a donc un intérêt stratégique tout à fait évident à intensifier au maximum ses liens avec la Turquie. Si nous devions néanmoins refuser son adhésion, il faudrait que les motifs soient forts. Quels pourraient-ils être ?

Sa pauvreté la rend trop différente du reste de l'Union ? Rien qu'en la présentant, nous avons déjà vu que l'argument ne tient pas.

Elle est musulmane ? Cet argument, que l'on n'ose guère formuler publiquement, et auquel M. Giscard d'Estaing ne s'est pas référé, est sans doute le plus important, celui qui conditionne les évidentes réserves de nos opinions publiques.

Il est tout à fait probable que personne n'osera, dans l'avenir non plus, utiliser cet argument de manière formelle dans des négociations publiques. Mais n'ayons aucun doute : si finalement la réponse faite à la Turquie devait être négative, le monde entier, musulman comme non musulman, verrait dans cet argument la raison ultime du refus. Par un effet bien naturel, l'UE se verrait dès lors définie comme un club chrétien.

Ce n'est pas ce qu'elle est. S'il est hors de doute que parmi les valeurs qui nous sont communes et nous rassemblent beaucoup sont d'origine chrétienne, il en est bien d'autres, tout aussi essentielles, qui se sont construites et affirmées contre l'Eglise ou les Eglises.

L'UE est un ensemble de nations qui se sont liées entre elles par des traités et des institutions parfaitement séculiers, laïques au sens français du mot. C'était d'ailleurs le seul moyen de faire vivre ensemble des communautés nationales à dominante catholique, protestante ou orthodoxe et de garantir les droits d'importantes communautés juive et musulmane.

Aucun organe de l'Union n'a donc compétence pour tirer de ce qu'elle est et des traités qui la fondent un argument négatif à l'endroit d'une nation candidate à l'adhésion à raison de sa religion dominante. Ce serait en outre entrer dans des contradictions insoutenables : chacun sait bien que, dans une dizaine d'années, dans l'ex-Yougoslavie, la Slovénie ayant montré le chemin, l'Albanie et la Bosnie musulmanes demanderont leur adhésion, et qu'il faudra répondre oui pour conforter la paix, la stabilité et le développement dans toute la zone.

Enfin ce serait une maladresse extrêmement grave, à l'encontre des 10 millions de musulmans qui vivent en Europe, et plus encore de toute la communauté musulmane du monde. Le problème-clé des relations de l'Occident avec cette immense communauté d'un mil-

> L'Union européenne doit faire de la politique pour créer son avenir

liard d'hommes : peut-elle accepter des institutions séculières ? J'aimerais écrire laïques, mais il est essentiel d'utiliser ici un vocabulaire mondialement compréhensible. Rejeter la Turquie, ce serait rejeter le plus important, et presque le seul des pays musulmans qui se soit doté d'institutions séculières et les préserve depuis plus d'un demi-siècle.

La Turquie n'est pas européenne, dit M. Giscard d'Estaing. C'est l'argument géographique. C'est aussi l'un des plus blessants pour la Turquie. Byzance-Constantinople-Istanbul a joué sur deux millénaires un tel rôle dans notre histoire que l'« européité » de la plus grande ville de Turquie s'impose dès l'énoncé de son nom. Le reste devrait s'ensuivre, puisqu'elle est la capitale économique et intellectuelle. Le fait que la Turquie soit à cheval sur deux continents présente un avantage indiscutable de clarification : son appartenance à l'un ou à l'autre faisant doute, elle ne peut être décidée que par choix délibéré tenant à d'autres raisons.

C'est donc bien aux membres de l'UE, et à leurs opinions publiques, de décider s'ils souhaitent voir la Turquie nous rejoindre ou pas. Ni la géographie ni la religion ne suffisant à trancher, le débat va se nouer finalement sur l'image que la Turquie donne d'elle-même aujourd'hui. Elle reste loin de nos usages, mais fait déjà des efforts significatifs, en abolissant la peine de mort et en autorisant l'enseignement des langues minoritaires.

L'Union européenne ne saurait se permettre de faire une application bureaucratique et sectaire de ses critères et de ses règles. Elle doit faire de la politique pour créer son avenir. L'adhésion de la Turquie à l'UE sera une confirmation de sa nature séculière, un acte de paix dans une région fort instable, et, pour l'avenir plus lointain, une assurance-vie.

Michel Rocard

Un souvenir de concert *par Güher Pekinel*

PEUT-ÊTRE vous souviendrez-vous, Valéry Giscard d'Estaing, de ce concert à l'Opéra de Vichy il y a à peu près trois mois, où nous avions interprété, ma sœur Suher et moi, le concerto de Poulenc pour deux pianos avec l'orchestre du Capitole de Toulouse dirigé par Michel Plasson.

Nous étions heureuses et flattées de recevoir vos compliments sur notre interprétation de cette œuvre qui reflète bien la richesse musicale française. Nous avons eu aussi, par la suite, l'honneur de participer à votre table à un dîner organisé en votre honneur par la mairie de Vichy. Ce fut une excellente occasion pour nous d'échanger nos idées sur la Turquie et l'Union européenne. Nous avons quitté la soirée avec l'impression qu'après tout les obstacles entre l'Europe et la Turquie n'étaient pas insurmontables et qu'un dialogue positif et constructif pouvait éliminer, en ce début du XXI[e] siècle, certains préjugés anciens et malheureusement encore persistants.

Quelle surprise donc de lire, par la suite, dans *Le Monde*, vos déclarations ! La Turquie se verrait donc refuser l'entrée dans l'Union européenne pour cause d'incompatibilité culturelle, après quarante ans de relations politiques, économiques et légales avec l'Union et en tant que membre de longue date du Conseil de l'Europe et de l'OTAN ? Pour s'élargir, l'Europe devrait donc, d'après vous, s'enfermer dans une forteresse géographique et culturelle ! Rester *« unique mais pas universelle »,* comme le dit Huntington ?

Pourtant, monsieur le président, pendant toute ma vie d'artiste née en Turquie, mais qui a été formée et a vécu en Europe et aux Etats-Unis depuis l'âge de 10 ans, si je n'ai connu qu'une certitude, c'est bien que la culture ne peut être qu'universelle.

Je crois fermement qu'à cet égard l'apport de la Turquie, héritière de plusieurs civilisations et religions, serait considérable pour l'Europe.

Enrichie par une longue histoire qui s'étale géographiquement de la Chine jusqu'aux Balkans, en passant par l'Asie centrale, le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, la Turquie a connu et assimilé plusieurs cultures et religions – chamanisme, bouddhisme, judaïsme, voire christianisme – avant d'adopter l'islam. Elles ont toutes influencé et formé dans une certaine mesure son identité culturelle, qui est aussi la source de son ouverture d'esprit.

N'est-il pas, en effet, remarquable, du point de vue de cette ouverture d'esprit, qu'un pays musulman comme la Turquie, censé être radicalement renfermé dans sa religion et son mode de vie, ne voie pas d'inconvénient à cohabiter avec une Europe chrétienne, alors que l'attitude de certains Européens ressemble au contraire ?

En tant que pianiste turque, je me retrouve pourtant aisément dans la musique de Poulenc que j'interprète sans barrière, dans un monde d'universalité musicale. J'arrive à établir une communauté spirituelle avec un public qui, forcément, n'appartient pas toujours aux mêmes sources culturelles que moi. C'est bien cette universalité des valeurs qui rapproche les peuples dans l'enrichissement de l'âme et de l'esprit qui sont sources de paix.

GÜHER PEKINEL est une pianiste turque.

Mettre l'accent sur les divisions culturelles ne peut que susciter des conflits. L'Europe mérite peut-être une meilleure vision de son avenir que celle que vous lui proposez.

Recevez mes meilleurs vœux pour la conclusion de votre tâche historique vers une Europe unie, à vocation universelle et sans barrière !

Les premières radios de la France d'en-bas

par Philippe Gault

L'ATTENTION générale s'est concentrée sur la dispute NRJ-RTL pour le titre de « première radio de France ». Avec l'arrivée des 13-14 ans dans la mesure d'audience, Médiamétrie avait en quelque sorte programmé la relégation de la station de la rue Bayard derrière le réseau de la rue Boileau.

Juste derrière ce combat des chefs, un duel comme il se doit, les observateurs attentifs ont pourtant relevé la place des radios indépendantes régionales. Les 85 radios du groupement les Indépendants pointent au 3[e] rang, écoutées par près de 6 millions d'auditeurs quotidiens. L'agrégat plus large des radios de « programmes locaux » atteint une audience cumulée de plus de 8 millions d'auditeurs quotidiens.

Il était bien naturel de saluer comme un événement la victoire quasi démographique d'un réseau musicial FM sur la première des radios généralistes nées en grandes ondes. Ce qui est plus inattendu, c'est que des radios indépendantes régionales, des PME de la radio, aient ensemble leur mot à dire dans cette course à l'audience. C'est un fait assez surprenant, et peut-être même dérangeant compte tenu de la part des ressources allouées aux réseaux nationaux dans le paysage radiophonique.

En région, l'audience individuelle de chaque radio indépendante se mesure par les enquêtes Médialocales de Médiamétrie.

Pour tenter un classement des premières radios de la France d'en-bas, inconnues sauf de leurs auditeurs et de leurs « pays », osons rapporter l'audience cumulée selon les Médialocales à la population de leur zone de diffusion. Ce critère, non homologué à ce jour, révélerait la pertinence de leur offre radiophonique au regard des attentes du public sur un territoire donné.

D'après nos calculs, arriverait en tête selon ce critère une radio régionale nommée Fréquence Plus : elle obtient 35 100 auditeurs quotidiens dans une région de diffusion qui compte moins de 100 000 habitants ! Ses dauphines seraient Totem, RTS, Mélodie, Dreyeckland, Vibration, Résonance, Radio 6, Star, Scoop, etc.

Ainsi, 20 ans après l'irruption des radios libres sur la bande FM, non seulement les radios indépendantes locales et régionales n'ont pas disparu, mais elles rencontrent dans de nombreuses régions une adhésion significative du public... là où elles sont présentes.

Bien que le CSA, gestionnaire de la bande FM, soit chargé de préserver la diversité des opérateurs, 4 fréquences sur 5 dans le secteur des radios privées commerciales sont actuellement dédiées aux programmes des réseaux nationaux.

Dans plusieurs grandes agglomérations (Rouen, Le Havre, Nancy, Chartres, Avignon ou Besançon), il n'existe aucune radio régionale indépendante. Dans de très nombreuses villes, il n'y en a qu'une seule face à toutes les radios nationales. Ce n'est pourtant pas faute de candidats. La plupart des radios régionales indépendantes saisissent la plus petite occasion pour se développer dans de nouveaux espaces ou diversifier leurs offres. C'est un secteur dynamique et imaginatif, dont le développement est entravé par son accès très insuffisant aux fréquences. La présence de plus d'une radio indépendante dans chaque ville est indispensable, si on veut prétendre à des paysages radiophoniques équilibrés.

Le succès de ces radios indépendantes régionales constitue un élément majeur sur le terrain du pluralisme et de la diversification des opérateurs, dans un paysage qui est de nouveau marqué par la concentration.

PHILIPPE GAULT est président du Sirti (Syndicat interprofessionnel des radios et télévisions indépendantes).

C'est pourquoi le débat entre les opérateurs radiophoniques dominants qui tentent de prendre l'opinion à témoin pour faire pression sur l'institut de sondage, les pouvoirs publics ou le CSA, est biaisé.

La France a la chance d'avoir un paysage radiophonique où le pluralisme et la diversité des opérateurs ne se compte pas sur les doigts d'une seule main.

Il est essentiel de préserver et de renforcer la diversité de l'offre qui donne au public la liberté de décider lui-même chaque jour quelles sont les radios essentielles.

Les textes proposés à la page Débats du *Monde* peuvent être transmis :
- par voie postale :
Le Monde, page Débats,
21 *bis*, rue Claude-Bernard, 75242, Paris
- par télécopie : **01 42 17 21 22**
- par courriel : **opinions@lemonde.fr**
Dans tous les cas, nom, adresse et numéro de téléphone des auteurs doivent accompagner ces envois.

BERTRAND POIROT-DELPECH DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

On liquide

MARDI 26 NOVEMBRE au soir, le Centre Georges-Pompidou ouvre sa première exposition consacrée tout entière à un écrivain : Roland Barthes (1915-1980). C'est l'institut Mémoires de l'édition contemporaine, dirigé par Olivier Corpet, qui a agencé les documents en sa possession.

Comble de la fidélité : la visite s'apparente au feuilletage d'un livre, et requiert la même disponibilité flottante, fureteuse, à quoi Barthes comparait la lecture. Une Citroën DS-19 d'origine rappelle, à la façon saugrenue de la machine à coudre de Duchamp, le triomphe des *Mythologies* (1957), tant décriées et imitées à la fois, avec *Système de la mode* (1967), par quiconque voulait briller, dans les années 1960, sur la signification cachée des moindres choses. Un mur entier est tapissé avec les quelque deux mille bristols dont le sémiologue, passé du lycée et des sanatoriums de la guerre au Collège de France, garnissait, chez sa mère, rue Servandoni, ses fichiers par thèmes d'avant les ordinateurs – machines qu'il eût boudées, gageons-le, tant il aimait d'amour la calligraphie !

Michel Foucault, Claude Lévi-Strauss et d'autres contemporains défendent en boucle, sur des écrans, leur commune famille du structuralisme, cette façon de faire avouer leur intelligibilité aux choses, comme à l'écriture même. Le théâtre, la musique, le corps, les souvenirs et émois intimes, sont passés aux cribles psychosociologiques de l'époque ; en attendant le recours au roman, que Barthes révère encore trop pour s'y abandonner, mais auquel il n'aurait pas manqué de recourir pour compléter ses quêtes du sens, si une camionnette de blanchisseur n'avait renversé et blessé à mort, à soixante-cinq ans, ce maître à penser et à sentir (Centre Georges-Pompidou, niveau 6, jusqu'au 20 mars 2003. Voir le catalogue, qui contient notamment les carnets inédits du voyage en Chine d'avril 1974. Les cours au Collège de France, de 1976 à 1978, paraissent en même temps, Seuil-IMEC).

Quel accueil recevront aujourd'hui ces traces d'une œuvre remarquée, influente, féconde, dans les années 1960-1980, mais aussi réputée jargonnante chez les traditionalistes ? (« *Mieux vaut le jargon que la platitude* », répliquait sereinement l'intéressé). On peut prévoir que l'intérêt de Claude Lévi-Strauss pour tant de contributions à l'histoire du structuralisme ne sera pas mis en cause, par révérence d'exception pour l'auteur de *Tristes tropiques.*

Mais l'opportunisme des intellectuels-girouettes que l'on voit *surfer* sur les déferlantes électorales de 2002 pourrait bien se déchaîner aux dépens des auteurs-références qu'étaient alors Marguerite Duras, Alain Robbe-Grillet ou Claude Simon. Certaines tribunes point trop progressistes ont déjà retenti de retours nostalgiques à l'obscurantisme romantique de l'auteur de droit divin, du talent inexplicable, du nihilisme ronflant ; comme si avait sonné la revanche de Picard et de Cioran, voire de Lanson, sur une « avant-garde » si longtemps honnie.

La gauche n'a pas le monopole des présupposés dont ses adversaires se croient exempts. D'où qu'elle vienne, l'accusation d'*idéologie* ne sert qu'à déconsidérer et à combattre les idées d'en face, comme le mot *pornographie* vise a rabaisser l'érotisme d'autrui. En somme, les tenants anciens ou ralliés de la pensée au pouvoir voudraient solder une bonne fois les productions d'avant le 21 avril. Comme il est dit dans la confection, on brade le fond, on liquide ; tout doit disparaître ! Réduire à des effets de mode, donc à des phénomènes transitoires et néfastes pour gogos, les avancées conceptuelles des années 1950-1980 qu'illustre l'exposition sur Barthes, reviendrait à avouer que les éloges académistes adressés depuis peu à Tocqueville, Raymond Aron ou à d'autres champions de la droite relèvent, à leur manière revancharde, du même suivisme idéologique, du même rêve de « table rase » tant reproché aux autres.

L'effet de bascule constaté ces temps-ci dans le petit monde des idées politiques, en écho aux renversements électoraux du printemps, est en passe d'affecter le cours, et la cote, des réflexions antérieures sur la création littéraire.

Dommage : on espérait la culture et son histoire à l'abri d'un tel système des « *dépouilles* » à la française, de ces mordillements de chiots du même chenil !

Vie publique : les femmes en retrait

AVEC ELLEN MACARTHUR, arrivée en tête de la Route du rhum, et Martine Pralong, responsable CFDT des routiers de Normandie, les femmes ont, ce week-end, été bien représentées sur les écrans de télévision dans des emplois habituellement occupés par des hommes.

Pourtant, ces derniers temps, leur place dans l'actualité a plutôt donné l'impression d'un retour en arrière. Epouses de..., filles de..., prostituées : telles semblent être les images caricaturales que les médias renvoient aujourd'hui du rôle de la femme dans la société.

Comme si, en ce début du XXI[e] siècle, les combats et les conquêtes des trente dernières années subissaient un violent coup d'arrêt. Comme si le rôle de la femme dans sa vie privée et familiale l'emportait à nouveau sur la petite place qu'elle était parvenue à se faire dans le monde du travail et dans la vie publique.

En publiant à quelques semaines d'intervalle un livre et un entretien sur la personnalité et l'itinéraire de Lionel Jospin, Sylviane Agacinski et Elisabeth Dannenmuller, seconde et première épouse de l'ancien premier ministre, ont contribué à accréditer cette évolution.

Dans son *Journal interrompu 24 janvier-25 mai 2002* (Le Seuil), consacré à la campagne présidentielle, Sylviane Agacinski analyse la défaite de son mari et surtout défend sa manière de faire. Pour sa part, Elisabeth Dannenmuller, dans un entretien au *Nouvel Observateur* (*Le Monde* du 8 novembre), en donne des explications puisées dans l'histoire de leur vie commune.

Ces deux personnalités ont si ce n'est participé du moins adhéré aux combats féministes des années 1960 et 1970, et sans doute en revendiquent-elles l'essentiel des conquêtes. Par ailleurs, elles occupent dans leurs domaines professionnels respectifs des places reconnues par leurs pairs.

Mais leur initiative peut se comparer aux comportements d'autres femmes que l'on savait plus traditionalistes. Ainsi Bernadette et Claude Chirac mettent-elles tous leurs efforts et leur énergie au service de la réussite politique de leur époux et père. Plusieurs femmes de ministres collaborent au travail gouvernemental : Cecilia Sarkozy, Marie-Caroline Ferry et Laure Darcos, notamment, occupent des bureaux voisins de ceux de leurs époux, comme le faisait déjà naguère Monique Lang.

DES VEDETTES « TÉTANISÉES »

Dans le même temps, aucune des neuf femmes qui participent au gouvernement de Jean-Pierre Raffarin n'a obtenu de portefeuilles « stratégiques », à l'exception de Michèle Alliot-Marie à la défense. La plupart se font discrètes, laissant aux hommes les débats sur les grands dossiers comme la sécurité, les retraites, l'hôpital ou la décentralisation.

Quant à celles qui furent les « vedettes » du gouvernement Jospin, porte-parole de sa politique et bretteuses infatigables, elles semblent encore plus tétanisées par la défaite que leurs homologues masculins. L'ancienne ministre Martine Aubry a reconnu qu'elle était *« sonnée »* par son échec à Lille. Quant à Elisabeth Guigou, sa relative absence est d'autant plus remarquable qu'elle est censée maîtriser les grandes questions en débat (retraite, emploi, etc.), qui faisaient partie de son portefeuille dans le gouvernement Jospin.

En outre, les noms féminins sont quasiment inexistants à la tête des clubs de réflexion qui se créent et qui ont pour ambition de rénover le discours et la vie politiques. Il est vrai que pour les élections législatives de juin, où s'appliquait pour la première fois la loi de juin 2000 sur la parité, l'UMP et l'UDF n'ont investi que 20 % de candidates et le PS, 36 %. Le cas de Christine Deviers-Joncour, dévoilé par l'affaire Elf et qui n'a pas hésité à titrer son livre *La Putain de la République*, a même un moment ravalé les femmes au rang des courtisanes.

Dans le monde du travail, les femmes ont certes conquis quelques postes prestigieux, comme la direction du CNRS, de l'ENA ou le secrétariat perpétuel de l'Académie française. Mais elles restent très minoritaires dans le monde de l'économie, où aucune loi sur la parité n'a pu les aider à se hisser aux postes de responsabilité.

Même si, dans les années 80, le modèle des *executive women* à l'américaine a pu faire illusion, elles sont toujours aussi peu nombreuses dans le club des chefs des grandes entreprises ou dans les instances représentatives du patronat comme le Medef ou la CGPME.

Au fur et à mesure de leur parution, les études confirment qu'en matière de salaires les femmes continuent d'être à la traîne des hommes, elles sont aussi plus nombreuses chez les chômeurs et parmi les travailleurs à temps partiel.

Depuis le départ de Nicole Notat de la CFDT et de Monique Vuaillat du secrétariat général de la FSU, le milieu syndical est, lui aussi, redevenu très masculin. Pire : une des animatrices d'une association de chômeurs dénonçait récemment *« le mépris, les insultes, le sexisme »* dont elle avait été victime lors d'une manifestation des personnels d'EDF, organisée par la CFDT, la CGT et FO (*Le Monde* du 4 novembre).

LES TÂCHES MÉNAGÈRES

A la maison, c'est toujours sur elles que reposent l'essentiel des tâches ménagères et les soins aux enfants. Quant à la publicité, elle continue d'utiliser régulièrement la femme, le plus souvent dénudée ou dans des positions provocantes ou caricaturales, pour la promotion des produits.

A l'école ou dans certains quartiers, les relations entre les filles et les garçons laissent présager un avenir inquiétant. *« Les adolescentes n'ont pas conscience de leurs droits à être respectées, à pouvoir dire non »,* relevait récemment une étude sur les violences sexuelles et verbales (*Le Monde* du 9 novembre).

Par ailleurs, la multiplication des réseaux de prostitution confirme que les femmes restent un objet de trafic, au même titre que la drogue ou la fausse monnaie. Mais face à ce phénomène les femmes ne parviennent pas à parler d'une même voix. L'avocate Gisèle Halimi est dans le camp des abolitionnistes, une thèse que combat la philosophe Elisabeth Badinter.

Pour l'obtention du droit de vote, de celui à l'avortement et à la contraception, les femmes avaient su lancer de grands mouvements de mobilisation. Elles en semblent aujourd'hui bien incapables. Au risque de se replier.

Les périodes de crise seraient-elles défavorables aux femmes ? Leur pragmatisme, leur sens des réalités, leur capacité à parler vrai, si souvent vantés, perdraient-ils de leur efficacité en ces temps où les anciens repères disparaissent ?

Elles qui, il y a trente ans, avaient grandement contribué à façonner une société à la sexualité plus libre, avec une meilleure répartition des tâches et des pouvoirs entre hommes et femmes, seraient-elles parmi les premières victimes de ce monde qui change et ne seraient-elles pas capables de contribuer à l'invention du nouveau ?

Françoise Chirot

Encore... PAR PANCHO

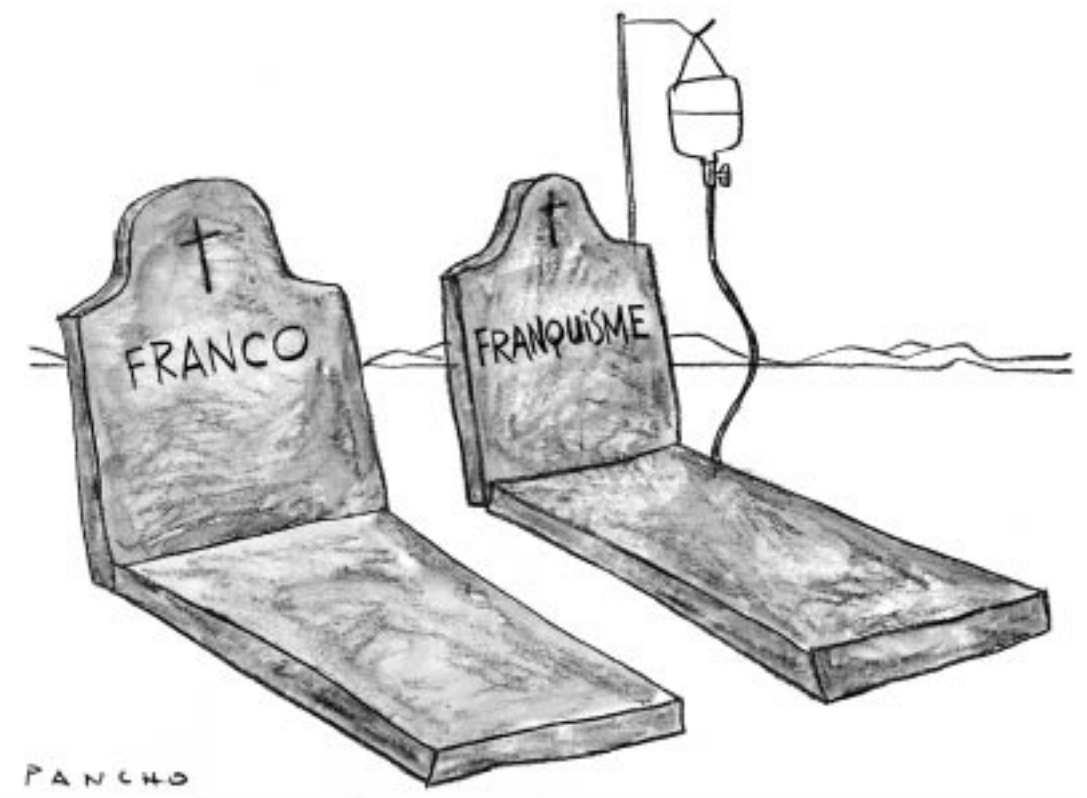

Le Monde
ÉDITORIAL

Sida : le pire est à venir

D'ANNÉE en année, l'épidémie de sida ne cesse de s'étendre. L'Afrique subsaharienne, continue de s'enfoncer dans la catastrophe. Elle risque bientôt de ne plus être la seule région du monde dans ce cas. En Asie et en Europe orientale, l'épidémie pourrait rapidement échapper à tout contrôle. Les chiffres fournis, comme chaque année, par l'Onusida sont terrifiants : 42 millions de personnes porteuses du virus du sida, 5 millions de nouvelles infections et 3,1 millions de décès (dont 610 000 enfants de moins de 15 ans) au cours de l'année qui se termine. Et encore s'agit-il là de statistiques officielles. Autant dire que dans les pays où le recueil des données est loin d'être performant, comme dans ceux qui ont choisi la politique du déni total ou partiel, la réalité dépasse l'horreur statistique.

L'inquiétude est d'autant plus forte que les données rassemblées par les Nations unies prouvent que l'épidémie connaît une croissance très rapide dans les pays parmi les plus peuplés du globe. L'Inde, la Chine et la Russie constituent ainsi de véritables bombes à retardement. L'Inde est le deuxième pays au monde où vivent le plus de séropositifs : près de 4 millions. La Chine pourrait en abriter 10 millions d'ici à la fin de la décennie. En Russie, la prévalence de l'infection croît exponentiellement.

L'absence de politique nationale de prévention, les fortes disparités régionales, incitent au pessimisme. L'Onusida ne le cache pas : le pire est à venir. En l'absence d'actions de prévention efficaces, le nombre de nouvelles contaminations d'ici à 2010 pourrait être de 45 millions, dont 40 % en Asie et dans le Pacifique. Pourtant, de trop rares exemples d'actions de prévention montrent que celles-ci sont possibles. De même, l'exemple du Brésil prouve que l'on peut faire accéder les malades à des traitements peu onéreux. Mais seulement 230 000 habitants des pays les moins riches ont accès aux traitements, dont la moitié vivent au Brésil.

Jusqu'à quand faudra-t-il attendre pour que la pandémie de sida cesse d'être considérée comme une fatalité, comme la catastrophe qui frappe des régions éloignées de nos pays, comme si la distance suffisait à la rendre acceptable ? Des signes politiques ont été donnés, notamment en juin 2001 avec la création par l'Assemblée générale des Nations unies du Fonds global contre le sida, la tuberculose et le paludisme, les trois plus grands tueurs dans le tiers monde.

Les économistes chiffraient les besoins minimum du Fonds à 10 milliards de dollars annuels. Depuis sa création, il n'a recueilli que 2,14 milliards de dollars de promesses de dons. Nous sommes loin du compte. Très loin.

L'Organisation mondiale de la santé estime qu'en mettant en œuvre *« un ensemble complet de prévention d'ici à 2005 »*, on pourrait permettre de réduire le nombre des nouvelles infections de 29 millions et peut-être de diminuer d'un quart les niveaux de prévalence du VIH parmi les jeunes d'ici à 2010. L'histoire nous jugera.

Le Monde

Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : **Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy,** directeur général ; **Noël-Jean Bergeroux**.
Directeur général délégué des rédactions : Edwy Plenel
Directeur général délégué des opérations : Fabrice Nora
Directeur général adjoint : René Gabriel
Secrétaire général du directoire : Pierre-Yves Romain

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints : Thomas Ferenczi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomeau
Secrétaire général : Olivier Biffaud ; déléguée générale : Claire Blandin
Directeur artistique : François Lolichon
Chef d'édition : Christian Massol ; chef de production : Jean-Marc Houssard
Rédacteur en chef technique : Eric Azan ; directeur informatique : José Bolufer
Rédaction en chef centrale :
Alain Debove, Eric Fottorino, Alain Frachon, Laurent Greilsamer, Michel Kajman, Eric Le Boucher, Bertrand Le Gendre
Rédaction en chef :
François Bonnet *(International)* ; Anne-Line Roccati *(France)* ; Anne Chemin *(Société)* ; Jean-Louis Andréani *(Régions)* ; Laurent Mauduit *(Entreprises)* ; Jacques Buob *(Aujourd'hui)* ; Franck Nouchi *(Culture)* ; Josyane Savigneau *(Le Monde des Livres)* ; Serge Marti *(Le Monde Economie)*

Médiateur : **Robert Solé**

Directrice des projets éditoriaux : Dominique Roynette
Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directrice de la coordination des publications : Anne Chaussebourg
Directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la **Société Editrice du Monde (SAS)**
Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 15 décembre 2000. Capital social : 145 473 550 €. Actionnaires directs et indirects : Le Monde SA, Le Monde et Partenaires Associés, Société des Rédacteurs du *Monde*, Société des Cadres du *Monde*, Société des Employés du *Monde*, Fonds commun de placement des personnels du *Monde*, Association Hubert-Beuve-Méry, Société des Lecteurs du *Monde*, Le Monde Entreprises, Le Monde Europe, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Le Monde Prévoyance, Claude-Bernard Participations, Société des Personnels du *Monde*.

www.lemonde.fr édité par Le Monde Interactif.
Président du conseil d'administration : Jean-Marie Colombani. Directeur général : Bruno Patino

RECTIFICATIFS

RUGBY. Le nom du centre du XV de France est Thomas Castaignède – et non Castagnède – et le prénom du chef du service orthopédie-traumatologie à l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière qui l'a opéré est Gérard (Saillant) et non Daniel, comme nous l'avons écrit dans l'article « La blessure du rugbyman Thomas Castagnède retient l'attention de Jacques Chirac » *(Le Monde* du 20 novembre).

TF1. Nous avons indiqué par erreur, dans l'article intitulé « Raffarin met ses ministres à l'entraînement médiatique » (*Le Monde* du 23 novembre), que Jean-Claude Narcy était directeur adjoint de l'information et directeur des opérations spéciales à TF1. En fait, M. Narcy a quitté la rédaction de TF1 depuis le mois de février et, s'il garde un bureau et un secrétariat à TF1, il n'assure plus que le commentaire, à la demande de la direction, d'événements exceptionnels.

MATTA. Une erreur de légende dans la photographie accompagnant la nécrologie du peintre Roberto Matta (*Le Monde* du 26 novembre) nous a fait identifier la personne à ses côtés comme étant Germana Ferrari, son épouse. Il s'agit en fait de la poétesse et romancière libanaise Vénus Khoury-Ghata, une amie de l'artiste.

Le Monde est édité par la Société Editrice du Monde (SAS). La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des publications et agences de presse n° 0707 C 81975
ISSN 0395-2037

Imprimerie du Monde
12, rue Maurice-Gunsbourg
94852 Ivry cedex

Le Monde Publicité
Président-directeur général : **Dominique Alduy**
Directeur général : **Stéphane Corre**
21 bis, rue Claude-Bernard - BP218
75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01-42-17-39-00 - Fax : 01-42-17-39-26

PRINTED IN FRANCE

ENTREPRISES

ÉNERGIE

A compter de juillet 2007, les Français ne seront plus obligés d'acheter leur électricité et leur gaz auprès d'EDF et de GDF. Concrètement, les particuliers pourront acheter de l'électricité **DIRECTEMENT** aux producteurs, qu'il s'agisse d'EDF, de la Compagnie nationale du Rhône ou encore d'un producteur allemand ou italien. Lundi 25 novembre, les ministres de l'énergie des Quinze réunis à **BRUXELLES** ont adopté à l'unanimité une directive qui prévoit l'ouverture totale à la **CONCURRENCE** des marchés de l'énergie à compter du 1er juillet 2004 pour les entreprises et trois ans plus tard pour les particuliers. Alors que la France a longtemps cherché à reporter ces échéances, elle a entamé son revirement depuis la victoire de la droite aux élections. Protégée sur son marché intérieur, EDF s'exerce depuis plusieurs années à la concurrence à l'étranger.

La France accepte la libéralisation totale de l'électricité pour 2007

Le conseil des ministres européens de l'énergie a adopté à l'unanimité, lundi 25 novembre, la directive qui ouvre totalement le marché des entreprises et des particuliers. Rompant avec ses prédécesseurs, le gouvernement Raffarin a levé les réserves françaises

BRUXELLES
de notre bureau européen

A partir de 2007, les Français ne seront plus obligés d'acheter leur électricité et leur gaz auprès d'EDF et de GDF, mais pourront faire appel à d'autres fournisseurs. C'est la conséquence de la directive adoptée lundi 25 novembre à l'unanimité des ministres de l'énergie des Quinze réunis à Bruxelles. Ce texte prévoit une ouverture totale à la concurrence des marchés de l'énergie à compter de juillet 2007 ; pour les entreprises, la date du 1er juillet 2004 a été retenue. Cette décision confirme le revirement français entamé depuis la victoire de la droite aux élections présidentielle et législatives.

Au cours de deux conseils européens, à Stockholm en 2001 et à Barcelone en mars 2002, la France s'était opposée à la libéralisation totale du marché de l'énergie. Lionel Jospin ne voulait pas de changement tandis que Jacques Chirac ne souhaitait pas prendre le risque de se faire accuser par la gauche de brader les services publics français. Aidés des Allemands, les Français avaient empêché tout progrès à Stockholm. Un an plus tard, isolés à Barcelone, ils avaient dû dire oui à l'ouverture du marché pour les entreprises.

A Bruxelles, il a été décidé que les particuliers pourront profiter des bienfaits de la concurrence. *« Si les prix baissent pour les professionnels, on ne voit pas pourquoi les ménages ne pourraient pas en profiter »*, déclarait-on dans l'entourage de la ministre de l'industrie française Nicole Fontaine. *« C'est un jour historique pour l'Union européenne, le marché intérieur ainsi que les entreprises et les consommateurs »*, s'est réjoui le vice-premier ministre danois, Bendt Bendtsen, qui exerce la présidence tournante de l'Union européenne (UE). Ce dernier prévoit plus de concurrence et des prix plus bas dans l'UE, ce qui va *« renforcer la compétitivité des entreprises européennes et, par là, la croissance en général »*.

Les Français ont donc fini par s'aligner sur les conceptions de leurs partenaires, même s'ils ont obtenu des garde-fous. La Commission devra notamment faire un rapport avant 2007 au sujet de l'impact de la libéralisation de l'énergie sur les marchés. *« Ce bilan* [lui] *permettra si besoin est de prendre les mesures correctrices qui pourraient s'imposer »*, a déclaré Mme Fontaine. Toutefois, c'est Bruxelles qui aura la main, et certainement pas les Etats : la France ne dispose donc plus d'aucun joker qui lui permettrait de bloquer en dernière minute l'ouverture totale du marché.

ENTITÉ DISTINCTE

Concrètement, en 2007, les particuliers pourront à terme acheter de l'électricité directement aux producteurs, qu'il s'agisse d'EDF, de la Compagnie nationale du Rhône ou encore d'un producteur allemand ou italien. Cette énergie sera transportée par le réseau électrique actuel, qui est géré, indépendamment d'EDF, par Réseau de transport d'électricité (RTE). Ce dernier devra entretenir et développer les infrastructures et permettre un acheminement équitable de l'électricité.

Enfin, la distribution de l'électricité devra être assurée par une entité juridiquement distincte de sa maison mère. Ainsi, le service commercial qu'assure EDF – desserte locale, mise en place et relevé des compteurs, etc. – devrait être géré par une ou des entités juridiques distinctes. Celles-ci pourront être détenues à 100 % par l'opérateur historique, mais devront avoir un management qui s'abstienne *« de toute discrimination entre les utilisateurs du réseau, notamment en faveur de ses entreprises liées »*, affirme la directive. Le bon fonctionnement du système sera surveillé par des autorités de régulation, indépendantes du secteur de l'électricité.

La France, mais aussi l'Allemagne ont eu des réticences avant d'accepter une séparation juridique des activités de production et de distribution. Elles jugent la séparation comptable suffisante pour vérifier qu'une entité ne subventionne pas une autre et ont obtenu que la Commission fasse en 2006 une étude pour voir si elles arrivent à gérer le marché de l'électricité sans procéder à cette séparation. Le cas échéant, si *« la Commission conclut que* [ces] *obligations* (...)*ne sont pas proportionnées à l'objectif recherché, l'Etat membre en question peut demander à la Commission d'être exemptée de l'exigence en question »*.

Enfin, il appartiendra aux Etats membres de préciser, lorsque la directive sera transposée dans le droit de chaque pays, les garanties de service public qu'elles veulent offrir à leurs citoyens. La directive exige des pays qu'ils *« veillent à ce qu'au moins tous les clients résidentiels et, lorsqu'ils le jugent approprié, les petites entreprises bénéficient du service universel, c'est-à-dire du droit d'être approvisionné, sur leur territoire, en électricité d'une qualité bien définie et ce à des prix raisonnables. A cet effet, les Etats membres peuvent désigner un fournisseur du dernier recours »*. Quant aux distributeurs, ils sont obligés de raccorder leurs clients dans des conditions et des tarifs surveillés par l'autorité de régulation.

Arnaud Leparmentier

Au Royaume-Uni, EDF a été condamnée pour ses pratiques commerciales

LONDRES
de notre correspondant

En Grande-Bretagne, où il s'est implanté en force, EDF a, sinon parrainé, du moins toléré, en sa faveur, des pratiques commerciales si débridées qu'elles relevaient parfois de l'escroquerie. EDF, qui a acquis en janvier 1999 London Electricity (LE), le réseau de distribution du Grand Londres, et en juin 2002 Seeboard, est le quatrième fournisseur d'électricité du Royaume-Uni, avec 5 millions d'abonnés et 11 % du marché.

Pendant plusieurs années, des agents commerciaux de LE ou de sa filiale à 75 %, Virgin Energy, rétribués à la commission, ont abusé de la crédulité des usagers. Ils leur extorquaient une signature au bas de nouveaux contrats d'électricité en leur promettant des réductions sur d'autres produits de la firme : billets de train, d'avion et disques. Certains vendeurs remplissaient les contrats en contrefaisant la signature de personnes décédées. Saisi de nombreuses plaintes, le régulateur du gaz et de l'électricité, Ofgem, a infligé en octobre une amende de 2 millions de livres (3,16 millions d'euros) à la filiale d'EDF, qui a reconnu et déploré *« les comportements inacceptables »* mis en cause. Son entreprise n'est pas la seule blâmable sur ce marché hautement concurrentiel. La compagnie Npower est, elle aussi, dans le collimateur des associations d'usagers.

PRIX DE GROS PRESQUE DIVISÉS PAR DEUX

Ces indélicatesses commerciales ne doivent pas faire oublier l'essentiel : la libéralisation du marché du gaz en 1998 et de l'électricité en 1999 a profité aux usagers, en faisant de l'énergie britannique l'une des moins chères d'Europe. Selon les derniers chiffres publiés à Bruxelles, les prix de gros de l'électricité ont presque diminué de moitié pendant le premier semestre. Ceux du gaz sont les deuxièmes plus bas d'Europe pour les ménages. Depuis 1995, les prix de l'électricité facturés aux gros industriels et aux petites entreprises n'ont cessé de baisser. En revanche, ceux des ménages sont stables depuis deux ans.

Depuis 1999, 9,7 millions de consommateurs d'électricité ont changé de fournisseurs, soit un taux de désabonnement de 34 %. Mais selon Vincent de Rivaz, patron de LE, ce taux diminue car le marché s'assagit. Aujourd'hui, plus de 55 % des ménages britanniques sont pourvus en électricité par des compagnies étrangères. La baisse du coût de l'énergie a fait le malheur de la compagnie privée British Energy, qui produit l'énergie nucléaire. Privatisé en juillet 1996, il exploite huit centrales qui fournissent 22 % de l'électricité d'un pays où le gaz est la principale source d'électricité (40 %) avant le charbon (30 %). Depuis 1998, les prix facturés par les centrales ont chuté de 40 %. En septembre, le gouvernement a sauvé l'opérateur de la faillite avec un gros prêt. Mais British Energy ne s'en sortira que si l'Etat l'aide à réduire son fardeau fiscal et le coût du traitement des déchets.

Jean-Pierre Langellier

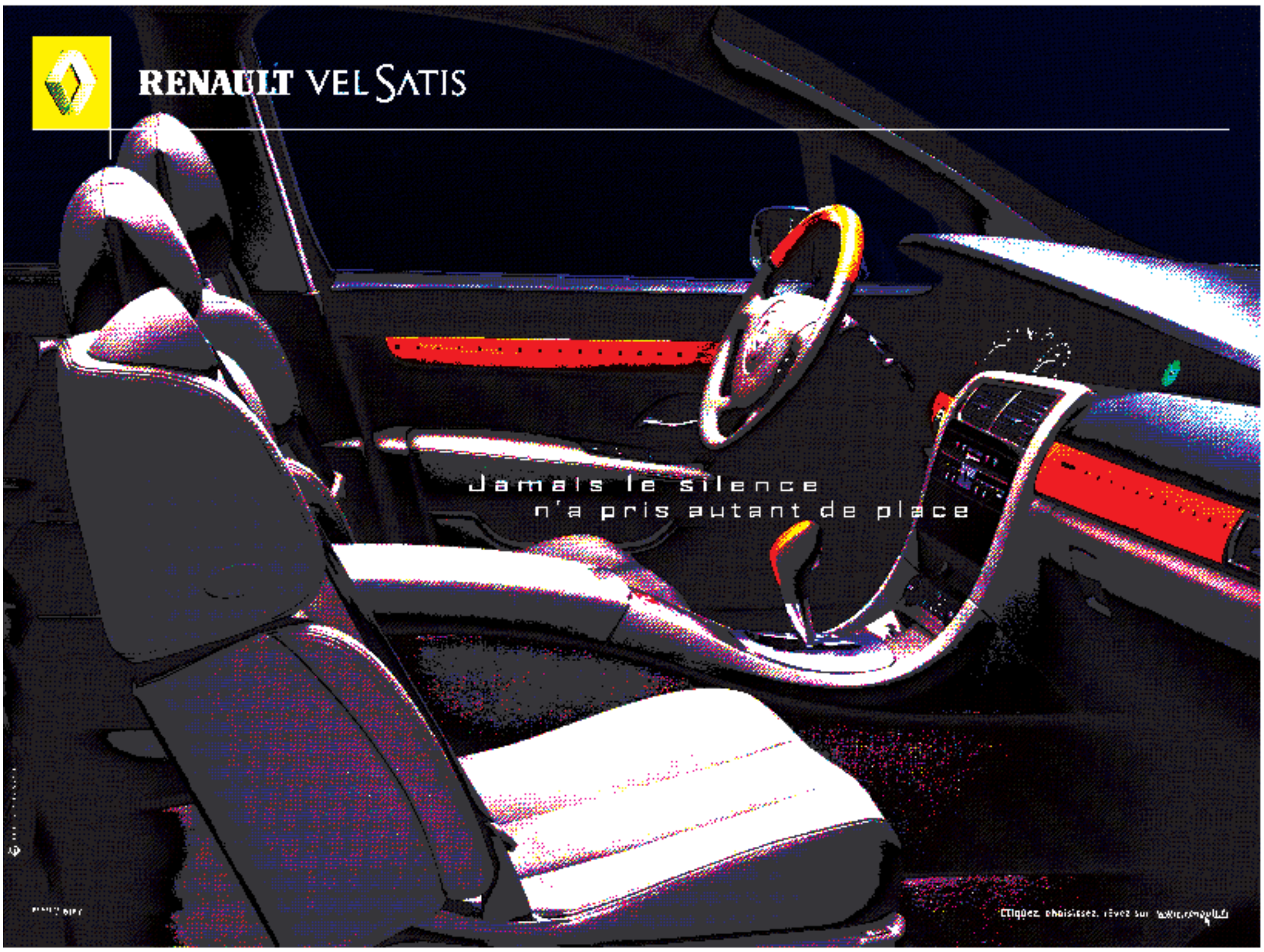

DES PRIX DU SIMPLE AU DOUBLE

Le marché de l'électricité	Date d'ouverture complète	Degré d'ouverture en 2002, en %	Prix de l'électricité* en euros/kWh au 01/01/02
Finlande	1997	100	0,070
Royaume-Uni	1998	100	0,097
Suède	1998	100	0,070
Allemagne	1999	100	0,126
Autriche	2001	100	0,093
Danemark	2003	35	0,087
Espagne	2003	55	0,086
Pays-Bas	2003	63	0,091
Portugal	2003	45	0,122
Belgique	2003-2007	52	0,114
Italie	2004	45	0,139
France	2004-2007	30	0,092
Irlande	2005	40	0,088
Grèce	?	34	0,058
Luxembourg	?	57	0,115

Source : Commission européenne, Eurostat

* pour les particuliers

La libéralisation ne garantit pas une réduction durable des tarifs

LA LIBÉRALISATION des marchés européens de l'énergie a une incidence très importante sur les prix, mais elle ne peut garantir une réduction durable des tarifs, selon les conclusions de l'Observatoire européen de la libéralisation des marchés de l'énergie, publiées en octobre. Cet observatoire, créé il y a un an par le groupe de conseil et services informatiques Cap Gemini Ernst and Young et la revue *Enerpress*, estime, dans son étude sur la période de l'hiver 2001-2002, que les progrès de la libéralisation du marché de l'électricité « *ne mènent pas toujours à des prix plus bas* » et que « *des pays où la dérégulation est moins avancée ont connu des réductions de prix plus massives* ».

D'autres facteurs interviennent, tels que l'équilibre entre l'offre et la demande, les coûts de production, l'efficacité de la concurrence entre différents segments du marché et le coût d'accès aux réseaux de transport et distribution. C'est le cas de la France, de la Belgique et du Portugal qui ont pu réduire leurs tarifs alors que leur niveau d'ouverture est à son minimum. L'Allemagne et l'Espagne ont su réaliser des baisses de prix majeures, tout en modifiant la structure de l'industrie. En revanche, l'Italie et l'Irlande, qui ont progressé sur la voie de la libéralisation, ont connu une importance hausse des tarifs.

Des pays tels que la Finlande et la Suède, qui ont un degré d'ouverture au-dessus de la moyenne, connaissent des prix réduits. Paradoxalement, le Royaume-Uni, le Danemark et la Norvège, avec un degré d'ouverture identique, ont été témoins récemment d'une hausse des prix, selon l'observatoire. Même si les tarifs en Grande-Bretagne restent largement les plus bas d'Europe. *(– AFP.)*

Le gouvernement et EDF vont devoir entreprendre un délicat exercice de pédagogie du libéralisme

L'ouverture du marché va agir comme un révélateur des réalités financières, sociales et des choix industriels de l'ancien monopole public. Elle ne se traduira pas forcément par une baisse de prix

LES VOIES du libéralisme sont parfois impénétrables. Voilà des années que la Commission européenne explique aux citoyens européens que si elle pousse à la libéralisation des marchés de l'énergie dans l'Union, et à l'ouverture à la concurrence des services publics, c'est dans leur intérêt de consommateurs. En clair : pour réduire leurs factures et alléger leurs charges.

ANALYSE

Les prix, en baisse en France depuis 1993 sont repartis à la hausse depuis 2001

EDF, comme tout le monde, a dû se convertir à ce nouvel évangile libéral, en acceptant de laisser entrer progressivement des opérateurs privés sur le marché français, qui était sous son monopole depuis 1946. Et voilà que les tarifs de l'électricité, qui étaient en baisse constante en France depuis 1993 (dont 14 % de baisse entre 1997 et 2000), sont repartis à la hausse depuis 2001. L'électricien, qui n'est pas encore concurrencé sur le marché des particuliers, avait arraché en 2001 à Laurent Fabius et Lionel Jospin une augmentation de ses tarifs aux particuliers de 1 % au 1er novembre et réclamait 5 % pour cette année. Les consommateurs ne doivent finalement la stabilité de leur facture qu'au refus de M. Fabius de toute augmentation avant les élections, puis à la décision, tout aussi politique, prise in extremis le 25 juillet par Jean-Pierre Raffarin, de geler les prix – contre l'avis de son ministre de l'économie Francis Mer, qui avait évoqué la nécessité d'une « *augmentation non symbolique* » pour améliorer les comptes de l'entreprise dont il a la tutelle.

Deuxième paradoxe de la libéralisation : les tenants du marché et des opérateurs privés opposent aux partisans des monopoles de service public que l'ouverture du capital d'une entreprise nationalisée est la garantie pour le contribuable de l'affranchissement de lourdes charges, donc d'une diminution de ses impôts à terme. Mais EDF n'a reçu aucun argent de son « actionnaire », l'Etat, depuis plus de vingt ans. Mieux : le groupe public verse tous les ans un confortable « dividende » à sa tutelle, et se substitue à l'Etat pour subventionner les énergies propres ou la cogénération, par le biais d'obligations d'achat de l'électricité ainsi produite. En 2001, c'est ainsi 1 milliard d'euros qui a été ponctionné par l'Etat au titre du dividende, et 900 millions ont été versés au titre de la taxe sur l'énergie hydraulique et des obligations d'achat.

Ce n'est que depuis qu'il s'est plongé dans le grand bain de la concurrence que l'électricien, par la voix de son PDG François Roussely, martèle à qui veut l'entendre qu'il va devoir poser « *la question des fonds propres* ». La première évaluation de ses besoins, présentée par l'entreprise à Bercy la semaine dernière, ferait état d'une recapitalisation par l'Etat de 10 milliards d'euros, préalable à sa privatisation partielle.

Troisième contradiction apparente de la libéralisation : les retraites. Jusqu'ici, EDF et Gaz de France se comportaient quasiment comme des entreprises privées, finançant seules les retraites de leurs agents, sur leur compte d'exploitation, par le biais d'un régime spécial de retraite autogéré avec les syndicats. Quelque 2,5 milliards d'euros de charges de retraite sont ainsi inscrits dans les comptes d'EDF, financés pour partie par une cotisation sur les salaires de 7,85 %, et surtout par une « *contribution d'équilibre* » de l'entreprise, à hauteur de 54 % de la masse salariale. Or c'est bien la nécessité de passer les comptes sous la toise des règles comptables internationales, en vue d'une ouverture du capital de l'entreprise, qui oblige EDF à provisionner l'ensemble de la dette sociale relative aux retraites. Une dette qui s'élève, selon l'hypothèse haute retenue, à 50 milliards d'euros (et une dizaine de milliards pour Gaz de France). Et c'est cette prise de conscience qui pousse gouvernement et entreprise à en appeler à la solidarité nationale, par un adossement au régime général du régime spécial des électriciens et gaziers.

BOMBES À RETARDEMENT

Des observateurs un peu hâtifs pourraient conclure de ces trois observations qu'il faut au plus vite cesser tout mouvement d'ouverture libérale, du marché comme du capital, et rétablir le statu quo. C'est du reste la ligne de Force ouvrière, qui refuse toute discussion sur la réforme des retraites, au motif qu'elle ne vise qu'à préparer la privatisation de l'entreprise. Sans parler d'une autre bombe à retardement financière : celle des fonds de démantèlement des installations nucléaires et de retraitement des combustibles irradiés, qui se chiffrent là aussi en dizaines de milliards d'euros.

En fait, la libéralisation imposée par Bruxelles agit comme un puissant révélateur des réalités financières d'EDF et, dans une moindre mesure, de Gaz de France, et des options stratégiques et industriels prises.

Les bas prix pratiqués depuis quinze ans par EDF sont la conséquence directe du choix du tout-nucléaire fait par la France dans les années 1970. Les problèmes de fonds propres, eux, proviennent, pour une bonne part, des montants colossaux investis par le groupe EDF dans des acquisitions de sociétés électriques étrangères un peu partout dans le monde ces dernières années, de l'Argentine à l'Asie, de la Grande-Bretagne à l'Italie, de l'Allemagne à l'Espagne. 11 milliards d'euros ont ainsi été dépensés en deux ans et, sans le gel des investissements décrété tout récemment, le contrat de groupe signé avec l'Etat en 1998, prévoyait la dépense de 9 autres milliards d'ici à la fin 2003.

Quant aux retraites, le secrétaire général de la puissante fédération CGT mines énergie, Denis Cohen, prenant acte de la volonté de l'Union européenne d'ouvrir totalement son marché de l'énergie, reconnaît que « *les retraites étaient sécurisées par le monopole, elles ne le sont plus. Nous ne voulons pas d'une situation à la Enron pour EDF et GDF* ». Un discours courageux, de responsabilité, qui a du mal à passer auprès de la base.

C'est donc à un travail de pédagogie, jamais fait jusqu'à présent, que vont devoir se livrer les responsables politiques, mais aussi syndicaux, pour faire passer la nécessité de la réforme d'EDF-GDF – pas seulement de leurs retraites. Nicole Fontaine se propose d'ouvrir un grand débat sur l'énergie début 2003. Il n'est que temps.

Pascal Galinier

L'entrée de BNP Paribas dans le capital du Crédit lyonnais provoque une effervescence boursière

L'action du Crédit lyonnais a gagné 20,49 % lundi, à 46,92 euros. Celle de BNP Paribas, souffrant du prix élevé proposé à l'Etat, a reculé de 7,57 %, à 42,14 euros

LES VALEURS FINANCIÈRES EN ÉBULLITION

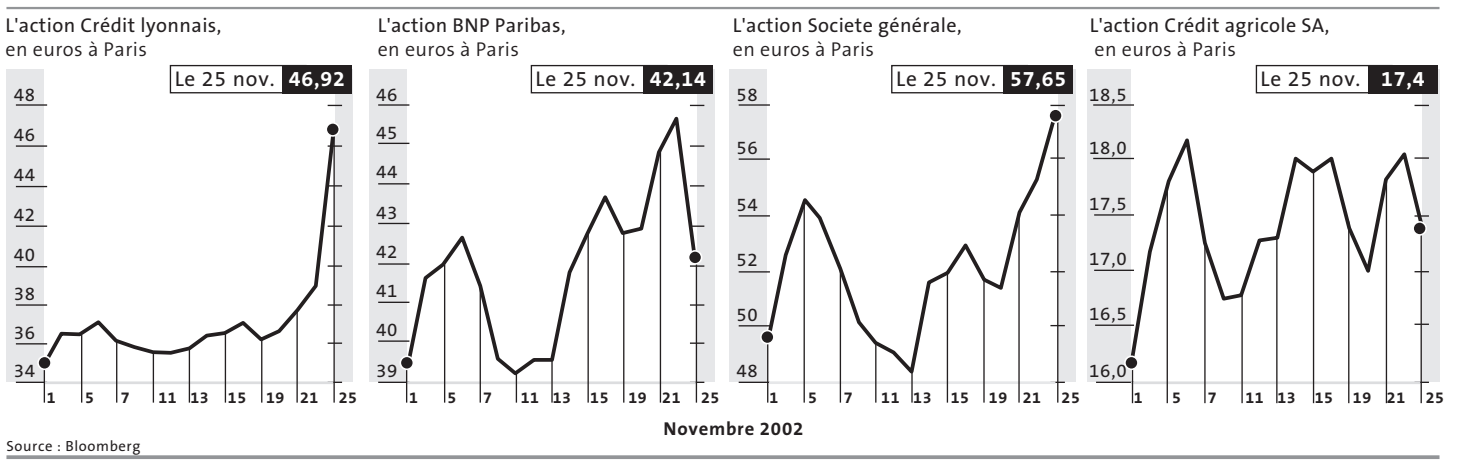

Source : Bloomberg

QUE VA FAIRE Michel Pébereau, le PDG de BNP Paribas, désormais propriétaire de 10,9 % du capital du Crédit lyonnais ? La question va animer les débats du conseil d'administration du Crédit lyonnais, convoqué par son président Jean Peyrelevade, mardi 26 novembre en fin d'après-midi. Déjà le Crédit agricole, dans un communiqué diffusé dimanche soir, s'interrogeait : *« Cette procédure [la vente aux enchères de la participation de l'Etat] a favorisé l'arrivée d'un nouvel actionnaire auquel il appartient désormais de faire connaître ses intentions à l'égard du Crédit lyonnais et des membres du Groupe d'actionnaires partenaires. »*

BNP Paribas avait expliqué auparavant, dans un communiqué diffusé samedi 23 novembre, qu'elle espérait que *« sa prise de participation permettra de développer [des coopérations] rapidement au bénéfice des deux entreprises, de leurs actionnaires, de leurs clients et de leurs salariés »*. Interrogé sur son intention de lancer une offre sur le reste du capital du Lyonnais, M. Pébereau a par ailleurs répondu que *« la question ne se pose pas en l'état actuel des choses »*. Mardi matin, la banque ne semblait pas avoir l'intention d'en dire davantage au conseil du Crédit lyonnais mardi soir, attendant que le Comité des établissements de crédit et entreprises d'investissement (CECEI), l'autorité de tutelle des banques, se prononce, mercredi, sur son entrée dans le capital de la banque.

DEUX SCÉNARIOS

Derrière la retenue de BNP Paribas, les analystes financiers imaginent deux scénarios : une *« bataille éclair »* avec une offre publique d'achat lancée dans la foulée ou une *« guerre d'usure »*, à l'image de ce qu'a connu le CCF, selon les termes de Hugues Doumenc, analyste de la société de Bourse Fideuram Wargny.

Le premier scénario table sur un mouvement très rapide de BNP Paribas, profitant de l'effet de surprise créé samedi. Certes l'offensive peut être risquée, car le Crédit lyonnais bénéficie encore jusqu'en juillet 2003 de la protection du « groupe d'actionnaires partenaires », le GAP, sorte de noyau dur, mis en place au moment de la privatisation en 1999. La barrière formelle est toutefois minime : la seule obligation qui reste aux membres du GAP est un droit de préemption sur leurs titres respectifs au cas où l'un d'entre eux voudrait les céder. Ainsi, la banque allemande Commerzbank, membre de ce GAP, qui a confirmé lundi, son intention de vendre sa participation de 4 % dans le capital du Lyonnais, doit la proposer aux autres membres du GAP. Les coopérations développées entre le Crédit lyonnais et certains membres du GAP, comme les AGF (groupe Allianz) ou le Crédit agricole, peuvent être une barrière plus forte. Mais BNP Paribas dispose d'un allié au sein de ce club : l'assureur Axa représenté au conseil d'administration de la banque par Gérard de la Martinière. Claude Bébéar, le président du conseil de surveillance d'Axa, est administrateur de BNP Paribas.

Ce scénario a toutefois un inconvénient majeur. On imagine mal BNP Paribas faire, à très court terme, une offre à un prix inférieur à celui offert à l'Etat. Or, ce prix est très élevé. Même si certains font valoir que la banque britannique HSBC a payé le CCF 3,5 fois ses fonds propres, à 2,3 fois ceux du Lyonnais, BNP Paribas paierait déjà cher. D'ailleurs, selon nos informations, la banque conseil de l'Etat, Merrill Lynch, estimait, d'après ses modèles de valorisation, à 52 ou 53 euros le prix maximum payable pour une position de contrôle. Selon *La Tribune*, c'est aussi le prix qu'aurait pu débourser la Société générale si elle avait été retenue au deuxième tour. A 58 euros, BNP Paribas risque de détruire de la valeur pour ses actionnaires, ou d'avoir à mener une restructuration coûteuse en effectifs.

La Bourse semble redouter ce scénario. L'action BNP Paribas a perdu 7,57 %, à 42,14 euros lundi. Elle baissait encore mardi matin de 1,4 % à 41,55 euros. L'action du Lyonnais a, elle, monté de 20,49 %, à 46,92 euros, sans s'aligner sur le prix de 58 euros. L'action du Crédit agricole, grand perdant des enchères, a baissé de 3,6 % à 17,40 euros. Quant aux autres valeurs, comme la Société générale ou Dexia, elles étaient orientées en hausse, profitant des perspectives de restructuration du secteur.

Sophie Fay

Le gouvernement veut recentrer la Caisse des dépôts sur ses missions d'intérêt général

Un rapport préconise de privatiser Eulia

« LE DÉBAT est clos, la page tournée, il faut restaurer les conditions d'un dialogue serein entre vos deux institutions. » C'est en ces termes et dans la plus grande discrétion, qu'en fin de semaine dernière, Bercy et Matignon ont fait connaître aux protagonistes de « l'affaire Eulia » – Caisses d'épargne et Caisse des dépôts et consignations (CDC) – leur intention de ne pas donner suite au projet de prise de contrôle de cette compagnie financière publique par l'Ecureuil.

Née fin 2001 d'une alliance entre les Caisses d'épargne et la CDC dans le secteur financier concurrentiel, Eulia est détenue à 50,1 % par la CDC et à 49,9 % par le groupe coopératif. Elle attise les convoitises de Charles Milhaud, président du directoire de la Caisse nationale des caisses d'épargne (CNCE), l'organe de tête du groupe, qui tente d'en ravir le contrôle à son partenaire. M. Milhaud fait campagne depuis juin auprès des élus de la nouvelle majorité pour convaincre du bien fondé de son projet : racheter les intérêts de la CDC dans Eulia, voire acquérir, en sus, les parts de la CDC et de La Poste dans l'assureur vie CNP, dont l'Ecureuil détient déjà 18 %.

Pour l'Etat, ce projet, qui n'est pas dénué de sens politique, est jugé prématuré et financièrement risqué. Il engagerait une bonne part, sinon tous les fonds propres de l'Ecureuil (10 milliards d'euros). Sitôt rendu public, mi-novembre, ce projet a nourri les critiques du monde bancaire. Plusieurs personnalités, dont Michel Pébereau, président de BNP Paribas, auraient fait part de leur scepticisme, rejointes les autorités de contrôle des banques.

La mise au point de Bercy – qui n'a pas rendu d'arbitrage public – met un terme provisoire à l'offensive de l'Ecureuil. *« Le pacte d'actionnaires d'Eulia, signé pour cinq ans, doit s'appliquer »*, confie le gouvernement.

Surtout, Bercy veut travailler à l'avenir d'Eulia, dans le cadre de la redéfinition plus générale des missions de la CDC. Une réflexion est engagée dans la perspective de l'arrivée à échéance du mandat du directeur général, Daniel Lebègue, le 17 décembre 2002. La question de l'évolution des métiers concurrentiels de la CDC sera inscrite sur la feuille de route du futur dirigeant. Si le jeu des nominations reste ouvert (*Le Monde* du 25 novembre), l'hypothèse d'un renouvellement de M. Lebègue restant d'actualité, le gouvernement a une idée précise de ce qu'il souhaite faire.

Ainsi, le principe d'une privatisation globale de la CDC n'a plus cours. La dernière grande institution financière publique, passée près du démantèlement en 1993 sous le gouvernement Balladur, représente des recettes récurrentes pour l'Etat. Entre 1997 et 2001, la CDC a versé 17,1 milliards d'euros à l'Etat, en impôts, dividendes et autres prélèvements. Le projet d'introduction en Bourse de sa filiale de banque d'investissement CDC Ixis (apportée à Eulia) pourrait rapporter jusqu'à 3,5 milliards d'euros supplémentaires.

UNE CARTE À JOUER

En revanche, Bercy veut accélérer la clarification des activités de la CDC, jugées *« trop dispersées »*. Alors qu'une muraille de Chine a été établie entre les activités d'intérêt général et les métiers concurrentiels (Eulia) sous le mandat de M. Lebègue, il s'agit d'aller plus loin. Deux principes sont arrêtés : renforcer l'efficacité des interventions de la CDC dans l'intérêt général, en prolongement des actions de l'Etat ; faire le ménage dans le pôle concurrentiel C3D, en mettant sur le marché certains métiers (tourisme, promotion immobilière etc.) ; assurer le développement de CDC Ixis et donc d'Eulia. Le principe d'une autonomisation croissante d'Eulia vis-à-vis de la CDC est acquis, à la faveur de l'entrée dans son capital de grandes banques européennes, conformément à la stratégie amorcée par M. Lebègue. L'Ecureuil aurait alors peut-être une carte à jouer.

Un rapport de la Fondation Concorde sur l'avenir de la CDC, paru lundi 25 novembre, donne un avis plus tranché sur la question. Cette fondation, parrainée par Jérôme Monod, conseiller politique à l'Elysée, propose de *« poursuivre le recentrage de la CDC sur les métiers de service public et d'intérêt général, conformes à sa vocation, et le transfert vers le privé des activités relevant du secteur concurrentiel »*. Il estime qu'un *« transfert rapide d'Eulia vers le privé est possible, la présence d'un établissement public au capital constituant un repoussoir pour un partenaire potentiel »*.

La Fondation juge par ailleurs que le dossier CNP peut être traité dans l'année, avant le débouclage du pacte d'actionnaires fin 2003, misant sur *« la diminution de la part de la CDC au profit d'un partenariat industriel assurant à la CNP un développement international »*.

Anne Michel

Alan Beller, directeur de la division finance d'entreprise de la Securities and Exchange Commission

« Nous ne négocions pas l'application de la loi Sarbanes-Oxley »

À LA TÊTE de la division finance d'entreprise de la Securities and Exchange Commission (SEC), le gendarme des marchés américains, depuis le 14 janvier 2002, Alan Beller était auparavant avocat associé spécialisé dans la législation d'entreprise et boursière au sein du cabinet Cleary Gottlieb Steen & Hamilton. A la demande du président américain George W. Bush, la SEC réfléchit à de nouvelles réglementations en matière de Bourse et de finance d'entreprises.

Quels enseignements tirez-vous de la crise que traversent le capitalisme américain et les marchés financiers ?

Une série d'événements graves au niveau des entreprises et un ralentissement économique se sont conjugués et ont eu un sévère impact sur les marchés financiers et sur la confiance. Le travail des régulateurs n'est pas de se préoccuper des niveaux du marché, mais la confiance des investisseurs rentre dans leurs attributions. Ce qu'a fait le congrès avec la loi Sarbanes-Oxley *[sur le gouvernement d'entreprise, adoptée cette année]* et ce que nous avons fait à la SEC sont des étapes nécessaires pour restaurer la confiance. Les affaires Enron ou WorldCom représentent une tragique combinaison d'échecs de la part du management, de comité d'audit, du conseil d'administration, des conseillers juridiques, des analystes financiers.

L'application de la loi Sarbanes-Oxley aux sociétés non américaines cotées aux Etats-Unis fait débat en Europe. Où en sont les négociations ?

Aucune société ne nous a dit que son management n'allait pas endosser les comptes. Au contraire, chaque groupe étranger que nous avons entendu, même en Allemagne ou au Japon, nous a dit qu'il était à l'aise avec cette certification.

Concernant les autres clauses de la loi Sarbanes-Oxley, le terme « négocier » n'est pas approprié. Nous ne négocions pas. Mais nous comprenons, en particulier pour ce qui concerne le gouvernement d'entreprise et les structures internes de l'entreprise, que certaines d'entre elles entrent en conflit avec les exigences d'autres pays ou les pratiques locales. Par exemple, pour les comités d'audit dans les sociétés allemandes, les pratiques de codétermination qui font qu'un délégué syndical siège au conseil de surveillance entraînent un conflit potentiel avec l'exigence d'indépendance des comités d'audit de la loi Sarbanes-Oxley. Face à des situations comme celle-là, nous avons simplement dit que les commentaires étaient les bienvenus de la part des sociétés étrangères, de leurs conseillers et de leur régulateurs et que nous les prendrons en considération quand nous élaborerons nos règles. Nous n'avons pas pris d'engagement sur des exemptions spécifiques ; mais nous sommes en phase d'écoute. Il est très important de comprendre que la SEC est tenue par la loi, et mobilisée complètement pour appliquer à la lettre la loi Sarbanes-Oxley.

Quelles seront les prochaines propositions de la SEC ?

Nous avons proposé plusieurs règles depuis le 27 août. Dans la commission « finance d'entreprise », nous avons ajouté quatre séries de propositions en octobre. Cinq règles, conformément à la loi, doivent encore être adoptées avant le 26 janvier.

Parmi les règles que nous avons proposées, se trouve par exemple la publication des informations pro-forma, et la commission a proposé une exception limitée pour les émetteurs étrangers. Je pense que cette exception limitée montre que nous sommes décidés à appliquer pleinement la loi Sarbanes-Oxley d'une façon qui ait un sens pour les investisseurs étrangers. Je pense qu'elle a été bien reçue, mais nous recevons encore des commentaires. Nous pensons continuer dans cette voie. Les prochaines règles que nous allons proposer concerneront probablement l'indépendance des comités d'audit. Comme nous devons prendre en compte des remarques des sociétés étrangères, ces propositions ne seront annoncées qu'en décembre ou janvier.

Michel Pébereau, le président de BNP Paribas et de la Fédération bancaire française estime que les normes comptables américaines (US GAAP) conduisent à des anomalies de fonctionnement et que les normes internationales (IAS) ne sont pas parfaites non plus. Que pensez-vous du débat sur ces standards ?

Les deux normes ont leurs forces, les deux ont leurs faiblesses. Je ne pense pas qu'il soit productif de dire ce qui est mieux entre l'une et l'autre. Ce qui est important c'est que l'IASB *[l'International Accounting Standards Board]* et la FASB *[Financial Accounting Standards Board]* ont commencé un programme de convergence prenant le meilleur des deux règles et rendant les deux systèmes compatibles. L'affaire Enron n'est pas due aux différences entre les normes US GAAP et IAS ; ceux qui prétendent cela ne sont que des oiseaux de mauvais augure.

Propos recueillis par Cécile Prudhomme et Adrien de Tricornot

Les investisseurs européens ne veulent pas d'une Bourse unique

PRÉSIDÉE par Jacques de Larosière, ancien gouverneur de la Banque de France, et par le directeur général de la Caisse des dépôts et consignations, Daniel Lebègue, l'association Eurofi 2000, qui vise à promouvoir l'intégration du marché européen des services bancaires et financiers, vient de publier, mardi 26 novembre, un rapport d'étape sur ce sujet. Ce document a été élaboré par un comité composé d'une vingtaine de personnalités (dont Alexandre Lamfalussy, ancien président de l'Institut monétaire européen, et Jean-François Théodore, président d'Euronext), à partir d'une enquête réalisée auprès de 180 institutions européennes (55 réponses aux questionnaires et 61 interviews). Le rapport final doit être présenté d'ici le mois de juin 2003.

Concernant l'organisation du marché européen des capitaux, qui fait l'objet d'un projet controversé de directive sur les services d'investissement (DSI), la grande majorité des institutions financières (79 %), réfutant l'idée d'une place unique, veulent conserver une compétition entre au moins deux Bourses en Europe. Elles encouragent aussi l'existence des Bourses électroniques (également appelées ECN), à condition que ces réseaux alternatifs aient des obligations comparables à celles des marchés boursiers réglementés. Près de trois gérants de capitaux européens sur quatre (74 %) souhaitent, par ailleurs, que les procédures de règlement-livraison des titres, effectuées après les transactions, soient harmonisées et simplifiées entre les pays européens. Cependant, une majorité des professionnels (56 %) voudraient conserver une compétition entre les différents services de traitement de titres.

HARMONISATION, PAS UNIFICATION

Sans surprise, les professionnels des marchés se prononcent aussi à une large majorité en faveur d'une harmonisation européenne des produits financiers, de l'information financière, du droit des assurances, du droit des sociétés ou de la fiscalité, mais sans retenir l'unification totale des systèmes et des législations. A une très grande majorité (76 % contre 24 %), les institutions financières appellent de leurs vœux la création, à long terme, d'un système souple de régulation et de supervision des marchés européens, qui renforcerait le rôle des institutions nées de l'application du rapport Lamfallussy – tel le Comité européen des régulateurs (CESR).

Les professionnels souhaitent que ce principe soit étendu à la surveillance de l'assurance et de la banque. Réputé proche de la vision de l'Europe financière défendue par les autorités françaises, Eurofi devrait se prévaloir, après cette consultation, du soutien de nombre d'acteurs du marché.

C. Pme et A. de T.

Manière de voir
Le bimestriel édité par LE MONDE diplomatique

LE DÉFI SOCIAL

- Retour de la question sociale, par **Ignacio Ramonet.**
- Ouvrier, moi ? Jamais !, par **Stéphane Beaud** et **Michel Pialoux.**
- Sur la piste des nantis, par **Monique Pinçon-Charlot** et **Michel Pinçon.**
- Menaces sur les 35 heures, par **Martine Bulard.**
- Le patronat ruine l'assurance-chômage, par **Jacques Nikonoff.**
- Levi's ou la liberté de licencier, par **Emmanuel Defouloy.**
- Dans les « maquilas » centraméricaines, par **Maurice Lemoine.**
- Aux Etats-Unis, le travail dans la joie, par **Ibrahim Warde.**
- Pour un savoir engagé, par **Pierre Bourdieu.**
- Refonder le syndicalisme, par **Horst Schmitthenner.**
- Eternelle récupération de la contestation, par **Serge Halimi**..

Bibliographie et sites Internet.

CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX - 7 €

Huit compagnies occidentales essaient de s'accorder avec Riyad pour l'exploitation de trois gisements de gaz

Pour la première fois depuis 1981, l'Arabie saoudite envisage de s'ouvrir à des producteurs étrangers. Des investissements colossaux sont exigés et des désaccords financiers demeurent

MANAMA (émirat de Bahreïn)
de notre envoyé spécial

Depuis 1998, des négociations se poursuivent au plus haut niveau, et dans le plus grand secret, entre le gouvernement de Riyad et huit majors pétrolières occidentales. L'enjeu est de première importance : l'ouverture, pour la première fois depuis la nationalisation du secteur pétrolier de 1981, de l'exploitation de trois gisements gaziers à des producteurs étrangers.

Quatrième pays au monde en termes de réserves prouvées après la Russie, l'Iran et le Qatar, l'Arabie saoudite apparaît comme un nouvel eldorado. Depuis le lancement par le prince héritier Abdallah de la Saudi Gas Initiative (« initiative pour le gaz saoudien »), industriels et financiers occidentaux ont les yeux braqués sur ces trois gisements. Situés dans des champs pétroliers, les blocs South Ghawar, Red Sea et Shaybah représentent des investissements à effectuer de l'ordre de 25 milliards de dollars (24,7 milliards d'euros) minimum. Certains évoquent 50, voire 100, milliards de dollars, sur les dix prochaines années ! Le gaz ne sera pas destiné à l'exportation, mais doit alimenter le marché intérieur saoudien. Ce chantier titanesque prévoit parallèlement la construction de nombreuses facilités en aval : usines pétrochimiques et de dessalement de l'eau de mer, générateurs d'électricité. Les autorités de Riyad tablent sur le gaz comme énergie de demain en raison de son bas coût et de sa propreté.

Trois consortiums se sont constitués pour exploiter les trois gisements. Les Américains se sont arrogé la part du lion : Exxon Mobil dirige deux des trois ensembles. Malgré les tensions politiques liées aux attentats du 11 septembre, le royaume wahhabite demeure la chasse gardée des Etats-Unis en matière énergétique. Le troisième bloc, Shaybah, est chapeauté par l'anglo-néerlandais Royal Dutch Shell, allié à Conoco et à TotalFinaElf. Les places étaient chères, le billet d'entrée coûteux, ce qui n'a pas empêché la firme française de tenter sa chance.

Bouclé sur le plan technique, le dossier du gaz saoudien est retardé par des désaccords financiers. Les divergences sur l'estimation du taux de rendement permettant de rentabiliser les investissements colossaux des compagnies, sur la taxation et le partage des bénéfices sont autant de sujets de discorde qui empêchent la signature du contrat. Depuis la signature des lettres d'intention, en janvier 2001, les délais fixés par le royaume ont expiré les uns après les autres.

Les huit compagnies pétrolières exigent, de surcroît, une hausse des prix de l'électricité et de l'eau payés par les particuliers, qui bénéficient actuellement de généreuses subventions. Elles ne jugent pas les tarifs actuels suffisants pour rentabiliser les lourds investissements de distribution.

> Dans ce royaume fermé, il est impossible de distinguer l'Etat de la famille princière

Tout le monde s'interroge sur le processus de décision saoudien. Dans ce royaume fermé, il est impossible de distinguer l'Etat de la famille princière. Les experts s'interrogent sur l'influence réelle du prince héritier Abdallah, architecte de cette privatisation partielle du secteur énergétique.

Abdallah, qui bénéficie de l'appui du ministre des affaires étrangères, le prince Saud, chargé personnellement des négociations, serait confronté à l'hostilité de ses ennemis traditionnels au sein de la famille régnante, le clan des Al Soudeiri. Il doit compter aussi avec le puissant ministre du pétrole et des mines, Ali Al-Nouaimi, président de la Saudi Aramco, société nationale qui dispose du monopole de l'exploitation du pétrole. Cette gigantesque société étatique estime disposer du savoir-faire technologique pour piloter seule le projet.

D'après les experts, le feu vert sera du ressort du très secret Conseil supérieur pétrolier, présidé par le prince Abdallah lui-même, qui se réunit deux fois par an pour définir la stratégie énergétique du pays. Une chose est claire : en raison de l'importance du gaz pour l'avenir du royaume, cette décision sera collégiale.

Faute d'un accord global, le projet pourrait être restructuré et limité aux activités en amont : extraction, usines de liquéfaction, gazoducs et méthaniers pour le transport. La Saudi Aramco pourrait se charger de l'exploration-production et sous-traiter les opérations en aval à des multinationales de l'électricité, du gaz, de la pétrochimie.

La dernière date-butoir évoquée par Riyad pour signer le « contrat du siècle » est la fin de l'année. Après la fin du ramadan, le 5 décembre, les deux parties devront mettre les bouchées doubles pour tenter de trouver un accord.

Marc Roche

LVMH porte plainte contre Morgan Stanley

LE GROUPE FRANÇAIS de produits de luxe LVMH a annoncé, mardi 26 novembre, qu'il réclame 100 millions d'euros de dédommagements à la banque d'affaires américaine Morgan Stanley, l'accusant d'avoir publié des notes biaisées en faveur de son rival Gucci. La plainte, enregistrée au tribunal de commerce de Paris, soutient que les notes de recherche publiées par Morgan Stanley sur LVMH ont été influencées par la relation commerciale étroite entre la banque américaine et Gucci. Morgan Stanley, principale banque de la maison italienne de luxe, l'a notamment conseillée lors de la tentative de prise de contrôle infructueuse menée par LVMH entre 1999 et 2001. Le groupe français dénonce le non-respect des « murailles de Chine » entre l'analyse et la banque d'investissement.

« Morgan Stanley rejette catégoriquement les accusations de LVMH et clame l'intégrité de ses analyses de recherche », déclare la banque dans une note citée par le *Financial Times* du 25 novembre. Cette plainte intervient alors que la Securities and Exchange Commission (SEC) est en discussion avec les grands courtiers de Wall Street pour que leur analyse financière soit séparée des activités de banque d'affaires.

INDUSTRIE

■ **FIAT : la direction du groupe italien a accepté de suspendre le plan de restructuration de sa branche automobile** prévoyant la suppression de 8 100 emplois jusqu'au 5 décembre, le temps de négocier et de trouver un accord avec les syndicats, a annoncé lundi 25 novembre Enrico La Loggia, ministre italien des affaires régionales.

■ **SCHNEIDER-LEGRAND : Schneider a fait appel,** lundi, du jugement du tribunal de commerce de Nanterre, le condamnant vendredi en référé pour non-respect de l'accord de fusion conclu avec Legrand au début de 2001. Cet appel sera plaidé le 27 novembre à Versailles. Le tribunal a ordonné à Schneider de retirer sa proposition de cessions d'actifs, mise au point sans l'accord de Legrand, déposée le 14 novembre à la Commission européenne pour le projet de fusion.

■ **CIRIO : Sergio Cragnotti, président et principal actionnaire de la société agroalimentaire** italienne en difficulté, s'est déclaré lundi prêt à se retirer de la gestion de son groupe.

FINANCE

■ **MMA : les Mutuelles du Mans Assurances (MMA) ont annoncé lundi qu'elles continueront à assurer** les voiliers multicoques de la Route du rhum, malgré l'hécatombe subie lors de l'édition de cette année. L'assureur exige cependant une meilleure prévention via un contrôle de la course au progrès technologique.

■ **PRUDENTIAL FINANCIAL : le groupe américain de banque et d'assurance a annoncé lundi qu'il prévoyait** d'arrêter ses activités de courtage pour particuliers en Europe, pour se concentrer sur les services bancaires.

■ **EURONEXT : un rapprochement avec Deutsche Börse n'est pas *« pour le moment »*** un objectif et soulèverait sans doute des problèmes de concurrence au niveau européen, le président-directeur général d'Euronext, Jean-François Théodore.

■ **ASSOCIATION FRANÇAISE DES BANQUES : la CGT et FO ont signé, lundi, l'accord salarial** de branche. La CFDT a refusé de le signer, ainsi que le SNB et la CFTC, selon *Les Echos* du 26 novembre.

Vivendi Universal va riposter à Vodafone

Le français a les moyens financiers de devenir majoritaire dans Cegetel

LE BRAS DE FER entre le britannique Vodafone et le groupe Vivendi Universal pour le contrôle du deuxième opérateur français Cegetel entre dans sa dernière ligne droite. Engagé dans une véritable course contre la montre, Jean-René Fourtou, PDG de Vivendi Universal, a désormais toutes les cartes en main pour contrer l'offre de son adversaire. Il a décidé de maintenir le pôle de télécommunications dans le périmètre du groupe français.

L'avenir de la Fondation Vivendi menacé

Les jours de la Fondation Vivendi, créée en 1995, lorsque Jean-Marie Messier a pris la tête de ce qui est alors la Générale des eaux, sont-ils comptés ? Si le groupe dirigé par Jean-René Fourtou n'a pas encore officialisé la liquidation, les 17 salariés de la Fondation ne se font guère d'illusion. *« On n'arrive pas à l'imaginer. Mais tout le monde a commencé à chercher du boulot »*, explique un membre de la fondation cité par le quotidien *Libération*, mardi 26 novembre.

L'objectif affiché de la Fondation était de « *contribuer à améliorer l'environnement social, lutter contre la pauvreté, l'exclusion et la violence* ». Elle a eu un temps pour délégué général Eric Besson, député PS de la Drôme. Elle bénéficiait d'un budget annuel de 4,5 millions d'euros et, selon ses dires, a contribué en six ans à aider près de 2 000 projets, ce qui aurait conduit à la création de 18 800 emplois. Elle a donné un coup de pouce à des associations ou des petites entreprises qui souhaitaient se développer dans le service, comme le portage de repas à domicile ou l'aide scolaire.

Vivendi Universal a franchi des étapes décisives ce week-end. Dimanche 24 novembre, il annonçait la cession de ses parts dans Vivendi Environnement. Une opération en deux temps qui lui rapportera 4 milliards d'euros, dont 1,9 milliard dès la clôture de l'opération, le 24 décembre. Si l'on ajoute à cela près de 1 milliard d'euros obtenus suite à une émission d'obligations remboursables en actions souscrite le 16 novembre, et un financement bancaire de 1,3 milliard d'euros négocié sous la forme d'un projet de création d'une SPV (Special Purpose Vehicle), Vivendi Universal peut mettre sur la table 4 milliards d'euros pour préempter les parts de BT dans Cegetel.

C'est la mise minimum pour contrer efficacement l'offre du britannique Vodafone qui, le 16 octobre, s'est dit prêt à débourser 13,1 milliards d'euros pour acquérir la totalité du capital de Cegetel, pièce manquante dans son puzzle européen. Le britannique, leader mondial de la téléphonie mobile, a en particulier proposé 6,77 milliards d'euros à Vivendi Universal pour acquérir ses 44 % de Cegetel. L'offre jugée insuffisante a été rejetée le 29 octobre par le conseil d'administration du groupe. Vodafone a renouvelé sa proposition sans concéder d'augmentation mais a accepté de laisser à Vivendi jusqu'au 10 décembre pour exercer son droit de préemption sur les parts de BT (26 %) et de l'américain SBC (15 % de Cegetel).

Si M. Fourtou n'a jusqu'à présent jamais réellement fermé la porte à Chris Gent, PDG de Vodafone, il n'a pas non plus engagé de négociations avec le britannique depuis le lancement de l'offensive. Il est vrai que pour s'asseoir à la table de jeu, encore fallait-il avoir des cartes en main. Désormais c'est chose faite.

FORMIDABLE TIRELIRE

Reste à savoir si M. Gent, qui a toujours répété qu'il ne souhaitait pas accroître son offre, se lancera dans une ultime surenchère. Vivendi Universal s'était dit prêt à considérer une proposition proche de 8 milliards d'euros. La manœuvre de M. Gent dans la bataille titanesque qu'il avait engagée pour s'emparer du groupe allemand Mannesmann est dans les mémoires. Après avoir martelé le fait qu'il refusait toute surenchère, il avait in fine emporté la mise en améliorant son offre. A cette seule condition, l'avenir de Cegetel peut encore basculer. Sinon, il se jouera au sein de Vivendi Universal. Le conseil d'administration du groupe dirigé par M. Fourtou devrait statuer le 4 décembre.

Les raisons qui poussent Vivendi à prendre le contrôle de sa filiale de télécommunications ne manquent pas. Même si elle ne représente que 12 % de son chiffre d'affaires, elle génère le tiers de son résultat opérationnel. Mieux, c'est une formidable tirelire qui devrait dégager une marge d'autofinancement proche de 1,2 milliard d'euros cette année. Amputé de cette activité, quelle sera la marge de manœuvre du groupe et quelle sera sa pérennité ? C'est la grande question à laquelle devront répondre les administrateurs d'un groupe qui se débat depuis juillet pour réduire son endettement et desserrer l'étreinte financière.

Mais si Vivendi Universal exerce son droit de préemption sur les parts de BT, il devra encore s'entendre avec Vodafone pour la gestion de leur filiale commune. Les deux sociétés se retrouveraient en effet les deux seuls actionnaires de Cegetel et devront tenter de définir un pacte de non agression. M. Gent, qui a pour réputation de ne jamais lâcher sa proie et qui jusqu'à présent a toujours réussi à parvenir à ses fins, risquerait de donner du fil à retordre à Vivendi Universal.

Laurence Girard

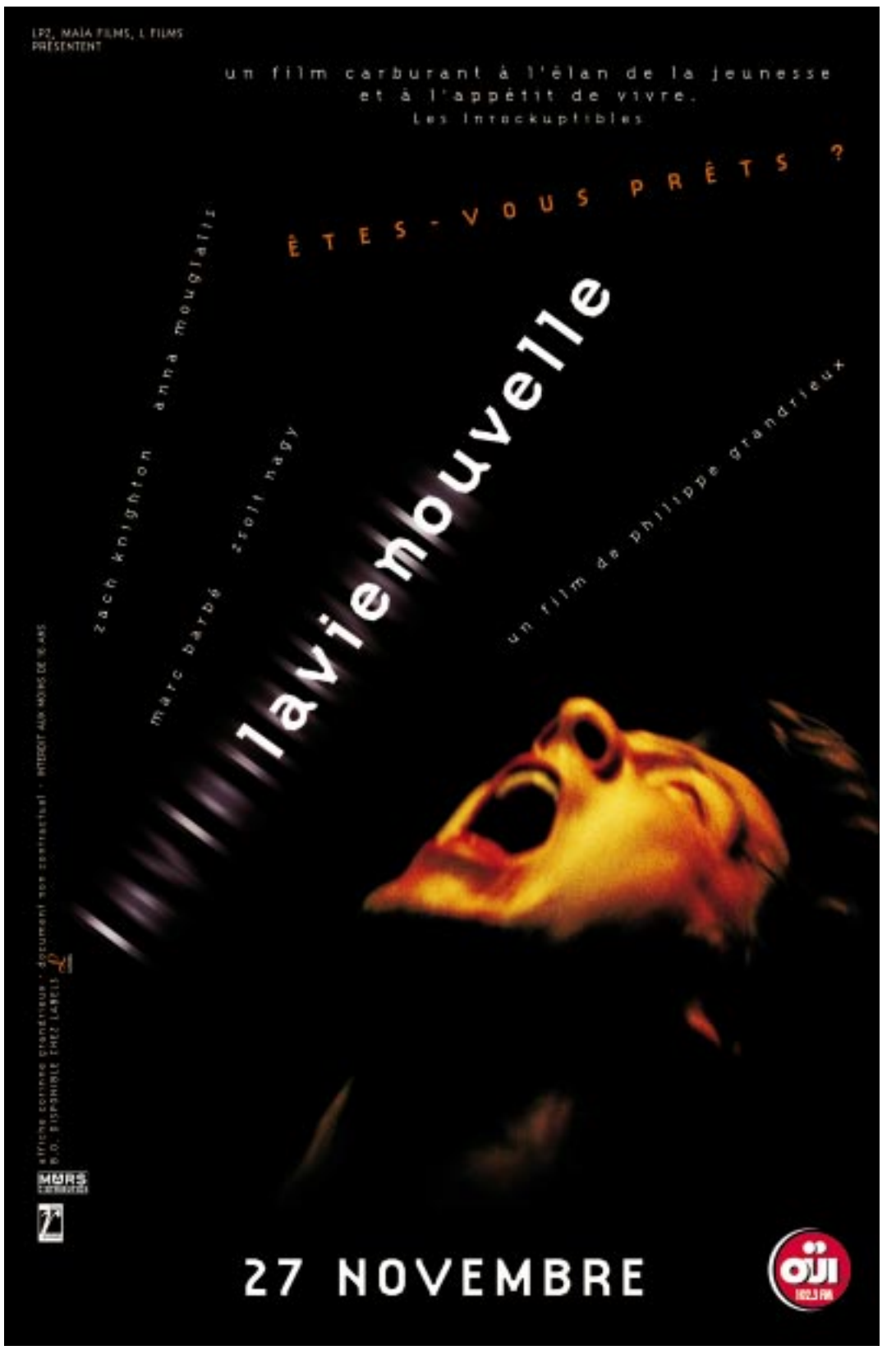

COMMUNICATION

Blandine Kriegel, conseillère du président de la République pour les questions d'éthique

« On peut supporter un débat, même difficile, mais l'injure et le bâillon sont inadmissibles »

Après une semaine de marathon médiatique, la philosophe confie au « Monde » son sentiment

Blandine Kriegel, vous avez rendu le 14 novembre un rapport sur la violence à la télévision à propos duquel le ministre Jean-Jacques Aillagon devait˘se prononcer, ce mardi 26 novembre.˘Vendredi, vous avez quitté le plateau˘de l'émission "arrêt sur images" animée par Daniel Schneidermann sur France 5.˘Que s'est-il passé ?

J'étais venue défendre le travail collectif d'une commission nombreuse et diversifiée, dont les recommandations équilibrées et libérales méritaient une discussion honnête. La présentation des conclusions du rapport faite en introduction de l'émission m'a paru indigne. Quelques jours avant cette émission – une présentation˘ayant laissé entendre que nous voulions censurer l'information télévisée – j'avais renvoyé au rapport montrant qu'il n'en était rien.

Cette fois, à l'opposé, une autre formule tronquée était inscrite à l'écran, on pouvait lire : *« le JT est une éducation à l'image »*. Le commentaire qui suivait tendait à montrer que nous disculpions l'information télévisée. En vérité, la phrase complète du rapport était : *« le JT est une éducation à l'image même si, hélas ! la propension à s'attacher à la violence, l'atteinte à la dignité corporelle et à la dignité humaine se font quelquefois trop pesantes, notamment dans les diffusions en boucle. »* En foi de quoi, pour éviter les dérives possibles nous recommandons aux journalistes de faire connaître leur charte de déontologie. Daniel Schneidermann m'a très difficilement, me coupant souvent la parole, laissée rétablir la vérité de notre position.

Le comble a été atteint par les insultes adressées au rapport par Jean-Jacques Beineix, suivies d'une erreur manifeste˘prouvant la négligence de sa lecture : il attribuait à nos recommandations ultimes le détail de la législation européenne évoquée˘dans notre rapport pour mémoire. Lorsque j'ai essayé de le faire remarquer, Daniel Schneidermann m'en a vigoureusement, et à plusieurs reprises, empêchée. On peut supporter un débat, même difficile, mais l'injure et le bâillon˘sont inadmissibles. Je suis donc partie, les téléspectateurs jugeront.

Comment expliquez-vous les réactions exacerbées suscitées par votre rapport alors que vous en appelez, dans ces pages, à la responsabilité de chacun ?

Ce que nous demandons est en effet modeste : trouver un système de protection des enfants à responsabilité partagée sans porter atteinte à la liberté de création et de communication. Nous souhaitons mettre en place « un système de régulation » dont la grande innovation est de reposer sur la concertation et le dialogue élargi à toutes les parties prenantes du débat (cinéastes, producteurs, diffuseurs, parents). Dans l'immédiat, il aboutit à un modeste remaniement des horaires de diffusion télévisée, mais préfigure, à terme, la nécessité d'une concertation plus démocratique et plus fluide.

Qu'à des recommandations si mesurées et de bon sens, certains nous aient répondu tellement à côté renvoie à deux réalités de notre société : d'abord aux corporations qui se croient, à tort, mieux protégées en demeurant entre elles ; ensuite, à une idéologie de guerre civile qui ne veut pas que de supposés adversaires deviennent des interlocuteurs. Faute de pouvoir mettre en cause nos véritables recommandations, comme l'avait bien vu Orwell, on en a fabriqué d'autres, et on nous a accusé de tenir des positions qui ne sont pas les nôtres.

Le milieu du cinéma vous reproche, en effet, d'avoir créé une machine de guerre contre la création cinématographique. Que lui répondez-vous ?

Trois choses. D'abord, on a lu a contrario l'hommage rendu par Olivier Mongin [de la revue *Esprit*] au cinéma contemporain. Visionnaire, le cinéma a été le premier et le meilleur sociologue de notre évolution. Il a montré la dérive de la violence dérégulée comme l'effet de la crise de transmission entre les générations. Ensuite, depuis une semaine, une falsification obère le véritable débat. Nous n'avons pas recommandé de reporter les films˘interdits aux moins de 12 ans après 22 h 30, mais seulement les « films violents et pornographiques », c'est-à-dire de catégorie 5 interdits aux moins de 16 ans et aux moins de 18 ans. Nous ne demandons qu'un retour aux règles, sans exception. Cette polémique inutile a empêché la véritable discussion, savoir si en sauvegardant notre création cinématographique˘qui est notre fierté on peut, et selon˘quel calendrier, mettre en place un système de contrôle régulé de la société des écrans. Là est le vrai débat qui n'a pas commencé.

AFP

« On nous a accusés de tenir des positions qui ne sont pas les nôtres »

BLANDINE KRIEGEL

Le psychiatre pour enfants Serge Tisseron assimile la « nocivité des images » à une question de santé publique. Partagez-vous cette opinion ?

Je suis heureuse˘que nous ayons ouvert la discussion sur la définition et les effets de la violence, qui est fondamentale. Grâce au sociologue Sébastien Roché, nous˘avons montré que des études incontestables avaient mis en évidence l'existence d'un *« effet net »* du spectacle des images violentes˘sur le comportement des enfants. Personne ne pourra plus maintenant dire˘qu'il ne savait pas.

Les pédiatres ont souligné la nocivité des heures trop longues passées devant la télévision comme l'a rapporté pour nous˘le˘Dr Julien Cohen-Solal qui met en garde contre˘le danger pour les enfants de regarder la télévision avant d'aller˘à l'école. La violence nous concerne tous, elle est délétère pour la société démocratique fondée sur la coexistence et˘le respect d'autrui. « Comment protéger nos enfants » : peut-on imaginer que notre société ne veut plus se poser˘cette question ?

Quelles seront les suites données, selon vous, à˘ces recommandations ?

Ces propositions ne sont que celles d'une commission. Elles ne portent d'ailleurs que sur des principes. Il appartient aux responsables politiques de les apprécier et de les mettre en œuvre.

Propos recueillis par F. Am.

La folle semaine médiatique de la philosophe

***« VOUS RECOMMANDEZ** la censure » ;* La définition de la *« violence »* rend *« la consigne inapplicable »* ; *« Votre rapport est biaisé, tendancieux »*... Pendant dix jours, les accusations ont fusé, et Blandine Kriegel, la présidente de la commission « violence à la télévision » s'est employée, dit-elle, à rétablir la *« réalité »* de ses recommandations.

Aussitôt la remise, jeudi 14 novembre, du rapport de soixante-quinze pages à Jean-Jacques Aillagon, ministre de la culture et de la communication (*Le Monde* du 15 novembre), la philosophe Blandine Kriegel, s'est lancée dans un marathon médiatique : RMC Info, LCI, France 2, Europe 1, France 5. Celui-ci s'est rapidement transformé en parcours du combattant.

De débats contradictoires en prises de bec, les critiques se sont concentrées sur deux points : des journalistes s'étaient inquiétés d'une éventuelle restriction dans la diffusion des images de l'information télévisée. Les réalisateurs, ensuite, ont vertement réagi à ce qu'ils affirmaient être la volonté de la commission de retirer des écrans télévisés à 20 h 30 les films interdits aux moins de 12 ans. Cette interprétation a fait long feu lorsque, au cours de la conférence annuelle européenne des réalisateurs, M^me^ Kriegel a expliqué que seuls les films interdits aux moins de 16 et 18 ans seraient repoussés après 22 h 30, avant de s'en aller. Claude-Eric Poiroux, l'organisateur, explique qu'elle n'est pas partie en raison d'une question qui lui était posée, mais suite à un coup de téléphone. *« Elle nous avait prévenus deux jours avant qu'elle ne pourrait pas rester jusqu'au bout du débat. Elle semblait heureuse d'avoir pu s'expliquer. »*

« MESSIEURS LES CENSEURS, BONSOIR »

Le jour même, le point de crispation a été atteint lors de l'émission « Arrêt sur Images » (France 5) enregistrée dans les conditions du direct et diffusée dimanche 24. La philosophe y a quitté le plateau en lançant un « *Messieurs les censeurs, bonsoir* ». Le dialogue était mal engagé. Face au présentateur, Daniel Schneidermann et au réalisateur Jean-Jacques Beineix, Blandine Kriegel a vivement réagi à l'introduction du conte-nu de son rapport. D'emblée, elle déclare que cette interprétation *« est indigne du journaliste qui fait son travail »* et tente de replacer des phrases qu'elle estime *« coupées »* de leur contexte. *« Vous allez me laisser parler oui ou non ? je peux répondre ?, laissez-moi parler à mon rythme »*, insiste-elle. Au tour de Jean-Jacques Beineix de prendre la parole : *« Vous avez inventé la machine à remonter le temps, j'ai eu l'impression de relire Tintin chez les Soviets »*. C'est l'emballement, M^me^ Kriegel se lève, débranche son micro et s'en va. *« C'est la première fois qu'un invité quitte le plateau »*, dit M. Schneidermann.

Une semaine auparavant, Jean-Pierre Elkabbach avait reçu la philosophe au « Grand rendez-vous » sur Europe 1. *« Elle avait accepté le jeu d'une émission précise, vive et contradictoire »*. Il estime qu'*« elle n'était pas prête, pas habituée à des questions critiques, elle les prend pour des agressions »*. Selon lui, M^me^ Kriegel est devenue une *« cible »*, *« quelquefois des émissions ont ressemblé à un commissariat ou à un tribunal où elle serait en garde à vue ou dans un procès »*. *« Je pense que tout ce qu'on reproche au rapport commandé par Jean-Jacques Aillagon, on le lui reproche à elle »*.

Florence Amalou et Bénédicte Mathieu

Vladimir Poutine met son veto à une loi limitant la liberté de la presse

Il critique cependant vivement les médias

MOSCOU
de notre correspondante

Vladimir Poutine a opposé son veto, lundi 25 novembre, à des textes législatifs adoptés par les députés russes après la prise d'otages du 23 octobre, au théâtre de la Doubrovka, à Moscou, qui limitaient l'activité des journalistes dans le cadre des *« opérations antiterroristes »*.

Les amendements en question avaient été dénoncés par des représentants des médias russes comme le début d'une censure ouverte en Russie. Ces textes interdisaient aux journalistes de diffuser des informations *« empêchant la conduite d'une opération antiterroriste »* ou *« faisant la propagande de l'opposition à une telle opération »*.

Ils avaient été votés à de larges majorités par les deux chambres du Parlement.

Un débat avait commencé à monter, ces derniers jours, à Moscou, autour du thème de la liberté d'informer mise en péril. Le 20 novembre, 23 représentants de télévisions et de journaux russes, ainsi que le président de la Fondation pour la défense de la glasnost, Alexeï Simonov, avaient signé un appel au président Poutine, lui demandant d'apposer son veto aux amendements sur la loi sur les médias. *« De l'avis de nombreux journalistes*, disait ce texte, *la formulation imprécise de ces amendements donnerait la possibilité au ministère de l'information d'obtenir à sa guise la fermeture, par le biais des tribunaux, de n'importe quel média. »*

Cette démarche ne revêtait pas, pour autant, le caractère d'une fronde contre le Kremlin. Les auteurs de la lettre prenaient la précaution de dire que, au cours de la crise des otages, les médias avaient *« commis des erreurs »*, mais que celles-ci étaient *« inconscientes »*. Ils parlaient aussi de la nécessité d'élaborer une charte encadrant l'activité des journalistes *« dans les situations extrêmes »*. Aussi, parmi les signataires de cet appel, figuraient des patrons de télévisions et de publications parmi les plus fidèles à Vladimir Poutine, ce qui laissait présager une volte-face du Kremlin.

Cela s'est produit lundi. Vladimir Poutine a annoncé qu'il avait demandé aux présidents des deux Chambres de mettre sur pied une *« commission de conciliation »* chargée d'élaborer une nouvelle version des amendements. Recevant au Kremlin une douzaine de représentants des médias (d'où était absente la chaîne de télévision NTV, soumise à des pressions pour avoir fait état de critiques contre la guerre de Tchétchénie, pendant la crise des otages), M. Poutine s'est livré, après l'annonce de son veto, à une critique en règle des journalistes.

« Soyons honnêtes, a-t-il dit devant les caméras, *les images diffusées par l'une des chaînes de télévision* [il s'agit de NTV] *quelques minutes avant l'assaut* [du théâtre de la Doubrovka]*, qui montraient les mouvements de forces spéciales et racontaient ce qui se passait à l'intérieur du théâtre, auraient pu mener à une immense tragédie. Les gens qui ont fait cela ont délibérément ignoré les consignes du ministère de l'information. »*

REMISE AU PAS

« Pourquoi cela s'est-il produit ? a ajouté le président, l'air irrité. *Pour augmenter les parts d'audience, pour relever la valeur du capital, pour faire de l'argent ! »* En juin 2002, M. Poutine avait tenu devant des patrons de presse un discours sensiblement différent, affirmant que sa politique était de promouvoir des médias *« indépendants financièrement »*.

La présidence de Vladimir Poutine, élu en mars 2000, a été marquée par une remise au pas de la presse. Des journaux ont été fermés et des groupes financiers proches du pouvoir ont pris le contrôle de plusieurs médias auparavant rangés dans l'opposition. Mais à chaque étape, le Kremlin soulignait qu'ils ne s'agissaient que de *« conflits à caractère commercial »*, que seule la loi du marché dictait les événements. Les amendements votés au lendemain de la crise des otages représentaient la première tentative de graver de sévères restrictions dans la loi.

Le veto présidentiel, selon les commentateurs, a surtout pour but de couper court aux critiques, à l'étranger et parmi des « libéraux » russes, sur un glissement autoritaire en Russie, au moment où de nombreuses interrogations persistent sur les modalités de la prise d'otages à Moscou. Il a aussi pour effet de souligner la servilité du Parlement russe, où, lundi soir, de nombreux élus s'empressaient de vanter *« la sagesse »* d'un président qui venait de porter l'estocade à leurs initiatives.

Natalie Nougayrède

La liberté de la presse dans le monde se détériore

LE RAPPORT de l'Association mondiale des journaux (AMJ), réunie depuis lundi 25 novembre à Moscou, a constaté que *« la situation de la liberté de la presse dans le monde s'est détériorée »* en 2002. Cette année encore, 41 journalistes ont été tués. Selon le rapport, la Colombie est *« l'endroit le plus mortel »*, avec 10 morts, constate l'AMJ, suivie par la Russie (4) et les Philippines (3). En outre, pointe l'AMJ, *« au moins 119 journalistes sont toujours emprisonnés, contre 111 à la même époque l'an dernier »*.

Selon le décompte de l'AMJ, le Népal *« est le pays qui détient le plus de journalistes en prison (24), suivi de l'Erythrée (18), de la Birmanie (15), de la Chine (11) et de l'Iran (10) »*. Toutefois, l'AMJ a constaté *« certaines avancées, comme au Bénin et au Ghana, probablement les deux pays du continent africain, avec l'Afrique du Sud, où la presse jouit d'un grand niveau de liberté »*.

DÉPÊCHES

■ **RADIO : RTL reste la première station** en Ile-de-France avec 15,6 % d'audience cumulée, signale l'enquête 75 000 + de l'Institut Médiamétrie, publiée lundi. La station devance France-Info (14,8 %), Europe 1 (12,4 %), France-Inter (12,1 %), Skyrock (10,7 %) et NRJ (9,7 %).

■ **PRESSE : le groupe Marie-Claire** a lancé mercredi 20 novembre en Chine sa vingt-cinquième édition, baptisée *Marie-Claire-Jian Mei Nu Xing*, a annoncé le groupe lundi. Cette édition est publiée sous licence avec Hachette Filipacchi Médias (HFM), actionnaire à 42 % du groupe Marie-Claire depuis 2001 et en partenariat avec le groupe chinois China Sports Publication Corporation. Marie-Claire Chine bénéficiera d'une diffusion nationale et d'un tirage de 250 000 exemplaires.

■ **INTERNET : America on Line (AOL)**, division Internet du groupe américain AOL-Time Warner, négocie avec Times Inc., branche presse du groupe, pour obtenir l'exclusivité de la publication en ligne de certains magazines people *(Weekly*, *People* et *Teen People*), signale le *Wall Street Journal*, lundi.

■ **TÉLÉVISION : le feuilleton estival de TF1**, en 2003, s'intitulera « Le bleu de l'océan ». La chaîne privée a choisi, à nouveau, de décliner la palette des couleurs après « Terre Indigo » en 1997, puis « L'été rouge » en 2002. Après avoir été consacré aux rediffusions, l'été devient une saison importante pour les chaînes, qui y réalisent de fortes audiences et donc de bonnes rentrées publicitaires. En 2001, le dernier épisode de « L'été rouge », diffusé fin juillet, avait réuni 9,7 millions de téléspectateurs.

La chaîne Régions pourrait arrêter sa diffusion en mai 2003

La filiale de France Télévisions, qui ne séduit que 0,2 % des abonnés, va perdre son contrat avec TPS

LYON
de notre correspondante

Créée en 1998, la chaîne Régions est en péril et pourrait fermer son antenne au plus tard le 11 mai 2003, au terme du contrat qui la lie au bouquet satellitaire TPS.

Basée à Ecully, à côté de Lyon, dans des locaux partagés avec Euronews, cette chaîne nationale thématique, consacrée aux régions, est diffusée sur le câble et TPS. Le travail de ses soixante permanents et intermittents – dont la moitié sont des salariés détachés de France 3 –, consiste avant tout en une collecte et une valorisation des images produites dans les antennes régionales de France 3. Ils réalisent notamment « Le journal des journaux » et « C'est mieux ensemble », diffusés par la chaîne hertzienne et France 3 sat. Avec son matériel numérique de pointe et son personnel réduit, la chaîne des régions est observée de près tant par la direction de France Télévisions que par les salariés du service public.

Trois ans après son lancement, l'antenne ne réunit toujours pas plus de 0,2 % de la population abonnée. Son actionnaire principal, Wanadoo, qui détient 39,9 % du capital avec France Télévisions (50,1 %), a annoncé son intention de se retirer au cours du dernier conseil d'administration de la chaîne à la mi-octobre, suite au recentrage programmé de France Télécom sur son cœur de métier. Dexia, l'autre actionnaire (10 %) devrait également se désengager.

France Télévisions va donc se retrouver seule à assumer les difficultés financières de la chaîne. Les câblo-opérateurs ont progressivement baissé leur rémunération, passant d'une base de 0,46 centime d'euro par abonné à 0,29 centime. Les revenus ont été divisés par deux, alors que les coûts sont restés stables. *« Le ministre de la culture et de la communication a déclaré que France Télévision n'avait pas vocation à soutenir des chaînes thématiques déficitaires »*, souligne un salarié de la chaîne. Enfin, TPS, le principal diffuseur, souhaite arrêter sa diffusion au terme du contrat qui parviendra à échéance le 11 mai 2003.

Le directeur général de France 3, Rémy Pflimlin, dans une note adressée aux personnels, n'a pas caché que le retrait de TPS mettait *« en péril »* l'avenir de Régions, mais il a indiqué sa volonté d'assurer la pérennité du site d'Ecully. Celui-ci pourrait devenir un service de production intégré. Le personnel espère à terme occuper les créneaux du week-end durant lesquels chaque région « décroche ». *« Je suis déterminé*, écrit Rémy Pflimlin, *à ce que France 3 continue à utiliser vos capacités d'innovation* (...) *en n'excluant pas des partenariats possibles, de nouveaux produits destinés en priorité au programme satellite de France 3 mais aussi aux chaînes du groupe. Ces mesures sont de nature à permettre le maintien des personnels. »*

Mardi 26 novembre, les salariés d'Ecully qui dépendent de France 3 poursuivaient leur grève, dans le cadre du mouvement général des salariés du groupe.

Sophie Landrin

Marc Tessier intervient à France 3

Le président de France Télévisions, Marc Tessier, devait ouvrir, mardi 26 novembre, une nouvelle séance de négociations entre les syndicats et la direction de France 3. Lundi, au treizième jour de la grève de la chaîne, M. Tessier est intervenu en personne dans le conflit en recevant individuellement la CGT, la CFTC et la CGC. Le SNJ, la CFDT et FO avaient décliné l'invitation, préférant revenir ensemble à la table des négociations mardi matin. Jusque-là, M. Tessier avait laissé aux directeurs généraux de France 2 et France 3, Christopher Baldelli et Rémy Pflimlin, le soin de négocier. Il avait envoyé une lettre aux syndicats le 19 novembre.

Près de deux semaines après le début du mouvement dans l'audiovisuel public, France 3 est la dernière chaîne en grève. RFI, Radio France et France 2 ont repris le travail. Les salariés réclament des augmentations de salaires et la fabrication et la production de programmes en interne. Selon la direction de France 3, un peu plus de 20 % du personnel inscrit au tableau de service était en grève lundi.

LA TENDANCE FINANCIÈRE

Les valeurs financières pèsent sur l'indice britannique Footsie

HABITUELLEMENT peu encline à des mouvements brusques, la Bourse de Londres a enregistré, lundi 25 novembre, la plus forte perte parmi les Bourses européennes. L'indice Footsie a perdu 1,27 %, à 4 122,20 points, au moment où l'indice CAC 40 de la Bourse de Paris reculait de seulement 0,31 %, à 3 295,68 points, et où le DAX de Francfort cédait 0,65 %, à 3 299,24 points. Même aux Etats-Unis les grands indices n'ont pas connu de telles variations. Le Dow Jones a gagné 0,51 %, à 8 849,40 points et le Nasdaq a progressé de 0,90 %, à 1 481,90 points.

Les valeurs financières, au premiers rang desquelles celle de l'assureur Royal & Sun Alliance, ont fait plier le marché britannique. Essuyant une chute de 6,21 %, à 132,25 pence, le titre a été victime de la décision d'un analyste financier, Andrew Crean, chez Schroder Salomon Smith Barney, de réduire son objectif de cours à 100 pence contre 120 auparavant. En repli de 3,1 %, à 647 pence, la deuxième banque hypothécaire britannique Abbey National a, quand à elle, chuté sous l'influence de l'agence de notation financière Standard and Poor's. Celle-ci a fait passer de stable à négative la perspective de notation de sa dette à long terme ainsi que celle de la banque Lloyds TSB, prélude à un possible abaissement de note. L'action Lloyds TSB a perdu 3,9 %, à 544 pence.

Sur le marché allemand, l'action du deuxième groupe européen de services aux collectivités, E. ON, a reculé de 2,6 %, à 42,69 euros, sous la crainte de résultats moins bons au quatrième trimestre. Mais l'actualité en Allemagne a été marquée par l'annonce d'une nouvelle série d'indices boursiers, après la décision prise en septembre par la Deutsche Börse d'abandonner le Neuer Markt, le marché des valeurs de croissance, et de remplacer son indice, le Nemax 50, par le TecDAX. La nouvelle gamme comprendra l'actuel DAX, le MDAX, le TecDAX, l'indice SDAX des valeurs moyennes, un indice général « Classic » représentant les valeurs de l'économie traditionnelle hors DAX et MDAX, et un indice général des valeurs technologiques.

C. Pme

INDICE FOOTSIE

En points à Londres

Source : Bloomberg

Le casse-tête des mauvaises créances des banques japonaises

CHRONIQUE DES MARCHÉS

TOKYO
de notre correspondant

Placées sous la pression du gouvernement et des marchés pour réduire leurs mauvaises créances, les principales banques japonaises, à l'exception de Mitsubishi-Tokyo, ont annoncé, lundi 25 novembre, des bénéfices pour le premier semestre de l'exercice fiscal (qui s'achève en mars 2003) et une réduction de 10 % du montant de leurs mauvaises dettes, ramené de 26 000 milliards à 24 000 milliards de yens (de 215 milliards à 198,5 milliards d'euros).

Plus que sur l'amélioration de leur bilan, l'attention des investisseurs se porte sur les mesures qu'elles comptent prendre à l'avenir pour réduire leur endettement et durcir les conditions de crédit, comme l'exige la nouvelle politique gouvernementale. Or, dans leurs prévisions pour le second semestre, les banques ne tiennent pas compte des exigences du plan de redressement du système bancaire décidé le 30 octobre par le ministre de l'économie et des services financiers, Heizo Takenaka.

MESURES DE RESTRUCTURATION

Toutes les grandes banques ont annoncé des mesures destinées à améliorer leur profitabilité (diminution de 15 % des effectifs avant 2005, suppression de 17 % des succursales et réduction de 10 % des salaires) et une augmentation des provisions pour créances douteuses. D'autres ont réduit leurs prévisions pour l'ensemble de l'exercice, anticipant des pertes sur prêts, mais la plupart maintiennent leur objectif de retour aux bénéfices. Les analystes sont sceptiques et font valoir que la faiblesse de l'économie, qui va générer de nouvelles mauvaises dettes, conjuguée à la volatilité du marché boursier, pèsera sur les résultats du second semestre.

ACTION UFJ HOLDING

En yens, à Tokyo

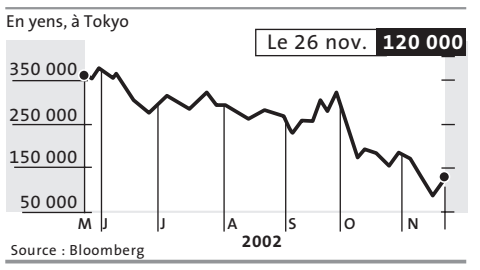

Source : Bloomberg

LE SPECTRE DE LA NATIONALISATION

Le gouvernement doit annoncer d'ici à la fin du mois de novembre un échéancier pour l'élimination des créances douteuses. L'Agence des services financiers, l'autorité de régulation du secteur, prévoit de son côté de nouvelles inspections sur les crédits accordés aux gros débiteurs, ce qui contraindra les banques à ajuster aux plus près leurs portefeuilles de créances.

Lorsque Heizo Takenaka présenta son plan de réforme du secteur bancaire, remanié sous la pression des milieux politiques et des banques, il fut accueilli avec moue par les analystes financiers : une nouvelle fois, le Japon se dérobait devant l'obstacle, et le grand nettoyage serait encore différé par des demi-mesures. Trois semaines plus tard, ce plan *« timoré »* fait envisager aux mêmes analystes les plus sombres scénarios : multiplication des faillites et montée du chômage sur fond de ralentissement de la croissance, qui devrait avoisiner zéro en 2002.

Le plan Takenaka, qui revient à contraindre les banques à une meilleure évaluation de leurs mauvaises créances, a suscité une telle inquiétude chez les investisseurs que les cours des actions des plus grandes d'entre elles ont chuté au cours des deux dernières semaines, notamment la quatrième d'entre elles, UFJ Holdings Inc, l'une des plus fragiles. C'est également le cas de la méga-banque Mizuho, dont l'action a encore perdu 7 % mardi 26 novembre, à 122 000 yens. Au point que les hebdomadaires économiques spéculent qu'elle pourrait être nationalisée.

EFFET DOMINO SUR LES ENTREPRISES

Contraintes à réévaluer leurs dettes ainsi que la solvabilité de leurs clients, les banques vont avoir plus de difficultés à respecter les ratios internationaux de solvabilité. Elles vont être obligées de réduire leurs encours et de transférer leurs créances irrécupérables aux organismes gouvernementaux de défaillance.

Des conditions plus drastiques aux crédits et au remboursement des prêts risquent d'acculer de nombreuses entreprises à la faillite ou à des restructurations. La presse économique dresse déjà la liste des sociétés qui survivront ou non à la *« thérapie de choc »* de M. Takenaka dans le secteur de la construction et de la distribution où se concentrent les mauvaises créances.

Après avoir brandi le spectre de la crise financière pour faire passer son plan, Heizo Takenaka essaie aujourd'hui de rassurer. Il est peu probable que le collectif budgétaire annoncé par le gouvernement – qui revient à l'abandon de l'engagement du premier ministre Koizumi de limiter les émissions d'emprunt d'Etat à 30 000 milliards de yens – constituera un filet social suffisant pour faire face au « coup de grisou » qui s'annonce.

Philippe Pons

LES BOURSES DANS LE MONDE 26/11, 9h42

Pays	Indice	Dernier cours	% var.	Maxi 2002	Mini 2002	PER
UNION EUROPÉENNE						
ALLEMAGNE	DAX Index	3306,91 *26/11*	0,23	5467,31 *19/3*	2519,30 *9/10*	22,50
	Euro Neu Markt Price IX	481,83 *26/11*	-0,25	1212,43 *4/1*	349,01 *8/10*	
AUTRICHE	Austria traded	1099,87 *26/11*	-0,22	1368,18 *2/5*	991,22 *10/10*	15,20
BELGIQUE	Bel 20	2098,03 *26/11*	-0,15	2906,75 *24/4*	1752,31 *9/10*	12,30
DANEMARK	Horsens Bnex	208,20 *26/11*	0,00	280,92 *26/3*	180,39 *11/10*	13,30
ESPAGNE	Ibex 35	6591,40 *26/11*	0,16	8608,50 *4/1*	5266,89 *10/10*	17,50
FINLANDE	Hex General	6693,63 *26/11*	0,13	9224,38 *4/1*	4711,08 *24/7*	18,50
FRANCE	CAC 40	3297,46 *26/11*	0,05	4720,04 *4/1*	2612,03 *10/10*	19,30
	Mid CAC	1496,54 *25/11*	0,60	2176,89 *2/4*	1233,19 *10/10*	19,60
	SBF 120	2317,99 *26/11*	0,09	3263,90 *28/3*	1847,00 *10/10*	19,40
	SBF 250	2203,14 *25/11*	-0,18	3081,89 *28/3*	1767,51 *10/10*	19,20
	Indice second marché	1882,45 *25/11*	0,43	2567,01 *15/5*	1646,41 *10/10*	13,30
	Indice nouveau marché	556,19 *26/11*	0,77	1175,41 *7/1*	433,89 *10/10*	
GRÈCE	ASE General	1872,77 *26/11*	0,00	2655,07 *3/1*	1678,69 *8/11*	14,40
IRLANDE	Irish Overall	4348,89 *26/11*	0,28	6085,02 *18/1*	3616,98 *10/10*	11,40
ITALIE	Milan Mib 30	25550,00 *26/11*	-0,10	33548,00 *17/4*	20542,00 *10/10*	21,30
LUXEMBOURG	Lux Index	807,96 *25/11*	3,05	1169,47 *14/1*	642,21 *11/10*	14,80
PAYS BAS	Amster. Exc. Index	357,51 *26/11*	-0,30	531,45 *18/4*	282,79 *24/9*	15,10
PORTUGAL	PSI 20	5960,67 *26/11*	0,11	7998,50 *4/1*	4937,16 *30/9*	16,90
ROYAUME UNI	FTSE 100 index	4133,10 *26/11*	0,26	5362,29 *4/1*	3609,89 *24/9*	14,90
	FTSE techMark 100 index	720,38 *26/11*	0,09	1569,61 *4/1*	590,02 *10/10*	
SUÈDE	OMX	566,16 *26/11*	-0,06	878,88 *4/1*	413,98 *10/10*	24,20
EUROPE						
HONGRIE	Bux	8019,81 *25/11*	1,11	9019,42 *7/5*	6546,35 *26/7*	10,80
ISLANDE	ICEX 15	1318,64 *25/11*	-0,27	1413,85 *21/3*	1141,82 *28/12*	
POLOGNE	WSE Wig 20	1240,89 *25/11*	2,95	1486,22 *28/1*	1026,65 *26/7*	23,30
TCHÉQUIE	Exchange PX 50	462,10 *26/11*	0,39	479,39 *10/5*	384,60 *2/1*	12,20
RUSSIE	RTS	357,21 *25/11*	1,12	425,42 *20/5*	256,75 *28/12*	
SUISSE	Swiss market	5153,40 *26/11*	0,03	6740,60 *17/5*	4333,10 *10/10*	25,40
TURQUIE	National 100	12924,39 *26/11*	-0,98	15071,83 *8/1*	8514,03 *3/7*	26,50
AMÉRIQUES						
ARGENTINE	Merval	498,53 *25/11*	2,47	498,52 *25/11*	267,73 *14/6*	21,80
BRÉSIL	Bovespa	10245,50 *25/11*	-1,52	14495,28 *18/3*	8224,61 *16/10*	9,20
CANADA	TSE 300	6578,16 *25/11*	0,37	7992,70 *7/3*	5678,27 *10/10*	19,50
CHILI	Ipsa	80,64 *25/11*	-1,30	109,73 *28/12*	74,86 *16/10*	14,70
ETATS-UNIS	Dow Jones ind.	8849,40 *25/11*	0,51	10673,09 *19/3*	7197,49 *10/10*	19,60
	Nasdaq composite	1481,90 *25/11*	0,90	2098,87 *9/1*	1108,48 *10/10*	17,00
	Nasdaq 100	1127,06 *25/11*	0,99	1710,22 *9/1*	795,25 *8/10*	46,00
	Wilshire 5000	8813,76 *25/11*	0,35	10983,40 *19/3*	7273,39 *10/10*	
	Standards & Poors 500	932,87 *25/11*	0,25	1176,96 *7/1*	768,63 *10/10*	19,20
MEXIQUE	IPC	5861,82 *25/11*	0,75	7611,12 *11/4*	5500,75 *5/8*	11,90
ASIE-OCÉANIE						
AUSTRALIE	All ordinaries	2979,30 *26/11*	-0,85	3443,89 *14/2*	2842,60 *10/10*	17,80
CHINE	Shangaï B	116,64 *25/11*	-0,50	172,33 *31/12*	115,83 *25/11*	16,60
	Shenzen B	188,69 *25/11*	0,35	267,75 *31/12*	182,42 *23/1*	11,30
CORÉE DU SUD	Composite	705,86 *25/11*	1,87	943,53 *22/4*	576,48 *11/10*	
HONG KONG	Hang Seng	9995,52 *26/11*	-1,04	12020,45 *17/5*	8779,33 *10/10*	14,30
	All ordinaries	4333,28 *26/11*	-0,94	5277,35 *17/5*	3857,01 *10/10*	
INDE	Bombay SE 30	371,31 *25/11*	1,27	415,77 *5/4*	333,54 *31/12*	
ISRAËL	Tel Aviv 100	345,07 *25/11*	0,31	468,92 *7/1*	321,95 *4/11*	
JAPON	Nikkei 225	8823,99 *26/11*	-1,35	12081,42 *27/5*	8197,21 *10/10*	24,20
	Topix index	864,00 *26/11*	-1,19	1144,02 *27/5*	808,15 *19/11*	28,90
MALAISIE	KL composite	639,83 *26/11*	-0,54	816,94 *23/4*	621,09 *15/10*	13,70
NOUVELLE-ZÉLANDE	All ordinar.	715,18 *26/11*	-0,59			
SINGAPOUR	Straits Time	1409,39 *26/11*	-0,99	1848,98 *5/3*	1326,35 *25/9*	
TAÏWAN	Weighted	4677,89 *26/11*	-0,96	6484,93 *22/4*	3845,76 *11/10*	26,60
THAILANDE	Thaï SE	361,98 *26/11*	-0,70	430,67 *14/6*	301,17 *28/12*	
AFRIQUE						
AFRIQUE DU SUD	All share	9377,90 *26/11*	-1,21	9991,25 *11/9*	9082,12 *10/10*	9,60
COTE D'IVOIRE	BRVM	67,65 *22/11*	1,26	77,45 *31/12*	66,32 *6/11*	

PER - Price Earning Ratio (ou cours/bénéfice) : cours de Bourse divisé par le bénéfice par action estimé pour l'exercice courant. PER : Jacques Chahine Finances ; données : la Cote Bleue.
n/d : valeur non disponible.

EUROPE Mardi 26 novembre 9h42

INDICES

SECTEURS EURO STOXX

	Indice	% var.
EURO STOXX 50	2635,92	-0,08
AUTOMOBILE	173,89	0,14
BANQUES	216,88	0,31
PRODUIT DE BASE	159,23	0,49
CHIMIE	269,86	-0,02
TÉLÉCOMMUNICATIONS	338,43	-0,05
CONSTRUCTION	179,04	0,43
CONSOMMATION CYCLIQUE	96,01	0,36
PHARMACIE	339,71	-1,30
ÉNERGIE	271,86	-0,06
SERVICES FINANCIERS	172,19	-0,45
ALIMENTATION ET BOISSON	205,73	-0,38
BIENS D'ÉQUIPEMENT	258,34	0,47
ASSURANCES	189,22	-0,71
MÉDIAS	167,05	-0,22
BIENS DE CONSOMMATION	268,33	0,06
COMMERCE ET DISTRIBUTION	231,50	0,46
HAUTE TECHNOLOGIE	311,90	0,24
SERVICES COLLECTIFS	214,42	0,55

LES 50 VALEURS DE L'EURO STOXX

	Code pays	Cours	% var. /préc.
ABN AMRO HOLDING	NL	17,12	-0,12
AEGON NV	NL	15,12	-0,13
AIR LIQUIDE	FR	136,80	0,22
ALCATEL A	FR	5,90	2,08
ALLIANZ N	AL	114,30	0,22
AVENTIS	FR	56,35	-1,74
AXA	FR	15,79	-0,38
BASF AG	AL	37,89	-0,21
BAYER	AL	23,08	-0,13
BAYR.HYP.U.VERBK	AL	15,85	0,51
BBVA	ES	10,47	0,19
BNP PARIBAS	FR	42,10	-0,09
BSCH	ES	6,93	0,43
CARREFOUR	FR	44,02	0,53
DAIMLERCHRYSLER N	AL	35,26	0,71
DANONE	FR	131,30	-0,45
DEUTSCHE BANK AG	AL	51,04	0,59
DEUTSCHE TELEKOM	AL	12,01	-0,17
E.ON	AL	43,10	0,96
ENDESA	ES	11,73	-0,59
ENEL	IT	4,97	0,40
ENI SPA	IT	14,00	-1,82
FORTIS	BE	17,94	-0,83
FRANCE TELECOM	FR	16,43	0,49
GENERALI ASS.	IT	19,11	-0,21
ING GROEP CVA	NL	19,00	-2,81
KONINKLIJKE AHOLD	NL	12,99	1,09
L'OREAL	FR	71,75	0,14
LVMH	FR	46,54	0,19
MUENCHENER RUECKV	AL	147,67	-0,29
NOKIA OYJ	FI	19,33	-0,10
PINAULT PRINTEMPS	FR	88,00	0,69
REPSOL YPF	ES	12,46	-0,08
ROY.PHILIPS ELECTR	NL	21,30	0,52
RWE	AL	28,73	0,38
SAINT GOBAIN	FR	28,83	-0,35
SANOFI-SYNTHELABO	FR	59,05	-1,42
SANPAOLO IMI	IT	7,45	-1,46
SIEMENS	AL	50,22	0,54
SOCIETE GENERALE A	FR	58,25	1,04
SUEZ	FR	18,62	0,27
TELECOM ITALIA	IT	8,16	-0,49
TELEFONICA	ES	10,25	0,79
TIM	IT	5,17	-0,77
TOTAL FINA ELF	FR	135,10	0,07
UNICREDITO ITALIAN	IT	4,08	0,00
UNILEVER CVA	NL	60,65	-0,57
VIVENDI UNIVERSAL	FR	14,75	-0,34
VOLKSWAGEN	AL	39,26	-0,98

ZONE EURO : FR (France), AL (Allemagne), ES (Espagne), IT (Italie), PT (Portugal), IR (Irlande), LU (Luxembourg), NL (Pays-Bas), AT (Autriche), FI (Finlande), BE (Belgique), GR (Grèce).
HORS ZONE EURO : CH (Suisse), NO (Norvège), SE (Suède), RU (Royaume-Uni), DK (Danemark).

FRANCFORT

25/11 : 93 millions d'euros échangés

Valeur	Cours de clôture (€)	% var.
Meilleures performances		
MUSICMUSICMUSIC	0,05	66,67
M&S ELEKTRONIK	0,03	50,00
ARNDT	0,26	44,44
AECO	0,17	41,67
COMROAD	0,26	30,00
CTS EVENTIM	2,55	22,60
ROESCH MEDIZIN	1,26	21,15
Plus mauvaises performances		
ABACHO	0,10	-47,37
RTV FAMILY ENTNTM	0,85	-29,17
UBAG UNTERN BETEIL	0,29	-21,62
METABOX	0,04	-20,00
CAPITALSTAGE	1,70	-17,07
VECTRON SYSTEMS AG	0,58	-15,94
ADVANCED MEDIEN	0,17	-10,53

TOKYO

26/11 : 1192 millions d'euros échangés

Valeur	Cours de clôture (¥)	% var.
Meilleures performances		
TDF CORP	129,00	21,70
JAC HOLDINGS	642,00	17,80
SANKYO SEIKI MFG	185,00	16,35
ENIX	2175,00	16,00
CATS	770,00	14,93
ANRITSU	525,00	14,88
SANIX	1162,00	14,48
Plus mauvaises performances		
KOJIMA IRON WORKS	50,00	-16,67
ECO TECH CONSTRUCT	22,00	-15,38
KUMAGAI GUMI	12,00	-14,29
DAIKI ENGINEERING	201,00	-13,73
GIKEN KOGYO	97,00	-13,39
SANSUI ELECTRIC	7,00	-12,50
FUJI UNIVANCE	214,00	-12,30

NEW YORK

Séance du 25/11

NYSE

1544 millions de titres échangés

Valeur	Cours de clôture ($)	% var.
3 M	128,65	-0,83
AM INTL GRP	65,10	-0,61
ALCOA	24,55	0,20
AOL TIME WARNER	16,21	2,01
AMERICAN EXPRESS	39,38	-0,33
AT&T (REGROUPE)	27,99	0,07
BANK OF AMERICA	71,20	-0,10
BOEING CO	33,49	-1,50
BRISTOL MYERS SQUI	26,74	0,91
CATERPILLAR	48,68	0,27
CITIGROUP	38,65	0,29
COCA-COLA	45,11	-0,66
COLGATE PALMOLIVE	51,04	-1,03
DOW CHEMICAL	29,87	3,07
DUPONT DE NEMOURS	43,70	1,39
EASTMAN KODAK	36,82	-1,10
EXXON MOBIL	34,60	1,11
FORD MOTOR	10,88	6,56
GENERAL ELECTRIC	26,80	1,32
GENERAL MOTORS	38,70	2,98
GILLETTE CO	30,77	-0,61
HEWLETT PACKARD	19,29	0,73
HOME DEPOT INC	25,45	1,19
HONEYWELL INTL	24,50	1,41
IBM	86,20	2,10
INTL PAPER	37,45	1,30
JOHNSON & JOHNSON	58,64	0,15
J.P.MORGAN CHASE	24,95	-0,16
LUCENT TECHNOLOGIE	1,84	21,85
MC DONALD'S CORP	18,23	-2,20
MERCK AND CO	60,31	2,17
MOTOROLA	10,52	0,10
NORTEL NETWORKS	2,91	12,79
PEPSICO	41,48	-1,31
PFIZER INC	31,61	-2,35
PHILIP MORRIS COS	37,57	1,32
PROCTER AND GAMBLE	85,64	-1,09
SBC COMMUNICATIONS	28,40	3,09
TEXAS INSTRUMENTS	19,52	1,56
UNITED TECHNOLOGIE	64,81	1,87
VERIZON COMM	41,00	2,50
WAL-MART STORES	53,82	0,11
WALT DISNEY COMPAN	19,64	0,56

NASDAQ

1955 millions de titres échangés

Valeur	Cours de clôture ($)	% var.
ALTERA CORP	14,88	7,21
AMAZON.COM	24,25	1,08
AMGEN INC	46,82	-1,33
APPLIED MATERIALS	17,03	1,07
BED BATH & BEYOND	35,11	0,57
CISCO SYSTEMS	14,89	0,00
COMCAST A SPECIAL	24,92	-0,72
CONCORD EFS	13,95	-1,27
DELL COMPUTER	28,67	0,21
EBAY	69,00	-1,56
FLEXTRONICS INTL	11,85	6,28
GEMSTAR TV GUIDE	3,99	-4,09
GENZYME	31,30	3,71
INTEL CORP	20,48	2,25
INTUIT	53,71	1,34
JDS UNIPHASE	3,31	6,60
LINEAR TECHNOLOGY	34,96	4,36
MAXIM INTEGR PROD	42,94	2,48
MICROSOFT	58,21	0,02
ORACLE CORP	11,91	2,85
PAYCHEX	28,74	-1,37
PEOPLESOFT INC	20,02	0,15
QUALCOMM INC	41,90	3,00
SIEBEL SYSTEMS	8,57	-2,07
STARBUCKS CORP	22,01	0,92
SUN MICROSYSTEMS	3,80	-1,81
VERITAS SOFTWARE	20,05	3,67
WORLDCOM	0,23	8,10
XILINX INC	24,75	2,36
YAHOO INC	18,39	-0,05

LONDRES

25/11 : 2630 millions d'euros échangés

Valeur	Cours de clôture (£)	% var.
Meilleures performances		
BRITISH ENERGY	0,13	32,50
MYTRAVEL GROUP	0,33	26,92
KINGSTON COMM.	0,57	9,62
EIDOS PLC	1,54	6,21
BRAMBLES INDUSTRIE	1,38	5,54
SKYEPHARMA	0,46	5,11
EASYJET	3,90	4,84
Plus mauvaises performances		
BALTIMORE TECHNOL	0,05	-9,09
PACE MICRO TECH	0,20	-6,98
CARPHONE WAREHOUSE	0,99	-6,64
COLT TELECOM GROUP	0,45	-6,25
ROYAL AND SUN ALLI	1,32	-6,21
SECURICOR	0,70	-6,04
BATM ADVANCED COMM	0,16	-5,88

PARIS

25/11 : volume d'échange non disponible

Valeur	Cours de clôture (€)	% var.
Meilleures performances		
CREDIT LYONNAIS	46,92	20,49
DOW JONES STOXX 50	27,02	7,44
FRANCE TELECOM	16,35	6,24
UBI SOFT ENTERTAIN	15,92	5,08
EASYETF GLOBAL TIT	21,34	4,86
BUSINESS OBJECTS	19,18	4,81
VIVENDI UNIVERSAL	14,80	4,37
Plus mauvaises performances		
BNP PARIBAS	42,14	-7,57
NEOPOST	29,07	-6,38
GENESYS	2,38	-4,80
SUEZ	18,57	-4,38
CLUB MEDITERRANEE	23,91	-4,28
AVENTIS	57,35	-3,69
CREDIT AGRICOLE	17,40	-3,60

MARCHÉ DES CHANGES 26/11, 9h42

	Dollar	100 Yens	Euro	Livre	Franc S.
NEW YORK ($)		0,81897	**0,99020**	1,56190	0,67186
TOKYO (¥)	122,10500		**120,91000**	190,70000	82,02773
PARIS (€)	1,00990	0,82710		1,57740	0,67840
LONDRES (£)	0,64025	0,52438	**0,63395**		0,43018
ZURICH (FR. S.)	1,48840	1,21910	**1,47395**	2,32460	

COURS DE L'EURO

	Achat	Vente
COURONNE DANOISE	7,4216	7,4320
COURONNE NORVÉG.	7,2940	7,3043
COURONNE SUÉDOISE	9,0164	9,0314
COURONNE TCHÉQUE	30,4689	30,9950
DOLLAR AUSTRALIEN	1,7642	1,7691
DOLLAR CANADIEN	1,5571	1,5601
DOLLAR HONGKONG	7,7178	7,7266
DOLLAR NÉO-ZÉLAND.	1,9814	1,9854
FORINT HONGROIS	235,7762	236,7575
LEU ROUMAIN	33344,0000	33410,0000
ROUBLE	31,5318	31,5736

EURO à 6 mois

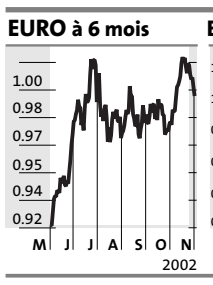

EURO à 5 jours

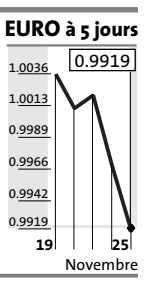

TAUX

TAUX D'INTÉRÊTS LE 26/11

	Taux j.le j.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans
FRANCE	3,30	3,05	4,66	5,09
ROYAUME-UNI	3,30	4,00	4,72	4,71
ITALIE	3,30	3,05	4,78	5,24
ALLEMAGNE	3,30	3,05	4,55	5,11
JAPON	0,05	0,07	0,96	1,59
ÉTATS-UNIS	1,31	1,43	4,21	5,23
SUISSE	0,65	0,74	2,64	3,38

MARCHÉS A TERME LE 26/11, 9h42

	Echéance	Premier prix	Dernier prix	Contrats ouverts
PARIS				
CAC 40 TER.	11/2	3281,50	3294,50	539369
EURO NOTIO.	12/2		92,28	0
EURO ST. 50	9/2		2639,00	1987
FRANCFORT				
BUND 10 ANS	12/2	111,08	111,04	691082
LONDRES				
EURIBOR 3M.	12/2	97,06	97,07	695172
NEW YORK				
DOW JONES	12/2	8825,00	8825,00	32709
S. & POORS	12/2	929,10	929,80	545095

TAUX COURANTS

Taux de base bancaire	6,60 %
Taux des oblig. des sociétés privées	5,40 %
Taux d'intérêt légal	4,26 %
Crédit immobilier à taux fixe	
taux effectif moyen	6,04 %
usure	8,05 %
Crédit immobilier à taux variable	
taux effectif moyen	5,99 %
usure	7,99 %
Crédit consommation (- de 1 524 euros)	
taux effectif moyen	16,47 %
usure	21,96 %
Crédit renouvelable, découverts	
taux effectif moyen	13,10 %
usure	17,47 %
Crédit consommation (+ de 1 524 euros)	
taux effectif moyen	8,48 %
usure	11,31 %
Crédit aux entreprises (+ de 2ans)	
moyenne taux variable	5,65 %
usure taux variable	7,53 %
moyenne taux fixe	6,19 %
usure taux fixe	8,25 %

(Taux de l'usure : taux maximum légal)

OR

MARDI 26 NOVEMBRE 9h42

	Cours	% var.
OR FIN KILO BARRE	10250,00	0,99
OR FIN LINGOT	10390,00	2,26
ONCE D'OR EN DOLLAR	317,45	-0,08
PIÈCE 20 FR. FRANCAIS	59,00	0,68
PIÈCE 20 FR. SUISSE	59,00	0,68
PIÈCE UNION LAT. 20	59,50	1,54
PIÈCE 10 US$	199,00	1,40
PIÈCE 20 US$	370,25	0,00
PIÈCE 50 PESOS MEXICAINS	385,00	1,05

DENRÉES

MARDI 26 NOVEMBRE 9h42

	Cours	% var.
BLE ($ CHICAGO)	384,00	2,13
CACAO ($ NEW YORK)	1700,00	-1,90
CAFE (£ LONDRES)	791,00	-2,35
COLZA (€ PARIS)	284,00	0,53
MAÏS ($ CHICAGO)	245,00	-1,11
ORGE (£ LONDRES)	62,65	0,00
JUS D'ORANGE ($ NEW YORK)	1,02	-0,05
SUCRE BLANC (£ LONDRES)	207,00	-0,29
SOJA TOURT. ($ CHICAGO)	167,80	0,06

MÉTAUX

MARDI 26 NOVEMBRE 9h42

	Cours	% var.
LONDRES		
ALUMINIUM COMPTANT ($)	1385,00	0,36
ALUMINIUM À 3 MOIS ($)	1393,52	0,40
CUIVRE COMPTANT ($)	1607,50	-0,03
CUIVRE À 3 MOIS ($)	1624,48	-0,08
ETAIN COMPTANT ($)	4275,00	0,00
ETAIN À 3 MOIS ($)	4309,90	0,18
NICKEL COMPTANT ($)	7410,00	0,75
NICKEL À 3 MOIS ($)	7420,00	1,04
PLOMB COMPTANT ($)	451,50	-0,88
PLOMB À 3 MOIS ($)	456,03	-0,27
ZINC COMPTANT ($)	782,50	0,32
ZINC À 3 MOIS ($)	794,40	0,42
NEW YORK		
ARGENT À TERME ($)	4,47	-1,61
PLATINE À TERME ($)	584,50	-0,92

PÉTROLE

MARDI 26 NOVEMBRE 9h42

	Cours	% var.
BRENT (LONDRES)	25,05	0,72
WTI (NEW YORK)	26,08	-2,40
LIGHT SWEET CRUDE	26,08	-2,54

MARCHÉS FRANÇAIS

PREMIER MARCHÉ

VALEURS FRANCAISES

Mardi 26 novembre 9h30

Valeur	Dernier cours	Cours préc.	% var. /préc.	% var. 31/12	Plus haut	Plus bas	Divid. net	Code sicovam
ACCOR	**34,70**	34,61	**0,26**	-15,01	**49,00**	26,75	**1,05**	12040
AFFINE	**39,00**	39,00	**n/d**	5,69	**40,05**	30,34	**1,20**	3610
AGF	**35,82**	36,03	**-0,58**	-33,54	**58,50**	22,75	**2,00**	12592
AIR FRANCE GPE NOM	**12,76**	12,89	**-1,01**	-22,38	**21,19**	7,09	**0,10**	3112
AIR LIQUIDE	**136,50**	136,50	**n/d**	-2,43	**160,00**	111,60	**3,20**	12007
ALCATEL A	**5,84**	5,78	**1,04**	-69,58	**21,62**	2,05	**0,16**	13000
ALCATEL O	**4,28**	4,29	**-0,23**	-44,55	**9,62**	1,61	**0,10**	13015
ALSTOM	**7,26**	7,16	**1,40**	-37,84	**15,24**	3,25	**0,55**	12019
ALTRAN TECHNO. #	**6,13**	6,00	**2,17**	-87,92	**66,40**	2,53	**0,20**	3463
ARBEL#	**2,30**	2,35	**-2,13**	-25,80	**7,50**	1,62	**0,53**	3588
AREVA CIP	**155,00**	155,10	**-0,06**	-2,82	**201,00**	116,00	**6,20**	4524
ASF	**24,92**	24,40	**2,13**	n/d	**28,20**	22,51	**n/d**	18415
ATOS ORIGIN	**35,36**	35,00	**1,03**	-51,92	**94,40**	21,50	**n/d**	5173
AVENTIS	**56,00**	57,35	**-2,35**	-29,78	**85,95**	47,60	**0,58**	13046
AXA	**15,80**	15,85	**-0,32**	-32,68	**26,09**	8,80	**0,56**	12062
BACOU DALLOZ	**88,50**	89,00	**-0,56**	0,56	**138,00**	68,00	**0,90**	6089
BAIL INVESTIS.CA	**140,10**	140,60	**-0,36**	15,68	**147,00**	121,00	**7,58**	12018
BEGHIN SAY	**36,43**	36,43	**n/d**	-10,71	**45,90**	35,20	**1,70**	4455
BIC	**31,00**	31,44	**-1,40**	-19,18	**44,66**	27,21	**0,36**	12096
BNP PARIBAS	**41,89**	42,14	**-0,59**	-16,63	**61,85**	27,50	**1,20**	13110
BOLLORE	**249,00**	249,00	**n/d**	3,66	**262,00**	225,50	**3,50**	12585
BOLLORE INV.	**45,00**	45,00	**n/d**	-12,36	**55,00**	35,23	**0,25**	3929
BONGRAIN	**43,30**	43,30	**n/d**	-3,77	**59,80**	35,96	**1,45**	12010
BOUYGUES	**29,28**	29,18	**0,34**	-20,43	**38,95**	20,40	**0,36**	12050
BULL#	**0,48**	0,46	**4,35**	-60,97	**1,36**	0,34	**n/d**	5260
BURELLE (LY)	**n/d**	61,55	**n/d**	24,01	**68,00**	49,63	**0,60**	6113
BUSINESS OBJECTS	**19,27**	19,18	**0,47**	-48,68	**51,00**	9,06	**n/d**	12074
CANAL +	**4,28**	4,32	**-0,93**	19,55	**4,79**	3,43	**0,18**	12546
CAP GEMINI	**30,00**	29,98	**0,07**	-63,00	**90,70**	12,85	**0,40**	12533
CARBONE-LORRAINE	**25,00**	24,62	**1,54**	-16,66	**39,48**	20,10	**0,80**	3962
CARREFOUR	**44,05**	43,79	**0,59**	-24,57	**58,80**	36,33	**0,56**	12017
CASINO GUICH.ADP	**50,20**	50,45	**-0,50**	-19,68	**67,30**	42,50	**1,58**	12113
CASINO GUICHARD	**68,05**	68,60	**-0,80**	-21,46	**89,90**	58,55	**1,54**	12558
CASTORAMA DUBOIS	**65,15**	65,60	**-0,69**	n/d	**66,95**	65,00	**n/d**	12420
CEGID (LY)	**39,45**	39,47	**-0,05**	-49,64	**90,50**	34,01	**2,30**	12470
CEREOL	**32,06**	32,42	**-1,11**	12,68	**36,40**	28,00	**0,65**	4456
CFF.RECYCLING	**43,00**	43,20	**-0,46**	7,50	**49,88**	35,00	**2,08**	3905
CHARGEURS	**24,00**	24,00	**n/d**	-3,96	**30,66**	21,50	**3,00**	13069
CHRISTIAN DIOR	**36,05**	36,00	**0,14**	4,58	**47,63**	24,21	**0,50**	13040
CIC -ACTIONS A	**122,80**	122,80	**n/d**	1,90	**135,00**	118,10	**2,36**	12005
CIMENTS FRANCAIS	**51,00**	50,95	**0,10**	6,25	**53,50**	46,02	**1,40**	12098
CLARINS	**40,39**	39,66	**1,84**	-36,29	**72,50**	26,11	**0,65**	13029
CLUB MEDITERRANEE	**24,50**	23,91	**2,47**	-40,24	**56,40**	17,32	**1,00**	12156
CNP ASSURANCES	**35,70**	35,14	**1,59**	n/d	**43,98**	31,50	**1,39**	12022
COFACE SVN CA	**45,51**	47,00	**-3,17**	-3,98	**64,00**	40,01	**1,47**	12099
COFLEXIP	**94,50**	94,40	**0,11**	-40,56	**172,00**	75,15	**0,31**	13064
COLAS	**69,30**	69,00	**0,43**	9,39	**75,95**	62,00	**2,80**	12163
CREDIT AGRICOLE	**17,12**	17,40	**-1,61**	-3,76	**24,70**	13,46	**0,55**	4507
CRED.FON.FRANCE	**16,17**	16,18	**-0,06**	11,21	**16,80**	13,05	**0,40**	12081
CREDIT LYONNAIS	**47,44**	46,92	**1,11**	26,50	**50,25**	27,65	**0,75**	18420
CS COM.ET SYSTEMES	**6,09**	6,25	**-2,56**	-26,62	**12,25**	5,76	**n/d**	7896
DANONE	**131,30**	131,90	**-0,45**	-4,16	**150,40**	109,40	**2,06**	12064
DASSAULT-AVIATION	**294,70**	289,50	**1,80**	-7,03	**425,00**	281,10	**6,50**	12172
DASSAULT SYSTEMES	**28,00**	28,70	**-2,44**	-48,14	**59,40**	15,19	**0,33**	13065
DEV.R.N-P.CAL LI #	**14,60**	14,50	**0,69**	1,38	**16,90**	13,00	**0,55**	12423
DEVEAUX(LY)#	**70,10**	70,10	**n/d**	-12,91	**78,00**	54,85	**3,00**	6100
DIDOT-BOTTIN	**n/d**	78,75	**n/d**	29,09	**88,00**	61,10	**2,74**	3747
DMC (DOLLFUS MI)	**7,26**	6,09	**19,21**	-3,07	**11,48**	3,43	**0,61**	12133
DYNACTION	**23,99**	22,50	**6,62**	-10,81	**32,40**	17,50	**0,50**	13035
EIFFAGE	**74,60**	74,20	**0,54**	9,06	**97,40**	67,00	**2,10**	13045
ELECT.MADAGASCAR	**20,50**	20,02	**2,40**	0,24	**22,68**	15,91	**1,50**	3571
ELIOR SVN SCA	**5,78**	5,74	**0,70**	-28,28	**9,88**	3,13	**0,07**	12127
ENTENIAL(EX CDE)	**32,50**	32,10	**1,25**	28,20	**35,89**	25,35	**0,54**	12093
ERAMET	**19,20**	19,20	**n/d**	-44,50	**39,80**	13,90	**0,60**	13175
ESSILOR INTL	**39,51**	39,50	**0,03**	16,37	**45,57**	31,20	**0,41**	12166
ESSO	**80,50**	81,50	**-1,23**	0,37	**96,80**	78,00	**3,25**	12066
EULER ET HERMES	**21,25**	21,25	**n/d**	-48,62	**46,13**	16,00	**1,40**	12130
EURAZEO	**48,00**	47,95	**0,10**	-21,18	**60,80**	38,03	**1,00**	12112
EURO DISNEY SCA	**0,45**	0,46	**-2,17**	-48,86	**1,21**	0,40	**n/d**	12587
EUROTUNNEL	**0,67**	0,66	**1,52**	-40,70	**1,18**	0,62	**n/d**	12537
FAURECIA	**41,70**	41,15	**1,34**	-29,32	**61,40**	33,00	**0,91**	12114
F.F.P. (NY)	**108,00**	107,40	**0,56**	11,28	**132,50**	82,00	**2,20**	6478
FIMALAC	**27,30**	26,80	**1,87**	-32,25	**50,50**	23,66	**1,40**	3794
FINAXA	**56,70**	56,75	**-0,09**	-28,36	**107,50**	33,50	**2,24**	3313
FONC.LYON.#	**29,40**	29,10	**1,03**	10,11	**32,60**	25,00	**1,00**	3340
FRANCE TELECOM	**16,32**	16,35	**-0,18**	-63,65	**48,16**	6,75	**1,00**	13330
FROMAGERIES BEL	**n/d**	106,70	**n/d**	6,75	**120,00**	91,80	**2,22**	12185
GALERIES LAFAYETTE	**123,00**	123,00	**n/d**	-19,55	**168,90**	96,00	**0,90**	12124
GAUMONT #	**43,10**	44,00	**-2,05**	4,61	**53,70**	39,00	**0,57**	3489
GECINA	**98,50**	99,95	**-1,45**	7,65	**104,00**	85,60	**3,60**	13151
GENERALE DE SANTE	**9,75**	10,00	**-2,50**	-32,10	**17,85**	8,00	**n/d**	4447
GEOPHYSIQUE	**18,99**	18,50	**2,65**	-46,12	**50,05**	13,35	**1,22**	12016
GFI INFORMATIQUE	**5,39**	5,35	**0,75**	-55,26	**13,34**	2,14	**0,15**	6337
GRANDVISION	**17,50**	17,50	**n/d**	14,75	**20,10**	15,05	**0,30**	5297
GROUPE GASCOGNE	**73,85**	73,30	**0,75**	-0,47	**86,00**	66,80	**2,70**	12441
GROUPE PARTOUCHE #	**66,00**	66,00	**n/d**	-11,11	**84,20**	57,35	**0,80**	5354
GUYENNE GASCOGNE	**n/d**	81,50	**n/d**	-4,11	**92,95**	74,00	**1,70**	12028
HAVAS	**4,88**	4,87	**0,21**	-39,97	**11,00**	2,80	**0,17**	12188
IMERYS	**119,20**	119,40	**-0,17**	10,57	**139,00**	98,00	**3,70**	12085
IMMEUBLES DE FCE	**n/d**	24,00	**n/d**	9,09	**25,00**	19,80	**0,30**	12037
IMMOBANQUE NOM.	**128,00**	128,00	**n/d**	n/d	**132,50**	118,00	**7,92**	5793
INFOGRAMES ENTER.	**3,77**	3,56	**5,90**	-70,88	**15,98**	1,06	**n/d**	5257
INGENICO	**10,25**	10,05	**1,99**	-50,09	**25,90**	5,13	**0,15**	12534
JC DECAUX	**10,97**	11,30	**-2,92**	-12,58	**15,40**	9,06	**n/d**	7791
KAUFMAN ET BROAD	**17,80**	17,89	**-0,50**	7,87	**23,63**	15,27	**0,92**	12105
KLEPIERRE	**129,00**	129,90	**-0,69**	20,22	**134,60**	108,20	**3,10**	12196
LAFARGE	**80,20**	79,60	**0,75**	-23,54	**111,20**	67,00	**2,30**	12053
LAGARDERE	**44,56**	44,72	**-0,36**	-5,19	**54,85**	35,50	**0,82**	13021
LEBON (CIE)	**n/d**	54,00	**n/d**	7,56	**59,00**	48,75	**2,30**	12129
LEGRAND ORD.	**140,50**	141,70	**-0,85**	-2,43	**180,00**	118,00	**0,93**	12061
LEGRAND ADP	**n/d**	108,20	**n/d**	-12,74	**143,20**	101,10	**1,49**	12528
LEGRIS INDUST.	**21,95**	21,60	**1,62**	-0,22	**25,39**	18,01	**0,70**	12590
LIBERTY SURF	**2,15**	2,17	**-0,92**	-24,56	**3,80**	2,10	**n/d**	7508
LOCINDUS	**31,70**	31,75	**-0,16**	0,63	**35,97**	25,81	**8,76**	12135
L'OREAL	**71,60**	71,65	**-0,07**	-11,49	**88,30**	60,55	**0,54**	12032
LOUVRE #	**61,00**	60,00	**1,67**	-2,86	**83,40**	50,00	**1,30**	3311
LUCIA	**n/d**	12,50	**n/d**	-3,84	**14,13**	9,10	**1,83**	3630
LVMH MOET HEN.	**46,39**	46,45	**-0,13**	1,50	**61,60**	31,61	**0,53**	12101
MARIONNAUD PARFUM.	**38,81**	39,04	**-0,59**	-28,65	**57,60**	34,01	**n/d**	6494
MATUSSIERE FOREST.	**7,10**	7,10	**n/d**	-20,13	**9,85**	4,77	**0,22**	6057
MAUREL ET PROM	**22,60**	22,50	**0,44**	45,80	**24,99**	15,10	**0,91**	5107
METALEUROP	**1,90**	1,89	**0,53**	-38,31	**4,90**	1,59	**0,61**	12038
MICHELIN	**33,65**	33,81	**-0,47**	-9,17	**45,05**	24,50	**0,85**	12126
MONTUPET SA	**13,95**	13,89	**0,43**	33,74	**16,40**	9,12	**0,17**	3704
CONTIN.ENTREPR.	**n/d**	35,50	**n/d**	-20,58	**46,90**	31,00	**0,70**	3664
NATEXIS BQ POP.	**78,70**	79,50	**-1,01**	-18,78	**97,50**	70,00	**2,50**	12068
NEOPOST	**29,50**	29,07	**1,48**	-9,84	**44,50**	24,09	**n/d**	12056
NEXANS	**14,00**	14,00	**n/d**	-13,63	**24,90**	9,15	**0,43**	4444
NORBERT DENTRES.	**21,15**	20,68	**2,27**	-5,36	**29,69**	16,80	**0,60**	5287
NRJ GROUP	**17,97**	17,75	**1,24**	-14,18	**26,00**	12,60	**0,28**	12169
OBERTHUR CARD SYS.	**1,83**	1,85	**-1,08**	-79,55	**9,40**	1,19	**n/d**	12413
ORANGE	**7,20**	7,25	**-0,69**	-29,27	**10,74**	4,19	**n/d**	7919
OXYG.EXT-ORIENT.	**74,50**	73,50	**1,36**	5,22	**85,20**	66,50	**15,50**	3117
PECHINEY ACT ORD A	**33,45**	33,35	**0,30**	-42,22	**63,80**	24,50	**1,00**	13290
PECHINEY B PRIV.	**35,50**	34,60	**2,60**	-34,74	**59,60**	26,40	**1,79**	3640
PENAUILLE POLY.#	**6,90**	6,70	**2,99**	-82,53	**45,59**	3,23	**0,28**	5338
PERNOD-RICARD	**92,50**	93,10	**-0,64**	6,32	**106,90**	81,30	**1,00**	12069
PEUGEOT	**45,53**	45,60	**-0,15**	-4,64	**60,80**	32,20	**1,15**	12150
PINAULT-PRINT.RED.	**88,30**	87,40	**1,03**	-38,93	**154,69**	53,90	**2,30**	12148
PLASTIC OMN.(LY)	**n/d**	67,00	**n/d**	13,55	**96,00**	59,05	**1,20**	12457
PROVIMI	**13,40**	13,33	**0,53**	-37,14	**24,70**	13,30	**0,20**	4458
PSB INDUSTRIES LY	**n/d**	80,00	**n/d**	-10,61	**92,70**	70,80	**3,80**	6032
PUBLICIS GR. SA #	**23,60**	24,14	**-2,24**	-20,67	**39,90**	16,70	**0,22**	13057
REMY COINTREAU	**30,00**	29,55	**1,52**	20,62	**35,00**	24,87	**0,90**	13039
RENAULT	**48,95**	49,29	**-0,69**	23,57	**57,45**	34,60	**0,92**	13190
REXEL	**37,90**	37,24	**1,77**	-42,53	**75,40**	25,50	**2,22**	12595
RHODIA	**7,17**	7,27	**-1,38**	-20,15	**12,40**	5,75	**0,12**	12013
ROUGIER #	**48,20**	48,20	**n/d**	-15,51	**66,50**	45,50	**3,00**	3764
RUE IMPERIALE (LY)	**n/d**	127,20	**n/d**	-17,93	**182,00**	117,20	**21,19**	12400
SADE (NY)	**n/d**	52,90	**n/d**	15,00	**57,50**	45,20	**2,80**	12431
SAGEM S.A.	**74,25**	74,00	**0,34**	8,00	**79,95**	50,30	**0,60**	7327
SAINT-GOBAIN	**28,85**	28,93	**-0,28**	-31,90	**49,05**	18,57	**4,50**	12500
SALVEPAR (NY)	**n/d**	44,01	**n/d**	-12,41	**58,10**	41,00	**1,50**	12435
SANOFI SYNTHELABO	**59,10**	59,90	**-1,34**	-29,47	**84,30**	49,78	**0,66**	12057
SCHNEIDER ELECTRIC	**48,20**	48,30	**-0,21**	-10,74	**59,85**	37,16	**1,60**	12197
SCOR SVN	**8,05**	8,06	**-0,12**	-77,26	**46,80**	5,50	**0,30**	13030
S.E.B.	**86,50**	87,00	**-0,57**	38,06	**96,05**	61,00	**2,00**	12170
SEITA	**n/d**	64,10	**n/d**	32,98	**64,80**	45,10	**1,84**	13230
SELECTIBAIL(EXSEL)	**17,00**	17,00	**n/d**	6,78	**18,50**	15,33	**1,48**	12599
SIDEL	**44,00**	44,00	**n/d**	-12,00	**53,00**	27,01	**n/d**	13060
SILIC	**169,30**	170,40	**-0,65**	7,97	**189,00**	148,00	**7,10**	5091
SIMCO	**85,50**	86,50	**-1,16**	n/d	**86,50**	82,70	**n/d**	12180
SKIS ROSSIGNOL	**9,10**	9,10	**n/d**	-37,15	**15,90**	8,40	**0,28**	12041
SOCIETE GENERALE	**58,10**	57,65	**0,78**	-7,55	**81,40**	36,71	**2,10**	13080
SODEXHO ALLIANCE	**25,68**	25,78	**-0,39**	-46,51	**49,70**	18,11	**0,56**	12122
SOMFY (EX DAMART)	**n/d**	102,00	**n/d**	52,32	**109,00**	66,04	**3,80**	12049
SOPHIA	**31,76**	31,80	**-0,13**	5,23	**32,98**	27,66	**1,52**	12077
SOPRA GROUP CA#	**21,85**	21,85	**n/d**	-43,62	**59,20**	10,01	**0,80**	5080
SPIR COMMUNIC. #	**74,90**	75,25	**-0,47**	-3,97	**91,00**	66,80	**3,00**	13173
SR TELEPERFORMANCE	**19,34**	19,47	**-0,67**	-17,70	**29,68**	12,96	**0,18**	5180
STERIA GROUPE #	**13,00**	12,90	**0,78**	-56,37	**38,80**	4,80	**0,18**	7291
SUCR.PITHIVIERS	**381,00**	386,00	**-1,30**	-1,09	**445,00**	360,00	**13,00**	3331
SUEZ	**18,75**	18,57	**0,97**	-44,85	**34,90**	13,18	**0,71**	12052
TAITTINGER	**129,00**	130,00	**-0,77**	-0,69	**159,50**	106,60	**2,45**	3720
TECHNIP-COFLEXIP	**73,85**	72,50	**1,86**	-50,76	**162,90**	49,00	**3,30**	13170
TF1	**29,20**	29,11	**0,31**	2,85	**36,88**	19,57	**0,65**	5490
THALES	**27,57**	27,51	**0,22**	-28,85	**46,20**	23,05	**0,70**	12132
THOMSON	**20,39**	20,47	**-0,39**	-40,89	**37,15**	12,05	**n/d**	18453
TOTAL FINA ELF	**135,10**	135,00	**0,07**	-15,77	**179,40**	121,20	**3,80**	12027
TRANSICIEL #	**9,33**	9,05	**3,09**	-73,10	**40,56**	2,80	**0,55**	6271
UBI SOFT ENTERTAIN	**16,55**	15,92	**3,96**	-55,86	**39,97**	7,12	**n/d**	5447
UNIBAIL (CA)	**65,50**	66,00	**-0,76**	14,81	**70,90**	54,00	**1,70**	12471
UNILOG	**34,80**	34,06	**2,17**	-49,08	**90,00**	14,08	**0,45**	3466
VALEO	**30,90**	30,90	**n/d**	-31,02	**53,00**	23,00	**0,70**	13033
VALLOUREC	**54,00**	53,65	**0,65**	1,40	**71,40**	43,80	**2,10**	12035
VINCI	**59,00**	58,70	**0,51**	-10,38	**74,90**	55,35	**1,70**	12548
VIVARTE	**34,50**	35,20	**-1,99**	7,40	**36,00**	29,30	**1,98**	13041
VIVENDI ENVIRON.	**25,00**	24,58	**1,71**	-32,50	**38,76**	17,18	**0,55**	12414
VIVENDI UNIVERSAL	**14,78**	14,80	**-0,14**	-75,96	**64,40**	8,62	**1,00**	12777
WANADOO	**4,84**	4,72	**2,54**	-14,03	**6,70**	2,94	**n/d**	12415
WENDEL INVEST.	**23,00**	23,16	**-0,69**	n/d	**36,40**	16,57	**2,20**	12120
WORMS & CIE NOM	**17,89**	17,74	**0,85**	-8,25	**21,02**	14,50	**0,56**	6336
ZODIAC	**21,55**	21,85	**-1,37**	5,68	**28,85**	16,82	**5,20**	12568

VALEURS INTERNATIONALES ZONE EURO

ALTADIS	**20,11**	20,08	**0,15**	5,39	**24,63**	17,55	**0,28**	12975
AMADEUS PRIV. A	**5,11**	5,08	**0,59**	-22,22	**8,44**	3,26	**0,05**	12823
ARCELOR	**12,48**	12,48	**n/d**	n/d	**16,69**	8,40	**n/d**	5786
B.A.S.F. #	**n/d**	38,01	**n/d**	-10,12	**49,90**	30,12	**1,03**	12807
BAYER #	**23,00**	23,30	**-1,29**	-34,49	**40,52**	17,05	**0,71**	12806
DEUTSCHE BANK #	**50,60**	50,30	**0,60**	-36,23	**82,60**	35,67	**1,03**	12804
DEXIA	**12,65**	12,51	**1,12**	-21,91	**18,95**	8,22	**0,36**	12822
EADS(EX-AERO.MAT.)	**12,55**	12,46	**0,72**	-7,99	**18,45**	8,67	**0,38**	5730
EQUANT N.V.	**5,55**	5,43	**2,21**	-58,76	**14,95**	2,26	**n/d**	12701
EURONEXT N.V	**21,60**	21,78	**-0,83**	1,64	**25,00**	17,78	**0,26**	5777
GEMPLUS INTL	**1,05**	1,02	**2,94**	-63,02	**3,08**	0,37	**n/d**	5768
NOKIA A	**19,30**	19,16	**0,73**	-32,75	**30,32**	10,55	**0,27**	5838
ROYAL DUTCH #	**43,48**	43,68	**-0,46**	-23,24	**63,15**	39,38	**0,54**	13950
ROYAL PHILIPS 0.20	**21,30**	21,00	**1,43**	-35,61	**36,07**	12,51	**0,27**	13955
SIEMENS #	**50,50**	50,00	**1,00**	-31,84	**79,75**	30,50	**0,74**	12805
STMICROELECTRONICS	**25,40**	24,98	**1,68**	-29,54	**39,70**	11,10	**0,03**	12970
TELEFONICA #	**10,15**	10,08	**0,69**	-30,38	**15,32**	7,31	**0,28**	12811
UNILEVER NV #	**60,75**	60,70	**0,08**	-7,81	**72,40**	48,85	**0,41**	13953

VALEURS INTERNATIONALES HORS ZONE EURO

ERICSSON #	**1,07**	1,09	**-1,83**	-75,34	**4,79**	0,36	**0,04**	12905
GENERAL ELECT. #	**27,00**	26,70	**1,12**	-41,48	**47,80**	21,53	**0,16**	12943
HSBC HOLDINGS	**11,55**	11,57	**-0,17**	-13,28	**14,10**	10,10	**0,21**	12976
I.B.M #	**86,90**	85,90	**1,16**	-37,83	**141,90**	54,65	**0,13**	12964
KINGFISHER SICO.	**3,85**	3,80	**1,32**	-20,61	**5,27**	2,51	**0,05**	22046
MERCK AND CO #	**60,75**	60,20	**0,91**	-10,39	**73,20**	38,00	**0,31**	12909
NESTLE SA NOM. #	**208,70**	207,40	**0,63**	-12,67	**272,90**	186,50	**2,84**	13911
PHILIP MORRIS #	**37,39**	37,63	**-0,64**	-28,78	**62,25**	36,00	**0,56**	12928
SCHLUMBERGER #	**43,73**	42,85	**2,05**	-31,56	**70,95**	33,87	**0,19**	12936
SONY CORP. #	**44,79**	44,30	**1,11**	-13,19	**65,45**	40,11	**0,09**	12903

Cours en euros. VALEURS INTERNATIONALES ZONE EURO et HORS ZONE EURO : une sélection.
◗ : valeur pouvant bénéficier du service de règlement différé (SRD). En gras : CAC40. # : valeur faisant l'objet d'un contrat d'animation. Plus haut et plus bas : depuis le 1/1/2002. n/d : valeur non disponible.

NOUVEAU MARCHÉ

25/11 : volume d'échange non disponible

Valeur	Cours de clôture (€)	% var.
Meilleures performances		
SODITECH ING.	1,19	40,00
PROLOGUE SOFTWARE#	0,76	33,33
ACCESS COMMERCE #	1,19	17,82
CHEMUNEX	0,38	15,15
CONSODATA	4,99	13,41
RECIF #	1,98	12,50
OLITEC #	3,83	11,66
PRISMAFLEX INTER.#	11,35	11,27
EUROFINS SCIENT.	11,60	10,16
DURAN DUBOI #	2,41	9,55
MILLIMAGES	4,18	9,14
VISIODENT #	1,56	9,09
IGE +XAO #	9,80	8,89
STACI #	1,60	8,84
Plus mauvaises performances		
WESTERN TELECOM #	0,30	-11,76
ALDETA #	1,71	-10,00
HIGH BS02	1,20	-8,40
OXIS INTL RGPT #	0,11	-8,33
GUILLEMOT #	1,56	-8,24
V CON TELEC.NOM.#	0,36	-7,69
ASTRA #	0,28	-6,67
QUALIFLOW #	1,17	-6,40
CONSORS FRANCE #	0,85	-5,56
HI MEDIA	0,37	-5,13
DALET #	0,78	-4,88
GENESYS #	2,38	-4,80
SYSTRAN	1,00	-4,76
SYNELEC #	4,00	-4,53
Plus forts volumes d'échange		
AUFEMININ.COM	1,70	5,59
AVENIR TELECOM #	0,79	-2,47
BELVEDERE	34,00	3,03
CARRERE GROUP	13,90	-0,36
CEREP #	8,75	0,57
ESI GROUP	9,45	5,00
EUROFINS SCIENT.	11,60	10,16
GAUDRIOT #	17,00	2,41
HIGHWAVE OPTICAL	0,73	1,39
ILOG #	7,48	2,47
IPSOS #	57,90	-0,17
MEDIDEP #	17,50	-0,46
METROLOGIC GROUP #	24,40	8,69
NETGEM	2,27	3,65
NICOX #	16,55	3,12
PROLOGUE SOFTWARE#	0,76	33,33
PROSODIE #	14,29	5,77
SOI TEC SILICON #	3,20	-3,32
VALTECH	0,66	1,54
WAVECOM #	31,01	0,03

(Publicité)

SECOND MARCHÉ

25/11 : volume d'échange non disponible

Valeur	Cours de clôture (€)	% var.
Meilleures performances		
SYS-COM	5,96	29,57
GUY COUACH	7,27	21,17
CORNEAL LABO	11,77	17,70
XRT SA#	0,52	13,04
BRICE	6,05	12,04
GROUPE DUARTE #	2,78	11,20
HOTELS DE PARIS	5,80	9,64
CIBOX INTER. NOM.	0,13	8,33
ASSYSTEM #	26,00	8,11
DESQUENNE GIRAL	13,41	7,62
GEODIS	26,95	7,37
PAUL PREDAULT	1,95	7,14
DANE-ELEC MEMORY #	1,46	6,57
ARKOPHARMA #	42,50	6,28
Plus mauvaises performances		
INT. COMPUTER #	0,80	-40,74
ICOM INFORMATIQUE	1,22	-18,67
SERF #	2,24	-18,55
CGBI ACT.DIV.	0,53	-11,67
ESR	6,30	-9,87
SUPRA	5,20	-9,57
DIGIGRAM	2,57	-7,89
MANUTAN INTER.	20,12	-7,71
MAITRE FOURNIL	10,05	-7,63
MARIE BRIZARD	50,00	-7,41
GROUPE OPEN	12,50	-6,72
BIGBEN INTERACTIVE	25,20	-6,32
THERMOCOMPACT #	8,00	-5,88
STEPH.KELIAN #	0,20	-4,76
Plus forts volumes d'échange		
ALAIN AFFLELOU	9,50	2,70
ALTEDIA	8,36	-0,12
ALTEN (SVN) #	8,10	-2,99
APRIL S.A.#(LY)	15,39	0,26
ASSYSTEM #	26,00	8,11
BENETEAU #	46,64	1,39
BONDUELLE	68,45	-0,29
CAMAIEU	41,00	-0,22
CEGEDIM #	39,00	-1,27
HERMES INTL	145,00	-1,43
M6-METR.TV ACT.DIV	27,00	3,49
ORCO PROPERTY GRP	18,00	-1,64
PIERRE VACANCES #	64,00	2,32
RALLYE	35,90	-2,97
RODRIGUEZ GROUP #	55,55	1,00
SECHE ENVIRONNEM.#	46,00	4,55
TESSI	18,50	0,00
TRIGANO	30,20	1,17
UNION FIN.FRANCE	20,68	-1,52
VIRBAC	28,00	0,36

SICAV ET FCP

SÉLECTION publiée sous la responsabilité de l'émetteur

Dernier cours connu le 26/11 à 9h

Valeur	Cours en euro	date valeur	% var. 31/12
AGIPI — www.agipi.com 01 40 08 93 00			
AGIPI ACTIONS	19,92	25/11	-25,39
AGIPI AMBITION	21,54	25/11	-15,26
BNP PARIBAS — 3615 BNPPARIBAS (0,34 €/min) www.bnpparibas-am.fr			
BNP ASSOC.P

CARNET

DISPARITION

■ **JOHN RAWLS**, philosophe américain, est mort dimanche 24 novembre à l'âge de 81 ans (*lire page 33*).

A LIRE EN LIGNE

Retrouvez sur le site Internet du Monde *(www.lemonde.fr/carnet) le détail des nominations, l'essentiel des lois, décrets et décorations parus au* Journal officiel, *ainsi que les adresses des sites publiant des documents significatifs.*

NOMINATIONS

Jean-David Levitte a été nommé ambassadeur aux Etats-Unis par décret paru au *Journal officiel* du 23 novembre, en remplacement de François Bujon de l'Estang. Un autre décret publié dans le même *JO* nomme **Jean-Marc Rochereau de La Sablière** pour succéder à Jean-David Levitte comme ambassadeur, représentant permanent de la France auprès des Nations unies à New York.

DOCUMENTS OFFICIELS

Le Sénat publie la proposition de résolution sur la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative à l'harmonisation des dispositions législatives, réglementaires et administratives des Etats membres en matière de crédit aux consommateurs.
www.senat.fr
/dossierleg/ppro2-060.html
La Documentation française met en ligne le rapport sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à l'action des Etats membres en matière d'exigences de service public et à l'attribution de contrats de service public dans le domaine des transports de voyageurs par chemin de fer, par route et par voie navigable, adoptée par la Commission le 26 juillet 2000.
www.ladocumentationfrancaise.fr
/brp/notices/024000564.shtml

Le Monde
A LA TELEVISION ET A LA RADIO

Le Monde des idées
LCI
Le samedi à 12 h 10 et à 17 h 10
Le dimanche à 12 h 10 et à 0 h 10
Le lundi à 11 h 10

■

Le Grand Jury
RTL-LCI
Le dimanche à 18 h 30

■

La rumeur du monde
FRANCE-CULTURE
Le samedi à 12 heures

■

A la « une » du *Monde*
RFI
Du lundi au vendredi
à 12 h 45 et 0 h 10 (heures de Paris)

■

La « une » du *Monde*
BFM
Du lundi au vendredi
à 13 h 06, 15 h 03, 17 h 40
Le samedi
13 h 07, 15 h 04, 17 h 35

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Mila et **Thomas**
MEEKEL KONIKOVIC
ont la joie d'annoncer la naissance de

Alexandre,

à Belgrade, le 22 novembre 2002.

– Bienvenue à

Lou.

Elle est arrivée le 15 novembre 2002, à Aix-en-Provence.

Loïc TILLARD,
Marie-Anne BLANC,
ses parents.

Alain et **Maryvonne DUBUT**
ont la très grande joie d'annoncer la naissance de leur petite-fille

Lou-Ann,

le 24 novembre 2002, à Massy (Essonne),

fille de
Olivier JOX
et
Emmanuelle DUBUT.

Le Château,
38, chemin du Collet-de-Saint-Marc,
06131 Grasse Cedex.

Décès

– Francesca Bénassy,
sa fille,
Et Marc Galloni d'Istria,
son gendre,
Pascale, Bertrand et Florence Barbier,
ses petits-enfants,
Albert-Jean, Marie-Hélène et Marie-Cécile Antonelli,
ses neveu et nièces,
ont la douleur de faire part du décès de

Alicette ANTONELLI,

survenu le 15 novembre 2002, à l'âge de quatre-vingt-quinze ans.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale.

– On nous prie d'annoncer le décès de

M. Robert ARMAGNAC,

survenu à Paris, le 23 novembre 2002, dans sa quatre-vingt-treizième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 27 novembre, à 14 h 30, en la chapelle de l'hôpital Saint-Joseph, 5, rue Pierre-Larousse, Paris-14e, suivie de l'inhumation à 15 h 30, au cimetière du Montparnasse, 3, boulevard Edgar-Quinet, Paris-14e.

De la part de
Anne Armagnac,
Régis Clergue-Duval,
Christophe et Amélie Pailla.

13, rue des Plantes,
75014 Paris.

– Mme Jean-Claude Bessis,
son épouse,
Daniel, Laurent, Alain,
ses enfants et leurs épouses,
Ses petits-enfants,
Les familles Bessis, Cohen, Ctorza, Silvera et Brami,
ont la douleur de faire part du décès de

Jean-Claude Max BESSIS,

survenu le samedi 23 novembre 2002.

L'inhumation a lieu ce mardi 26 novembre, à 15 heures, au cimetière parisien de Pantin.

Cet avis tient lieu de faire-part.

126, rue Nationale,
75013 Paris.

– M. et Mme Jean-Pierre Blotière,
M. et Mme Jean-Pierre Billet,
Mme René Char,
ses enfants,
Valérie, Alexandra, Eric et Gaëlle,
ses petits-enfants,
Antoine et Maxime,
ses arrière-petits-fils,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Horace BILLET,
née **Violette DUNOIS-DELONCLE,**

survenu à Paris le 22 novembre 2002, à l'âge de quatre-vingt-dix ans.

La célébration religieuse aura lieu le jeudi 28 novembre, à 10 heures, en la chapelle de l'hôpital Saint-Joseph, entrée 5, rue Pierre-Larousse, Paris-14e, suivie de l'inhumation dans le caveau familial, au cimetière d'Aurillac (Cantal).

Cet avis tient lieu de faire-part.

28, avenue Niel,
75017 Paris.

– Arnaud et Mahaut Carpentier,
Sarah et Adrien Carpentier,
ses enfants et ses petits-enfants,

ont la tristesse de faire part du décès de

Maritie CARPENTIER,

survenu le 23 novembre 2002.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 28 novembre, à 10 h 30, en l'église Saint-Sulpice, Paris-6e.
*(*Le Monde *du 26 novembre.)*

– Marie-Claude Celerin,
son épouse,
Corinne, Cyrille et Gwenaël,
ses enfants,
Johan et Baptiste,
ses petits-enfants,
Toute la famille,
Ses amis et collègues (de l'ONIC et du ministère de l'agriculture),
ont la douleur de faire part du décès de

Georges CELERIN,

survenu le 22 novembre 2002, à l'âge de cinquante-cinq ans.

Ses obsèques auront lieu ce mardi 26 novembre, à Moustier-Ventadour (Corrèze).

Marguerite DELTEIL,
née **LOMBARD,**

à Regina, en 1912, avait quitté seule le Canada à dix-sept ans, pour rejoindre l'Europe et y enseigner l'anglais.

Le 22 novembre 2002, au matin, elle a renoncé à se battre.

Elle repose désormais dans le cimetière de Parisot, aux côtés de son époux,

Eugène DELTEIL,

décédé le 25 mars 1993.

186 *ter,* avenue de Pessicart,
06100 Nice.

– Anette Pennington McConnell,
sa nièce,
Philippe, Nicolas et Sean,
ses petits-neveux,
Joëlle Brisson,
sa filleule,
Sa gouvernante,
Et ses proches,
ont la douleur de faire part du décès de

Annie JULIEN-DURAND,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre national du Mérite,

survenu le vendredi 22 novembre 2002, dans sa quatre-vingt-quatorzième année.

Les obsèques auront lieu le vendredi 29 novembre, à 11 heures, au crématorium du cimetière du Père-Lachaise, Paris-20e.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– M. et Mme Eric Lanoë
et leur fille Calista Mai Linh
ont la douleur de faire part du décès de

Denyse LANOË,
née **MALLET,**

survenu le 23 novembre 2002.

Les obsèques auront lieu le jeudi 28 novembre, en l'église de Neauphle-le-Château (Yvelines), à 10 heures, suivies de l'inhumation dans le cimetière de Jouars-Ponchartrain.

De la part des familles
Mallet, Lanoë, Tran, de Givry.

Cet avis tient lieu de faire-part.

137, avenue Emile-Zola,
75015 Paris.

– Le docteur François Le Hénand,
son mari,
Françoise Le Hénand,
Loïc et Marie-Françoise Le Hénand,
Hervé et Annick Le Hénand,
Chantal Le Hénand et Patrick Derville,
Claire et Antoine Morin,
ses enfants,
Emmanuel et Sanguita, Frédéric, Matthieu, Marie Thiveaud,
Yann, Gaëlle, Fabien Le Hénand,
Erwan, Grégory, Swanny, Samuel Le Hénand,
Charlotte et Oriane Derville,
Tiphaine, Chloé, Adrien Morin,
ses petits-enfants,
Chloé et Sophie Thiveaud,
ses arrière-petites-filles,
font part du retour à Dieu de

Moune LE HÉNAND,
née **GIRAUD,**

survenu le 23 novembre 2002, à l'âge de quatre-vingts ans.

Ses obsèques seront célébrées le mercredi 27 novembre, à 14 heures, en l'église Saint-Wandrille du Pecq (Yvelines).

« Entrons dans l'espérance ! »

François Le Hénand,
22, rue de Saint-Germain,
78230 Le Pecq.

– Le directeur du Centre de biophysique moléculaire du CNRS à Orléans,
Ses collègues chercheurs, enseignants-chercheurs, ingénieurs, techniciens et administratifs,
ont la douleur de faire part du décès de

Roger MAYER,
directeur de recherche au CNRS,

survenu le 23 novembre 2002.

– Mme Jean F. Porge,
née Rosamée de Boutaud de Lavilléon,
Erik Porge,
Anne Porge-Wauquiez,
William et Dominique Porge,
ses enfants,
Céline et Christophe, Catherine et Louis, Julien, Hélène, Adrien,
ses petits-enfants,
Léo,
son arrière-petit-fils,
ont la tristesse de faire part du décès du

docteur Jean F. PORGE,
ancien interne des hôpitaux de Paris,
chef de clinique à la faculté
de médecine,

survenu le 22 novembre 2002, dans sa quatre-vingt-dix-huitième année.

La cérémonie religieuse aura lieu le jeudi 28 novembre, à 10 h 30, en l'église Notre-Dame d'Auteuil, 4, rue Corot, Paris-16e, suivie de l'inhumation au cimetière du Père-Lachaise.

Docteur Francis
POTTIÉE-SPERRY,
Ami de Montaigne,

nous a quittés le 16 novembre 2002, à l'âge de soixante-quatorze ans.

De la part de
Odile Pottiée-Sperry,
Bertrand, Marielle, Pierre et Lucie,
Sylvie, Philippe, Hugo et Clara,
Philippe et Benoît.

La cérémonie religieuse et l'inhumation ont eu lieu le mercredi 20 novembre, dans l'intimité, à Saint-Michel-de-Montaigne (Dordogne).

Cet avis tient lieu de faire-part.

Les Essais,
Avenue Allen-Stoneham,
62520 Le Touquet.

Anniversaires de décès

– A lui, au

docteur Mohamed LAHLOU,

assassiné le 27 novembre 1992, à Casablanca (Maroc).

« J'inscrirai sans fin ton nom
dans les étoiles... »
Josiane Lahlou.

– Le 27 novembre 1983, il y dix-neuf ans, à l'âge de cinquante et un ans, mourait

Henri MARTIN,
ancien permanent CFDT-PTT.

Françoise Fabrèges,
sa fille.

91630 Leudeville.

– Il y a trois ans, le 27 novembre 1999,

Alain PEYREFITTE

nous quittait.

Que ceux qui l'ont connu et aimé aient une pensée et une prière pour lui.

Colloques

– Le 39e Colloque des intellectuels juifs de langue française aura lieu les 7, 8 et 9 décembre 2002, à l'Espace Rachi (39, rue Broca, Paris-5e).

Il aura pour thème :

ÉTHIQUE DU JUBILÉ :
VERS UNE RÉPARATION
DU MONDE ?

Avec la participation de Gilles Bernheim, Daniel Cohen, Henri Cohen-Solal, Edouard Dommen, Jacques Goldberg, Jean Halpérin, Bertrand Hervieu, Patrick Landman, Stéphane Moses.

Contact : CJM,
78, avenue des Champs-Elysées,
75008 Paris.
Tél. : 01-43-59-94-63.
E-mail : jewcong@wanadoo.fr

Psychanalyste à l'hôpital ?

Le vendredi 29 novembre 2002,
de 9 heures à 16 heures.
Faculté de médecine,
74, rue Marcel-Cachin,
93009 Bobigny.
Pour tous renseignements :
Tél. : 01-47-70-56-02.

Débats

« La véritable histoire
de la Grande Bibliothèque ».
Débat avec l'auteur, **François STASSE,**
et **Laure ADLER,**
directrice de France-Culture,
le 27 novembre 2002, à 18 h 30.
Bibliothèque nationale de France,
site François-Mitterrand,
quai François-Mauriac, Paris-13e.
Petit auditorium, hall Est, entrée libre.

Communications diverses

– **Centre communautaire de Paris** : cycle annuel : **Messianisme, terre et égarement,** avec Alexandre Adler, politologue. Mercredi 27 novembre, à 20 h 30 : **Judéité : qui est le peuple juif dans sa diversité ? Le sens de la recherche des Dix Tribus perdues.** Mardi 28 janvier 2003. **Judaïsme : la loi aujourd'hui ? Comment redéfinir une orthopraxie pour notre temps.**
119, rue La Fayette, Paris-10e.
Tél. : 01-53-20-52-52. (PAF.)

– Au CBL, 10, rue Saint-Claude, Paris-3e, jeudi 28 novembre 2002, à 20 h 30 : ***« Organisation juive de combat, résistance, sauvetage, 1940-1945 »*** (éditions Autrement), par G. Loinger, J. Lazarus, F. Wattenberg.
Tél. : 01-42-71-68-19.

Soutenances de thèse

– Le vendredi 15 novembre 2002, **Anne Larrory** a soutenu sa thèse de doctorat intitulée : **« Les énoncés exclamatifs en allemand moderne »** *(Was du nicht sagst !)*, à l'université de Reims-Champagne.

Le jury, composé de Mmes les professeurs Hiltrand Dupuy-Engelhardt (université de Reims, directeur de thèse), Martine Dalmas (université Paris-IV), Marie-Hélenne Perennec (université Lyon-II) et de M. le professeur Paul Valentin (université Paris-IV, président du jury), lui a décerné le grade de docteur ès lettres avec mention Très Honorable et les félicitations du jury.
anne.larrory@libertysurf.fr

Chaque jeudi avec

Le Monde
DATÉ VENDREDI

retrouvez

LE MONDE DES LIVRES

Abonnez-vous au Monde pour 27,70 € (181,70 F) par mois

Bulletin à compléter et renvoyer accompagné de votre relevé d'identité bancaire ou postal à :
***LE MONDE*, Service Abonnements - 60646 Chantilly Cedex**

Oui, je souhaite recevoir *Le Monde* pour **27,70 €** (181,70 F) par mois par prélèvement automatique.

❑ M. ❑ Mme Prénom : ..... Nom : .....
Adresse : .....
Code postal : ⌊_⌊_⌊_⌊_⌊_⌋ Localité : .....
Offre valable jusqu'au 31/12/2002 en France métropolitaine pour un abonnement postal. 201MQPAN

Autorisation de prélèvements

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier les prélèvements pour mon abonnement au journal *Le Monde.*

Je resterai libre de suspendre provisoirement ou d'interrompre mon abonnement à tout moment.

Date : .....
Signature :

IMPORTANT : merci de joindre un relevé d'identité bancaire ou postal, à votre autorisation. Il y en a un dans votre chéquier.

N° NATIONAL D'ÉMETTEUR
N° 134031

Organisme créancier : ***Société Editrice du Monde***
21 bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05

TITULAIRE DU COMPTE A DÉBITER
Nom .....
Prénom .....
N° .....rue .....
Code postal ⌊_⌊_⌊_⌊_⌊_⌋ Ville .....

NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT
DU COMPTE A DÉBITER *(votre banque, CCP ou Caisse d'épargne)*
.....
.....
N° .....rue .....
Code postal ⌊_⌊_⌊_⌊_⌊_⌋ Ville .....

DÉSIGNATION DU COMPTE A DÉBITER
Code Etablissement | Code Guichet | N°de compte | Clé RIB

Pour tout renseignement concernant le portage à domicile, le prélèvement automatique, les tarifs d'abonnement, etc :
Téléphonez au 01-44-97-54-54 de 8 h 30 à 18 heures du lundi au vendredi.
Pour un changement d'adresse ou une suspension vacances, un numéro exclusif : 0 825 022 021 (0,15 € TTC/min)
"*Le Monde*" (USPS=0009729) is published daily for $ 892 per year "*Le Monde*" 21 *bis,* rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05, France, periodicals postage paid at Champlain N.Y. US, and additionnal mailing offices, POSTMASTER : Send address changes to IMS of N.Y. Box 15-18, Champlain N.Y. 129191518
Pour les abonnements souscrits aux USA : INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23-451-2983 USA - Tél. : 800-428-30-03

CARNET DU MONDE
TARIFS année 2001 - 2002
TARIF à la ligne

DÉCÈS, REMERCIEMENTS, AVIS DE MESSE, ANNIVERSAIRES DE DÉCÈS
22 € - 144,31 F TTC
TARIF ABONNÉS
18,50 € - 121,35 F TTC

NAISSANCES, ANNIV. DE NAISS., MARIAGES, FIANÇAILLES, PACS
FORFAIT 10 LIGNES
120 € - 787,15 F TTC
Ligne supplémentaire : 12 € - 78,71 F TTC
TARIF ABONNÉS 100 € - 655,96 F TTC
La ligne supplémentaire : 10 € - 65,60 F TTC
THÈSES - ÉTUDIANTS : 13,35 € - 87,55 F TTC

COLLOQUES - CONFÉRENCES : *Nous consulter*
☎01.42.17.39.80 + 01.42.17.38.42. Fax : 01.42.17.21.36 e-mail: carnet@mondepub.fr

Les lignes en capitales grasses sont facturées sur la base de deux lignes.
Les lignes en blanc sont obligatoires et facturées.

AUJOURD'HUI

SCIENCES

Alors que le génome désigne l'ensemble des gènes – 30 000 environ chez l'homme –, le **PROTÉOME** est défini comme l'ensemble des protéines produites par un organisme à partir des informations codées par les gènes. La protéomique, discipline sœur de la génomique, s'est donné pour objectif de décrire l'ensemble de ces protéines, molécules essentielles au fonctionnement cellulaire, **PATHOLOGIQUE** ou non. La tâche est immense. Pour coordonner leur action, les spécialistes de ce domaine en pleine explosion se sont rassemblés à Versailles, du 21 au 24 novembre, pour le **PREMIER CONGRÈS MONDIAL** de l'Organisation du protéome humain (HUPO). Comparés au séquençage du génome, les outils de la protéomique relèvent **ENCORE DE L'ARTISANAT**. Mais les premières applications sont proches.

Les chercheurs en protéomique tentent d'harmoniser leurs efforts

Le premier congrès mondial de l'Organisation du protéome humain, qui vise à l'identification des fonctions des protéines. molécules essentielles du corps humain, vient de s'achever. La tâche est immense et les technologies encore perfectibles, mais les premiers outils de diagnostic se profilent

LE GÉNOME HUMAIN, dont une description sommaire a été proposée en 2001, devrait être entièrement décrypté en 2003. Mais le plus difficile est encore à venir : identifier les protéines dont les gènes commandent la production, comprendre leur structure, leur mode d'expression et leurs fonctions, qu'elles soient normales ou pathologiques. C'est l'objectif, extrêmement ambitieux, que s'est fixé la protéomique, dont les acteurs se sont réunis du 21 au 24 octobre à Versailles, à l'occasion du premier congrès mondial de l'Organisation du protéome humain (HUPO). Créée il y a à peine deux ans, cette dernière vise à fédérer les efforts de recherche en protéomique, à fixer des priorités

Si les technologies restent imparfaites, elles commencent à donner des résultats, notamment en matière de diagnostic

– l'étude de divers tissus sains comme le plasma, le cerveau ou le foie – et à doter les différents acteurs de méthodologies communes.

La tâche est en effet immense. Car, si le génome humain est relativement modeste – il compterait environ 30 000 gènes –, le nombre de protéines dont il peut potentiellement commander la fabrication est beaucoup plus vaste. On compte ainsi pas moins de 29 structures différentes (isoformes) de l'albumine fabriquées à partir d'un gène unique, sans présager de formes encore inconnues. C'est qu'entre le gène et la protéine active interviennent une série de mécanismes qui peuvent modifier son expression et aboutir à des résultats différents, fonctions de l'environnement de la cellule, du tissu dans lequel elle s'insère, de la période de sa vie, de son état sain ou non. A l'inverse, des protéines peuvent activer ou inhiber certains gènes et commander en cascade la production d'autres protéines, ce qui complique encore la description des processus.

La protéomique s'annonce donc comme la discipline reine de la post-génomique. Elle répond à un projet ancien, défini dans les années 1970, consistant à indexer toutes les protéines humaines. Faute d'outils permettant de mener ces analyses à haut débit, ce projet n'avait pu alors être mené à bien. *« A l'époque, on partait d'une protéine pour voir si elle était impliquée dans une maladie,* se souvient Raymonde Joubert-Caron, du laboratoire de biochimie des protéines et protéomique de Bobigny (université Paris-XIII). *La protéomique a renversé cette approche : on part d'un tissu cancéreux, dans lequel on étudie les changements quantitatifs et qualitatifs des protéines, avant de remonter au gène. »* Cet exercice n'est possible, note-t-elle, que grâce aux banques de données du génome, auxquelles on peut comparer les fragments de protéines analysés.

Le terme de protéomique date de 1994. Il est généralement attribué à un post-doctorant australien, Mark Wilkins. Au cours de la décennie écoulée, la priorité est allée à la génomique, qui, à travers la compétition entre secteur public et secteur privé – notamment la firme Celera Genomics Corporation, Craig Venter –, a en quelque sorte industrialisé les procédés et considérablement accéléré la description des génomes, végétaux, animaux et humain.

Face à la génomique, la protéomique en est encore au stade artisanal. La raison principale en est que la protéine, contrairement à l'ADN constitutif des gènes et ses dérivés, est très fragile. En outre, on ne sait pas l'amplifier, c'est-à-dire la multiplier en réacteur. Pour détecter une protéine, il faut donc disposer d'une grande quantité de matériel. Même si l'électrophorèse en deux dimensions et la spectrométrie de masse, les deux outils de base de ce que les spécialistes appellent la *« protéomique canal historique »*, ont considérablement progressé, la caractérisation des protéines au sein d'un tissu reste un processus délicat. En outre, les protéines membranaires, qui représentent, selon certaines estimations, 30 % du protéome et jouent un rôle fondamental dans les échanges cellulaires, sont très difficiles à extraire et à caractériser.

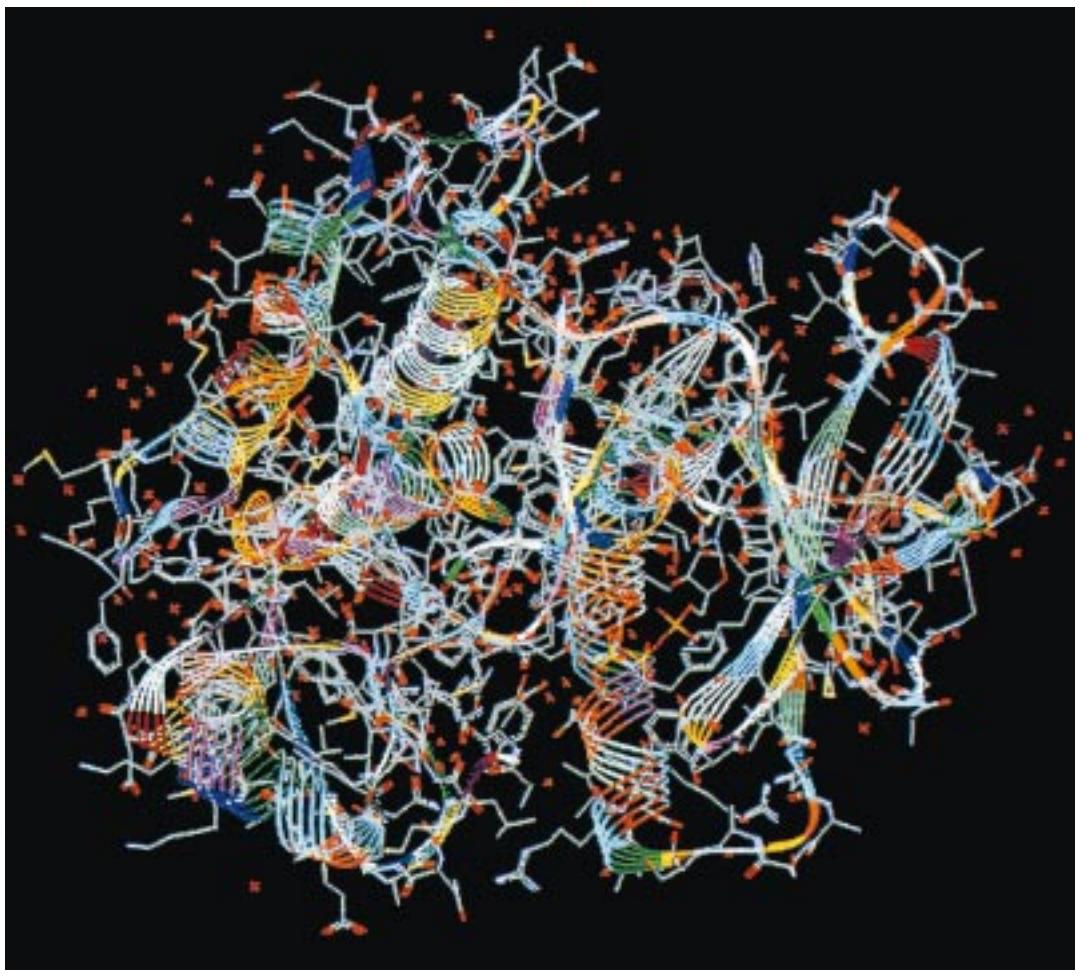

JAMES KING-HOLMES/SCIENCES PHOTO LIBRARY

Comparées aux gènes, les protéines, telles que la tyrosine kinase représentée ci-dessus, sont à la fois plus fragiles, diverses et nombreuses, ce qui complique l'établissement du protéome humain.

« La technologie est encore un facteur très limitant », constate Thierry Rabilloud (CEA Grenoble). A son sens, la fonction d'HUPO sera de diffuser des informations *« sur les possibilités et les limites de l'analyse protéomique »*, et d'informer la communauté scientifique elle-même *« afin d'éviter de réinventer la roue en permanence »*. Il estime cependant qu'il faut éviter, dans une première phase, d'être trop directif dans le partage des tâches – étude du foie dans telle partie du monde, du cœur dans telle autre –, comme certains le préconisent. *« Nous avons constaté que quand deux laboratoires étudient un même objet, comme le nucléole, un organite du noyau, leurs résultats ne se recouvraient qu'à 60 %,* indique-t-il. *Dans ce cas, la redondance n'aboutit pas à un gâchis, car l'information recueillie est finalement plus riche et permet d'étudier les artefacts induits par nos méthodes. »*

Si les technologies restent imparfaites, elles commencent à donner des résultats, notamment en matière de diagnostic des maladies, les perspectives en termes purement thérapeutiques restant plus éloignées. La société Ciphergen se propose ainsi de *« dresser des profils d'expression protéiques associés à une pathologie,* explique Isabelle Buckle, directrice de la branche française de cette société britannique. *C'est une approche pragmatique, on ne cherche pas forcément à comprendre le mécanisme, mais seulement la signature de la maladie. »* La protéomique *« offre une méthode de recherche de marqueurs tout à fait fabuleuse »*, confirme Jean-Philippe Charrier, de BioMérieux, qui travaille sur la détection précoce des cancers de la prostate et du colon. Le protocole consiste, lors d'opérations chirurgicales, à prélever des cellules tumorales, des tissus sains et des échantillons de sang dans lesquels on étudie les compositions relatives des protéines. Et à déterminer, par analyse différentielle, celles qui, présentes dans le sang, portent le sceau de l'atteinte cancéreuse. L'objectif étant de les dépister ensuite dans des fluides, comme le sang, et d'éviter les biopsies, plus invasives.

Le professeur Pierre Bedossa, anatomo-pathologiste à l'hôpital Bicêtre, spécialiste du cancer du foie, espère que des marqueurs protéiques seront identifiés d'ici deux à trois ans. *« On enregistre 1 à 3 morts pour 10 000 biopsies, ce qui est loin d'être négligeable rapporté aux 600 000 porteurs de l'hépatite C en France susceptibles de développer cette maladie,* indique-t-il. *Des outils de dépistage seront donc très précieux. »*

Hervé Morin

APPEL A PROJETS 2003

Le Fonds de promotion de l'information médicale et médico-économique (FOPIM) lance un appel à projets dans le cadre de la promotion de la diffusion des revues médicales et pharmaceutiques contribuant à l'information des professionnels de santé sur le médicament et les autres produits de santé

OBJECTIFS

La mission princeps du FOPIM est d'apporter aux professionnels de la santé une information objective sur les produits de santé et les stratégies thérapeutiques utiles à leur pratique quotidienne.
Dans ce contexte, le FOPIM lance un appel à projets visant à promouvoir, grâce à un support financier, des revues pharmaceutiques et médicales contribuant à l'information des professionnels de santé sur le médicament et les autres produits de santé.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

1° - Critères d'indépendance
La revue, médicale ou pharmaceutique, est rendue éligible dès lors qu'elle engage un processus d'indépendance :
- de financement de la revue,
- de la politique éditoriale,
- des auteurs.

2° - Critères de qualité
- la revue est adaptée aux objectifs du FOPIM,
- les articles de la revue donnent des garanties de qualité scientifique et pédagogique,
- la qualité de diffusion de la revue répond aux obligations de la commission paritaire,
- la revue s'articule avec d'autres moyens d'information ou de formation,
- il est possible de mesurer l'impact de la revue.

PROCÉDURE

1- Les **lettres d'intention** des candidats seront adressées par courrier avant le 16 décembre 2002 à :
FOPIM
AFSSAPS
143-147, boulevard Anatole France
93285 Saint Denis Cedex
Téléphone : 01 55 87 38 34
Télécopie : 01 55 87 38 32
E-mail : **fopim@afssaps.sante.fr**

2- Après avis rendu aux demandeurs par le Comité de sélection, les **dossiers de demande** (disponibles à partir du 4 décembre 2002) devront être adressés avant le 6 février 2003 inclus à l'adresse portée ci-dessus.

3- Le Comité de sélection se réunira en mars 2003.

4- Les projets présélectionnés seront présentés au Comité d'Orientation pour validation courant mars.

Renseignements : www.afssaps.sante.fr

OSP

Samir Hanash, président de l'Organisation du protéome humain (HUPO)

« Sans investissements, la France et l'Europe seront hors course »

Le premier congrès mondial de l'Organisation du protéome humain (HUPO) que vous présidez vient de se tenir à Versailles. Quels sont ses objectifs ?

Le premier, qui n'est pas scientifique, consiste à rassembler tous les acteurs de la protéomique sur certains aspects qui intéressent tout le monde. HUPO a ensuite plusieurs objectifs scientifiques. La protéomique est un sujet très prometteur, mais il faut progresser dans certains secteurs, notamment la technologie elle-même, afin de mieux identifier les protéines dans différents tissus et découvrir leurs fonctions. Les méthodes actuelles manquent encore d'efficacité. Il faut travailler dans deux directions : la miniaturisation avec les nanotechnologies et la recherche d'un meilleur rendement.

Mais il faut aussi faire des choix dans l'application de ces techniques. Nous pensons ainsi qu'il faut étudier des cellules modèles, tirées de tissus sains, pour disposer d'étalons qui permettront, par comparaison, d'étudier certaines variations pathologiques de l'expression des protéines.

Un de ces projets consistera à étudier toutes les protéines présentes dans le plasma sanguin. Nous partirons d'échantillons tirés de 10 000 individus de différentes origines – africaine, asiatique, européenne – et d'âges différents. Ces 10 000 individus donneront une moyenne correspondant au profil d'un individu sain, auquel nous pourrons comparer les variations dans l'expression des protéines chez les diabétiques, par exemple. Nous disposerons alors d'une encyclopédie du plasma. Nous coordonnerons ensuite le même travail sur le foie et le cerveau.

Où en êtes-vous dans le lancement de ces initiatives ?

Pour le plasma, nous entrons dans la phase de pilotage, qui consiste à s'assurer que les technologies disponibles sont adaptées à l'objectif et qu'elles permettent d'obtenir des résultats standardisés. Il est impératif d'être capable de comparer nos données. Nous devrions entamer l'étude systématique d'ici un an et demi.

Quels enseignements tirez-vous de l'expérience de l'Organisation du génome humain (HUGO) ?

Le projet de génome humain a été marqué par la concurrence entre public et privé. Nous avons donc essayé de trouver un dénominateur commun, des projets qui intéressent tout le monde, le secteur académique, les pouvoirs publics et les industriels. C'est le cas du protéome du plasma. Cela dit, la concurrence entre privé et public pourrait ressurgir. Les industriels pourraient concevoir seuls de nouvelles technologies. Mais je doute fort qu'une compagnie privée se lance dans l'établissement d'une base de données de 10 000 plasmas à travers le monde. Ce que nous avons appris de HUGO et de l'expérience de Celera Genomics Corporation *[l'entreprise privée qui a effectué une grande part du décryptage du génome humain]*, c'est que ce travail de base n'est financièrement pas rentable.

Cette relative déception vis-à-vis des promesses de la génomique ne risque-t-elle pas d'avoir un impact négatif sur la protéomique ?

Rétrospectivement, on peut dire qu'on a fait montre de beaucoup trop d'optimisme vis-à-vis de ce que le décryptage du génome allait permettre de découvrir. Cette déception était pourtant prévisible car le génome n'est pas fonctionnel. Il est comme le schéma, tandis que le protéome, l'ensemble des protéines, est son produit qui effectue les fonctions physiologiques et pathologiques. Il y a des liens énormes entre les deux, des aspects complémentaires qui imposent d'établir des ponts entre les communautés.

N'est-on pas confronté à un problème de compétences ?

Il est vrai qu'il y a un problème de formation extraordinaire. Il y a d'un côté une génération, qui, après quinze ou vingt ans d'arrêt, en raison de la prééminence de la biologie moléculaire, reprend l'étude des protéines. Et de l'autre, la génération la plus récente, qui n'a connu que la génomique et va devoir se rééduquer pour travailler sur la protéomique. Il ne faut pas ériger une muraille de Chine entre les deux.

Comment se présente la hiérarchie mondiale ?

Avec la protéomique, nous entrons dans une nouvelle phase. Les cartes ont été rebattues et tout le monde est à peu près à égalité. J'ai été très impressionné par exemple par la volonté des Chinois d'investir sur ce sujet. Ils pourraient rapidement devenir dominants. N'ont-ils pas déjà séquencé à eux seuls le génome du riz ? Mais d'autres pays, comme la Russie, disposent de solides formations en chimie classique et combinatoire, en bio-informatique et en mathématiques appliquées. Sauront-ils tirer profit de cette expertise ?

Quelles chances a la France ?

La motivation est très importante. Le gouvernement est conscient des enjeux, et la ministre a annoncé des initiatives pour soutenir la protéomique. Mais avec un budget en réduction, il y a peu de marge de manœuvre pour investir. Il est très difficile de discerner qui va dominer dans cinq ou dix ans. Mais, sans investissement, la France et l'Europe seront hors course.

Propos recueillis par H. M.

Un futur centre d'excellence à Grenoble

En ouverture du congrès de l'Organisation du protéome humain, Claudie Haigneré, ministre de la recherche et de la technologie, a annoncé la création à Grenoble d'un centre français d'excellence en protéomique qui *« pourrait rapidement compléter les grands centres nationaux coordonnés par le Consortium national de recherche en génomique »*. Le site de Grenoble, a indiqué la ministre, qui n'a pas chiffré le projet, offre de nombreux atouts humains et technologiques. Jérôme Garin, du laboratoire de chimie des protéines de Grenoble (CEA-Inserm), indique que l'actuelle plate-forme de protéomique soutenue par la génopole grenobloise devrait se renforcer sur plusieurs axes. Développer avec l'Inria des logiciels pour remonter de la protéine à la région codante du génome. Miniaturiser la préparation des échantillons sur des puces, avec l'aide, notamment, du LETI. Rendre plus robustes les techniques de protéomique, *« encore un peu artisanales »*, viser le haut débit dans les analyses, voire la prestation de services pour les laboratoires français du domaine. Enfin, renforcer l'étude structurale des protéines en liaison avec le synchrotron de l'ESRF.

Trois millions de dollars pour créer de nouvelles formes de vie terrestres

Le gouvernement américain a décidé de financer l'ambitieux programme de Craig Venter

C'EST avec une joie non dissimulée que Craig Venter, l'enfant terrible de la biologie américaine, a annoncé jeudi 21 novembre que le département américain de l'énergie (DoE) venait de lui attribuer une subvention de 3 millions de dollars pour lui permettre de créer de nouveaux organismes vivants dont les patrimoines génétiques seraient créés in vitro par synthèse. Le projet, défendu par le président de l'Institut pour des alternatives à l'énergie biologique (IBEA) basé à Rockville (Maryland), est soutenu par Hamilton Smith, Prix Nobel de médecine 1978 pour ses travaux sur les enzymes de restriction, qui ont ouvert la voie aux techniques du génie génétique.

Pour MM. Venter et Smith, la création de nouvelles formes de vie terrestre à partir de la création de génome synthétique constituerait la première étape d'un processus qui vise notamment à la mise au point de *« sources d'énergie biologique efficaces et rentables »*. *« Nous pensons que la construction d'un chromosome synthétique est un pas important vers la mise au point de sources d'énergies alternatives*, a expliqué M. Venter. *En effet, nous pourrions alors concevoir, par ingénierie, un organisme doté des qualités idéales pour faire face aux problèmes énergétiques auxquels nous sommes confrontés. »*

Dans un premier temps, les promoteurs du projet américain se proposent de modifier le génome d'un micro-organisme bactérien existant. Leur idée est de parvenir à identifier quelles sont les régions minimales de ce génome qui permettent au micro-organisme d'exister et de se reproduire. La définition, en d'autres termes, d'une forme de *« plus petit commun dénominateur génétique de la vie »*.

Ces recherches originales seront menées tout d'abord sur *Mycoplasma genitalium*, une bactérie fréquemment retrouvée au sein des voies génitales masculines où elle est susceptible de provoquer des inflammations de l'urètre. Ce mycoplasme présente le notable avantage d'être la bactérie dont le génome est, en l'état actuel des connaissances scientifiques, le plus simple. Il ne comporte que 517 gènes. Son séquençage avait été achevé dès 1996 – en même temps que celui de *Methanococcus jannaschii*, une bactérie productrice de méthane à haute température – par The Institute for Genomic Research, un important centre de recherche américain auquel Craig Venter était étroitement associé.

PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT

Parmi ces 517 gènes, combien sont véritablement indispensables à la vie du mycoplasme et à sa reproduction ? Différents éléments laissent penser aux promoteurs du projet américain qu'avec un nombre compris entre 265 et 350, on pourrait détenir une version viable d'un *Mycoplasma genitalium* « simplifié ». Parmi les gènes excisés figureraient notamment ceux impliqués dans les processus d'adhésion de la bactérie aux cellules humaines.

Les chercheurs étudieraient alors une série d'applications pratiques en greffant sur cette trame génétique réduite à l'extrême, mais bien vivante, de nouveaux gènes correspondant à des fonctions bien connues, comme ceux assurant la synthèse et la production d'hydrogène ou la décomposition du gaz carbonique.

On imagine sans mal l'usage qui pourrait être fait de tels micro-organismes fabriqués sur mesure. Pour sa part, Craig Venter estime que cette future technologie devra avant toute chose être utilisée à des fins de protection de l'environnement. *« Avec l'augmentation de la consommation de combustibles fossiles et des dégâts causés à l'environnement de la planète, il est impératif que nous explorions des idées alternatives pour remédier à cette situation »*, a-t-il souligné, en estimant essentiel de relancer au plus vite un projet qui date d'une dizaine d'années, mais qui avait rapidement avorté. Interrogé par le chercheur américain, un comité de spécialistes de bioéthique avait conclu que de telles recherches ne soulevaient pas d'obstacles éthiques ou religieux particuliers. Néanmoins, Craig Venter a indiqué que ceux de ses travaux qui pourraient contribuer à la mise au point de nouvelles armes biologiques pourraient ne pas être publiés.

L'ambitieux projet que le gouvernement vient de décider de financer doit être distingué de celui que mènent actuellement plusieurs équipes de biologistes à travers le monde et qui consiste à créer de nouveaux organismes et des éléments vivants ne correspondant plus aux règles connues du code génétique. Spécialistes de la biologie moléculaire et de la chimie des protéines, ces équipes sont d'ores et déjà parvenues à modifier la structure de l'ADN et des différentes molécules qui assurent la transcription des messages que porte le génome (*Le Monde* du 2 mars). Elles explorent un champ totalement inconnu où les lois qui régissent l'évolution de l'ensemble des organismes vivants ne sont plus respectées. Ces chercheurs, tout comme Craig Venter, tentent de reprogrammer des organismes vivants pour les doter d'un alphabet génétique, soit élargi, soit rétréci, afin d'engendrer des descendants de nouvelles formes bactériennes adaptées aux besoins de l'industrie et de l'environnement.

Jean-Yves Nau

Feu vert pour la construction du synchrotron Soleil

La priorité va à la biologie et aux matériaux

LE PERMIS de construire du synchrotron Soleil vient d'être délivré par la mairie de Saint-Aubin sur un site d'une trentaine d'hectares du plateau de Saclay (Essonne) où va être implantée la future source nationale de rayons X (*Le Monde* du 6 février). Les travaux de préparation du terrain pourront ainsi débuter en janvier 2003 et ceux de génie civil au mois de juin. Si le calendrier est respecté, la construction de l'accélérateur géant – un anneau de 354 mètres de circonférence – et des bâtiments annexes sera achevée en 2006, avec 10 premières lignes de lumière et un effectif permanent de 260 personnes.

7 MILLIONS D'EUROS À TROUVER

La machine montera alors en puissance pour offrir 24 lignes d'expérimentation en 2009, avec un effectif de 350 personnes. L'installation, véritable « usine à photons », fonctionnera alors six jours sur sept, 24 heures sur 24 et accueillera plus de 2 000 utilisateurs par an. Elle a été dimensionnée pour pouvoir offrir ultérieurement jusqu'à 40 lignes de lumière, ce qui nécessiterait la présence sur le site de 520 personnes, mais cette extension n'est pour l'instant pas financée.

Le budget de Soleil, légèrement révisé à la hausse, s'établit à 385,4 millions d'euros sur la période 2002-2009. La construction étant évaluée à 279 millions d'euros – apportés par les collectivités territoriales (la région Ile-de-France et le département de l'Essonne auxquels s'est jointe la région Centre), le CNRS, le CEA et le ministère de la recherche – et l'exploitation à 113,4 millions d'euros, il reste à trouver 7 millions d'euros auprès de nouveaux partenaires.

La très grande brillance des faisceaux de photons de la future source, de l'infrarouge jusqu'aux rayons X, intéresse, pour l'étude de l'organisation atomique de la matière, un grand nombre de champs de recherche fondamentale et appliquée, même si les industriels sont pour l'instant peu associés au projet. Les premières lignes de lumière qui seront mises à la disposition de la communauté scientifique seront dédiées en priorité à deux domaines, la biologie structurale et les matériaux.

P. L. H.

Le cannabis favoriserait schizophrénie et dépression

Plusieurs études établissent un lien de causalité

LA CONSOMMATION de cannabis fait-elle le lit de la schizophrénie et de la dépression ? Trois études, publiées dans le *British Medical Journal* daté du 23 novembre, apportent des arguments en faveur d'un tel lien et d'une responsabilité du cannabis dans la survenue ultérieure de troubles mentaux. Jusqu'ici, on avait mis en évidence le lien entre le fait de consommer ou d'avoir consommé du cannabis et celui de présenter une psychose. De même, une corrélation avec la dépression avait été rapportée. Mais la question du lien de causalité restait posée. En effet, jusqu'ici, les études ne permettaient pas de savoir si la consommation de cannabis déclenchait la maladie ou si les utilisateurs pratiquaient une sorte d'automédication, en essayant d'alléger leurs symptômes. De plus, la fréquence de la prise concomitante d'autres substances ne permettait pas d'imputer au seul cannabis des effets psychiatriques. Les nouvelles études autorisent à aller plus loin.

RISQUES AGGRAVÉS

L'une d'entre elles fournit des données actualisées sur le suivi de 50 087 Suédois convoqués pour effectuer leur service militaire en 1969-1970. Une première publication en 1987 avait déjà montré le lien entre usage de cannabis à l'adolescence et risque ultérieur de schizophrénie. Après 27 années de suivi, les auteurs affirment que la consommation de cannabis est associée à un risque accru de développer une schizophrénie, et que ce risque dépend de la dose : plus la consommation est élevée, plus celui-ci est grand.

Cela s'applique aussi bien à l'ensemble des personnes ayant déjà consommé du cannabis et éventuellement d'autres produits – le risque croît alors de 20 % – que pour celles n'ayant consommé que cette drogue – risque accru de 30 %. Au sein de ce dernier groupe, les sujets ayant consommé plus de cinquante fois du cannabis avaient un risque 6,7 fois plus grand que la moyenne de développer par la suite une schizophrénie. Ces constatations sont similaires, expliquent les auteurs, chez les personnes n'ayant développé cette psychose que plus de cinq ans après leur conscription, ce qui écarte les sujets ayant consommé du cannabis afin de soulager leurs signes cliniques. Ces constatations rejoignent des travaux menés par des équipes hollandaises et néo-zélandaises.

La deuxième étude, qu'ont réalisée des chercheurs australiens, rapporte une relation, là encore proportionnelle à la dose consommée, entre le cannabis et l'anxiété ou la dépression. Des travaux américains avaient montré un risque de dépression majeure multiplié par quatre. L'échantillon australien était composé de 1 601 élèves âgés de 14 à 15 ans suivis pendant sept ans. A l'âge de 20 ans, 60 % des élèves avaient déjà expérimenté le cannabis et 7 % en étaient des consommateurs quotidiens. Chez les jeunes filles, l'utilisation quotidienne était associée à un risque d'état dépressif ou anxieux multiplié par 5,6 (alors qu'il n'augmentait que de 10 % chez les garçons). Ce risque était quasiment multiplié par deux chez les jeunes qui consommaient au moins une fois par semaine. A l'inverse, l'existence d'une dépression ou d'une anxiété chez ces adolescents ne prédisait en rien une consommation ultérieure – quotidienne ou au moins hebdomadaire – de cannabis. Un argument contre l'hypothèse de l'automédication.

La troisième étude est moins concluante. Elle est menée de façon prospective en Nouvelle-Zélande auprès de 1 037 individus nés en 1972-1973 dans la même ville, Dunedin. Selon cette enquête, les personnes ayant consommé au moins trois fois du cannabis entre 15 et 18 ans n'avaient pas de risque accru d'avoir des troubles psychiatriques apparentés à la schizophrénie à l'âge de 26 ans. Seuls des *« symptômes de schizophrénie »* (sans plus de précision) seraient plus fréquents chez ces sujets.

Paul Benkimoun

Nous savons que nos idées sont partagées.

Nous voulons maintenant qu'elles soient appliquées.

Seule la moitié des Français peut déduire de son revenu imposable la cotisation de sa mutuelle. Cette différence de traitement pénalise les personnes aux revenus modestes, contraintes à renoncer à adhérer à une mutuelle santé, pourtant déterminante dans l'accès aux soins. Pour mettre fin à cette injustice, nous demandons un crédit d'impôt pour l'ensemble des adhérents à une mutuelle santé. Un combat important et symbolique pour la Mutualité Française qui depuis 1902, soit un siècle, se bat pour la solidarité.
Depuis le début de l'année, près de 2 000 000 de Français nous ont rejoints dans cette revendication en signant notre pétition. Les candidats aux élections du printemps nous ont entendus, ils doivent maintenant agir !

Accès aux soins pour tous : il faut rapidement mettre en place un crédit d'impôt pour tous les adhérents à une mutuelle santé. Continuez à soutenir notre proposition en signant notre pétition.

MUTUALITÉ FRANÇAISE

Pétition en ligne sur www.mutualite.fr
ou en écrivant à : Mutualité Française TSA 59003
75719 Paris cedex 15

Richard Pound, président de l'Agence mondiale antidopage

« Si tout le monde est favorable à un code mondial, rien n'est simple dans la pratique »

Dopage • Dans un entretien au « Monde », le dirigeant canadien s'étonne de certaines réticences

Le code mondial antidopage, que l'Agence mondiale antidopage est actuellement en train de rédiger, prévoit une sanction unique de deux ans pour tout sportif qui serait coupable d'une première infraction grave. Trois sports – le football, le tennis et le cyclisme – s'opposent à cette disposition. Qu'en pensez-vous ?

Ces trois disciplines ne sont pas opposées au principe. Mais ce qu'elles craignent, c'est de voir un athlète suspendu saisir la justice, puis de s'entendre dire par un tribunal que la sanction de deux ans était trop lourde. Le sportif pourrait alors se retourner contre sa fédération sur l'air de : *« J'ai 15 millions de dollars de manque à gagner, donnez-moi le chèque. »* Ce risque est réel dans les sports où les athlètes gagnent beaucoup d'argent : le football, le tennis et le cyclisme. Nous discutons avec eux sur la rédaction du code et attendons leurs commentaires en décembre.

Quelle parade trouver face à cette tendance de saisir la justice ?

Dans notre nouveau projet de code antidopage, une disposition a été inscrite pour interdire à un sportif d'attaquer devant un tribunal une fédération qui aurait appliqué de « bonne foi » le règlement. Si le code est adopté par tous les gouvernements, le problème sera ainsi réglé.

> Sur 200 Etats, 50 ont vraiment une connaissance du sport et du dopage. De nombreux pays n'ont même pas de ministère des sports

Cela suppose-t-il de modifier les lois nationales dans tous les pays du monde ?

Oui. C'est très complexe, je ne le cache pas. Ce que nous avons en tête, c'est une série d'accords avec les Etats : chaque gouvernement s'engagerait à inclure le code antidopage dans une loi nationale. L'idéal serait d'y parvenir dans les 200 pays concernés mais si nous y arrivons dans les pays les plus importants, ce sera suffisant. Nous espérons mettre en place ce dispositif d'ici à la fin 2003, pour que le code soit applicable dès 2004, lors des Jeux olympiques d'Athènes. C'est ambitieux. Mais si on ne fait rien, cela prendra encore dix ou vingt ans.

Depuis sa création, l'AMA subit le feu des critiques, notamment en raison de sa lenteur à faire avancer les choses...

Ces critiques ne sont pas anormales. Nous avons connu les mêmes critiques au Comité international olympique. Je constate néanmoins qu'elles se taisent lors des événements où nous sommes présents. A Sydney, l'AMA a pu assister en tant qu'observateur au processus antidopage : ces Jeux ont été les premiers depuis vingt ans où la lutte contre le dopage n'a pas été sujette à des questions ou à des rumeurs. A Sydney, tout comme à Salt Lake City, on n'a rien entendu de ce genre.

Vous aviez fait une proposition à la Fédération internationale de football, la FIFA, pour « observer » le dispositif antidopage lors de la dernière Coupe du monde. Celle-ci a refusé, prétendant que l'AMA n'est composée que d'experts et non de médecins...

Mais il y a des médecins à l'AMA, tout comme il y a des experts dans les laboratoires ou dans le processus de recueil des échantillons. La FIFA considère qu'elle connaît son business et qu'elle n'a pas besoin de l'extérieur pour traiter le problème du dopage. Elle n'a pas saisi la mesure du bénéfice qu'elle pourrait tirer si un rapport indépendant était rédigé par nous sur la Coupe du monde. Mais nous espérons pouvoir être présents au Championnat du monde junior, en 2003.

Le dispositif antidopage de la FIFA à la Coupe du monde était-il bon, selon vous ?

Aucune idée : nous n'avons pas pu l'observer. C'est un peu comme au CIO à une certaine époque. Il y a des rumeurs, des suspicions. Aucun sport ni aucun pays au monde ne peut prétendre ne pas être exposés au risque du dopage.

PATRICK BOUTROUX/PRESSE-SPORTS

Membre du Comité international olympique (CIO), le Canadien « Dick » Pound (photo) a été candidat à la présidence du CIO contre le Belge Jacques Rogge. Il dirige actuellement l'Agence mondiale antidopage, qui rassemble représentants des gouvernements des Etats membres et des fédérations sportives internationales.

Si, bien sûr mais le code prévoit un mécanisme de contrôle. Si l'AMA découvre que tel pays n'applique pas le code, elle le fera alors savoir à la fédération internationale concernée. A celle-ci, ensuite, de prendre une sanction. L'AMA ne peut exercer qu'une influence, elle n'a pas de pouvoir législatif. Si la France, par exemple, n'adopte pas le code, le CIO refusera d'inscrire les athlètes français aux Jeux olympiques. Et si une fédération ne sanctionne pas un pays, alors ce sport disparaîtra du programme des JO.

Outre dans le football, le cyclisme et le tennis, existe-t-il des résistances à l'adoption du code mondial antidopage ?

Non. Jacques Rogge, le président du CIO, est à 110 % derrière nous. Le jour où le CIO l'aura adopté, la moitié du travail sera fait. Les autres suivront, comme aux dominos.

On a tout de même l'impression que l'AMA avance à petits pas...

Notre bilan n'est tout de même pas si mauvais que cela. Mais je regrette qu'on ait laissé tomber la question du dopage pendant les années 1970-1980. On essaie, depuis, de rattraper le retard. On y arrivera mais le mouvement sportif a manqué une occasion après les Jeux olympiques de Los Angeles, à une époque où l'argent a commencé à affluer dans le sport.

Le mouvement sportif et les gouvernements cohabitent au sein de l'AMA. Est-ce que tout le monde avance à la même vitesse ?

Il n'est pas très difficile pour le mouvement sportif d'adopter un projet comme celui du code antidopage : chaque fédération internationale a un congrès annuel, le CIO a des sessions, etc. Pour les gouvernements, c'est plus difficile. Sur 200 Etats, 50 ont vraiment une connaissance du sport et du dopage. De nombreux pays n'ont même pas de ministère des sports. Si tout le monde est favorable au principe d'un code mondial antidopage, rien n'est simple dans la pratique.

Est-ce que tous les Etats financent l'AMA ?

Le plus réticent à payer, c'est l'Italie. Ils vont le faire mais c'est toujours compliqué avec l'Italie.

Si le code est adopté, ne craignez-vous pas que des pays ou des sports essaient de le contourner ?

N'êtes-vous pas découragé, parfois ?

Cela a été plus frustrant pendant les années Samaranch. En 1998, c'est moi qui ai lancé l'idée d'une agence indépendante qui ne serait pas contrôlée par le CIO.

Avez-vous abandonné l'idée de devenir président du CIO ?

Oui. J'ai 60 ans et j'en aurai 67 lorsque Jacques Rogge terminera son premier mandat. Commencer un mandat à cet âge-là, c'est sans doute mieux que Juan Antonio Samaranch mais ce n'est pas le message que le mouvement olympique doit envoyer.

Propos recueillis par Gérard Davet et Frédéric Potet

Un budget en hausse

Le budget 2003 de l'Agence mondiale antidopage (AMA) a été adopté par son conseil de fondation, lundi 25 novembre, à Montréal. Il s'élève à 21 millions de dollars (autant d'euros), soit 15 % d'augmentation par rapport à 2002. Le poste le plus important est celui des contrôles inopinés et des analyses en laboratoires (5 millions de dollars). Les projets de recherche seront financés à hauteur de 4,5 millions de dollars. De nombreux programmes vont pouvoir être reconduits et développés en 2003, comme ceux des observateurs indépendants (300 000 dollars), du passeport de l'athlète (600 000 dollars), d'information aux athlètes (450 000 dollars), etc.

Alors qu'une trentaine de pays n'avaient toujours pas confirmé leur contribution au financement de l'AMA, *« la plupart des gouvernements »* ont payé ou promis qu'ils allaient le faire. C'est notamment le cas des « gros retardataires » que sont les Etats-Unis, la Russie et l'Italie. Le Comité international olympique (CIO), qui a financé seul les budgets des années 2000 et 2001, s'est engagé à payer, *« dollar pour dollar, la même part que celle versée par les Etats »*.

La Fédération internationale absout Nicolas Anelka

Football • La FIFA ne sanctionnera pas l'attaquant français pour le refus de sa sélection

LA QUERELLE juridique entre Nicolas Anelka et les autorités du football français est terminée : elle a tourné en faveur de l'attaquant de Manchester City. La Fédération internationale de football (FIFA) a annoncé par fax, lundi 25 novembre, à la Fédération française de football (FFF) qu'elle n'engagerait aucun recours contre l'ancien joueur du Paris-Saint-Germain pour son refus spectaculaire de répondre à une convocation en équipe de France.

Nicolas Anelka a donc eu raison de disputer, samedi 23 novembre, un match de championnat d'Angleterre perdu à Middlesbrough (1-3) au cours duquel il a inscrit le seul but de son équipe : il ne sera pas sanctionné *a posteriori*.

L'ex-international, qui fut champion d'Europe en 2000 mais ne participa pas aux éditions 1998 et 2002 de la Coupe du monde, avait fait savoir dans la soirée du 17 novembre lors d'une conférence de presse donnée dans un hôtel de Roissy qu'il ne se rendrait pas au stage de préparation des Bleus en vue de leur match amical contre la Yougoslavie (*Le Monde* du 19 novembre).

Sa décision – *« mûrement réfléchie »*, à l'en croire – avait provoqué la stupéfaction du sélectionneur Jacques Santini et des réactions plus ou moins étonnées, et relativement peu offusquées, de la part de ceux qui auraient dû être ses coéquipiers pendant trois jours.

La FFF avait alors indiqué qu'elle n'en resterait pas là. Une demande de sanction avait donc été envoyée à la FIFA sur la base de l'article 40 de son règlement, en vertu duquel tout joueur qui refuse une sélection ne peut pas évoluer pour son club dans une période de cinq jours suivant sa *« mise à disposition »* théorique. Le club de Manchester City, soutenu par la Fédération anglaise de football, avait ensuite déclaré qu'il alignerait Nicolas Anelka, car ce dernier n'avait pas été convoqué en équipe de France *« quinze jours avant le match »*, comme le stipule l'article 38-2 du même règlement. Or Nicolas Anelka ne pouvait pas, techniquement, être convoqué plus tôt. Jacques Santini fit appel à lui au dernier moment, en raison du forfait sur blessure du Lyonnais Sidney Govou.

NE PAS ENVENIMER

Dans la notification qu'elle a envoyée à la FFF, la FIFA s'appuie sur l'article 38-2 pour donner raison à Nicolas Anelka et à Manchester City. La FFF s'y attendait. *« Cet article est la clef de voûte du système permettant à la FIFA de gérer les mises à disposition des joueurs pour les équipes nationales. La FIFA n'allait pas ouvrir une brèche »*, explique-t-on à Paris. Certains ne manqueront pas de voir dans cette stricte application du règlement une volonté de la FIFA de ne pas envenimer les relations parfois houleuses que les institutions sportives entretiennent avec les clubs professionnels.

Dans l'attente de l'arbitrage de la FIFA, la FFF avait pris la décision, vendredi 22 novembre, de poursuivre Nicolas Anelka devant sa propre commission de discipline afin de suspendre le joueur pour deux matches au lieu d'un. Cette procédure semble caduque aujourd'hui, étant donné que la FIFA ne lui donnera aucune suite sur le plan international. Mais rien ne dit qu'elle ne sera pas entreprise à des fins franco-françaises. Qui sait ? Nicolas Anelka reviendra peut-être un jour jouer dans un club du championnat de France.

F. Po.

DÉPÊCHES

■ **TENNIS : les services de sécurité de l'Elysée** ont inspecté de fond en comble le Palais Omnisport de Paris-Bercy (POPB), lundi 25 novembre. Cette présence pourrait laisser entendre que Jacques Chirac assisterait à l'une des journées de la finale de la Coupe Davis qui doit opposer la France à la Russie du vendredi 29 novembre au dimanche 1er décembre. Le président de la République retrouverait alors dans les tribunes Boris Eltsine, attendu jeudi 28 novembre à Paris. L'ancien président russe est un grand ami du capitaine de l'équipe russe Shamil Tharpischev, qui fut son professeur de tennis avant d'être son ministre des sports.

■ **VOILE : Joé Seeten (*Arcelor Dunkerque*),** arrivé à Pointe-à-Pitre (Guadeloupe), lundi 25 novembre en début d'après-midi, a pris la troisième place des monocoques de la Route du Rhum. Il est le premier Français, dans cette catégorie, derrière les deux Britanniques Ellen MacArthur et Mike Golding qui l'ont devancé (de 2 jours et 11 heures pour la première). Le Dunkerquois a bouclé la traversée transatlantique en solitaire en 16 jours, 51 minutes et 51 secondes à la vitesse moyenne de 9,23 nœuds (sur la route directe théorique). Il précède de quelques heures Roland Jourdain (*Sill*) et Franck-Yves Escoffier (*Crêpes Whaou !*). Vingt-quatre skippeurs restaient en mer mardi 26 novembre.

■ **One World (USA) et Prada (Italie)** ont battu, respectivement Team Dennis Conner (USA) et Victory Challenge (Suède), mardi 26 novembre, lors des premières régates des quarts de finale de repêchage de la Coupe Louis-Vuitton, épreuve qualificative à la Coupe de l'America. Ces régates se disputent au meilleur des sept manches. Les deux défis qualifiés rejoindront le Suisse Alinghi et l'Américain Oracle, d'ores et déjà qualifiés pour les demi-finales qui débuteront le 9 décembre.

GASTRONOMIE

Publicités

PARIS 1er

A La Galtouse
le vrai bistrot des Halles
Escargots, soupe à l'oignon, foie gras de canard et chaque jour un plat traditionnel différent.
2 formules 13 et 19 €
15, rue Pierre-Lescot - 01.45.08.04.61 - TLJ

PARIS 5e

"Un des restos indiens les plus connus" (TELERAMA)
MAHARAJAH
72, bd Saint-Germain 5e
21 € - 29 € - Climat.
01.43.54.26.07 / T.L.J.

Restaurant de Haute Mer
le bar à huîtres
Malin le menu St. Jacques 34€
Toujours les Huîtres élevées à l'Ile d'Oléron
MONTPARNASSE : 112, Bd du Montparnasse (M) Vavin • 01 43 20 71 01
St. GERMAIN : 33, Rue St. Jacques (M) St Michel • 01 44 07 27 37
BASTILLE : 33, Bd Beaumarchais (M) Bastille • 01 48 87 98 92
http://www.lebarahuitres.com

Le Lys d'or

Cité par de nonbreux guides. Coupe d'or 2000 de la gastronomie chinoise et du bon goût français
Extrême raffinement et décor soigné. Retrouvez le temps d'un repas les mets les plus raffinés des quatre provinces de Chine.
- **Menu dégustation 4 provinces : 24 €/personne**
- **Spécialités "Gou Fén" : *Paëlla aux fruits de mer***
- **Menu les Bouchées Gourmandes de M. MING : 58 €/2 personnes**
- **+ carte environ 30 €.**

Superbe terrasse bordée d'un jardin miniature.
LE LYS D'OR - 2 rue de Chaligny - Paris 12° - Tél. : **01.44.68.98.88.** Ouvert Dimanche. et 210, rue de Charenton Paris 12° (face Mairie du XIIe) - Tél. **01.44.68.90.00.** Fermé Lundi.

PARIS 14e

LE MAURITIUS
3, rue Ernest Cresson. Res. : 01.45.39.00.91
Spécialités des îles de la **Réunion - Maurice - Seychelles**
LE GRAND BAIE
201, rue Raymond Losserand. 01.40.44.53.26

PARIS 14e

AU MOULIN VERT
Déjeuner ou dîner 30 €
Kir, 1 bte de vin pour 2, café compris
8 entrées au choix :
Tête de veau tiède sauce gribiche, terrine de foie gras de canard, soupe du pêcheur.
10 plats au choix :
Pavé de saumon grillé, selle d'agneau, jambonnette de volaille.
Fromage ou dessert
Un très bon rapport qualité/prix.
34 bis, rue des Plantes - 75014 Paris
Tél. : 01.45.39.31.31 - M° Alésia
T.L.J. - Salon de 20 à 80 personnes

L'IDÉE GOURMANDE DE LA SEMAINE
LES RECETTES DE TRADITION SE RETROUVENT AU BŒUF COURONNÉ
Au Bœuf Couronné, les plaisirs de la table sont quotidiennement renouvelés. Travaillées à l'ancienne dans la plus pure tradition gourmande, les suggestions du chef remettent au goût du jour les bonnes recettes d'autrefois. Bœuf carottes, pot-au-feu, duo de rognons et ris de veau... chaque jour, d'authentiques saveurs d'antan vous attendent.
Dernier vestige du temps des maquignons de la Villette, l'établissement est bien sûr aujourd'hui le royaume de la viande de qualité. Les amateurs choisiront sans hésiter la côte de bœuf, servie pour deux gourmands (1,2 kg), le cœur de rumsteack (300 g) ou le trio de bœuf (filet, contre-filet, onglet), des spécialités que l'on accompagne des célèbres et inimitables pommes soufflées.
On apprécie également les nouveautés, au nombre desquelles on compte le délicieux foie gras poêlé aux pommes fruits, l'inventive salade de Saint-Jacques et lardons fumés ou encore le travers de porc fermier confit.
Agréable pour les repas en famille ou entre amis, le Bœuf Couronné est aussi le lieu idéal pour vos déjeuners d'affaires, avec notamment une formule tout compris des plus satisfaisantes.
Au Bœuf Couronné
188, avenue Jean Jaurès - 75019 Paris.
Tél. : 01 42 39 44 44
Ouvert 7 jours sur 7, de 12 h à 15 h et de 19 h à minuit. Service voiturier

Retrouvez chaque semaine la rubrique "GASTRONOMIE", renseignements : ☎ 01.42.17.39.63 - Fax : 01.42.17.39.24

La gloire au Bistrot

On croyait cette institution éternelle et sa fonction sociale établie. Il n'en est rien. Visite à l'un des doyens du genre au pied de Notre-Dame.

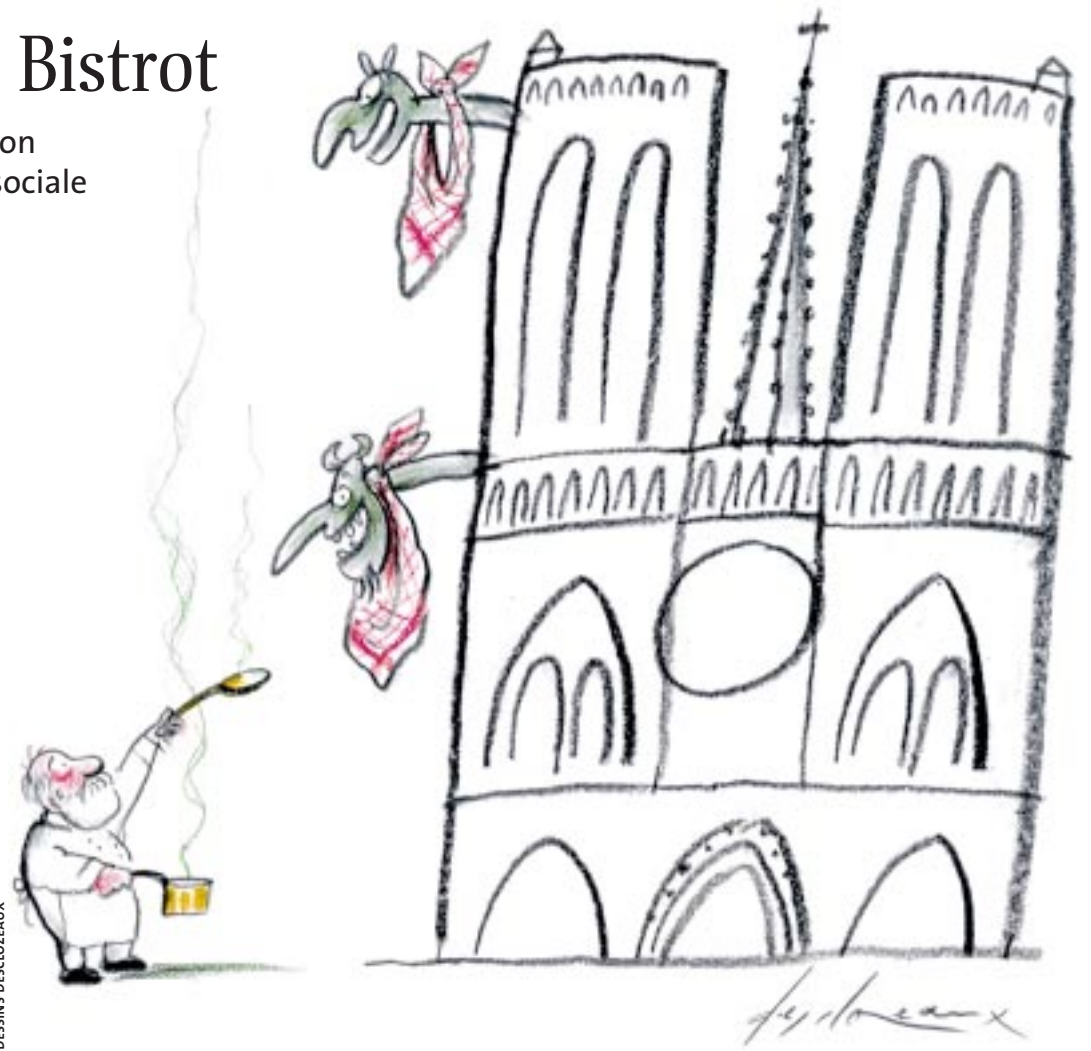

DESSINS DESCLOZEAUX

« BISTROT » ? Le terme désigne d'abord, dans le langage populaire, un marchand de vin tenant un café ou un petit restaurateur. Par extension, le mot s'est ensuite appliqué indifféremment au lieu, un café ou bien un restaurant modeste. Ce n'est que très récemment que bistrot – ou bistro – est employé, à Paris, pour désigner, en raison de leur décor, quelques établissements où les additions sont inaccessibles au contribuable ordinaire.

La confusion est totale, et l'étymologie même de ce mot inconnue. Longtemps on a admis – avec le Petit Larousse – que les Cosaques qui bivouaquaient sur les Champs-Elysées en 1814, trouvant le service trop lent, interpellaient les tenanciers des cafés de la place du Tertre d'un vigoureux *« vistro ! »*, qui, en russe, signifie « vite ! ». En réalité, l'expression n'apparaît qu'en 1884, et Huysmans, l'un des premiers, l'utilise dans sa description du quartier Saint-Séverin (1898), pour désigner l'homme et non le lieu, précisant à propos de la rue Galande : *« La crémerie Alexandre est devenue restaurant. »*

UN LIEU DE CONVIVIALITÉ

C'est chez Palmyre, avant 1914, que Colette situe cette saynète : *« Le client de la table du fond vient de payer un louis pour son poulet en cocotte. Monsieur ne voulait pas de mon menu. Monsieur se commande des plats à part ! Monsieur se croit au restaurant! »* Le bistrot, donc, se distingue moins par ce qu'il est – un lieu de convivialité – que par ce qu'il n'est pas, un restaurant.

Le siècle des Lumières avait eu ses cafés, dont le modèle était Le Procope. Les auberges, à la campagne, donnaient à manger, à boire et à dormir. Mastroquet, du vieux flamand « petit patron », qui désignait par métonymie le tenancier et le débit de boisson, est tombé en désuétude. Reste le diminutif : troquet. Buvette, cabaret (du vieux picard « petite chambre »), ginguette, estaminet (du vieux wallon « salle à colonnes »), taverne, sont également des termes aujourd'hui oubliés ou peu usités.

Le bistrot, peu à peu, a pris la place de ces établissements, s'est reproduit dans les villes et à la campagne, au point de constituer, parfois, une sorte de maison commune, un lieu villageois et identitaire. Ne dit-on pas dans le Valais (Suisse) qu'*« un marginal est un SBF, un sans-bistrot fixe »* (rapporté par Gabriel Bender, *Bistrots : ombres et lumières*, Monographic, Sierre, 2000).

La mémoire de la ville oscille entre le souvenir, l'éclat du présent et puis l'oubli. Les bistrots sont pour beaucoup les lieux d'une mémoire vive qui résistent à l'activité marchande et aux transformations de la cité. La rue du Cloître-Notre-Dame, connue pour sa prestigieuse école antérieure à la création de l'université, possède au numéro 14 un immeuble rendu célèbre par les visites qu'y faisait la Brinvilliers au domicile de son confesseur, car la célèbre empoisonneuse était très pieuse. Ce qui ne l'empêcha pas de finir sur le bûcher.

Cet immeuble abrite depuis un siècle – sans que la date soit plus précise – ce que l'on pourrait aujourd'hui considérer comme l'archétype, le modèle du bistrot établi à la fin du XIXe siècle. Une façade modeste, une première salle revêtue de glaces piquées, une seconde, discrète, sur l'arrière autrefois réservée aux jeux. Son propriétaire, Eric Trompier, a été bien inspiré lorsqu'il en fit l'acquisition, en 1999, de ne rien modifier, conservant le chef en poste depuis vingt-cinq ans, Baudoin Verlaeten, cuisiner aussi jovial que timide, à l'abondante barbe fleurie et à la grande maîtrise.

Une carte presque immuable – mais avec des plats du jour saisonniers – donne aux habitués à choisir entre cuisine lyonnaise et cuisine traditionnelle. C'est le pâté de tête, maison comme il se doit, la frisée aux lardons et œuf mollet ou bien, modeste concession au végétarisme ambiant, poireaux vinaigrette et champignons crus en salade. Avec les escargots, le saucisson pommes à l'huile, les moules à l'oseille, la quenelle de brochet sauce Nantua, la tradition lyonnaise est savamment entretenue ; le bourguignon, le filet de bœuf au poivre, les saint-jacques ou les cuisses de grenouilles à la provençale invitent à quelques audaces bien anodines à l'heure de la mondialisation de nos assiettes, qui menace l'avenir des bistrots.

Guy Martin, le chef du Grand Véfour, considère Le Vieux Bistrot comme une des meilleures adresses du Paris d'autrefois. A juste titre. Mais c'est dans un civet de sanglier – servi en plat du jour, c'est-à-dire à l'issue de sa cuisson après les vingt-quatre heures passées dans une marinade corsée, et non réchauffé et recuit – que ce plat traditionnel donne toute sa mesure. La provenance du gibier a son importance, sa cuisson aussi.

UN BIJOU ÉTINCELANT

Ici, pas de sous-vide, de technologie avancée, de fonds lyophilisés. La qualité de la sauce tient uniquement aux ingrédients qui la composent, ainsi qu'à une parfaite maîtrise de la liaison et des assaisonnements. Le tourisme de masse ignore cette adresse pourtant située au cœur du Paris historique, où l'évocation d'Esmeralda, la magicienne à la chèvre, est plus en situation que la glorification des nourritures anciennes. Qu'on le veuille ou non, la ville est faite de ces contrastes et, aussi modeste soit-il, un bistrot au pied de Notre-Dame est un bijou étincelant au cou de la Bohémienne.

Précisément, l'étymologie nous apprend que, en 1848, cabaret désigne un « lieu où couchent les Bohémiens » ; faisait-on, dans ces lieux, à l'époque, quelque « bistouille », alcools de mauvais aloi qui en Belgique (1901) désigne un café mêlé d'eau-de-vie ? Certains affirment que bistouille, pistrouille (mauvais vin en langage populaire du Nord) et bistrot ont une racine commune. Allez savoir pourquoi.

Jean-Claude Ribaut

Le Vieux Bistrot, 14, rue du Cloître-Notre-Dame, 75004 Paris ; tél. : 01-43-54-18-95. Ouvert tous les jours. A la carte, compter 40 €.

BOUTEILLE

AOC côtes-de-castillon

CHÂTEAU SAINTE-COLOMBE

La région de Castillon assume la culture viticole et le destin historique du Bordelais. Ici eut lieu, en juillet 1453, la fameuse bataille qui mit fin à la guerre de Cent Ans. Dans un admirable paysage de terres, de vignes et de coteaux, modelé par l'homme, lieu de rencontre convivial entre gastronomie et bon vin, les communes autour de Castillon-la-Bataille offrent aux visiteurs leurs moulins à vent, leurs châteaux et leurs églises romanes.

Appelé autrefois « Prés saint-émilionnais », le vignoble des neuf communes a obtenu son entrée dans le cercle des AOC en 1989. L'appellation est située à l'ouest de Libourne, sur des terres de coteaux dont les pentes assurent un excellent drainage naturel des sols, graveleux en bordure de Dordogne, devenant argilo-calcaire sur les coteaux. Un terroir qui permet l'implantation du cépage merlot, qui apporte au vin sa richesse aromatique et sa rondeur, qualités soutenues par la distinction du cabernet franc et la charpente du cabernet-sauvignon.

Au Château Sainte-Colombe (40 ha), Gérard Perse (propriétaire de Château Montbousquet et Pavie) souhaite limiter le rendement, procède à une vinification classique et un élevage en barriques de chêne d'un vin (Montbousquet, Pavie). Le millésime 2000 est d'une élégante couleur ; son nez est encore fruité et légèrement grillé ; en bouche ses arômes évoquent les fruits rouges et sa longueur exprime déjà une certaine densité aromatique. C'est une bouteille qui devra attendre encore le moment propice pour une dégustation avec des plats de haut goût, gibier, viandes en sauce.

Château Sainte-Colombe, AOC côtes-de-castillon : 9 € la bouteille. Vignobles Perse et Raynaud. Puylazat, 33350 Saint-Magne-de-Castillon. Tél. : 05-57-55-43-43.

TOQUES EN POINTE

Restaurant

QUINZE

On ne compte plus les adresses où ce chef a fait depuis quelques années trois petits tours et s'en est allé. Enfin, le voici chez lui, du moins selon ses dires. Une carte alléchante, habile, et quelques plats de très belle allure, comme les couteaux gratinés d'herbes fraîches et d'ail doux ou le pressé de poireaux et cèpes en vinaigrette au persil plat. Insolite, le boudin de ferme présenté avec des langoustines et une garniture de pommes acidulées ; plus classique et vigoureux, le steak au poivre « extra » ; petite déception, en revanche, avec un prometteur lard de porc fermier croustillant aux pissenlits. Le décor – c'est celui de l'ancien Olympe – a été entièrement repensé, au profit d'un espace ouvert, et de couleurs sereines. Les prix devront certainement être revus, mais à la baisse. Menu déjeuner : 42 € ; soir : 76 €. A la carte, compter 60 €.

8, rue Nicolas-Charlet, 75015 Paris. Tél. : 01-42-19-08-59. Fermé samedi midi et dimanche.

J.-C. R.

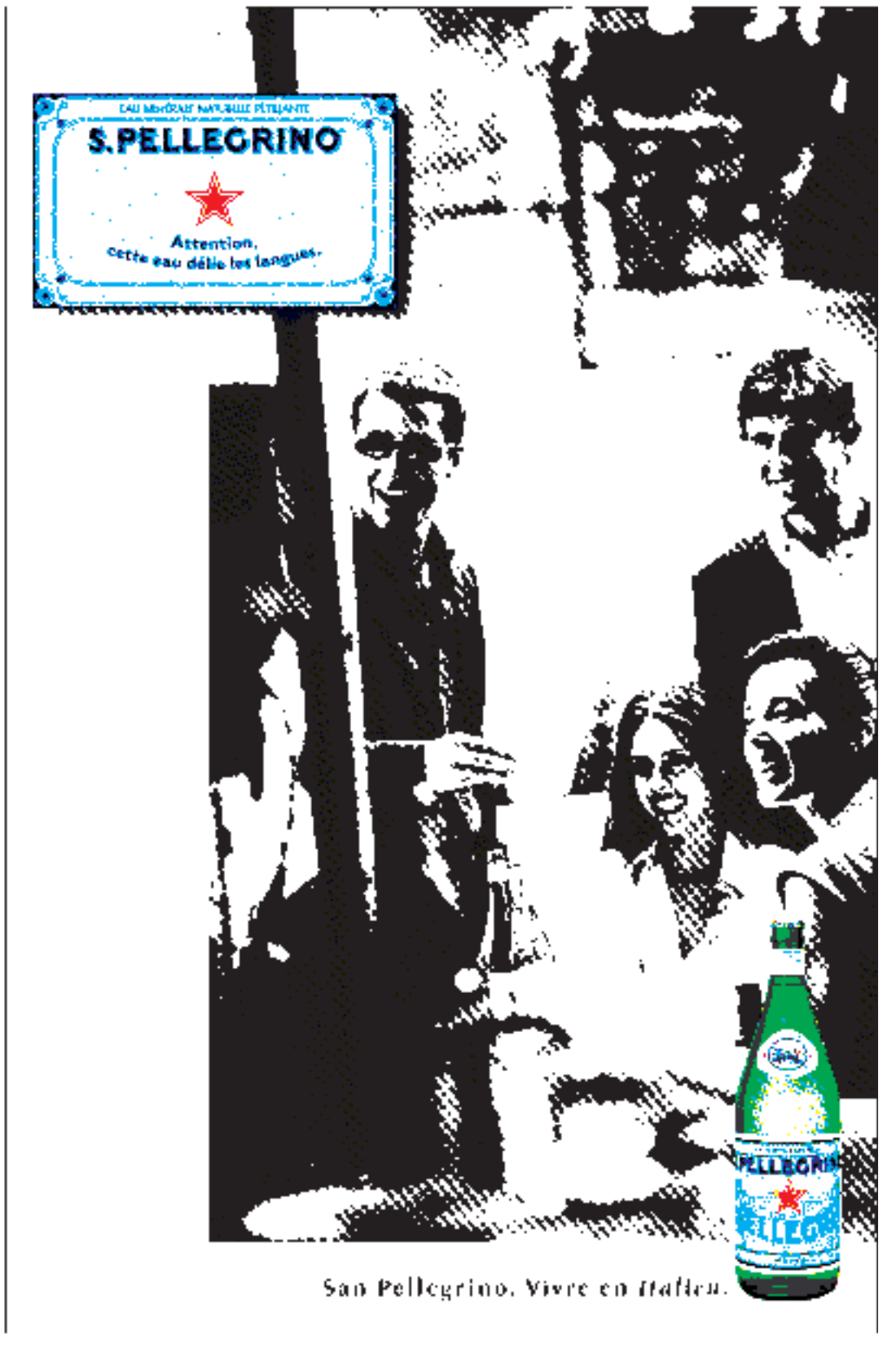

La caille, un ex-gibier désormais bien élevé

SI MATHÉMATIQUES et gastronomie étaient sœurs de lait, on pourrait croire que chaque Français a dégusté une caille l'an passé. Soixante millions de ces volatiles sont en effet passés à la casserole en 2001, peu ou prou autant d'animaux que le pays compte d'habitants.

Bien sûr, il s'agit là d'une cote fort mal taillée, car si le poulet est dévoré par presque tous nos compatriotes, la caille, qui est sans doute le plus petit gallinacé recensé sur la planète, est loin d'être consommée par nous tous et en toute saison. Ceux qui apprécient la chair ferme et fondante de ces oiseaux en croquent surtout au cours du mois de décembre, période où il s'en vend deux fois plus que d'ordinaire ; enfin, ils n'hésitent pas, pour s'en trouver rassasiés, à en engloutir plus d'une à chaque repas.

UN PANTAGRUEL MODERNE

Le summum de ces croqueurs d'oiseaux est sans nul doute l'écrivain américain Jim Harrison, un Pantagruel moderne, qui dans son dernier livre publié en France, *Aventures d'un gourmand vagabond* (Christian Bourgois éditeur, 360 p., 23 €), enfourne caille sur caille, page après page, dans un gigantesque maelström gourmand. Ce colossal écrivain – dans tous les sens du terme – se régale bien sûr de cailles sauvages, qu'il a pris plaisir à chasser auparavant. Ce gibier à plume est devenu quasi introuvable chez nous, et quand Jim Harrison raconte dans son livre qu'un vétérinaire de ses amis avait semé les graines trouvées dans le jabot de plusieurs cailles et avait obtenu ainsi plus de soixante plantes différentes, cela laisse songeur quant au parfum que pouvait bien avoir leur chair...

Faute de cailles sauvages, de quel type de volatile pouvons-nous donc nous accommoder ici ? Les meilleures sont sans nul doute celles qui ont obtenu le Label Rouge. L'an dernier, moins de 5 % de ces oiseaux y ont eu droit. Les producteurs les plus importants en la matière sont les Fermiers landais de Saint-Sever. Dans leur petite ville du Sud-Ouest a lieu, les 30 novembre et 1er décembre, la 8e édition des Festivolailles où chapons et poulardes sont particulièrement à l'honneur, mais on y trouvera bien sûr des cailles en abondance.

Une cinquantaine d'éleveurs en ont pour pensionnaires dans la région. Les cailleteaux, très sensibles au froid, sont élevés dans des bâtiments clos pendant les quatre premières semaines de leur existence, puis passent ensuite deux à trois semaines en plein air sous volière avant de parvenir à leur poids idéal.

Comment cuisiner cet animal délicat ? Il existe bien sûr la version historique et raffinée, celle des cailles en sarcophage, truffes et cognac dans une pâte feuilletée, comme Stéphane Audran les prépare dans le fameux film *Le Festin de Babette*. Toutefois, ceux qui recherchent des grammages précis et des idées un peu moins complexes pourront essayer les cailles en croûte de sel farcies aux petits légumes, ou l'une des très nombreuses recettes que propose le magazine *Saveurs* dans son numéro de novembre. Les cailles ont fait leur nid dans ce journal : on y recense pas moins de neuf pages qui leur sont consacrées.

Guillaume Crouzet

Cailles fermières sous Label rouge, 11 € environ le kilo. Festivolailles de Saint-Sever (Landes). Tél. : 05-58-76-37-72.

AUJOURD'HUI

Soleil sur une grande partie du pays

MERCREDI 27 NOVEMBRE
Lever du soleil à Paris : 8 h 19
Coucher du soleil à Paris : 16 h 58

Entre la dépression venue de Sardaigne qui apporte encore beaucoup de nuages de la Provence à la Corse et une nouvelle dépression qui s'approche de la Bretagne, une grande partie du pays bénéficie d'un temps à dominante anticyclonique. Les formations brumeuses, nombreuses en matinée, laissent place aux éclaircies.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. En Bretagne, le temps se couvre et des pluies se produisent, surtout l'après-midi. De la Basse-Normandie aux pays de Loire, les nuages plus morcelés laissent échapper quelques ondées. Le vent de sud atteint 80 km/h près des côtes. Il fait de 10 à 15 degrés d'est en ouest.

Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. Les brouillards parfois présents au petit jour se dissipent au fil des heures. Le soleil prend le relais. Il fait de 8 à 11 degrés du nord au sud.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. La grisaille brumeuse est fréquente le matin. En journée, des éclaircies se développent, plus difficilement dans certaines vallées, notamment en Alsace. Il fait de 8 à 11 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. Les brouillards se dissipent vite et le soleil s'impose, même si un voile nuageux apparaît l'après-midi près du littoral. Après une bonne fraîcheur matinale (gelées blanches locales), il fait en journée de 12 à 15 degrés, localement 20 au pied des Pyrénées.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. Beaucoup de nuages à l'est du Rhône avec même quelques flocons en matinée sur les Alpes. Plus à l'ouest, le soleil s'impose et même dès le matin en Limousin. Il fait de 10 à 15 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. Encore quelques averses en Corse. Les nuages assez nombreux touchent également Provence-Côte d'Azur. Les nuages sont plus morcelés en Languedoc-Roussillon. Il fait de 14 à 19 degrés.

27 NOV. 2002 PRÉVISIONS

*Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.*

FRANCE MÉTROPOLE

Ajaccio	13/19 C
Biarritz	7/19 S
Bordeaux	4/15 N
Bourges	2/11 S
Brest	10/14 P
Caen	5/10 P
Cherbourg	4/11 C
Clermont-F.	-2/15 S
Dijon	0/8 N
Grenoble	8/13 N
Lille	3/8 C
Limoges	-1/11 S
Lyon	4/14 N
Marseille	10/17 S
Nancy	1/9 N
Nantes	5/13 P
Nice	12/17 S
Paris	3/10 N
Pau	2/18 S
Perpignan	5/15 S
Rennes	5/12 P
St-Etienne	-1/14 S
Strasbourg	2/9 C
Toulouse	2/15 S
Tours	0/10 S

FRANCE OUTRE-MER

Cayenne	23/31 P
Fort-de-Fr.	24/30 S
Noumêa	20/27 S
Papeete	26/32 S
Pointe-à-P.	23/29 P
St Denis Rêu.	23/28 S

EUROPE

Amsterdam	3/7 S
Ath8nes	12/18 C
Barcelone	6/16 S
Belfast	8/13 P
Belgrade	7/14 C
Berlin	4/6 C
Berne	4/8 S
Bruxelles	4/8 C
Bucarest	7/11 C
Budapest	2/10 C
Copenhague	2/5 C
Dublin	8/12 P
Francfort	3/9 C
Gen8ve	3/11 S
Helsinki	-2/2 C
Istanbul	12/15 S
Kiev	3/5 C
Lisbonne	15/18 P
Liverpool	10/12 P
Londres	8/12 P
Luxembourg	4/7 C
Madrid	6/14 P
Milan	14/16 P
Moscou	1/4 P
Munich	4/8 C
Naples	14/19 P
Oslo	-13/-6 S
Palma de M.	9/18 S
Prague	5/7 P
Rome	13/19 S
Séville	16/21 P
Sofia	3/10 C
St-Pêtersb.	2/3 P
Stockholm	-4/2 C
Ténérife	19/23 C
Varsovie	5/9 P
Venise	12/16 P
Vienne	6/10 C

AMÉRIQUES

Brasilia	20/30 S
Buenos Aires	14/21 P
Caracas	25/32 S
Chicago	-5/0 S
Lima	18/22 S
Los Angeles	15/20 S
Mexico	6/21 C
Montrêal	-9/-5 C
New York	-3/4 P
San Francisco	10/17 S
Santiago Ch.	10/26 S
Toronto	-5/-2 C
Washingt. DC	1/6 P

AFRIQUE

Alger	11/20 S
Dakar	24/27 S
Kinshasa	22/31 P
Le Caire	12/24 C
Nairobi	16/26 S
Pretoria	17/30 S
Rabat	14/22 S
Tunis	15/18 P

ASIE-OCÉANIE

Bangkok	25/31 S
Beyrouth	15/22 S
Bombay	24/35 S
Djakarta	25/31 P
Dubaï	20/28 S
Hanoï	14/19 S
Hongkong	17/21 C
Jérusalem	8/17 S
New Delhi	12/27 S
Pêkin	-4/5 S
Séoul	-4/3 S
Singapour	26/31 P
Sydney	19/28 S
Tokyo	7/13 S

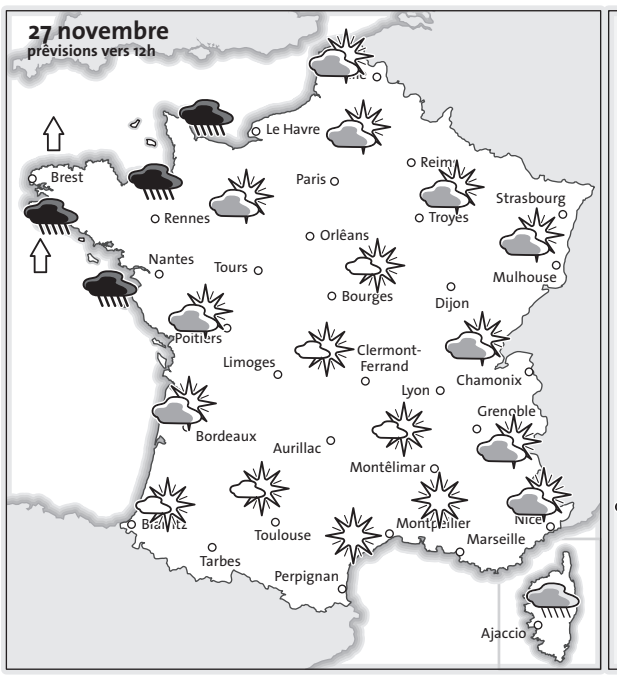

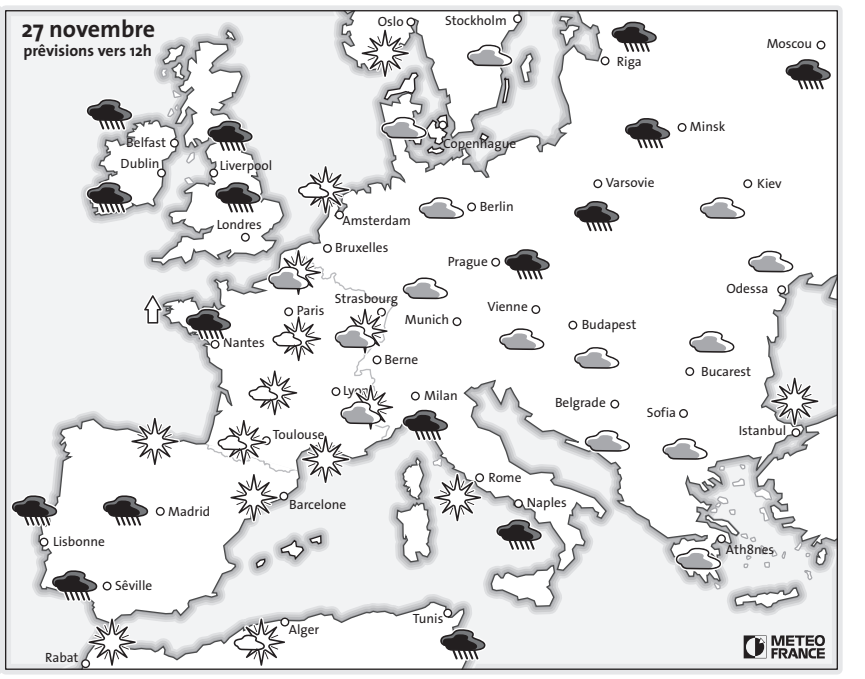

Soleil · Peu nuageux · Couvert · Brèves éclaircies · Averses · Pluie · Orage · Neige · Brouillard · Vent fort

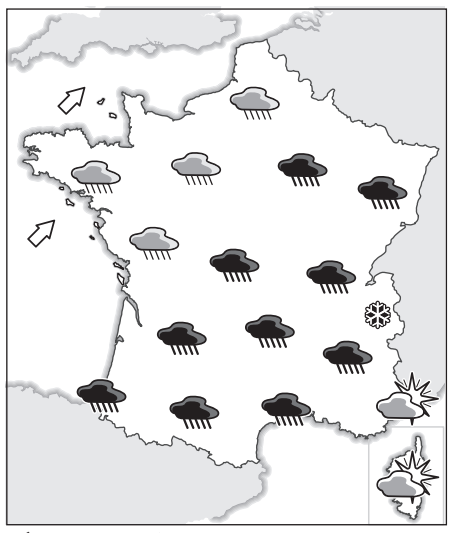

PRÉVISIONS POUR LE 28 NOVEMBRE

(Paris-Toulouse)31
Paris-Toulouse : 31 vols par jour.
AIR FRANCE

Jeudi 28 novembre
Des pluies assez faibles vont traverser une bonne partie du pays.
Elles arriveront sur la Côte d'Azur et la Corse en soirée.
Par l'ouest, un ciel plus changeant va s'installer avec quelques éclaircies, mais aussi des averses.

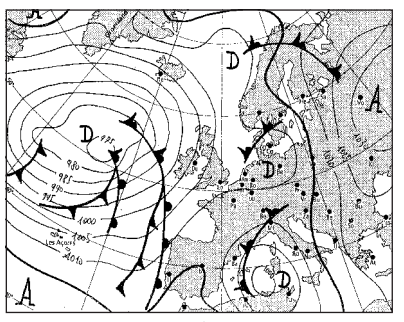

SITUATION LE 26 NOVEMBRE À 0 HEURE TU

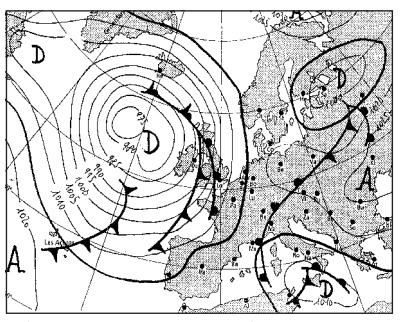

PRÉVISIONS POUR LE 28 NOVEMBRE À 0 HEURE TU

Prud'hommes : les juges du contrat de travail

PRATIQUE
Tous les mardis datés mercredi, des conseils utiles

« JE JURE *de remplir mes devoirs avec zèle et intégrité et de garder le secret des délibérations* » : tel est le serment que prêteront début 2003 ceux qui, parmi les quelque 15 000 conseillers élus le 11 décembre, n'ont jamais encore exercé de fonctions judiciaires dans un conseil de prud'hommes.

Les prud'hommes ont à connaître des différends entre deux salariés d'une même entreprise (ou association), mais il s'agit là d'un contentieux rarissime. La quasi-totalité des affaires – 171 430 ont débuté en 2001, hors référés – concernent des conflits entre un employeur et un salarié, liés à un contrat de travail ou d'apprentissage, même verbal, régi par le droit privé. Quels que soient le montant des sommes en jeu et la nature du contrat, tous les litiges pouvant survenir à l'occasion de sa souscription (promesse d'embauche non tenue), de son exécution ou de sa rupture relèvent de la juridiction prud'homale. Elle permet de limiter ou de compenser l'inégalité inhérente aux rapports de travail, et les salariés n'hésitent pas à y recourir : ils sont à l'origine de 98 % des saisines.

Magistrats non professionnels représentant en nombre égal les salariés et les employeurs du secteur privé, les prud'hommes interviennent dans 271 conseils, inégalement répartis sur le territoire. Certains départements très peuplés n'en comptent qu'un seul (Paris, Seine-Saint-Denis), d'autres en totalisent jusqu'à sept (Pas-de-Calais, Seine-Maritime), sans pour autant que la taille du conseil influe forcément sur la durée de traitement des affaires. Celle-ci est en moyenne de 11,2 mois.

Il faut y ajouter un laps de temps variable, mais parfois encore long, pour que le jugement soit notifié aux parties. Et aussi compter, dans environ un cas sur deux, avec les délais d'appel qui suspendent l'application de la décision pendant près de 18 mois. Ce dernier aléa peut être contrecarré, à condition d'avoir, au préalable, expressément demandé (et obtenu) l'exécution provisoire du jugement prud'homal, ce qui peut, en outre, dissuader certains appels dilatoires. On court cependant le risque d'avoir à restituer les sommes perçues si le premier jugement est ensuite infirmé.

Cette justice est d'un accès facile : la procédure est simple et ne nécessite pas le ministère d'un avocat (pas non plus obligatoire en appel ni en cassation). Toutefois, le droit du travail est une matière très technique. Aussi a-t-on tout intérêt à prendre conseil avant d'engager une action, voire à se présenter devant les juges avec l'assistance d'un spécialiste. Les avocats ne sont pas les seules personnes habilitées à la fournir. On peut notamment choisir de se faire aider par un représentant syndical, sans, d'ailleurs, être forcément soi-même affilié à un syndicat. Salarié ou employeur, le « demandeur » à l'initiative du procès doit s'adresser au secrétariat-greffe du conseil territorialement compétent. C'est, en principe, celui du lieu où le salarié travaille, ou, le cas échéant, de son domicile (travailleurs itinérants ou à domicile).

> Cette justice est d'un accès facile : la procédure est simple et ne nécessite pas le ministère d'un avocat

Pour engager la procédure, il suffit d'aller sur place remplir un imprimé type, ou d'apporter les précisions nécessaires par lettre recommandée avec avis de réception, à savoir : ses coordonnées et qualités, celles du « défendeur » (son adversaire), ainsi que le détail (et chiffrage en brut) de ses demandes, qui pourront, néanmoins, être complétées ou modifiées par la suite. Il faut aussi préciser la section dont relève le litige. Il s'agit de celle qui correspond à l'activité principale de l'employeur (industrie, commerce, agriculture ou activités diverses), sauf pour les cadres et assimilés qui doivent présenter leur affaire devant la section encadrement.

Toutes les sections comportent un nombre égal de conseillers employeurs et salariés. En outre, il existe dans chaque conseil une formation de référé, également paritaire, qui est commune à l'ensemble des sections. Elle est à même de prendre rapidement certaines décisions provisoires dont l'exécution est immédiate : par exemple, la réintégration d'un salarié illégalement licencié.

Le référé prud'homal peut être introduit à tout moment, même si une procédure classique est déjà engagée. Celle-ci se déroule en deux temps. Les conseillers prud'hommes, dont l'emblème est une poignée de main scellant la paix retrouvée, commencent par essayer de concilier les parties. Ils y parviennent assez rarement.

Cependant, le bureau de conciliation peut d'ores et déjà ordonner des mesures provisoires applicables tout de suite (comme le versement de provisions sur les salaires et indemnités). Il fixe également une date d'audience devant le bureau de jugement, avant laquelle les intéressés doivent échanger toutes les pièces destinées à étayer leur argumentation.

Les prud'hommes, qui statuent toujours en nombre pair, ne peuvent trancher qu'à la majorité. Faute de quoi l'affaire est renvoyée devant le même bureau de jugement, alors présidé par un juge d'instance (également requis lorsqu'il y a partage des voix au niveau de la conciliation ou du référé).

Caroline Helfter

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 02 - 282

Retrouvez nos grilles sur www.lemonde.fr

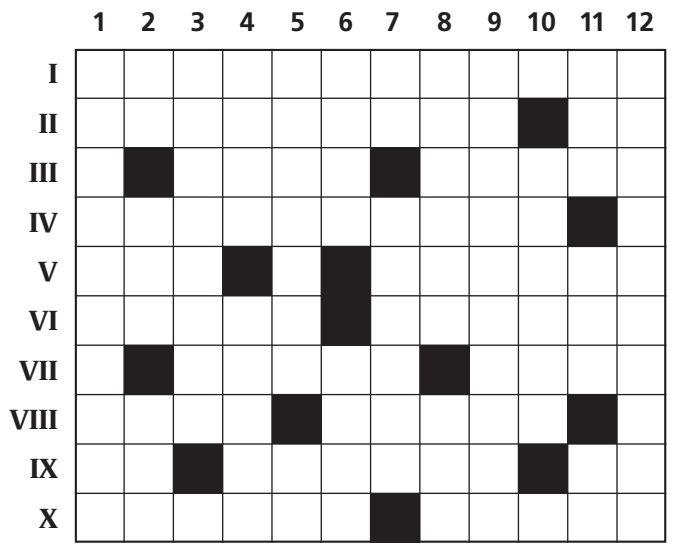

HORIZONTALEMENT

I. Petites ouvertures sur l'extérieur. - II. Très bien reçu. En chute libre dans les urnes. - III. Plus chic qu'un grenier pour l'agent immobilier. Faiseur de toiles italien. - IV. La moindre tache peut la ternir. - V. Assure l'égalité. Grand défenseur de la liberté. - VI. Le gros est aussi tendre que le plus petit. Provoqua. - VII. Chef-lieu de canton . Le plat pays était le sien. - VIII. D'un auxiliaire. Confiée pour un temps à MAM. - IX. Eclairait et chauffait le Nil. Moins grave une fois reconnue. Petit problème. - X. Prend le dessus. Reste au ras du sol.

VERTICALEMENT

1. Tendue pour faire tomber. - 2. Pour une distribution locale. Sigle de recherche. Répond au tic. - 3. Choque son entourage. - 4. Egalement mais vieux. Compte et recompte en tous sens. - 5. Rénovation en façade. Prises d'armes. - 6. Neuvième chez les Grecs. En petit nombre. - 7. Fit en sorte que les écrits ne s'envolent pas. Désert. - 8. Fit des stocks. Fait pour sortir ou pour empêcher d'entrer. - 9. Retournera au bout. - 10. Ses ruades ont inspiré l'armée romaine. - 11. En déplacement. Ecole publique. Découpage sur la partition. - 12. Risque de bondir.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 02 - 281

Horizontalement

I. Contingences. - II. Opium. Olé olé. - III. Né. Ipé. If. Ec. - IV. Trilobés. Ego. - V. Ictère. Ecran. - VI. Nue. Tri. End. - VII. El (le). Vulgarité. - VIII. Net. Nus. An. - IX. Urée. Vitra. - X. Epaississais.

Verticalement

1. Continence. - 2. Opercule. - 3. Ni. Ite. Tua. - 4. Tuile. Ri. - 5. Importunes. - 6. Eberlués. - 7. Go. IGS. - 8. Elise. Vs. - 9. Nef. Raïs. - 10. Co. Ereinta. - 11. Elégant. Ri. - 12. Seconderas.

SCRABBLE ®

PROBLÈME N° 305

Des ahans de porteur d'eau

L'expression, de François Mauriac, fait allusion au mal que se donnait Flaubert pour écrire.

1. Tirage : A E E I M P S.

a) Dans la colonne 5 et dans la ligne K, trouvez deux quadruples différents de 40 points.

b) Trouvez et placez deux mots de sept lettres.

c) Avec ce même tirage, trouvez sept mots de huit lettres en le complétant avec sept lettres différentes appartenant à l'un ou à l'autre des mots placés sur la grille.

N.B. Dès que vous avez trouvé une solution, effacez-la avant de continuer.

2. Préparation de la grille de la semaine prochaine.

d) Trouvez les trois anagrammes, toutes insolites, de POINTUE. Trouvez les quatre benjamins (rajouts initiaux de trois lettres) de HIER.

Solutions dans *Le Monde* du 4 décembre.

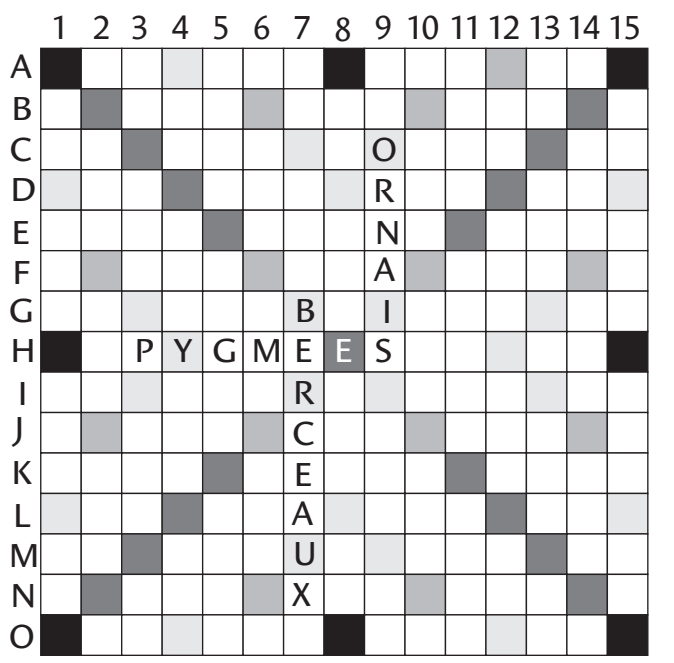

Solutions du problème paru dans *Le Monde* du 20 novembre.

Chaque solution est localisée sur la grille par une référence se rapportant à sa première lettre. Lorsque cette référence commence par une lettre, le mot est horizontal ; par un chiffre, le mot est vertical.

a) ABSENCE, 14 A, 34 – FONCEES, 4 H, 47.

b) EXEUNT, *« ils sortent », indication scénique,* F 9, 27, faisant FONDUE – AMUSEMENT, 7 G, 64.

c) AHAN, *exprime l'effort,* 7 B, 34 – METHANOL, O 5, 89.

d) PYGMEEN – CORBEAUX, SCABREUX, BERCEAUX.

Michel Charlemagne

Le philosophe américain est mort, dimanche 24 novembre, à son domicile de Lewiston dans le Massachusetts, à l'âge de 81 ans. Auteur de « Théorie de la justice », il était considéré comme l'un des penseurs politiques majeurs de notre temps

John Rawls, l'exigence de la justice

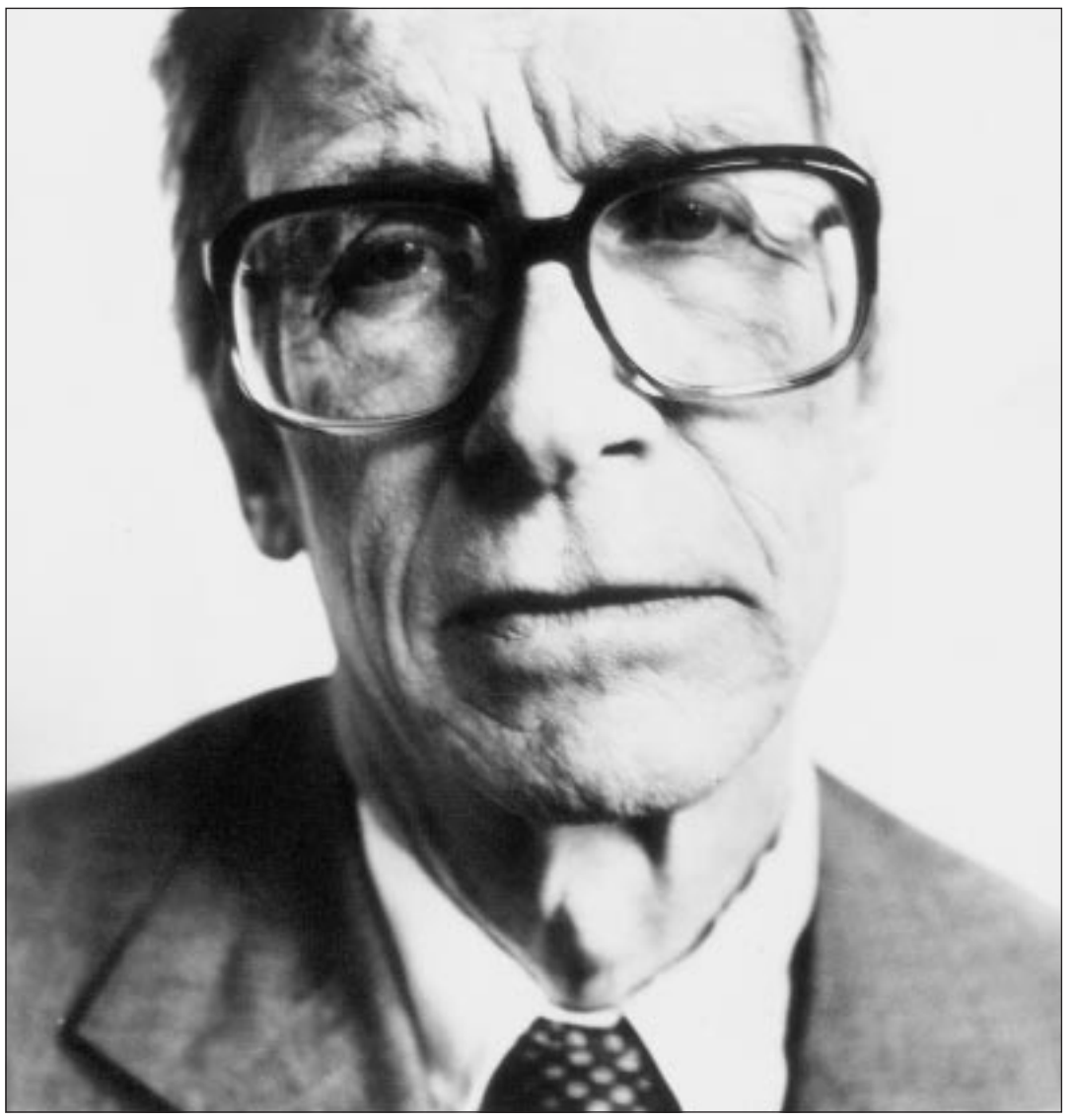
STEVE PYKE

John Rawls a poursuivi son projet pendant un demi-siècle, avec une intégrité et une modestie exemplaires.

LE PHILOSOPHE américain John Rawls est mort, dimanche 24 novembre, à son domicile de Lewiston, dans le Massachusetts. Il avait 82 ans. Depuis la publication de *Théorie de la justice*, en 1971, il était considéré comme l'un des principaux penseurs politiques de son temps. Né le 21 février 1921 à Baltimore, il avait interrompu ses études pour servir dans l'infanterie de combat dans le Pacifique, pendant la seconde guerre mondiale. A son retour à la vie civile, il avait entrepris des études de philosophie à l'université de Princeton, dont il devint docteur.

Professeur à Cornell puis à Harvard, John Rawls n'avait publié que quelques articles épars lorsqu'il fait paraître, à l'âge de cinquante ans, un livre long et aride dont personne ne prévoyait, et certainement pas lui-même, à quel point il allait révolutionner la pensée politique.

En dépit d'implications pratiques qui le situent à l'extrême gauche de l'échiquier politique américain, sa *Théorie de la justice* (1971) devient en effet rapidement la lecture obligatoire par excellence pour les enseignements de philosophie morale et sociale des universités des Etats-Unis. L'opposition rituelle entre Rawls et les utilitaristes, puis les libertariens, puis les communautariens et, à l'occasion, le marxisme analytique ou l'éthique de la communication se met à structurer manuels et anthologies. Parallèlement, le livre est traduit dans de nombreuses langues – cette année encore en arabe – et se répand sur tous les continents.

Dans les innombrables discussions que ce livre a suscitées, Rawls lui-même est très peu intervenu directement. Il s'est cependant efforcé de clarifier de nombreux points dans les éditions successives de ses notes de cours finalement publiées sous le titre *Justice as Fairness* (2001). Il s'est aussi engagé dans une réflexion sur les présupposés de son approche, au fil d'essais ultérieurement intégrés dans son *Libéralisme politique* (1993). Enfin, dans *The Law of Peoples* (1999), préparé tout en luttant contre une santé déclinante, il s'est attaqué à la question de savoir comment sa conception de la justice devait être comprise pour pouvoir s'appliquer au niveau mondial.

Aux antipodes de son cadet Robert Nozick, orateur brillant et débatteur virevoltant, décédé en janvier, Rawls s'est attelé à un grand projet central, poursuivi pendant plus d'un demi-siècle avec une intégrité sans faille et une modestie exemplaire, sans nulle concession aux modes de l'heure ni souci de s'attirer les faveurs de quiconque.

Comment expliquer l'extraordinaire succès de l'œuvre austère qui en est le produit ? D'abord sans doute par le soin que Rawls a mis à la rédiger. Protégé de toute pression à publier vite et beaucoup, il s'est donné le temps de penser en profondeur les tenants et aboutissants de chacune de ses

Sa conception de la justice distributive offre une alternative radicale à l'utilitarisme, en mettant en avant les libertés fondamentales et le souci des moins favorisés

affirmations, d'anticiper malentendus et objections. Comme à d'autres peut-être qui se sont hasardés à le critiquer tout en s'efforçant de bien le lire, il m'est plus d'une fois arrivé de penser à son propos ce que Pascal, je crois, disait de Dieu : qu'un peu de pensée en éloigne, mais que beaucoup y ramène. C'est cependant dans le contenu même de *Théorie de la justice*, dans la réponse forte et précise qu'elle apporte à la question de savoir ce qu'est une société juste, qu'il faut chercher la raison principale de son énorme impact.

Définie par les célèbres deux principes (qui sont en fait trois), une telle société est d'abord une société dont les membres jouissent pleinement et également des « droits de l'homme », plus précisément d'un ensemble dûment spécifié de libertés fondamentales. Elle est ensuite une société d'où est bannie toute forme de discrimination : dans les limites imposées par les libertés fondamentales – qui empêchent notamment d'abolir la famille –, tout doit être fait pour que seuls les talents innés puissent légitimement affecter les possibilités d'accès aux diverses positions sociales. Enfin, si dans une société juste il peut y avoir des inégalités socio-économiques, c'est seulement à la condition qu'elles permettent à ceux qui occupent les positions sociales les moins avantagées d'accéder durablement à des avantages socio-économiques plus importants que sous tout arrangement plus égalitaire. La justice, en d'autres termes, ne consiste ni à gonfler autant que possible la somme des avantages socio-économiques ni à en égaliser autant que possible la répartition, mais à rendre aussi grande que – durablement – possible la part la plus petite.

Cette conception de la justice n'implique pas de rejet a priori du marché. Elle est par ailleurs très loin d'entériner un capitalisme dérégulé. Elle ne justifie pas non plus un capitalisme flanqué d'un Etat-providence recueillant les nombreux exclus du marché. En revanche, rien en elle n'exclut en principe un « socialisme libéral » combinant la propriété publique des moyens de production et une pleine liberté de choix occupationnel qu'un marché du travail performant rendrait compatible avec une allocation efficace des ressources. Et rien n'exclut non plus une « démocratie des propriétaires » combinant la propriété privée des moyens de production avec une diffusion si large du capital et des qualifications que les interventions ciblées et stigmatisantes de l'Etat-providence en deviendraient sans objet.

La conception de la justice sociale ainsi grossièrement esquissée s'adosse à l'imposante tradition « contractualiste » issue de Kant, que Rawls a renouvelée en avançant la célèbre notion de « position originelle », une situation fictive caractérisée par la poursuite de l'intérêt personnel derrière un voile d'ignorance qui contraint à l'impartialité.

Echappant rapidement au cercle des seuls philosophes, la conception rawlsienne de la justice distributive n'a pas tardé à s'infiltrer chez les économistes. Ceux-ci ont certes souvent commencé par croire que Rawls proposait simplement de substituer à la maximisation du bien-être moyen, figure centrale de la vulgate utilitariste dont ils étaient imprégnés, la maximisation du bien-être minimal. Mais ils ont peu à peu perçu qu'il offrait une alternative bien plus radicale à l'utilitarisme, faisant comme lui place à des considérations d'efficacité économique, mais solidement encastrées dans un cadre éthique autrement plausible, de par la place qui y est faite aux libertés fondamentales et au souci prioritaire des moins favorisés.

Si Rawls a ainsi pu fournir matière à penser aux philosophes comme aux économistes professionnels, son importance réside encore bien davantage en ce qu'il est susceptible de fournir à notre génération la base intellectuelle dont elle a besoin pour reformuler sa vision d'un avenir faisable et désirable. Lors du seul de ses cours auquel j'aie eu l'occasion d'assister, Rawls exhortait ses étudiants de Harvard – c'était au printemps 1990 – à continuer, quoi qu'il arrive, à étudier le marxisme. Mais, pour ceux qui persistent à adhérer aux grands idéaux d'égalité et de liberté qui sont aux sources de la gauche moderne, le marxisme ne peut plus être ce qu'il a été pour beaucoup dans la génération qui a précédé la nôtre.

C'est désormais l'œuvre de Rawls qui constitue le repère incontournable pour réfléchir à ce qu'exige le souci de rendre notre société et notre monde moins injustes. Dans l'œuvre du maître, aujourd'hui définitivement clôturée, nous ne trouverons pas de réponses clé en main à nos innombrables questions, mais une pensée lucide et solide susceptible de nous guider et de nous inspirer, et aussi la conviction, qui a nourri jusqu'au bout l'effort de sa vie, que l'argumentation raisonnable est en mesure de dompter égoïsmes et passions. Pas toujours, bien sûr. Mais un peu plus souvent grâce à Rawls. Et beaucoup plus souvent si nous sommes nombreux, toutes disciplines, tous pays confondus, non à étudier mais à pratiquer le type de pensée politique qu'il a magistralement illustré.

Philippe Van Parijs
professeur à l'Université catholique de Louvain, chaire Hoover d'éthique économique et sociale

A lire en français

Les ouvrages de Rawls traduits en français ne sont pas très nombreux, mais il s'agit des principaux et ils sont accessibles pour la plupart en livre de poche. Son maître livre, *Théorie de la justice* (Seuil, « Points Essais »), est à compléter, dans la même collection, par *Justice et démocratie,* et, toujours au Seuil, par la série d'études consacrées à son œuvre sous le titre *Individu et justice sociale.*

On lira également *Le Droit des gens* (10-18), *Le Libéralisme politique* (PUF, « Quadrige ») et les *Leçons sur l'histoire de la philosophie morale et politique,* publiées cette année à La Découverte.

Enthousiasme et malentendus

AUX ÉTATS-UNIS d'abord (1971), puis en France avec seize ans de retard (1987), les sept cents pages de *Théorie de la justice* ont fait beaucoup de bruit. En Amérique, l'ouvrage a d'abord été salué pour le courage avec lequel il ramenait la question politique au centre du débat philosophique, d'où elle avait été quelque peu expulsée, à la faveur de la guerre froide, par le triomphe du positivisme logique.

Puis sont venues les critiques : celles des « libertariens », qui dénient à l'Etat rawlsien le droit de redistribuer les richesses au nom de l'équité, ainsi que celles des « communautariens », qui lui reprochent de traiter les individus comme des atomes interchangeables. Ensuite, l'œuvre de Rawls s'est peu à peu installée au panthéon des classiques : enseignée dans tous les départements de philosophie, elle sert désormais, et pour longtemps encore, d'introduction à la pensée morale et politique pour des dizaines de milliers d'étudiants.

En France, l'accueil a été enthousiaste. D'une part, parce qu'elle aborde des thèmes qui ne sont tout de même pas étrangers aux lecteurs de Sartre et Foucault, l'œuvre de Rawls a été la première œuvre de langue anglaise, depuis celle de Russell, à trouver un écho à Paris. D'autre part, parce qu'elle offre une vision cohérente d'un Etat qui s'efforce de concilier les exigences sociales avec celles du marché, elle est apparue, à une partie de la gauche, comme un modèle théorique de rechange à un moment où les socialistes ne voulaient plus du marxisme sans pour autant sombrer dans le libéralisme intégral.

Cela explique que les éditeurs français aient voulu rattraper leur retard initial. Et que *Théorie de la justice* (l'ouvrage philosophique du XX[e] siècle le plus souvent cité dans le monde depuis trente ans) ait fait l'objet, dans notre pays, d'innombrables lectures et interprétations, généralement positives.

L'HÉRITAGE DE KANT

On ne peut toutefois éviter de se demander si ceux qui se sont faits ses laudateurs, comme certains de ses critiques, ont bien lu ce livre jusqu'au bout, en le replaçant dans son contexte. Les années durant lesquelles Rawls l'a écrit ont en effet été, aux Etats-Unis, celles du combat pour les droits civiques des Noirs, qui a ouvert la voie à une politique de « discrimination positive » en faveur de toutes les minorités défavorisées. Il ne fait aucun doute que c'est à cette politique-là que *Théorie de la justice* apporte, en premier lieu, un fondement théorique.

Rawls voulait-il aller plus loin ? Rien n'est moins sûr. Toute sa vie, il a tenu à présenter les bases de sa doctrine comme relevant de la philosophie morale, à se réclamer de l'héritage de Kant, à prévenir les interprétations trop « gauchisantes ». Sur la mission sociale de l'Etat, sur la nécessité de confier à celui-ci un rôle régulateur par rapport au désordre du marché, il s'est moins avancé qu'on ne le dit généralement. Ses réticences vis-à-vis de Jürgen Habermas, sa critique de Michaël Walzer s'expliquent par les mêmes raisons. Peut-être moins novatrice qu'on ne l'a cru, surtout en France, la pensée rawlsienne est en tout cas, comme toutes les démarches importantes, riche d'ambiguïtés. Sur le moment, elles n'ont pas toujours été bien vues.

Christian Delacampagne

VERBATIM

« Quelle ampleur donner à l'Union européenne ? »

FRAGMENT d'une lettre inédite de John Rawls à Philippe Van Parijs, du 23 juin 1998, à propos de *The Law of People.*

« Une question que les Européens doivent se poser, si je peux me hasarder à faire une suggestion, est de savoir quelle ampleur ils veulent donner à leur union. Il me semble que l'on perdrait beaucoup si l'Union européenne devenait une union fédérale comme les Etats-Unis. Ici, il y a une langue commune du discours politique et une disposition à se mouvoir d'un Etat à un autre. N'y a-t-il pas un conflit entre un grand marché libre et ouvert couvrant l'ensemble de l'Europe et les Etats-nations singuliers, dont chacun possède ses institutions politiques et sociales séparées, ses souvenirs historiques, ses formes et traditions de politique sociale ? Tout cela n'est-il pas d'une grande valeur pour les citoyens et ne donne-t-il pas du sens à leur vie ? Un grand marché ouvert comprenant l'ensemble de l'Europe est un objectif pour les grandes banques et la classe capitaliste, dont le but principal est simplement l'augmentation du profit. L'idée d'une croissance économique vers l'avant et vers le haut, sans aucune fin spécifique en vue, convient parfaitement à cette classe. S'ils parlent de répartition, c'est presque toujours en termes de *trickle down [du haut vers le bas, NDLR].* A long terme, le résultat, que nous connaissons du reste déjà aux Etats-Unis, est une société civile submergée dans un consumérisme insignifiant. Je ne peux pas croire que ce soit ce que vous voulez. »

Ivre de femmes et de peinture, d'Im Kwon-taek • A travers le portrait de Jang Seung-ub, peintre coréen fondateur du XIXe siècle et autodidacte à l'indépendance farouche, le réalisateur met en œuvre une réflexion sur les conflits internes du cinéma d'aujourd'hui

La peinture sensuelle d'un art sans compromis

LA MAIN du peintre termine son travail. Son amante s'approche d'elle. Elle fixe alors le dessin où apparaît un oiseau, puis chuchote à l'artiste : *« Il est si vrai qu'il va percer le papier et s'envoler vers le ciel. »* La remarque peut paraître anodine, mais elle situe admirablement le miracle permanent mis en scène dans *Ivre de femmes et de peinture*, le 98e film du réalisateur sud-coréen Im Kwon-taek. Ce miracle n'est pas seulement celui des vertus curatives propres à l'œuvre d'art, un effet procuré par cet extraordinaire film, où les hommes et les femmes qui côtoient le peintre, mais aussi le spectateur, découvrent la légèreté et se délivrent du poids du monde. Il est aussi l'effet d'un parti pris esthétique qui vise à faire de la peinture un art à trois dimensions où l'objet peint sort littéralement du cadre. A ce moment précis, le miracle s'est transformé en mirage.

Ivre de femmes et de peinture est une biographie filmée. Celle d'un personnage exceptionnel, le peintre « Ohwon » Jang Seung-ub, né en 1843 et mort en 1897, que le scénario confronte à l'évolution de la Corée dans la seconde moitié du XIXe siècle, écartelée entre la fidélité à un ordre ancien et la tentation du progrès, bouleversée par des affrontements religieux, et plusieurs changements de régime.

Cette biographie, développée, comme le précise un carton introductif, à partir des rares éléments établis durant l'existence du peintre, est déjà un mirage. A la vie documentée d'un peintre fondateur, à la source de la grande peinture coréenne du XXe siècle, Im Kwon-taek substitue, au contraire, une exaltation des puissances du faux où le cinéma s'affirme à la fois comme un art de la reconstitution et du mensonge. Délivré du carcan de la biographie et de la tyrannie des faits, le réalisateur coréen scelle un pacte autobiographique avec le spectateur où il est entendu que derrière la vie du peintre se dessine la figure du cinéaste.

D'origine modeste, Ohwon se trouva orphelin très jeune, et apprit d'abord les rudiments de son art en autodidacte avant de se placer sous la tutelle d'un maître. Après avoir atteint rapidement la reconnaissance, jusqu'à être convoqué par le roi à l'Office royal de peinture, Ohwon ne pourra jamais devenir un membre à part de la bourgeoisie, en raison d'un comportement caractériel et d'une démarche intègre qui le fait toujours reculer devant la commercialisation de son travail. Ohwon refuse à deux reprises les commandes d'un riche collectionneur japonais, comme la proposition d'un marchand de se lancer dans la production lucrative d'estampes érotiques. Ce conflit entre création et industrie se pose au cinéaste – et donc à Im Kwon-taek – plus qu'à tout autre artiste.

LA CRÉATION SOLITAIRE

Ohwon est partagé entre sa volonté d'indépendance et la nécessité de se plier aux exigences du pouvoir politique. Cette dualité est mise en scène dans un plan inoubliable. Ohwon traverse une lande grise et enneigée avec une de ses peintures enroulée dans sa main. Des soldats apparaissent dans le champ, se tirent dessus, puis disparaissent sans que l'artiste ait dévié de son chemin d'un pouce, comme si le présent du peintre n'en faisait plus le contemporain de son époque. Cette scène en dit autant que bien des traités sur la création artistique. On y comprend une chose simple, dramatisée jusqu'à l'épure, dans cet incroyable film : la création artistique est forte précisément quand elle est solitaire.

D. R.

Le réalisateur n'évacue pas le légendaire goût du peintre Ohwon pour les femmes et le vin. Mais il évite les clichés de l'artiste force de la nature, amateur de chair fraîche et porté sur la bouteille.

Le goût d'Ohwon pour les femmes et le vin était légendaire. Cette préférence est tout entière signifiée dans le titre du film, qui nous promet un artiste étranger à l'ascèse. Si Im Kwon-taek fait bien comprendre que cette dimension paillarde appartient autant à la postérité du peintre que son génial travail, il évite avec une rare intelligence les clichés de l'artiste force de la nature, amateur de chair fraîche et porté sur la bouteille. *Ivre de femmes et de peinture* ne montre pas une exemplarité de l'artiste, mais une spécificité de sa démarche qui est celle d'un lien ininterrompu entre créer et vivre. Les peintures d'Ohwon ne s'opposent pas à la vie. Elles sont dans la vie.

Ivre de femmes et de peinture est une histoire de fluides : des gouttes de sang qui tombent du nez du peintre sur ses peintures lorsqu'il est en apprentissage chez son maître, au plan furtif de quelques gouttes de sperme qui se répandent après un coït interrompu d'Ohwon avec une prostituée au milieu de son atelier, en passant par les vasques de peinture dans lesquelles l'artiste trempe ses mains pour dessiner. Cette turbulence des fluides, où encre, semence et sang humain sont désormais mêlés, montre une osmose totale entre l'art et la vie. Elle dessine également le plus beau portrait d'artiste au cinéma depuis *Andreï Roublev*.

Comme le film de Tarkovski, *Ivre de femmes et de peinture* est davantage une peinture en action qu'un film sur un peintre. La lumière de Jung Il-sung, le directeur de la photographie du film, la composition des plans, leur organisation complexe – de l'organisation des rituels de cour à ces magnifiques séquences où s'enchevêtrent une lande déserte, une lumière ocre, des bruits d'oiseaux, une rivière, un arbre, puis le visage d'Ohwon recouvert progressivement de flocons de neige – dessinent à l'évidence un film à l'extraordinaire beauté plastique.

Cet accomplissement esthétique donne l'impression d'une peinture douée de mouvement. Pourtant le frisson procuré par *Ivre de femmes et de peinture* ne doit rien à l'illustration, et tout à l'incarnation. C'est un monde d'une illusion parfaite qui trouve sa place à l'écran, sans que la caméra d'Im Kwon-taek ait, en apparence, cherché à recréer quoi que ce soit. Cette capacité d'illusion, marque des très grands films, où la notion de vraisemblance ne se pose plus, est, davantage qu'un hommage à la peinture, une exaltation des pouvoirs du cinéma.

Samuel Blumenfeld

Film coréen avec Choi Min-sik, Ahn Sung-ki, You Ho-jeong, Kim Yeo-jin. (1 h 57.)

Un réalisateur à succès devenu portraitiste de la Corée

***« MES CINQUANTE** premiers films étaient mauvais »*, dit Im Kwon-taek sans sourciller. Il ne plaisante pas. Au Festival de Cannes 2002, le Prix de la mise en scène consacrait, deux ans après le coup de cœur du Festival pour *Le Chant de la fidèle Chunyang*, un immense cinéaste encore assez peu connu de ce côté de l'Eurasie – même si la Cinémathèque française lui a rendu en 2001 un hommage mérité. Singulier à plus d'un titre, il est aussi un pur produit du dispositif de défense de son cinéma mis en place par la Corée du Sud (pourtant par ailleurs allié indéfectible des Etats-Unis), pour se protéger de l'invasion hollywoodienne.

On appelait *quotas quickies* (les films faits à toute vitesse pour remplir les quotas de productions nationales devant sortir en face des produits américains) les films de genre réalisés à la chaîne par Im Kwon-taek depuis *L'Adieu au fleuve Duman*, en 1962. Né à Changsong, dans le sud du pays, le 2 mai 1936, d'abord abonné des petits métiers aux studios de Séoul, il devient en dix ans un expert en matière de tournages rapides et efficaces. Aujourd'hui, l'artiste au visage et au corps de lutteur aguerri explique : *« Mon objectif était de rivaliser avec le modèle hollywoodien jusqu'à ce que je comprenne qu'avec les moyens dont nous disposons en Corée nous serions toujours en situation d'infériorité. J'ai alors pensé qu'il fallait plutôt essayer de faire des films que seul un Coréen peut réaliser, des films qui montrent, chez nous et dans le monde, notre réalité et notre manière de la ressentir. »*

Il tourne en 1973 *La Veuve abandonnée* (inspirée de la vie de sa mère) et *Mauvaises herbes*, à la stylisation radicale, deux affirmations de sa singularité et deux échecs commerciaux cinglants. *« Ça m'a aidé à me débarrasser de l'étiquette de réalisateur de films à succès »*, commente-t-il, une ombre de sourire aux lèvres. Il lui faudra une décennie pour trouver la juste place entre affirmation de sa liberté et intégration au système, dont il devient une figure majeure. Depuis, il n'arrête plus de filmer. *« Je suis accro au travail. Je ne réfléchis pas pendant des mois, je me lance. Avec à mes côtés le producteur Lee Tae-hung, toujours prêt à suivre mes projets, je peux avancer sans trop me poser de questions. »*

Im Kwon-taek tourne sans discontinuer, il passe d'œuvres très contemporaines, proches du document (*Killsotum, Festival*), à des reconstitutions historiques somptueuses (*Chroniques du roi Yonsan*), du mélodrame d'époque (*La Mère porteuse*) à des films de guerre (*Dans les monts Taebaek*) ou une réflexion sur le rapport au spirituel dans son pays (*Mandala, Adada*). Le cinéaste se révèle non seulement un immense artiste à l'inspiration multiple portée par une verve sensuelle sans cesse renouvelée, mais celui dont l'œuvre finit par dessiner le portrait cinématographique de son pays – un peu comme on peut faire de John Ford le portraitiste de l'Amérique ou de Jean Renoir celui qui a donné un visage cinématographique à la France.

RETROUVER LA NOBLESSE DES FORMES

« Avec l'âge, l'envie m'est venue de m'intéresser à ce qui s'est perdu de la culture coréenne du fait de l'occidentalisation. Mon ambition est de rappeler ce qui a constitué une dignité, une noblesse des formes. » Il a ainsi consacré deux films magnifiques à cet art (du chant et du spectacle) sans équivalent qu'est le pansori (*La Chanteuse de pansori* en 1993 et *Le Chant de la fidèle Chunyang*, 2000).

« Après Chunyang, *récit qui a donné lieu à d'innombrables œuvres dans tous les domaines en Corée, j'avais envie de poursuivre dans le même esprit : trouver un personnage qui permette de montrer une création spécifiquement coréenne, sous un angle universel. L'histoire de la peinture coréenne est dominée par une dynastie qui, sur cinq cents ans, réunit quatre peintres majeurs : Angyôn, Chôngsôn, Kin Hong-do et Chang Sung-up, dit Ohwon.*

» Jusqu'à présent, j'avais l'impression d'être resté à la surface lorsque je montrais au cinéma des personnages historiques, cette fois, je crois pouvoir être entré plus profondément. » Il affirme en savoir peu quant aux films qui ont, avant lui, évoqué des peintres à l'écran et être peu désireux de *« risquer d'être influencé »* par eux. Lui parle-t-on de *Cinq femmes autour d'Utamaro*, de Mizoguchi, qu'il rétorque n'avoir jamais entendu parler du grand cinéaste japonais jusqu'à ce que des critiques de ce pays comparent leurs œuvres : *« J'ai vu deux de ses films, c'est très beau, mais très éloigné de moi. »* Im Kwon-taek reconnaît en revanche volontiers que son héros lui ressemble. *« Comme moi, il était issu d'un milieu très pauvre, il n'a reçu aucune éducation et a passé une partie de sa jeunesse à vagabonder. Il aimait l'alcool et les femmes, il s'est marié après 40 ans, il a débuté comme artiste très jeune et a continué à travailler durant plusieurs décennies.* Chihwaseon *(le titre original, qui signifie "le maître peintre ivre") n'est pas un autoportrait, mais... »*

Les très vastes zones d'ombre que comporte la biographie du peintre *« m'ont permis d'imaginer des événements vraisemblables de son existence, inévitablement inspirés de mes propres expériences. Parmi eux, un des thèmes du film concerne à la fois l'indépendance d'esprit d'un artiste sollicité par les honneurs officiels et l'invention d'une esthétique propre dans un environnement artistique dominé par les codes venus de l'étranger »*. Le poids de la peinture chinoise pour un peintre coréen du XIXe siècle est en effet comparable à celui du cinéma hollywoodien pour un réalisateur, pas seulement coréen, aujourd'hui.

Jean-Michel Frodon

La Vie nouvelle, de Philippe Grandrieux • Poursuivant une recherche ambitieuse commencée avec « Sombre », le réalisateur livre une expérience aux limites du cinéma et des arts plastiques

Dans la pénombre des corps et des peurs, au fil d'images somnambuliques

AFFICHANT des partis formels radicaux, le premier long métrage de Philippe Grandrieux, *Sombre,* avait déjà attiré l'attention. Avec *La Vie nouvelle*, il poursuit une recherche ambitieuse sur tous les composants du matériau cinématographique. Le scénario, d'abord. On peut lire dans le dossier de presse que le film raconte l'histoire de *« Seymour, un jeune Américain arrivant dans une ville de l'Est, accompagné par Roscoe, venu négocier l'achat d'hommes et de femmes. Seymour découvre Mélania, une des « filles » de Boyan, qui contrôle le trafic. Pour la posséder, Seymour devra payer un prix terrible... »*

On n'a aucun scrupule à raconter ici le scénario, le « récit » en question demeurant parfaitement indécryptable à l'écran. Sur celui-ci apparaissent des images somnambuliques, d'une étrangeté parfois troublante. Elles évoquent des archétypes visuels contemporains – réfugiés dans la nuit, violence du sexe tarifé et des « lieux de plaisirs » hypnotiques, univers froid des cités de béton. D'autres imageries affleurent, de très beaux paysages captés en basse lumière voisinent avec des icônes de la bestialité et de la terreur. Les corps, pratiquement sans visage, s'incarnent par moments avec une force extrême – même si on regrette que le film rende si mal honneur à la jeune actrice Anna Mouglalis, la plus belle découverte du cinéma français depuis longtemps.

D. R.

Les corps, souvent sans visage – sauf, ici, celui, magnifique, d'Anna Mouglalis –, s'incarnent avec une force extrême. A défaut de comprendre, on peut être sensible aux variations d'intensité et aux effets de présence produits par cette expérience psychosensorielle.

Philippe Grandrieux a le sens de la composition. A défaut de comprendre, on peut être sensible aux variations d'intensité et aux effets de présence produits par cette expérience psychosensorielle dont il n'est pas assuré que ce soit un film. On pencherait plutôt pour le contraire en constatant à la fois qu'une force et une beauté émanent de nombre des plans de *La Vie nouvelle* et que pourtant l'ensemble est bien ennuyeux.

Cet ennui tient à ce que la temporalité, très travaillée, des séquences n'est pas du tout une temporalité de cinéma. Voilà longtemps que le cinéma a mis à l'épreuve de ses propres dispositifs le fonctionnement des autres arts, il n'y a rien de choquant à ce que le phénomène se produise, y compris sur des frontières sauvages – si l'on comprend bien, c'est le sujet métaphorique du scénario. Ces expériences à la limite, qui ont pu enrichir l'ensemble du continent cinématographique tout autant que les autres arts, sont d'ordinaire désignées par l'expression « cinéma expérimental ».

La sortie en salles de *La Vie nouvelle* est l'un des signes les plus notables de la sortie du ghetto du cinéma expérimental. Qu'on soit ou non sensible à ses charmes visuels (et acoustiques), le film est l'un des avatars du développement très fécond des liens nouveaux entre arts plastiques et cinéma, qui reformule certaines hypothèses artistiques pour le grand écran alors même que celui-ci est, par ailleurs, menacé d'une invasion ou d'une contamination autrement inquiétante, l'industrialisation audiovisuelle.

J.-M. F.

Film français, avec Zach Knighton, Anna Mouglalis, Marc Barbé, Zsolt Nagy. (1 h 42.)

Le Temps d'un automne, d'Adam Shankman • « Love Story » à la sauce fondamentaliste

Quand Hollywood tente de se refaire une virginité

ON PEUT TROUVER plusieurs usages à cette très médiocre histoire d'amour. Les adolescents d'âge ou de cœur pourront passer d'excellentes soirées à se moquer de l'extrême « nunucherie » de l'idylle qui naît entre Jamie (Mandy Moore, qui s'est fait un nom outre-Atlantique en présentant des émissions sur MTV), fille de pasteur, et Landon Carter (Shane West), fils de bobos divorcés. Ceux qui s'intéressent aux tribulations du cinéma hollywoodien seront intrigués par cette entreprise qui vise à reconquérir le public conservateur, celui qui cherche désespérément dans les programmes des multiplexes des films conformes aux préceptes des lobbies néo-puritains comme la Moral Majority.

Au lycée, donc, Jamie arbore de longues robes à fleur, ignorant les moqueries de ses camarades qui montrent leur nombril, mais qui réussissent moins bien qu'elle en classe. Pendant ce temps, Landon traîne avec des jeunes gens d'un genre douteux (le scénario laisse entendre qu'ils boivent de la bière).

Après une grosse bêtise, Landon est sévèrement puni : il est obligé de participer au spectacle de fin d'année, châtiment collectif qui finira d'ailleurs par s'abattre sur le spectateur du film. Ce pensum l'oblige à fréquenter assidûment Jamie, à prendre la mesure de la force mystérieuse (jamais nommée malgré les indices concordants, comme la fréquentation régulière de l'église où officie son père) qui meut cette jeune personne hors du commun, et à entamer un travail sur lui-même qui le sortira de la vaine révolte qui l'oppose à son père absent.

Mais l'édification de la jeunesse ne fait pas un moteur dramatique très puissant. Très vite on devine que la seule bienséance ne suffit pas à expliquer la réserve de Jamie. Atteinte d'une maladie incurable, de celles qui font un peu froncer les sourcils dans les moments de douleur et laissent le teint impeccablement translucide, Jamie veut bien sûr se préserver jusqu'au mariage mais surtout voudrait épargner à Landon la douleur de la perdre. Pourtant, ils finiront par se marier dans une petite chapelle où officie le père de la mariée et bientôt défunte. Dans ce rôle Peter Coyote est aussi pitoyable que Daryl Hannah, affublée d'une hideuse perruque noire, dans celui de la mère de Landon, incapable d'affirmer son autorité. *Le Temps d'un automne* est réalisé par Adam Shankman, déjà responsable d'une des pires comédies sentimentales de ces dernières années, *Un mariage trop parfait.*

MORAL MAJORITY ET PORNO SOFT

Curieusement, le film n'assume jamais tout à fait son adhésion aux valeurs de la Moral Majority, comme si une espèce de gêne s'était emparée des auteurs au moment où il aurait fallu appeler un chat un chat et un fondamentaliste chrétien un disciple de Jerry Falwell.

Cette timidité n'est d'ailleurs pas passée inaperçue. On lira avec profit les reproches qui sont adressés au *Temps d'un automne* sur des sites comme Christian Analysis of American Culture (www.capalert.com), qui relève une *« invitation à pénétrer dans la maison d'une adolescente en l'absence de ses parents »*, ou encore Focus on the family (www.family.org), qui prévient : *« Dans la mesure où la transformation spirituelle de Landon n'est jamais explicitée, son mariage avec Jamie, à la fin du film, est une source de préoccupation. »*

Il n'empêche que ce film, produit hors des réseaux fondamentalistes chrétiens qui se sont aventurés, ces dernières années, dans le cinéma commercial, a recueilli 44 millions de dollars de recettes à sa sortie, pour un budget sept fois moindre. En France, c'est le diffuseur de « Loft Story » et du porno soft du dimanche soir, le groupe M6, qui distribue ce film, par l'intermédiaire de sa filiale SND.

Thomas Sotinel

Film américain, avec Mandy Moore, Shane West, Peter Coyote. (1 h 52.)

Aram, de Robert Kéchichian • Un thriller sur fond de conflit turco-arménien filmé en caméra DV

Le nœud douloureux d'un drame politique et familial

AVEC *ARAM,* Robert Kéchichian prouve qu'on peut faire un film d'espionnage avec une caméra DV. Il rappelle surtout que de belles scènes d'action ne sont pas exclusives d'un questionnement existentiel. Aram (Simon Abkarian) est un ancien militant de la cause arménienne qui s'est distingué pendant le conflit du Haut-Karabakh. De retour en France sous une fausse identité, il se lance dans une entreprise punitive contre celui qui a rendu son jeune frère Levon (Mathieu Demy) paraplégique au cours d'une opération terroriste.

Le film se distingue par une grande maîtrise des qualités de la DV. Dans une scène magnifique de traque au hammam, les mouvements de caméra étalent la blancheur de la vapeur d'eau et accentuent le sentiment d'angoisse et de vulnérabilité. Les attentats nocturnes en extérieur sont filmés caméra à l'épaule. L'image reste nette et transcrit remarquablement la vitesse et la surprise, l'impression de chaos. Structuré autour de ces trois scènes d'action fortes, le reste du film prend le rythme d'un quotidien qui se reconstruit à chaque nouveau drame.

La caméra affective de Kéchichian agit alors comme capteur d'émotions. Ses mouvements sont réduits au minimum, elle se concentre sur les visages expressifs des personnages pour éclairer le nœud douloureux où s'imbriquent le politique, le familial, l'intime. On pourra reprocher au film un usage trop appuyé de la musique folklorique, ou encore un certain manque de rythme. Mais ces défauts ne mettent en cause ni sa réussite esthétique ni son intensité émotionnelle.

Isabelle Regnier

Film français de Robert Kéchichian. Avec Simon Abkarian, Lubna Azabal, Serge Avédikian. (1 h 30.)

NOUVEAUX FILMS

Sibérie, la dernière nuit

LA TROUPE de la classe de théâtre de Kokorine, à Irkoutsk en Sibérie, vient de donner la dernière représentation de l'année. Les élèves organisent une fête d'adieu dans le théâtre. La vodka aidant, les apprentis comédiens se laissent gagner par une mélancolie alcoolisée, moteur d'une série d'empoignades, d'engueulades, de flirts, de larmes. Oren Nataf, le réalisateur, a demandé aux véritables élèves d'Irkoutsk de reconstituer cette fête, chacun endossant son propre rôle enrichi de notations qui caractérisent un personnage particulier. Le film hésite entre la captation à vif de l'orgie et de petits récits qui mettent en jeu l'origine ou l'avenir des protagonistes. *Sibérie , la dernière nuit* parvient ainsi à faire réfléchir sur les conditions d'une irruption permanente de la fiction dans le réel, sur l'impossibilité de distinguer ce qui relève de l'approche documentaire et ce qui est le produit d'une volonté de raconter une histoire. La transmission d'un savoir, la dissolution d'une communauté, l'adieu à l'enfance sont alors quelques-uns des grands et éternels récits que met en jeu le film, entre romanesque et happening. **Jean-François Rauger**

Film français d'Oren Nataf. Avec Viatcheslav Kokorine, Olga Soldatava. (1 h 25.)

Ah si j'étais riche !

ACCABLÉ par une situation professionnelle désastreuse et une femme sur le point de le quitter, un représentant de commerce gagne le gros lot au loto. Il cache à son entourage cette bonne nouvelle. Cette comédie réalisée par les deux scénaristes de *La Vérité si je mens !* est traitée comme du vulgaire théâtre de boulevard, avec une suite de quiproquos, de mauvais jeux de mots et de personnages caricaturaux qui lui enlève tout intérêt et nous renvoie aux plus mauvaises comédies françaises des années 1970. **S. Bd**

Film français réalisé par Michel Munz et Gérard Bitton. Avec Jean-Pierre Darroussin, Richard Berry. (1 h 45.)

La Folie des hommes

LA FOLIE des hommes les poussa à construire, dans la vallée de Vajont, un barrage qui finit par céder, le 9 octobre 1963, engloutissant au passage plusieurs villages et noyant 2 000 personnes. Le film de Renzo Martinelli reprend à gros traits le dispositif de *Titanic :* couple d'amoureux qui donne des visages au drame, explication scientifique du déroulement des événements, chanson finale pour laisser éclater l'émotion. Là où le film de James Cameron misait sur le lyrisme, Renzo Martinelli s'inscrit dans une tradition italienne du cinéma de la dénonciation politique et échoue à donner une résonance universelle à son propos. L'interprétation de Laura Morante, dans le rôle de la journaliste qui pressent la catastrophe et tente en vain de la prévenir, incarne l'esprit du film tout entier : efficace, mais sans nuances. **Florence Colombani**

Film franco-italien de Renzo Martinelli, avec Michel Serrault, Daniel Auteuil, Laura Morante, Leo Gallotta. (1 h 56.)

Mon-rak Transistor

LE TROISIÈME film du Thaïlandais Pen-ek Ratanaruang possède les attraits et les limites d'un cinéma commercial de bonne facture, en provenance d'une culture éloignée de la nôtre. Ce mélodrame où le couple idyllique de jeunes paysans sera détruit par les tentations de la ville, le rêve du show-biz, la violence sociale et l'inconstance des hommes recèle nombre de jolies idées de scénario, exécutées avec un académisme sans états d'âme. Son équivalent suisse ou portugais ne serait certainement pas distribué en France, l'exotisme attisant ici une pointe de curiosité pour un récit aux péripéties innombrables. **J.-M. F.**

Film thaïlandais de Pen-ek Ratanaruang. Avec Suppakom Kitsuwan, Siriyakom Pukkavesa. (1 h 56.)

Policarpo

DÉPUTÉ au Parlement brésilien, le major Policarpo Quarema propose d'adopter la langue indienne comme langue nationale du Brésil. C'est en appuyant cette proposition par le port d'une coiffe à plumes et la rédaction de documents officiels en dialecte qu'il finit par se retrouver en asile psychiatrique. Il parvient à y convaincre le directeur de la nécessité de traiter la folie autrement, en sort et s'établit à la campagne où il permettra à de pauvres paysans de s'installer sur ses terres. Le film de Paulo Thiago se veut le portrait, à la fois ému et distancié, d'une figure politique de la Raison, d'un humaniste héritier des Lumières. Policarpo oscille, honnêtement mais sans génie, entre la gravité de l'analyse politique et la dérision du portrait d'un personnage superficiellement excentrique mais finalement banal. **Jean-François Rauger**

Film franco-brésilien de Paolo Thiago. Avec Paolo Jose, Giulia Gam, Illya. (2 h.)

JUWANNA MAN : la critique de ce film paraîtra dans une prochaine édition.

SÉLECTION OFFICIELLE CANNES 2002

"Un film comme il est devenu exceptionnel d'en rencontrer sur les écrans." Le Monde

"…Une réflexion magnifique sur la liberté et la révolte." Télérama

"Un grand film… d'une finesse et d'une beauté plastique à la hauteur du sujet." La Croix

"Humour païen et credo familial viennent compléter ce chef-d'œuvre." Lyon Capitale

"Beau… Hors normes, ce qui devient rare !" Les Echos

"C'est sacrément beau." Libération

"Le charisme de Sergio Castellitto emmène… au paradis des films intimistes." ✶✶✶ Parisien

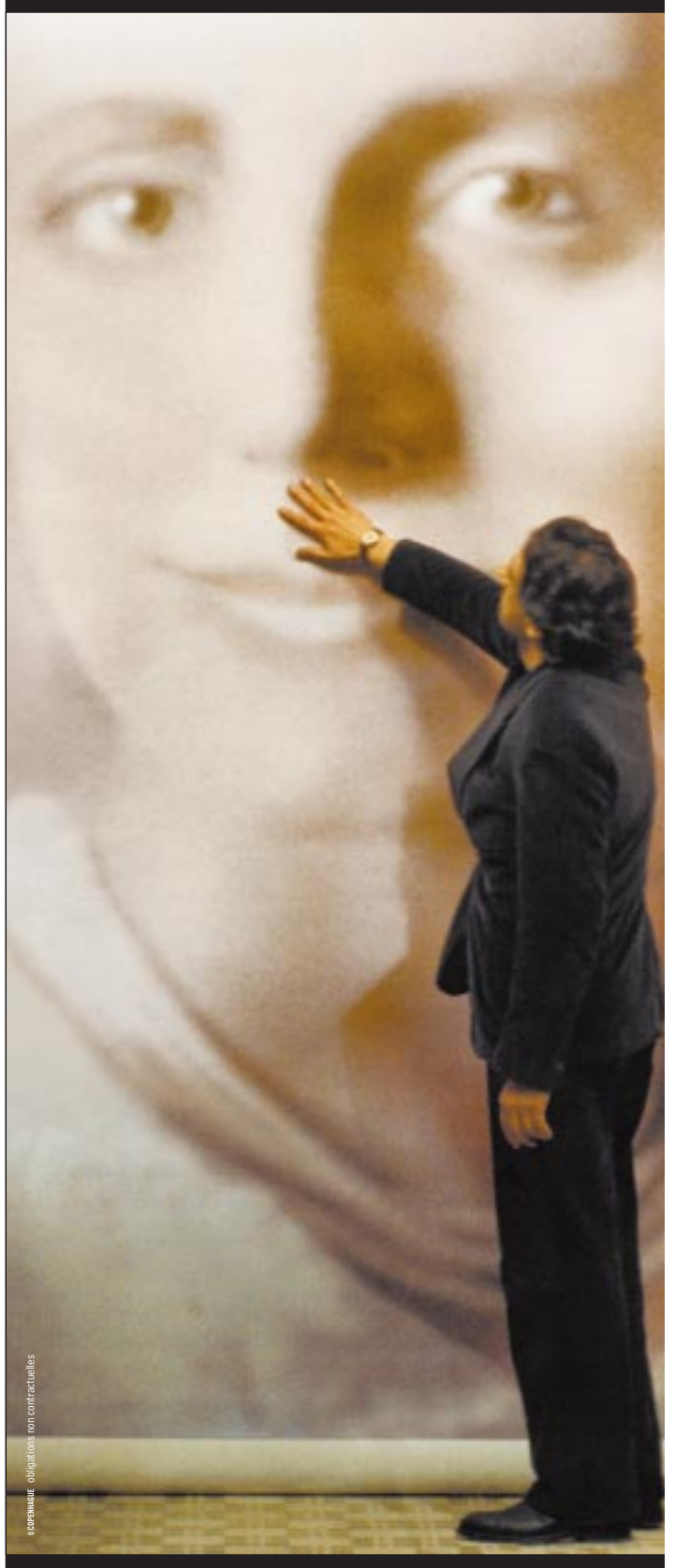

FILMALBATROS et RAI CINEMA
présentent

SERGIO CASTELLITTO

LE SOURIRE DE MA MÈRE

Un film de MARCO BELLOCCHIO

www.ocean-films.com

cine cinema 6 CHAINES ET TOUT LE CINEMA

ACTUELLEMENT

France Culture

La Légende de la forêt, d'Osamu Tezuka • La dernière œuvre du grand réalisateur d'animation japonais est une sorte de perfection technique et poétique

Symphonie écologiste pour deux écureuils et autres espèces en danger

***LA LÉGENDE** de la forêt* est un film inachevé. Gravement malade, Osamu Tezuka, le grand réalisateur d'animation japonais, largement inconnu du grand public en France, ne pourra terminer que deux segments sur les quatre prévus pour cette œuvre conçue comme une symphonie en quatre mouvements, au son précisément de la *Symphonie n° 4* de Tchaïkovski. Poème écologiste, fable contre la guerre, hymne à la nature, histoire d'amour entre deux écureuils, *La Légende de la forêt* est l'une des œuvres les plus ambitieuses jamais produites dans l'histoire du cinéma d'animation.

On souhaiterait que beaucoup d'œuvres achevées atteignent ce niveau de perfection. *La Légende de la forêt* convoque en vingt-cinq minutes la mémoire du cinéma d'animation en une sorte d'anthologie globale et parfaitement ordonnée. La première partie évoque le style d'Emile Cohl, fondé sur une succession de plans fixes, dynamisés par le montage. La seconde partie reproduit le style Disney de l'âge d'or, des *Silly Symphonies* à *Dumbo* et *Bambi*. *La Légende de la forêt* retrouve les secrets d'un art que l'on croyait disparu et enfoui avec les dépouilles de Walt Disney ou des frères Fleischer. Le film de Tezuka n'est pas seulement un accomplissement technique mais la tentative réussie de restituer des moments d'angoisse intense – comme cette succession de dessins mettant aux prises un bûcheron en train de détruire une forêt et des animaux en train de fuir – et des séquences d'une poésie incroyable.

D. R.

« La Légende de la forêt » met en scène des angoisses apocalyptiques.

Le hasard du calendrier fait que *La Planète au trésor*, la nouvelle production Disney (distribuée dans une seule salle parisienne depuis quinze jours), et *La Légende de la forêt* sortent le même jour. Il faut espérer qu'après avoir vu *La Planète au trésor* les spectateurs se précipiteront sur *La Légende de la forêt*. Non pour y voir une quelconque concurrence entre deux écoles de l'animation, mais y déceler les correspondances entre deux traditions de l'animation qui n'ont cessé de se regarder. *« J'aimerais énormément réaliser un film aussi novateur qu'*Astro Boy. *Des séries comme celle-ci et* Le Roi Léo *sont formidables »*, affirmait Walt Disney. Des scènes entières du *Roi Léo* seront reprises dans *Le Roi lion*. Mais, à l'inverse, la capacité de *La Légende de la forêt* à restituer l'imagerie de *Fantasia* constitue l'un des plus beaux hommages à la persistance de l'esthétique Disney.

La Légende de la forêt est accompagnée de quatre courts métrages. *La Goutte*, récit d'un marin en perdition qui meurt de soif, et *La Sirène*, une jolie histoire d'amour entre une sirène et un pêcheur, restent relativement mineurs. Mais *Le Film cassé*, film essai qui tente d'imaginer, autour des mésaventures d'un cowboy, ce qu'aurait été un film d'animation réalisé en 1885 avec de fausses rayures et de la poussière sur la pellicule, et surtout *Le Saut*, sont bien plus étonnants. En prenant le point de vue d'un personnage qui n'arrête pas de sauter, Tezuka passe d'un univers bucolique à une Terre menacée par le danger nucléaire qui annonce les angoisses apocalyptiques de *La Légende de la forêt*.

S. Bd

Film d'animation japonais (54 minutes).

Osamu Tezuka, pionnier de l'animation nippone

TOKYO
correspondance

Le manga (bande dessinée) et l'anime (dessin animé), les deux piliers de la pop culture nippone, n'auraient peut-être jamais eu le destin que l'on sait sans Osamu Tezuka. Surnommé « Manga no kamisama » (« Le dieu de la BD »), il fut le premier à associer aussi étroitement ces deux formes d'expression. Ses expérimentations graphiques et techniques ont jeté les fondations de l'industrie nippone du dessin animé, et ses histoires ont inspiré des générations d'artistes.

Né en 1928 dans la région d'Osaka, passionné d'insectes et de cinéma, Osamu Tezuka publie ses premières bandes dessinées dans des journaux locaux alors qu'il est encore en faculté de médecine. En 1947, *Shin takarajima* (« La Nouvelle Ile au trésor »), qui se vend à plus de 500 000 exemplaires, impose le style de ce nouveau venu, qui ne se préoccupe plus seulement d'amuser les lecteurs, mais aborde dans ses histoires toute la palette des sentiments humains. En 1950, quand sort dans le mensuel *Shonen manga* la série-fleuve *Jungle taitei*, Osamu Tezuka est à 22 ans un incontournable du manga. Nourri au cinéma français et allemand, amoureux du détail et grand admirateur de Disney et de Max Fletcher, il dilate l'action comme aucun dessinateur n'avait osé le faire avant lui : en multipliant les gros plans, les mises en perspective et les variations d'angles, il donne au manga nippon une dynamique cinématographique et un expressionnisme dont il était jusqu'alors dépourvu.

Les séries d'Osamu Tezuka sont extrêmement longues, aussi engage-t-il des assistants pour exécuter certaines tâches. Ce système d'atelier de mangas est utilisé aujourd'hui par tous les dessinateurs nippons. De là au dessin animé, il n'y avait qu'un pas qu'Osamu Tezuka franchit en 1963, quand il réalise pour la télévision, en noir et blanc, la version animée de *Tetsuwan Atom* (« Astro Boy »), l'un de ses mangas les plus connus. C'est le premier dessin animé télévisé du Japon. Tezuka se lance dans la production de ses œuvres pour le petit écran.

Pour réduire les coûts, il met en place un système de banque d'images, qui permet de réutiliser, dans une même série, des plans intermédiaires comme les expressions faciales typiques de certains personnages sans avoir à les redessiner. La technique sera adoptée par la plupart des studios nippons de dessins animés, leur permettant de produire des films à bas coût – aux dépens souvent de la qualité.

Malgré le succès des mangas d'Osamu Tezuka, son studio d'animation, Mushi Production, fera faillite en 1973. Mais jusqu'à sa mort en 1989, Osamu Tezuka continuera de sortir des best-sellers. Ses successeurs n'auront de cesse de puiser dans l'imaginaire qu'il a créé.

Astro Boy, en particulier, l'enfant-robot créé par un savant à l'image de son fils mort, inspirera bien des vocations, de Go Nagai *(Goldorak)* à Mamoru Oshii *(Ghost in the Shell)*.

Mais les successeurs d'Osamu Tezuka ont aussi dû composer avec l'héritage : tout en avouant sa fascination pour ses BD, Hayao Miyasaki, l'auteur du magnifique *Voyage de Chihiro*, a critiqué le dumping que celui-ci pratiquait auprès des chaînes de télévision et a toujours lutté pour réaliser des dessins animés extrêmement riches en détails, très soignés, donc très chers.

Brice Pedroletti

LES MEILLEURES ENTRÉES EN FRANCE

		Nombre de semaines d'exploitation	Nombre d'entrées (1)	Nombre d'écrans	Évolution par rapport à la semaine précédente	TOTAL depuis la sortie
1	Meurs un autre jour	1	1 266 041	713	⇨	1 266 041
2	Une femme de ménage	2	175 613	279	⇩ - 23 %	452 972
3	Pour un garçon	2	130 189	363	⇩ - 44 %	405 035
4	Insomnia	3	111 271	404	⇩ - 39 %	730 094
5	Joue-la comme Beckham	1	110 430	230	⇨	110 430
6	Dragon rouge	4	99 452	438	⇩ - 42 %	1 252 612
7	Stuart Little 2	6	75 851	441	⇩ - 32 %	1 859 821
8	L'Homme sans passé	3	60 663	174	⇩ - 29 %	338 694
9	Décalage horaire	4	59 807	414	⇩ - 47 %	998 423
10	Minority Report	8	57 840	233	⇩ - 40 %	3 516 637

AP : Avant-première — * Estimation

Est-ce Halle Berry, est-ce le marketing ? Toujours est-il que 007 retrouve les couleurs qu'on ne lui avait pas connues depuis des lustres. Moyenne par salle (1 771 spectateurs), coefficient Paris-Province (7,7) et total des entrées, *Meurs un autre jour* caracole loin en tête. Les autres nouveautés de la semaine ramassent les miettes : après un démarrage timide, *Joue-la comme Beckham,* comédie footballistique et sikh, semble s'installer. En revanche, *Au plus près du paradis* est un échec cinglant avec seulement 56 160 entrées en 241 salles. Parmi les petites sorties, *Ma mère préfère les femmes,* comédie espagnole, tire son épingle du jeu avec 5 918 spectateurs dans 10 salles. Le pamphlet de Marco Bellochio, *Le Sourire de ma mère,* a lui aussi trouvé son public avec 13 624 entrées pour 34 écrans. Dans les carrières au long cours, *Etre et avoir* n'est plus qu'à deux ou trois semaines du cap des 1 500 000 entrées, pendant que *Minority Report* vient de passer celle des 3 500 000.

Source : Ecran Total — (1) Période du 20 au 24 novembre inclus

HORAIRES ET BILLETS
0892 892 892*
ALLOCINE
LE PLUS COURT CHEMIN ENTRE LE CINEMA ET VOUS

Documentaire Les icônes de guerre de Nachtwey

PARIS *War Photographer,* sorti en salle le 25 novembre, en même temps qu'il était diffusé sur Arte, réunit de multiples éléments concernant le travail du photographe de presse américain James Nachtwey. Le réalisateur, Christian Frei, a filmé patiemment, et dans des conditions parfois très dangereuses, durant deux ans, le grand reporter sur ses lieux de travail – Kosovo en guerre, Palestine occupée, Indonésie insurgée... Il l'a accompagné dans la rédaction d'un grand hebdomadaire (*Stern*), et a interviewé certains des confrères et interlocuteurs de Nachtwey.

Toutes ces pièces du « dossier Nachtwey » contribuent à une meilleure compréhension de la démarche de celui qui est considéré comme le plus grand photographe de guerre contemporain. Et, au moment où une exposition et un livre (*Le Monde* du 29 octobre) confirment ce statut, écouter l'intéressé expliquer les convictions et les intuitions qui guident son travail fait légitimement partie du même dossier. A celui-ci, il convenait encore de joindre l'explicitation de la manière dont les photos sont travaillées au tirage, et comment un art consommé de la composition et des nuances transforme une photo (représentant la partie supérieure du visage d'un enfant dans une rue dévastée) en icône.

Mais un film n'est pas un dossier. Aussi intéressantes que soient les pièces amassées, il manque une vision d'ensemble. Rien n'en témoigne davantage que les deux formes extrêmes d'images qui figurent dans le film. La première est due à un dispositif étonnant, consistant en une micro-caméra vidéo installée sur l'appareil photo de Nachtwey, filmant ce qu'il cadre, les moments où il déclenche, etc. Ce document unique sur l'activité photographique, riche de potentialités considérables, est ici utilisé *a minima*.

Les mouvements du photographe avec son objectif, le choix d'appuyer sur le déclencheur, la relation à ce(ux) qui se trouve(nt) devant lui (des victimes d'exactions des Serbes au Kosovo, des jeunes gens lançant des pierres sur l'armée israélienne, les malheureux qui survivent sur une immense décharge publique à Djakarta...) constitueraient une véritable mine d'éléments de compréhension sur la réalité concrète d'une activité aussi complexe, indissolublement journalistique, esthétique, politique et morale.

Chaque geste compte, chaque suspens du geste aussi. En acceptant ce parti pris de manière un peu plus systématique, *War Photographer* aurait ouvert des perspectives réellement nouvelles – et éventuellement critiques – sur un métier aussi difficile à comprendre, à travers les comportements d'un de ceux qui l'incarnent avec le plus de prestige.

L'autre série d'images en porte-à-faux est celle des photos de Nachtwey. Elles sont magnifiques. Mais quel est le statut de cette magnificence au sein du processus compliqué auquel on est en train d'assister ? Déposées sur l'écran comme des enluminures à la fois spectaculaires et à moitié recouvertes de tout ce qui les environne, elles produisent un effet de sidération qui confirme le talent de Nachtwey, si quelqu'un en doutait, mais n'aident guère à en comprendre davantage.

J. -M. F.

Film suisse de Christian Frei, avec James Nachtwey, Christiane Amanpour, Hans-Herman Klare, Christiane Breustedt, Des Wright, Denis O'Neill. (1 h 36.)
Exposition « James Nachtwey, l'œil témoin » à la Bibliothèque nationale de France, site Richelieu. 58, rue de Richelieu, Paris-2e. Tél. : 01-53-79-59-59. Du mardi au samedi, de 10 heures à 19 heures, le dimanche de 12 heures à 19 heures. 5 €. Jusqu'au 2 mars 2003. Photo © D.R.

Le ministre de la culture doit présenter, le 27 novembre, la nouvelle orientation du festival

Vincent Baudriller et Hortense Archambault à la direction d'Avignon

APRÈS DE LONGS MOIS d'incertitude, le dossier de la succession de Bernard Faivre d'Arcier à la direction du Festival d'Avignon est bouclé. Le ministre de la culture, Jean-Jacques Aillagon, a confié au *Monde* qu'il annoncera, le mercredi 27 novembre, les noms du ou des nouveaux responsables de cette prestigieuse manifestation internationale de théâtre et de danse. Comme l'affirment plusieurs sources proches du dossier, de même que le site Internet de la revue *Mouvement*, le 25 novembre, Vincent Baudriller, 35 ans, actuel administrateur de production du Festival, et Hortense Archambault, actuelle administratrice du festival, devraient en assumer la direction à compter de l'édition 2004.

Après que le ministre de la culture a officiellement annoncé, le 1er août, que le mandat de Bernard Faivre d'Arcier s'achèverait à la fin de l'édition 2003, tous deux avaient fait officiellement acte de candidature le 8 septembre et remis une note circonstanciée au cabinet du ministre (*Le Monde* du 7 octobre). Ils y arguaient de leur bonne connaissance du Festival comme de ses partenaires et affichaient l'ambition de disposer de moyens de production renforcés afin d'affermir la dimension internationale de la manifestation.

Association régie par la loi de 1901, le Festival d'Avignon est administré par un conseil composé de représentants de l'Etat, de la ville d'Avignon, du département du Vaucluse, de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ainsi que de personnalités qualifiées. Ce conseil nomme le directeur artistique sur proposition du ministre de la culture, premier bailleur de fonds du festival. Jean-Jacques Aillagon, qui avait prévu d'annoncer sa décision aux alentours du 15 octobre, aura longuement hésité avant de confier les rênes d'Avignon à Vincent Baudriller et Hortense Archambault. Il recherchait, selon les termes de son conseiller technique en charge du dossier, Laurent Brunner, *« un nom et un projet évident »*, critères auxquels ne répondait pas, au début de l'automne, le tandem qui devrait être finalement désigné.

Le ministre préférait alors privilégier la recherche d'un directeur reconnu sur la scène internationale – comme Ariel Goldenberg, directeur du Théâtre national de Chaillot, Alain Platel, directeur des Ballets C. de la B. à Gand (Belgique) ou Christoph Marthaler, directeur du Schauspielhaus de Zurich (Suisse) qui, tous, ont décliné l'invitation.

DES MOYENS RENFORCÉS

Pourtant, il se pourrait qu'un ou plusieurs artistes de premier rang soient associés chaque année à la nouvelle direction du festival afin d'y créer leurs œuvres et d'en asseoir le rayonnement international. Ces attelages saisonniers seraient d'autant plus aisés que les moyens de production du festival, comme le ministre l'avait annoncé, seraient significativement renforcés. Quand Ariel Goldenberg souhaitait disposer de 2 millions d'euros supplémentaires pour la création artistique, quand Vincent Baudriller et Hortense Archambault espéraient 1,5 million d'euros dans leur note d'intention, le ministre aurait finalement décidé d'accorder 1 million d'euros qui s'ajouterait à la subvention actuelle de l'Etat, s'élevant à 2,68 millions d'euros.

Ancien élève de l'Ecole nationale d'administration, Bernard Faivre d'Arcier, âgé de 58 ans, a effectué l'essentiel de sa carrière à la tête du Festival, à la faveur de deux mandats (1980-1984 ; 1993-2003), ou au sein du ministère de la culture. A ce jour, il n'a reçu de Jean-Jacques Aillagon aucune assurance concernant son avenir.

Olivier Schmitt

PROFIL VINCENT BAUDRILLER

Né en 1968, Vincent Baudriller a 20 ans quand il participe à la création d'un festival de théâtre universitaire alors qu'il est étudiant à l'Ecole supérieure de commerce de Rouen. En 1990-1991, il travaille seize mois à l'ambassade de France à Madrid et collabore à une troupe de théâtre alternatif.

En 1992, il est nommé chargé de production au Festival d'Avignon pour gérer la tournée en France et en Espagne des programmes mexicain, cubain et vénézuélien établis par Alain Crombecque. Il continue sa carrière au sein du Festival sous la direction de Bernard Faivre d'Arcier pour créer une structure de production, Troisième Clé, puis est nommé administrateur de production en 1998.

Pendant ces dix ans, il a produit et fait tourner en France et à l'étranger une quinzaine de spectacles, comme ceux de Valère Novarina, Jacques Lassalle, Stanislas Nordey, Georges Lavaudant, Denis Marleau ou Declan Donnellan. Il est responsable de l'organisation des grands programmes étrangers du Festival – Inde (1995), Russie (1997), Amérique latine (1999).

Dès 1993, il effectue de nombreux voyages de prospection dans le monde entier, ce qui lui vaut d'inviter pour la première fois en France le Lituanien Oskaras Korsunovas en 1997. En 2001, il prend en charge la programmation des jeunes compagnies françaises et la production de Jan Fabre pour la Cour d'honneur. En 2002, il est en charge de plusieurs créations, comme celles de Jean-Michel Bruyère, Rodrigo Garcia, Jean-François Sivadier ou Eric Lacascade.

O. S.

PROFIL HORTENSE ARCHAMBAULT

Née en 1970, Hortense Archambault entreprend une formation d'historienne et, parallèlement, s'intéresse au théâtre à la faveur de travaux amateurs, avant d'obtenir un DESS de gestion des institutions culturelles de l'université Paris-Dauphine.

De mai à décembre 1994, elle est stagiaire auprès de Vincent Baudriller au sein du Festival d'Avignon pour suivre les créations et les tournées des spectacles produits. En 1995, elle devient administratrice de la compagnie du Théâtre de l'Opprimé - Augusto Boal. En août 1995, elle rejoint l'établissement public du Parc et de la Grande Halle de La Villette au poste d'administratrice de production. Elle organise alors la production de nombreuses manifestations, comme les Rencontres des cultures urbaines, le Villette Jazz Festival et le Festival estival de cinéma en plein air. Elle développe la production déléguée et les tournées au sein de l'établissement, participe à la mise en place d'un suivi budgétaire analytique des dépenses du secteur culturel et gère l'équipe de production.

En décembre 1999, elle rejoint l'équipe du Festival d'Avignon en tant qu'administratrice. Elle est responsable de la gestion financière (élaboration du budget, suivi et réalisation du bilan et compte de résultat, recherche de partenariat) et du personnel (mise en place des 35 heures, recrutement, négociations salariales), du fonctionnement des bureaux parisien et avignonnais et de l'élaboration des stratégies de développement en matière d'équipement. Elle accompagne aussi l'élaboration de la programmation.

O. S.

VAL-DE-MARNE

Cinéma du Maghreb

La 21e édition des Journées cinématographiques contre le racisme, pour l'amitié entre les peuples consacre son programme aux cinématographies du Maghreb. Les trois pays d'Afrique du Nord, mais aussi la diaspora en France sont représentés dans une sélection qui a le bon goût de ne pas sacrifier l'exigence cinéphile à la noblesse de la cause. On attirera particulièrement l'attention sur *La Citadelle*, de Mohammed Chouikh, *Ali Zaoua, prince de la rue*, de Nabil Ayouch, *Vivre au paradis*, de Bourlem Guerdjou, ou encore *Wesh Wesh, qu'est-ce qui se passe ?*, de Rabah Ameur Zaïmeche.

Du 26 novembre au 10 décembre, dans onze salles du département. Renseignements : La Lucarne, tél. : 01-45-13-17-00.

LILLE

Identités et métissages

François Ozon succède à Pier Paolo Pasolini dans le cadre du programme « Questions de genre », dont la 11e édition s'intitule « Identités et métissages ». Animée par l'association Gay Kitsch Camp, cette manifestation propose ainsi de découvrir la cohérence et les ambitions d'un des jeunes cinéastes français les plus remarqués, depuis ses premiers courts métrages jusqu'à *Sous le sable* et *8 Femmes*.

Jusqu'au 15 décembre, dans les salles de Lille Métropole. Tél. : 03-20-06-33-91.

PARIS

Hommage à Jan Svankmajer

Dans la cadre de la manifestation pluridisciplinaire dédiée aux arts contemporains de la République tchèque, « Bohemia Magica », le Théâtre de la Marionnette à Paris présente, en collaboration avec le cinéma L'Archipel, un hommage au cinéaste d'animation Jan Svankmajer, porteur d'un imaginaire étrange et parfois dérangeant. Deux tables rondes consacrées à son œuvre ponctuent, les 30 novembre et 1er décembre, cette programmation.

Du 27 novembre au 10 décembre, au Cinéma l'Archipel, 17, boulevard de Strasbourg, Paris-10e. Tél. : 01-48-00-04-35.

Le Désir

La 8e Semaine chrétienne du cinéma est consacrée au désir. Le programme est surprenant et donne un sens large au mot désir, de la pulsion sexuelle inassouvie comme dans *Cet obscur objet du désir,* de Luis Bunuel, à la nécessité d'exprimer ses préférences dans *Le Goût des autres*, d'Agnès Jaoui, ou à la volonté de puissance et à l'œdipe mal assumé dans *La Splendeur des Amberson*, d'Orson Welles. Une vingtaine de films complètent cette manifestation, dont *La Femme d'à côté*, de François Truffaut, *La Belle et la bête*, de Jean Cocteau, *Manhattan*, de Woody Allen, *Les Ailes du désir,* de Wim Wenders, *Sept ans de réflexion*, de Billy Wilder. Chaque film sera présenté par un cinéaste, un critique ou une personnalité de l'Eglise.

Du 27 novembre au 3 décembre au Cinéma des cinéastes, 7, avenue de Clichy, Paris-17e. Tél : 01-56-56-44-31.

LYON

Ingmar Bergman

L'Institut Lumière poursuit son cycle consacré à Ingmar Bergman avec *Le Silence*, *Le Septième Sceau* et *L'Oeuf du Serpent*. *Le Silence* sera suivi de documents inédits autour du film. Réalisé en 1977, *L'Oeuf du serpent* est une ambitieuse recréation du Berlin du début des années 1920, alors que commence à poindre la montée du nazisme. Film atypique dans la filmographie d'Ingmar Bergman, tourné à Munich pour le producteur italien Dino de Laurentiis, David Carradine trouve là en juif tourmenté, qui pressent la catastrophe à venir, l'un de ses plus beaux rôles.

Jusqu'au 1er décembre à l'Institut Lumière, 25, rue du Premier-Film, Lyon (Rhône). Tél : 04-78-78-18-95.

AIX-EN-PROVENCE

Courts métrages

Le festival Tous Courts propose cette année, à travers 6 programmes, 41 courts métrages (dont 11 français) venus de 25 pays et des 5 continents, un véritable tour du monde qui révèle la force et la diversité de la jeune création cinématographique. A l'occasion des 20 ans du festival, les organisateurs souhaitaient rendre hommage aux anciens lauréats et encourager les nouveaux compétiteurs à travers 3 programmes : 1983-1990, 1991-1996 et 1997-2001. Parmi ceux-ci, *Sans rires*, de Mathieu Amalric, et *Mort à Vignole*, d'Olivier Smolders.

Du 3 au 7 décembre au Ciné Mazarin, 6, rue Laroque, Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône). Tél : 04-42-27-08-64. www.aix-film-festival.com

Sélection bandes originales

Demonlover

Sonic Youth n'a jamais vraiment cherché à plaire. Sans jamais renoncer à quelques éléments essentiels du rock (effectifs restreints, guitares électriques), le groupe new-yorkais s'aventure très loin en dehors des sentiers battus, ignorant les clichés mélodiques et les conventions harmoniques. La musique que Thurston Moore et ses camarades ont composée pour le *Demonlover*, d'Olivier Assayas, ne déroge pas à cette exigence. En voyant le film, on en perçoit les fulgurances, les accès de fureur électriques. En écoutant le disque on découvre des textures sonores que l'on croyait faire partie de l'histoire, des dialogues, des corps que l'on a vus à l'écran et qui étaient l'œuvre des musiciens, leur contribution à cette terrible critique de l'âge digital, déguisée en roman-feuilleton, qu'Olivier Assayas a réalisé. Ces crissements de guitare, ces miaulements discordants ne font pas vraiment une musique d'ambiance délétère, un requiem minimaliste pour le siècle qui vient de finir. Les musiques additionnelles *(Goldfrapp, Death in Vegas...)* ne font rien pour remonter le moral mais leur seul statut de chansons, avec un début et une fin, et leur place, à la fin du disque, dissipent un peu du trouble pesant que suscite la partition de Sonic Youth.

1 CD Labels/Virgin.

Viva la tristeza !

Où Pedro Almodovar met sur le marché un produit inédit. Après avoir présenté Caetano Veloso à des dizaines de milliers de néophytes via la bande originale de *Parle avec elle,* le cinéaste propose les chansons qui ont présidé à la naissance du film. On y retrouve donc une autre version, en concert, de *Cucurrucucu Paloma,* et un bric-à-brac irrésistible et lacrymal, qui mêle le new-yorkais à la voix androgyne Jimmy Scott (dans une reprise du *Nothing Compares to U*, de Prince, jadis créé par Sinéad O'Connor) et le chanteur catalan Albert Pla, la plus grande pleureuse au sud du Rio Grande, Chavel Vargas (dans la Llorona) et les rêveries dépressives de Goldfrapp. Et puis une reprise reggae de *House of the Rising Sun*, par Gregory Isaacs, et la version frénétique de *My Way*, par Nina Simone, en guise de témoignage de la capacité de survie de l'espèce humaine. Objet parfait pour les jours de cafard, quand il s'agit de se conforter dans sa conviction que la vie est un grand et délicieux malheur, *Viva la tristeza* ouvre peut-être la voie à d'autres produits : le papier peint du bureau qui abrita la gestation du dernier roman de Gabriel Garcia Marquez, les plats végétariens que Moby a dégustés pendant l'enregistrement de son dernier album.

1 CD Milan, distribution Universal.

Nick Gold, prospecteur des sons du monde

Le directeur de la maison de disques britannique World Circuit, qui produisit l'album « Buena Vista Social Club », tente de tirer de l'oubli le groupe sénégalais Orchestra Baobab

GILLES COULON

BIOGRAPHIE

▶ **1961**
Naissance à Londres.

▶ **1987**
Rencontre Ali Farka Touré.

▶ **1992**
Premier voyage à Cuba.

▶ **1996**
Enregistrement de « Buena Vista Social Club ».

▶ **2002**
Album « Specialist In All Styles » d'Orchestra Baobab.

CE QUI FRAPPE d'emblée, c'est la vivacité du regard, du geste, de la parole. Nerveux, Nick Gold, patron de la compagnie phonographique britannique World Circuit et producteur comblé de l'album *Buena Vista Social Club* ? Non, bouillonnant plutôt. Débordant d'une fébrilité enthousiaste, comme un gosse en train de déballer ses cadeaux quand il jette un œil sur les épreuves de la pochette du prochain disque du chanteur cubain Ibrahim Ferrer. Excité quand il parcourt la presse française racontant l'histoire du groupe sénégalais Orchestra Baobab, dont les astucieux mélanges afro-cubains faisaient l'unanimité au Sénégal dans les années 1970 – Nick Gold leur doit sa découverte de la musique cubaine (le disque *Pirates Choice* en 1982) et vient de produire leur nouvel album, *Specialist in All Styles*. *« Je lis assez systématiquement les articles concernant les artistes avec lesquels je travaille. Certains parfois m'agacent. »* Pourquoi la presse américaine a-t-elle ainsi systématiquement occulté le nom du Cubain Juan de Marcos Gonzalez, directeur artistique de Buena Vista Social Club, mettant toujours en avant le musicien Ry Cooder ?

Lorsqu'il arrive dans un appartement inconnu, comme en cet après-midi de novembre au cœur de Paris, Nick Gold réfrène sa curiosité de découvrir l'endroit où son hôte cache ses trésors, ses livres, ses disques. Lui-même entrepose sa discothèque – *« des milliers d'albums vinyle »* – pour une grande part au grenier, gardant à portée de main ceux qu'il estime essentiels : les enregistrements du pianiste Jelly Roll Morton effectués par l'archiviste et musicologue Alan Lomax en 1938 à la Bibliothèque du Congrès ; l'album de Ruben Gonzalez et *Moussolou*, de la Malienne Oumou Sangaré, deux objets de fierté parmi la cinquantaine d'albums au catalogue de World Circuit.

Avant d'aborder l'Afrique et Cuba, les terrains de jeux favoris de Nick Gold depuis qu'il est patron de maison de disques, sa culture musicale s'est nourrie de blues et de jazz. *« Je travaillais à Mole Jazz, à King's Cross. »* Le souvenir le fait sourire. Une boutique londonienne étroite et tout en longueur, *« avec tous ces types alignés, collés contre les bacs et silencieux, ça ressemblait à des toilettes pour mecs »*. Auparavant, il s'était lancé dans des études d'histoire africaine à Brighton, interrompues par une envie soudaine de larguer les amarres et de s'ouvrir au monde. *« J'étais jeune, je m'ennuyais, j'avais besoin de me changer les idées, de liberté. »*

L'échappée belle passera par Israël, l'Egypte, le Soudan... Mais pourquoi avoir choisi l'histoire africaine ? *« Parce que lorsque vous vous inscrivez en histoire et que pendant trois mois on ne vous parle que de l'arrivée des Normands en Angleterre, ça devient très vite ennuyeux. J'ai donc changé d'option. »* Son approche de l'Afrique passera aussi par *Things Fall Apart,* le best-seller, paru en 1958, de l'auteur nigérian Chinua Achebe, qui se vendra à plus de 2 millions d'exemplaires (l'ouvrage a été traduit en France en 1973 sous le titre *Le monde s'effondre*, éd. Présence africaine). Un livre sur les effets pervers de la colonisation et qui *« parle du début de l'esclavage. Je l'ai lu parce que c'était très branché de le lire, mais en fait il m'a ouvert les yeux sur une culture dont je me suis senti proche »*. Inévitablement arrive la musique. Des disques de high-life, de rumba congolaise apportés à la faculté par des étudiants africains.

LA PERSONNALITÉ DES MUSICIENS

En 1987, Nick Gold rejoint des amis organisateurs de concerts, à l'occasion faiseurs de disques. L'aventure World Circuit commence. *« J'ai publié des albums de musiciens du Soudan qu'ils avaient enregistrés, comme Abdel Aziz El Mubarak, Abdel Gadir Salim, également de la musique du Kenya, le trompettiste algérien Bellemou Messaoud... »* Sa première production importante sera un album avec le chanteur et guitariste malien Ali Farka Touré. *« Quand je suis allé le chercher à l'aéroport d'Heathrow, j'ai été complètement bluffé par son aisance, sa confiance. Il arrivait directement de son village, et pourtant paraissait très détendu alors que c'était la première fois qu'il venait seul en Europe. »* L'album sera enregistré en deux heures, sans faux pas ni tâtonnements. Là encore, l'homme l'a impressionné. Ali Farka Touré permettra au modeste label britannique d'obtenir son premier Grammy Award en 1995, avec *Talking Timbuktu,* enregistré avec Ry Cooder. Le deuxième récompensera *Buena Vista Social Club.* Un succès phénoménal – pas loin de 7 millions d'albums vendus dans le monde – *« auquel on ne s'attendait pas, même si pendant l'enregistrement, c'était clair qu'il y avait quelque chose de fantastique en train de se passer. Ce n'est pas uniquement la musique qui a fait le succès de ce disque, c'est également la personnalité des musiciens »*. Des individus dont l'histoire, l'humanité ont touché grâce à la version cinématographique tournée par Wim Wenders.

Est-il plus compliqué, pour un producteur de disques, de travailler avec Cuba qu'avec d'autres pays ? *« C'est l'une des expériences les plus simples et les plus faciles que j'ai eues. Les musiciens sont d'un professionnalisme exemplaire ; quant aux autorités, je n'ai jamais eu de problèmes bureaucratiques, tout a été facilité par Juan de Marcos Gonzalez. »* Si pour World Circuit, beaucoup de choses ont changé après *Buena Vista Social Club* (la petite entreprise est passée de trois à treize salariés et a emménagé dans des bureaux neufs), celle des musiciens et chanteurs cubains de ce projet a été complètement bouleversée.

Donner une seconde vie à des artistes oubliés, leur ouvrir le champ des possibles, les faire basculer dans une autre ère, n'est-ce pas le rôle le plus difficile à assumer ? *« C'est un poids, effectivement, sans vouloir être condescendant. Quand on va dans les villages, dans les familles et que l'on se rend compte du nombre de personnes dont la vie dépend de l'artiste avec qui l'on travaille, cela suscite des interrogations. »*

Patrick Labesse

Orchestra Baobab en concert au New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris-10e. M° Château-d'Eau. Tél. : 01-45-23-51-41. Le 26 novembre, à 21 heures.
***Specialist in All Styles*, d'Orchestra Baobab, 1 CD World Circuit/Night & Day.**

LES GENS DU MONDE

■ L'architecte américain **Frank Gehry** a présenté le 24 novembre à Jérusalem, dans la résidence du président israélien **Moshé Katsav**, son projet de Musée de la tolérance. D'une superficie de 21 600 m², le complexe en pierre de Jérusalem, verre et titane bleu devrait s'élever dans le centre-ville de Jérusalem-Ouest en 2006 ou en 2007. Il comprendra *« un espace d'exposition et un grand hall de rencontre, des salles de conférences, une bibliothèque, un théâtre, mais aussi un café et un restaurant casher »*, a précisé Frank Gehry, auteur du Musée Guggenheim de Bilbao. Selon **Marvin Hier**, fondateur et doyen du Centre Simon-Wiesenthal de Los Angeles, qui finance le projet, ce musée *« aura pour mission de promouvoir la tolérance et la compréhension entre les différentes religions – juive, chrétienne, musulmane et autres –, mais aussi entre les juifs eux-mêmes, car cet institut concerne tout le monde »*. Le coût est estimé à 150 millions de dollars.

■ **Henning Camre**, directeur de l'Institut du film danois, a annoncé, lundi 25 novembre, le report en avril 2003 du Festival de cinéma danois de Moscou qui devait débuter samedi. Les organisateurs font état de la détérioration des relations entre le Danemark et la Russie depuis le congrès mondial tchétchène qui s'est tenu en octobre à Copenhague et l'affaire **Akhmed Zakaïev** – Moscou demande l'extradition de l'émissaire du président indépendantiste **Aslan Maskhadov**, arrêté le 30 octobre à Copenhague. Enfin, en adhérant au comité international de soutien à Akhmed Zakaïev, lancé par l'actrice britannique **Vanessa Redgrave**, le cinéaste danois **Lars von Trier**, qui a sélectionné deux films de **Carl Dreyer** et **Joergen Leth** pour le Festival de Moscou, a suscité la réprobation des autorités russes.

■ Sifflé à Cannes, *Irréversible*, de **Gaspar Noé**, a obtenu le 24 novembre le Prix du meilleur film au 13e Festival international du cinéma de Stockholm. Les jurés n'ont pas hésité à le qualifier de *« révolutionnaire »*. *Irréversible* a été au centre d'une controverse pour sa violence, et notamment pour une scène de viol de neuf minutes dont **Monica Bellucci** était la victime.

■ Après avoir reçu une trentaine de lettres d'indignation, Elvis Presley Enterprises (EPE), la société qui gère l'empire financier du King, est revenu sur sa décision de ne plus soutenir les festivals proposant des concours d'imitation du rocker mort en 1977. Selon un de ses responsables, **Jack Soden**, EPE déplorait avoir vu des images de *« gens qui n'auraient jamais dû s'exhiber dans de pareils accoutrements »*. La société eut l'idée de cesser tout parrainage en constatant également que certains festivals étaient davantage consacrés *« aux clones d'Elvis qu'à Elvis lui-même »*.

DOMINIQUE DHOMBRES

Un paysan français

LA GRÈVE à France 2 a rappelé la fragilité de la télévision de service public. Elle s'est terminée en eau de boudin, à l'image de ce qui se passe pour les routiers. Par chance, « Le Champ dolent » était diffusé lundi soir. Un téléfilm comme celui d'Hervé Baslé est probablement ce que l'on fait de mieux, de nos jours, dans ce domaine. Il suffisait, lundi soir, de zapper un moment vers TF1, son ange gardien, sa Joséphine et ses niaiseries, pour vérifier qu'il n'y avait décidément pas photo.

Jean Yanne fait un paysan tout à fait vraisemblable, ce qui est cocasse pour un gars des Lilas (la porte, pas les fleurs). Mais surtout, Hervé Baslé a réussi à rendre émouvant et intéressant le phénomène le plus important de la société française au XXe siècle : la révolution agricole, cause de l'exode rural. En une centaine d'années, la paysannerie est passée du cheval au tracteur, de la ferme où bêtes et gens cohabitent, à la maison individuelle distincte de la ferme proprement dite. Proprement ? Beaucoup de jeunes femmes ont fui, précisément pour échapper au fumier et au purin. Elles ont exigé ce qu'on appelait, dans les années 1950, le confort moderne, une cuisine, une salle de bains et d'autres choses encore. Elles voulaient que leur maison sente bon.

Il y a une pierre levée au centre du champ dolent. Jean-Baptiste (Jean Yanne) y va chaque fois qu'il a le sentiment que sa vie bascule. Il y emmène sa fiancée, lui fait frotter son ventre contre la pierre. Avisée, elle ne le fera que deux fois, car elle ne veut que deux enfants, un garçon et une fille. Elle les aura, comme elle a eu « la ferme, et le bonhomme avec ». Elle était fille d'ouvriers. Elle aurait préféré épouser un fonctionnaire aux mains douces. Elle a vécu toute sa vie avec un paysan aux mains calleuses. Elle ne se plaint pas.

Jean-Baptiste, si. Il grogne même tout le temps. Sa fille épouse un militaire, réalisant le rêve maternel. Il a été prisonnier pendant quatre ans en Allemagne, et les uniformes l'agacent. Son fils sera médecin, ce qui lui plaît davantage.

Mais personne ne reprendra sa ferme. Sa famille a toujours vécu sur cette terre. Cela se termine. Ce n'est pas de la nostalgie.

La vie des paysans était la plus dure et la plus ingrate qui soit. C'est le sentiment qu'un monde s'achève. Second et dernier épisode mardi soir. A ne pas manquer.

TÉLÉVISION

Série noire

Toujours aussi las, débordés, désabusés mais dévoués, le commandant Rivière et ses collègues sont de retour pour une troisième saison de « Police District ». Etonnante réussite que celle de cette série policière. Ni le diffuseur, M6, ni le producteur, Capa, n'envisageaient de se lancer dans une pareille aventure, dans un genre si particulier et rebattu qu'il est difficile de s'y distinguer. Mais le projet d'Hugues Pagan, un ancien prof de philo devenu commissaire puis auteur de romans policiers à succès, s'est vite imposé. Le sombre réalisme de l'auteur convenait au savoir-faire de Capa : reportages, documentaires et fictions axés sur le quotidien et les faits de société. Il convenait aussi à une chaîne soucieuse de marquer sa différence. Avec des personnages bien typés, des comédiens bien choisis – menés par Olivier Marchal (Rivière), un autre ancien flic –, voilà comment on parvient à transformer le sinistre ordinaire d'un commissariat quelconque en un feuilleton dramatique où chaque scène donne l'impression d'être prise sur le vif. Depuis la première saison (2000), le décor et les réalisateurs ont changé, mais le montage, le scénario et la caméra sont toujours sous haute tension. A priori, rien de spectaculaire : pas de super-flics, des cas comme on en trouve tous les jours dans les poubelles de notre société. Mais cet ordinaire est palpitant, dans tous les sens du terme. C'est rude mais vivant, humain et finalement pas si noir. – F. C.

« Police District », mercredi 27 novembre, 21 h 55, M6.

MERCREDI 27 NOVEMBRE

▶ **Dance Celebration !**
20 h 40, Arte
Un an et demi de travail pour ce 90 minutes en direct, diffusé en première partie de soirée – une première pour l'art chorégraphique –, et un pari énorme, artistique autant que financier, pour la chaîne Arte comme pour les concepteurs de ce spectacle qui veut s'adresser au plus grand nombre. Conçu principalement par Guy Darmet, directeur de la Maison de la danse de Lyon, et Leslie F. Grunberg (Les Films Pénélope), cet événement, dont le réalisateur Don Kent, grand maître du direct, est chargé d'assurer la retransmission délicate, propose de découvrir le travail de huit compagnies parmi les meilleures, venues d'Europe, des Etats-Unis et d'Asie. De la farandole métissée de la compagnie Montalvo-Hervieu dans *Babelle Heureuse* au duo très classique *Tryst,* écrit pour Darcey Bussel et Jonathan Cope, du Royal Ballet de Londres ; des corps hiératiques et lents de *L'Hymne aux fleurs qui passent* de Yu Chiu-yueh et Lin Hung-chia, au solo flamenco d'Andrès Marin dans *Emilia* ; de l'énigmatique *Black Suzanne,* de l'Américain Bill T. Jones à la beauté tragique de Jiri Kylian dans *One of a Kind ;* ou encore du moment de grâce et de folie offert dans le *Nijinsky* de John Neumeier, au *Chat de Schrödinger* interprété par le Ballet de Lorraine... huit artistes au faîte de leur maturité, montrés dans leurs œuvres les plus récentes.

▶ **Le Destin de Clarisse**
20 h 55, France 2
L'histoire d'une jeune Française (Claire Borotra) qui fait ses premières armes de directrice générale dans une multinationale d'informatique, héritée de son père, en Asie du Sud-est. Elle y rencontre un humanitaire engagé (Jérôme Anger), qui lui ouvre les yeux sur les méfaits du capitalisme sauvage dans le tiers-monde. En dehors d'une courte mais utile digression sur le respect des droits de l'enfant, cette fiction de Gilles Béhat, dont le début est laborieux, est malheureusement pavée de bons sentiments.

RADIO

MERCREDI 27 NOVEMBRE

▶ **La vie des revues**
14 heures, France-Culture
Sur le thème « Quelle autre mondialisation ? », Pascale Werner a pour invités Alain Caillé, Dominique Plihon, Christian Chavagneux et Jean Baechler, pour *La Revue du Mauss.*

▶ **Le monde change**
12 h 10, RFI
Le magazine de Patrick Chompré est consacré aujourd'hui aux aiguilleurs du ciel. Avec une augmentation du trafic de 8 % par an, ce n'est pas tant le ciel qui est saturé que le contrôle qui est débordé. Rôle de l'organisation du contrôle aérien et responsabilité humaine des aiguilleurs du ciel : un reportage de Delphine Perez à Athis-Mons, centre qui gère tout le trafic de la région parisienne.

▶ **Concert : Le Jardin des Voix**
20 h 40, Radio Classique
William Christie a beaucoup contribué à la découverte de nouvelles voix avec des projets comme le concours de Chimay et « Le Jardin des voix » : neuf jeunes chanteurs sélectionnés dans le monde entier viennent travailler pendant deux semaines avec lui à Caen avant de se lancer dans l'aventure d'une tournée internationale avec Les Arts Florissants. On écoutera ce soir le concert enregistré le 12 novembre 2002 au Théâtre de Caen.

RADIO-TÉLÉVISION

MARDI 26 NOVEMBRE

TF1

14.45 Recherche mère désespérément Téléfilm. Helmut Ashley (All., 1994, ♦) **16.25** Providence Témoin à charge **17.15** Dawson La Femme de mon vote **18.10** Star Academy **18.55** Le Bigdil **19.55** Météo, Journal, Météo.

20.55 MICKEY LES YEUX BLEUS ■ Film. K. Makin. Avec Hugh Grant, James Caan, Jeanne Tripplehorn, Burt Young, James Fox. *Comédie* (EU, 1999, ♦) ✪. 5881775
Un jeune commissaire-priseur est sur le point d'épouser la fille d'un mafioso. Une comédie construite sur l'éternelle formule de la rencontre des contraires.

22.45 VIS MA VIE Magazine. 1364779
0.35 Vol de nuit Magazine. Invités : Didier Van Cauwelaert, Catherine Clément, Tobi Nathan, Gérard Miller, Marie-Monique Robin, Pierre Lunel, Gisèle Antoine. 1696379

1.35 Football Ligue des champions **2.10** Star Academy **2.53** Météo. **2.55** Reportages Mon enfant est homosexuel **3.25** Très chasse Chasses d'automne **4.15** Histoires naturelles Le mulet, le babiroussa, survivances (30 min).

FRANCE 2

16.55 Un livre *Goldmaker 007*, de Guillaume Evin **17.00** Des chiffres et des lettres ✪ **17.30** Le Prince de Bel-Air **18.00** Sabrina **18.25** Parents à tout prix **18.55** On a tout essayé **19.50** Un gars, une fille **20.00** Journal.

20.55 LE CHAMP DOLENT, LE ROMAN DE LA TERRE Téléfilm. Hervé Baslé. Avec Jean Yanne, Antoine Basler, Marina Golovine, Yolande Moreau, M. Bénichou [2/4] (Fr., 2002, ♦) ✪. 9467268
Jean-Baptiste poursuit son récit et retrace les événements qui ont marqué sa famille depuis l'entre-deux-guerres jusqu'aux années glorieuses.

22.40 COMME AU CINÉMA, L'ÉMISSION Invités : Michel Blanc, David Hallyday, Jean-Pierre Darroussin, etc. 3657572
0.40 Journal **1.05** Histoires courtes *Même pas mal* ✪. J.-B. Pouy, un pavé dans le portrait.

1.40 Chanter la vie 6846263 **2.30** La Dynastie des Strauss Série [2/8]. 3290896. **3.25** Bhoutan, à la croisée des chemins ✪ 9444850 **3.35** 24 heures d'info, Météo **3.55** On vous dit pourquoi Magazine (90 min) 7439263.

FRANCE 3

17.45 C'est pas sorcier L'or, c'est l'or ! ♦ **18.15** Un livre, un jour *Divorce à Buda*, de Sandor Marai **18.20** Questions pour un champion **18.50** Le 19-20 de l'info, Météo **20.10** Tout le sport **20.25** Le Fabuleux Destin de... Best of.

20.55 QUESTIONS POUR UN CHAMPION LE CHAMPION DES JUNIORS Présenté par Julien Lepers. Invités : Mad House, Isabelle Boulay, Eve Angeli, A1. 9454794

22.40 Météo, Soir 3.

23.10 LA VIE EN QUESTION DIABÈTE, LA FIN DU CALVAIRE ? Documentaire. M.-C. Gambart (France, 2002, ♦). 8576201
0.05 ET 4.40 La Case de l'oncle doc Varian Fry. Les Sauveteurs des cimes. 2011027.

1.00 Ombre et lumière Avec Anna Gavalda. 8529534 **1.25** Le Fabuleux Destin de... **1.50** Soir 3. **2.15** C'est mon choix 5033350 **3.40** Les Dossiers de l'Histoire Irlande, histoires d'actualité [2/2] (Fr., 1998, 60 min) 8487911.

CANAL+

► *En clair jusqu'à 20.45* **18.25** La Météo **18.30** Les Simpson La Bataille des deux Springfield ✪ **18.55** Making of La séquence de la pyramide ✪ **19.25** Zapping **19.30** Le Journal des bonnes nouvelles, La Météo **19.55** Les Guignols.

20.45 FOOTBALL LIGUE DES CHAMPIONS Milan AC - Real Madrid (2e phase, 1re journée, groupe C). En direct de Milan. 507591
22.45 Football Ligue des champions. Les autres rencontres de la soirée dont La Corogne - Juventus. 4332572
23.35 Edouard est marrant Film. H. Liebman. Avec Henri Liebman, Marilyne Canto. *Court métrage* (France, 2001, ♦) ✪ 4019317

0.00 DIEU EST GRAND, JE SUIS TOUTE PETITE Film. P. Bailly. Avec Audrey Tautou, Edouard Baer. *Comédie* (Fr., 2000). 2022599
1.40 Amour d'enfance ■ Film. Yves Caumon. Avec M. Amalric (Fr., 2001, ♦) ✪ 6191756.

3.20 Football américain Championnat NFL. 2726398 **5.00** Les Alpes, terres sauvages au cœur de l'Europe Documentaire **5.50** Ça Cartoon Magazine **6.35** Les Simpson Série. Apu puni **7.00** Le journal (15 min).

FRANCE 5 / ARTE

16.35 Sodome et Gomorrhe, cités maudites [4/4] **17.30** 100 % Question **18.00** Gestes d'intérieur **18.05** C dans l'air **19.00** Flash info **19.01** Archimède **19.45** Arte info **20.10** Météo **20.15** Reportage La Chirurgie de demain.

20.40 THEMA - AFGHANISTAN, UN AN APRÈS LA CITADELLE DE LA GUERRE Documentaire. Paul Yule (Grande-Bretagne, 2002). 103744620
21.40 Thema - Le Nouveau Réseau de Ben Laden Documentaire. Rachel Rendall (GB, 2002). 6818152 **22.30** Thema - Afghanistan, le retour Documentaire. Jürgen Dettling (Allemagne, 2002). 9132.

23.00 MUSIC PLANET 2NITE TORI AMOS/ CUNNIE WILLIAMS Magazine présenté par Ray Cokes. 84881

0.00 Die Nacht / La Nuit 21843 **0.55** Le Secret de la porcelaine Téléfilm. Roberto Bodegas. Avec Omero Antonutti (Espagne, 1999, ♦). 19588076 **2.35** Sur le fil du rasoir Court métrage. Volker Elas (All., 2000, v.o., 15 min).

M6

16.05 Tubissimo **17.05** 90 à l'heure 1994 **17.55** Stargate SG-1 Série (S4). L'Histoire sans fin **18.55** Charmed Série (S4). Un jour mon prince viendra **19.45** ET 20.40 Caméra café **19.54** Le Six Minutes **20.05** Une nounou d'enfer.

20.50 DEMAIN, TOUS... PRÊT À TOUT POUR NE PLUS ÊTRE SEUL ! Débat présenté par Marielle Fournier. Au sommaire : Urgences : cœurs à prendre ; Soirées-rencontres : est-ce que ça marche ? Une femme sur catalogue ; Homme cherche homme pour relation durable ; Londres : l'agence des sublimes. 426152

22.50 LA VENGEANCE EN HÉRITAGE Téléfilm. James Burke. Avec Joan Severance, Bryan Kestner, John Vargas, Suzanne Turner, Taylor Dendrie (EU, 1996, ♦) ✪. 9444862
0.34 Météo.

0.35 Zone interdite Prostituées, mendiants, voleurs : le scandale des enfants esclaves. 2473602 **2.20** Culture Pub Quand tombent les tabous : le nu au masculin. L'instinct du félin. 1026553 **2.45** M6 Music (255 min).

CÂBLE ET SATELLITE

FILMS

16.10 Un jour à New York ■ ■ Stanley Donen et Gene Kelly (Etats-Unis, 1949, 95 min) ✪ **Cinétoile**
17.20 Jubilee ■ ■ Derek Jarman (Grande-Bretagne, 1977, v.o., 100 min) ✪ **cinecinema Auteur**
17.20 Docteur Mabuse, le démon du crime ■ ■ ■ Fritz Lang (All., 1922, N., v.o., 120 min) ✪ **CC Classic**
19.00 Capitaine téméraire ■ ■ Raoul Walsh (Etats-Unis, 1952, v.m., 105 min) ○ **cinecinema Emotion**
20.45 Le Voyeur ■ ■ Michael Powell (GB, 1960, 100 min) ○ **cinecinema Classic**
20.45 Regarde les hommes tomber ■ ■ Jacques Audiard (France, 1993, 100 min) ✪ **Cinéfaz**
20.45 Honkytonk Man ■ ■ Clint Eastwood (Etats-Unis, 1982, v.m., 120 min). **TCM**
21.00 American Beauty ■ ■ Sam Mendes. Avec Kevin Spacey, Annette Bening, Thora Birch, Wes Bentley, Chris Cooper (EU, 1999, v.o., 120 min) ✪ **Cinéstar 2**
21.00 La Femme publique ■ ■ Andrzej Zulawski (France, 1984, 115 min) ✪ **cinecinema Frisson**
21.25 La Femme défendue ■ ■ Philippe Harel (France, 1997, 100 min) ○ **RTBF 1**
22.25 La Désenchantée ■ ■ Benoît Jacquot (France, 1990, 80 min) ✪ **TPS Star**
22.35 Jules et Jim ■ ■ ■ François Truffaut (France, 1962, N., 105 min) ✪ **Cinétoile**

DÉBATS

18.30 Studio ouvert. Une industrie européenne de défense ? **Public Sénat**
22.30 Forum public. Les services publics en danger ? **Public Sénat**

MAGAZINES

17.00 Explorer. Le feu et l'acier. Danser avec les raies des îles Caïmans. La course du Palio. **National Geographic**
18.50 J'y étais. Eve Angeli. **Match TV**
20.45 Un jour, deux stars. Invités : Youssou N'Dour ; Robin Renucci. **Match TV**
23.00 Explorer. Le naufrage du « Kronan ». Le langage des dauphins. Restauration de la Renaissance. **Nat. Geographic**

DOCUMENTAIRES

17.05 Les Mystères de l'Histoire. Le Sphinx et ses mystères. **toute l'HISTOIRE**
17.45 Super Bowl, un rêve américain. **Odyssée**
18.30 Marie-José Pérec sans effort apparent. **Planète**
19.00 Pilot Guides. Java et Sumatra. **Voyage**
19.00 Pompéi. **National Geographic**
19.05 Océanide. Madagascar, les îles du mystère. **Odyssée**
19.40 Genèse de l'Europe, la Renaissance. [5/6]. Le prince, le poète et le musicien. **toute l'HISTOIRE**
19.45 Six jours à Roswell. [2/5]. **Planète**
19.50 Les Complices d'Hitler. Goering. **toute l'HISTOIRE**
20.00 Le Mois d'août d'Ibrahim. **Odyssée**
20.00 Marseille Joliette. **Voyage**
20.00 Hollywood Stories. **Paris Première**
20.00 Savane, survie mode d'emploi. **National Geographic**
20.10 Les Grands Commandants. [4/6]. Nelson. **HISTOIRE**
20.45 En attendant les extraterrestres... **Planète**
20.55 Living Stones. Héliopolis-Baalbek, le gigantisme au service des dieux. **Odyssée**
21.00 Voyage pratique. Le Mont-Saint-Michel et sa baie, envoûtante merveille. **Voyage**
21.00 Une autre guerre du Vietnam. **National Geographic**
21.25 El Greco. **Odyssée**
21.55 La Tranchée. [2/3]. **toute l'HISTOIRE**
22.00 Pearl Harbor. [2/2]. **National Geographic**
22.35 Les Boxeuses. **Planète**
23.40 Quand le vent du nord soufflera. **Odyssée**
23.45 Les Complices d'Hitler. Schirach. **toute l'HISTOIRE**
1.00 Voyage pratique. Plongée en Polynésie française, le monde fascinant des lagons de Tahiti. **Voyage**

SPORTS EN DIRECT

17.45 Football. Coupe de l'UEFA (16es de finale aller) : Paris-SG - Boavista Porto. **Eurosport**
20.45 Football. Ligue des champions (2e phase, 1re journée) : Deportivo La Corogne - Juventus Turin. **Canal+ vert**

MUSIQUE

17.45 Brahms. Les Trois *Sonates pour violon et piano*. Avec Itzhak Perlman (violon), Daniel Barenboïm (piano). **Mezzo**
20.45 Schubert. *La Jeune Fille et la Mort*. Par le Quatuor Hagen. Avec Lucas Hagen (violon), Annette Bik (violon), Veronika Hagen (alto), Clemens Hagen (violoncelle). **Mezzo**
21.25 Schubert. *Sonatine en ré majeur*. En 1984. Avec Pinchas Zuckerman (violon), Marc Neikrug (piano). **Mezzo**
0.30 Diane Schuur & the Count Basie Orchestra. **Mezzo**

TÉLÉFILMS

20.50 Complot meurtrier contre une pom-pom girl. Michael Ritchie ○ **Paris Première**
20.50 Sauver ou périr. John Power ✪ **Téva**
22.30 Emma Sorel. Arnaud Sélignac ✪ **13ème RUE**

SÉRIES

19.45 Ally McBeal. Pour la vie (saison 3, 16/21) ✪ **Téva**
19.55 Arabesque. Tournage à Rome (S12, 8/24). **TV Breizh**
20.45 That 70's Show. Fausse alarme. Tout le monde aime Casey. La Corde au cou (s4, 25 à 27/27, v.m.) ✪ **Jimmy**
20.45 Mr & Mrs Smith. L'Empire du Grec. La Chanteuse (saison 1, 3 et 4/13) ✪ **13ème RUE**
22.55 Les Compagnons de Jéhu. Les Masques. La Chartreuse. [1 et 2/13] ✪ **toute l'HISTOIRE**

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.30 Perspectives contemporaines. « Deux parlent », de Danièle Pétrès.
22.00 Journal, Multipistes.
22.30 Surpris par la nuit. Les variations bergsoniennes ou la mélodie des temps et des formes.
0.00 Du jour au lendemain. Invité : Edwy Plenel, directeur de la rédaction du *Monde*, pour *La Découverte du monde*.

FRANCE-MUSIQUES

20.00 Un mardi idéal. Invités : Gilles Apap, violoniste ; Zaragraf ; Gaële Le Roi, soprano ; Pierre Blanchard, violoniste.
22.00 En attendant la nuit.
23.00 Jazz poursuite.
0.00 Le Cabinet de curiosités.

RADIO CLASSIQUE

20.00 Les Rendez-vous du soir. Œuvres de Weber, Mendelssohn.
20.40 Concert. Par l'Orchestre philharmonique royal de Stockholm, dir. Alan Gilbert, Nikolaï Znaider, violon.
22.20 Les Rendez-Vous du soir (suite).

MERCREDI 27 NOVEMBRE

TF1

13.00 Journal **13.45** Natures **13.50** Météo **13.55** Les Feux de l'amour Feuilleton. Avec Lauralee Bell ♦ **14.45** Un cœur pour deux Téléfilm. Rolf von Sydow. Avec Stephanie Philipp (All., 1994, ♦) **16.25** Providence Série (saison 3). Une liaison compromettante **17.15** Dawson Série (saison 2). Les Liaisons dangereuses ♦ **18.10** Star Academy **18.55** Le Bigdil Jeu **19.52** Tiercé, Météo, Journal.

20.35 FOOTBALL LIGUE DES CHAMPIONS AS Roma - Arsenal (2e phase, 1re journée, groupe B). 20.45 Coup d'envoi à Rome. Commentaires : Thierry Roland et Jean-Michel Larqué. 462350

22.45 Football Résumés des trois matchs du jour, et tous les buts de la veille. 811602
0.15 Star Academy 8956732.

0.50 EMBARQUEMENT PORTE N°1 SIENNE Doc. Jean-Marc Leblon. 2765190
Sienne est la cité la plus médiévale du Vieux Continent, et ses petites ruelles escarpées évoquent parfaitement ce que pouvait être une ville au XIIIe siècle.
1.25 Météo **1.30** Vis ma vie Magazine. 6571916 **3.05** Reportages Les amoureux de Porquerolles. Documentaire ♦. 4405480

3.35 Très chasse Renards et bons chasseurs. Doc. 3472867 **4.20** Histoires naturelles Portraits de femmes : Solange Chevreux. Documentaire ♦. 7814461 **4.45** Musique Magazine musical (25 min) 5817022.

FRANCE 2

13.50 Inspecteur Derrick Un tout petit truand ✪ **14.55** Le Renard Un plan diabolique ✪ **15.55** Rex Glacial ✪ **16.45** Un livre *La Mère et le Fils*, de Florence Mauro **16.50** Rayons X Les trous noirs **16.55** Le Numéro gagnant **17.35** Aix mélodie Mélodies d'amour ♦ **18.25** Friends Celui qui a vu mourir Rosita ✪ ♦**18.50** ET 1.05 CD'aujourd'hui **18.55** On a tout essayé **19.45** Un gars, une fille ♦ **20.00** Journal, Météo.

20.55 LE DESTIN DE CLARISSE Téléfilm. Gilles Béhat. Avec Claire Borotra, Jérôme Anger, Isabelle Roelandt, Gaetan Wenders (France, 2002, ♦). 5856089
En Asie où elle est venue prendre la tête de l'entreprise paternelle, une jeune femme prend brutalement conscience des déséquilibres du monde.

22.45 ÇA SE DISCUTE CRIMES, DÉLITS : COMMENT VIT-ON LA CULPABILITÉ D'UN MEMBRE DE SA FAMILLE ? Magazine présenté par Jean-Luc Delarue. 3656843
Les assassins, et autres criminels incarcérés, ont souvent un conjoint, des enfants et des proches auxquels on songe d'autant moins qu'ils ont rarement la possibilité, et l'envie, d'attirer l'attention sur leur situation difficile.

0.45 Journal de la nuit, Météo **1.10** Des mots de minuit 6376770 **2.35** Emissions religieuses 6368616 **3.40** Info, Météo **4.00** On aura tout lu ! 5321935 **4.50** Azimuts Turquie Les troglodytes du XXe siècle. 6229848 ✪ (10 min).

FRANCE 3

12.00 Le 12-14 de l'info, Météo **13.50** Keno **13.55** C'est mon choix **15.00** Questions au Gouvernement ♦ **16.05** TO3 Magazine **17.30** Mon kanar **17.45** C'est pas sorcier L'eau, ça coule de source ! ♦ **18.15** Un livre, un jour *Il a fait l'idiot à la chapelle !*, de Daniel Auteuil **18.20** Questions pour un champion **18.50** Le 19-20 de l'info, Météo **20.10** Tout le sport **20.25** Le Fabuleux Destin de... Best of.

20.55 DES RACINES ET DES AILES Magazine présenté par Patrick de Carolis. Au sommaire : Montréal : quand les femmes font la sécurité ; Calcutta : entre mythe et réalité ; La révolution du temps libre.5844244

22.50 Météo, Soir 3.

23.20 VENT DE COLÈRE Téléfilm. Michael Raeburn. Avec Patrick Bouchitey, Coraly Zahonero, Eric Boucher, Julien Guill, Agoumi. *Drame* (Fr., 2000, ♦) ○. 8264640
Devenu agriculteur dans les Alpes, un ancien syndicaliste voit ses dernières illusions s'effondrer quand sa fille chérie s'éprend d'un « étranger ».
0.50 Ombre et lumière 1975225 **1.20** Les Dossiers de l'Histoire Doc. ♦. 7732867

2.20 Le Fabuleux Destin de... Best of. 4264358 **2.45** Soir 3 4113683 **3.05** Questions pour un champion Le champion des juniors. 4814138 **4.55** La Ruée vers l'air Pays des monts du Cantal (25 min). 9919680

CANAL+

15.25 L'Hypersensibilité des requins ✪ **15.55** Dingos, les hors-la-loi du bush **16.25** La Start-up Téléfilm. Alan Ari Lazar (♦) ○ **18.00** Dieu, le Diable et Bob [11/13] ✪ ► *En clair jusqu'à 21.00* **18.30** Les Simpson Une fille de clown ✪ **18.55** Making of [3/5] ✪ **19.30** Le Journal des bonnes nouvelles ✪ **19.55** Les Guignols **20.05** H Une histoire de boîte de nuit **20.35** Le Journal du sport **20.40** Le Journal du cinéma ✪

21.00 LE VÉLO DE GHISLAIN LAMBERT ■ Film. Philippe Harel. Avec Benoît Poelvoorde, José Garcia, Daniel Ceccaldi, Sacha Bourdo, Emmanuel Quatra (France - Belgique, 2000, ♦) ✪ 7456114
Portrait humoristique d'un coureur cycliste des années 1970.
22.50 Laisse-toi glisser Benoît Documentaire. Christine Masson. 6883089

23.20 LES CHEMINS DE LA DIGNITÉ Film. George Tillman Jr. Avec Robert De Niro, Cuba Gooding Jr, Charlize Theron, Aunjanue Ellis, Hal Holbrook (Etats-Unis, 2000, v.o., ♦) ○ 71041398
L'histoire du premier plongeur de hauts fonds noir de la marine américaine.
1.25 Spin City (S5) La fille du maire s'émancipe 1237770. Machisme ambiant 2156374

2.10 Va savoir ■ ■ Film. Jacques Rivette. Avec Jeanne Balibar, Sergio Castellitto (Fr. - It. - All., 2000, ♦) 38642521 ✪ **4.35** Surprises 2835157 **4.50** Billy Elliot Film. Stephen Daldry (GB, 2000, ♦) 1252041 ✪ (100 min).

FRANCE 5 / ARTE

13.45 Le Journal de la santé **14.10** Va savoir Veni, vidi, Vinci **14.40** Cinébus Magazine **15.35** Le Sri Lanka et les Maldives Documentaire ♦ **16.35** Keiko, la porte de la liberté Documentaire **17.30** 100 % Question **18.05** C dans l'air **19.00** Flash info **19.01** Connaissance Le Calcaire, élément de la vie, élément de la Terre **19.45** Arte info, Météo **20.15** Reportage Une terre, deux histoires.

20.40 MUSICA - DANCE CELEBRATION ! Spectacle, en direct de la Maison de la danse de Lyon, donné par les compagnies José Montalvo et Dominique Hervieu, Christopher Wheeldon, The Legend Lin Dance Theatre, Andrés Marin, John Neumeier, Bill T. Jones, Karole Armitage et Jiri Kylian).758379
22.20 Angélique Samir. Avec François Florey. *Court métrage* (1997). 9439263

22.30 BRONX BARBÈS ■ ■ Film. Eliane de Latour. Avec Antony Koulehi Diate, Loss Sylla Ousseni, Edwige Dogo, Shang Lee Souleyman Kéré, David Cyril Gue. *Drame* (France, 2000, ♦). 2919350
Le portrait de deux femmes soumises aux contraintes de l'intégrisme religieux juif. Une dénonciation qui est aussi l'exaltation de la beauté féminine face à l'oppression.

0.20 Le Secret de la porcelaine Téléfilm. Roberto Bodegas. [2/2] (Espagne, 1999, ♦). 7584732 **2.00** L'Aventure humaine Bruges, 1434. 1612799 **2.50** Why Are You Creative ? Dominique Blanc (5 min). 52091634

M6

13.40 M6 Kid Yu-Gi-Oh ! ; Wheel Squad ; Cartouche, prince des faubourgs ; Evolution ; L'Odyssée ; Gadget et les Gadgetinis ; Tintin ; Les Marchiens **17.30** Plus de Popstars Magazine **17.55** Stargate SG-1 Série (S4) Eaux troubles ✪ **18.55** Charmed (S4, 7/19) Le point faible ✪ **19.45** ET 20.40 Caméra café Série **19.54** Le Six Minutes, Météo **20.05** Une nounou d'enfer Série (S3) Enfantillage ✪ ♦

20.50 BRIGADE DES MINEURS ANGES ET DÉMONS Série. Miguel Courtois. Avec Christian Charmetant, Emma Colberti, Hélène de Saint-Père, Emile Abossolo M'bo [1/6] (France, 2002) ✪ 691076
Une jeune fugueuse, qui vient d'abandonner son bébé, affirme qu'elle a été victime d'un viol commis par sept garçons.

21.55 POLICE DISTRICT FIN DE COURSE Série. Jean-Teddy Filippe. Avec Olivier Marchal, Lydia Andréi (2002) 763939008 ○
23.00 X-Files Une vue de l'esprit. Série (S9, 14/19). Dwight Little. Avec Gillian Anderson, Robert Patrick, Annabeth Gish(2001) ✪ 72553
Un garçon âgé de 8 ans affirme qu'un monstre a tué sa mère ; mais cette dernière se serait suicidée en se poignardant d'après l'enquête officielle.

23.45 Oz Série (S2, 4/8). Sans appel. Mary Harron. Avec Terry Kinney 8920621 **0.45** Players, les maîtres du jeu Série [6/18] La reine de l'arnaque 6305428 ✪ **1.34** Météo **1.35** M6 Music / Les Nuits de M6 (325 min) 11441645.

CÂBLE ET SATELLITE

FILMS

13.25 Saludos hombre ■ ■ Sergio Sollima (Italie, 1968, v.m., 120 min) ○ **CC Succès**
14.05 Sous le ciel de Paris ■ ■ Julien Duvivier (France, 1950, N., 120 min) ✪ **CC Classic**
15.45 Les Diaboliques ■ ■ ■ Henri-Georges Clouzot (France, 1954, N., 115 min) ✪ **Cinétoile**
16.45 Magnum Force ■ ■ Ted Post (Etats-Unis, 1973, v.m., 120 min) ✪ **TCM**
17.15 La Belle et le Cavalier ■ ■ Francesco Rosi (France - Italie, 1967, 105 min) ✪ **CC Succès**
18.45 La Dernière Valse ■ ■ Martin Scorsese (Etats-Unis, 1978, v.o., 120 min). **TCM**
19.10 Eté violent ■ ■ Valerio Zurlini (Italie, 1959, N., v.o., 95 min) ✪ **CC Classic**
20.45 Firefox, l'arme absolue ■ ■ Clint Eastwood (Etats-Unis, 1982, v.m., 120 min) ○ **TCM**
21.00 Les Nuits de Harlem ■ Eddie Murphy (Etats-Unis, 1989, v.o., 115 min) ✪ **Cinéfaz**
22.15 Imago (Jours de folie) ■ ■ Marie Vermillard (France, 2001, 100 min) ○ **Canal + Vert**
22.50 Docteur Mabuse, le démon du crime ■ ■ ■ Fritz Lang (All., 1922, N., v.o., 120 min) ✪ **CC Classic**
23.55 Trois hommes et un couffin ■ Coline Serreau (France, 1985, 100 min) ✪ **Canal + Vert**
0.15 Un jour à New York ■ ■ Stanley Donen et Gene Kelly (Etats-Unis, 1949, v.o., 95 min) ✪ **Cinétoile**
0.30 Amoureuse ■ Jacques Doillon (France, 1992, 100 min) ✪ **Cinéstar 2**

DÉBATS

18.30 Studio ouvert. Thème : Déclin de l'outre-mer ? **Public Sénat**

MAGAZINES

16.55 Un jour, deux stars. Invités : Youssou N'Dour ; Robin Renucci. **Match TV**
17.00 Explorer. Le naufrage du « Kronan ». Le langage des dauphins. Restauration de la Renaissance. **Nat. Geographic**
17.00 Les Lumières du music-hall. Yves Duteil. Dean Martin. **Paris Première**
18.50 J'y étais. Invité : Régis Wargnier. **Match TV**
23.00 Explorer. Les oiseaux macareux. A l'affût de l'instant : un photographe aux frontières du Brésil. Le berger et la bergère. **National Geographic**
23.45 Field dans ta chambre. **Paris Première**

DOCUMENTAIRES

17.00 Les Mystères de l'Histoire. L'arche de Noé et l'Exode. **toute l'HISTOIRE**
17.10 Le Siècle Coca-Cola. [2/2]. **Planète**
17.30 Voyage pratique. Bora Bora, Seychelles, Australie : îles de rêve. **Voyage**
18.10 Narcisse avec Vladimir Malakhov. **Mezzo**
18.30 Espace sauvage. Papachif, le phoque gris. **National Geographic**
18.30 Le Mois d'août d'Ibrahim. **Odyssée**
19.00 Les Complices d'Hitler. Eichmann. **toute l'HISTOIRE**
19.00 Photographes en action. **National Geographic**
19.05 Survivre. [1/8]. L'oryx. **Odyssée**
19.30 Action Heroes. Sean Connery. **TPS Star**
19.45 Six jours à Roswell. [3/5]. **Planète**
20.00 Un monde, des mondes. Le Pakistan. **Voyage**
20.00 La Tempête du siècle. **National Geographic**
20.45 Mozart et la musique de chambre. [5/5]. Les dernières années. **Mezzo**
20.45 Chronique d'un printemps paysan. **Planète**
21.00 De Karachi à la Passe de Khaybar en train. **Voyage**
21.00 Les Témoins du goulag. [5/7]. Danylo Choumouk [2/2]. **Histoire**
21.50 Je, tu, îles... La Guadeloupe. **Odyssée**
21.55 La Tranchée. [3/3]. **Histoire**
22.30 Contre la montre. Vancouver. **National Geographic**
23.00 Pilot Guides. Portugal et les Açores. **Voyage**
23.40 Super Bowl, un rêve américain. **Odyssée**
0.00 Oran, un été algérien. **Voyage**
0.45 Animal Collector. [10/11]. Les oiseaux (2/2). **Planète**
1.00 La Route des vins. Les caves chiliennes. **Voyage**
1.00 Les Conquêtes normandes. **La Chaîne Histoire**

SPORTS EN DIRECT

20.00 Basket-ball. Euro 2003 (qualifications) : France - Estonie. **Sport+**

MUSIQUE

19.30 Brahms et Dutilleux à Auteuil. Avec Delphine Bardin (piano), Nicolas Baldeyrou (clarinette), Emmanuelle Bertrand (violoncelle). **Mezzo**
21.35 Mozart. *Sonates pour violon et piano* K 454 et 481. En 1974. Avec David Oïstrakh (violon), Paul Badura-Skoda (piano). **Mezzo**
22.25 Mozart. *Sonate pour piano en fa majeur* KV 280. En 1990. Avec Daniel Barenboïm (piano). **Mezzo**
22.45 Mozart *Sonate pour violon et piano* KV 376. En 2001. Avec Asuka Sezaki (violon), Masao Kitsutaka (piano). **Mezzo**
23.05 Marin Marais, Carl Philipp Emmanuel Bach et Carl Friedrich Abel. En 2000. Avec Emmanuelle Guigues (viole de gambe), Anne-Catherine Vinay (clavecin). **Mezzo**
0.00 Playing The Night. Avec Oliver Jones (piano), Angèle Dubeau (violon). **Mezzo**
1.00 Rigoletto. Opéra de Verdi. En juin 1999. Par l'Orchestre symphonique et le Chœur de la Monnaie, dir. Vladimir Jurowski. **Mezzo**

TÉLÉFILMS

18.15 Le Clandestin. Jean-Louis Bertucelli ○ **TV 5**
18.20 La Mort de Marie-Antoinette. Stellio Lorenzi. **Histoire**
21.35 Mauvais instincts. Alain Tasma. **Festival**
0.55 Frost. Roger Bamford. **TMC**

SÉRIES

18.05 Les Anges du bonheur. Un ange particulier (s2) **Téva**
19.45 Ally McBeal. I Will Survive (S3, 17/21) ✪ **Téva**
20.45 Star Trek, Deep Space Nine. Indiscrétion. L'interdit (saison 4, 5 et 6/26) ✪ **Canal Jimmy**
22.25 Star Trek, TNG. Au seuil de la mort ✪ **Canal Jimmy**

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.30 Si toutes les colères du monde.
21.00 Chanson, boum ! Michèle Bernard.
22.00 Journal, Multipistes.
22.30 Surpris par la nuit. Bandes à part.
0.00 Du jour au lendemain. Invité : Pierre Michon, auteur de *Abbés et Corps du roi*.

FRANCE-MUSIQUES

20.00 Concert. Par l'Orchestre philharmonique de Radio France : œuvres de Messiaen, Saint-Saëns.
22.00 En attendant la nuit.
23.00 Jazz poursuite. Le trombone [1/2].
0.00 Le Cabinet de curiosités.

RADIO CLASSIQUE

20.00 Les Rendez-Vous du soir. *Suite tchèque* op. 39, de Dvorak, dir. John Eliot Gardiner ; *Polka en la majeur*, de Smetana ; Œuvre de Grieg.
20.40 Le Jardin des voix. Par Les Arts Florissants, dir. William Christie : Œuvres de Purcell, Lully, Rameau, Haendel, Telemann.
22.25 Les Rendez-Vous du soir (suite). *Quatuor à cordes* n°5 op. 44 n°3, de Mendelssohn, par le Quatuor Cherubini ; Œuvres de R. Schumann, R. Strauss.
0.00 Les Nuits de Radio Classique.

Les codes du CSA ✪ Tous publics ○ Accord parental souhaitable ✪ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans ✪ Public adulte. Interdit aux moins de 16 ans ✪ Interdit aux moins de 18 ans.
Les cotes des films ■ On peut voir ■ ■ A ne pas manquer ■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique. **Les symboles spéciaux de Canal +** DD Dernière diffusion ♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et malentendants.

Le Monde

PIERRE GEORGES

La semaine Dumas

CE MATIN à la radio, une phrase du maire de Villers-Cotterêts qui nous semblait tout chose. Il avait, en tant que premier magistrat de la cité, signé le permis d'exhumer les restes d'Alexandre Dumas, opération qui eut lieu, à une date tenue secrète comme l'exige la loi. C'était chose faite. Le grand Alexandre commençait donc son périple d'une semaine, au pas tranquille d'un voyage en diligence et sans bouchons routiers. Une succession de haltes qui doit le conduire samedi au grand dépositoire des Illustres et, après l'hommage du peuple français, mardi dans un caveau commun comme en colocation de gloire pour y rejoindre Victor Hugo et Emile Zola.

Le maire donc, en sa ville qui pendant deux jours rendra les honneurs à son grand partant, dit simplement : « *Vous allez trouver cela étrange. Mais c'est ainsi. Après avoir autorisé l'exhumation, c'est comme si je vivais un deuil.* » Ce n'est pas étrange, mais plutôt romanesque. Alexandre Dumas s'en va en son dernier feuilleton, et que ce départ soit un déchirement pour une ville dont il fut et fit la gloire n'est pas étonnant, tant il peut arriver parfois que les cimetières soient peuplés de vrais irremplaçables.

Le dernier ultime voyage de l'écrivain a fait l'objet de ce qu'on n'ose appeller un appel d'offres. Six entreprises spécialisées dans l'événementiel ont concouru. Et après dépouillement, l'organisation, la « scénographie » comme l'on dit, de la cérémonie a été confiée à une société baptisée « Shortcut Events » en bon français.

Mardi, mercredi, jeudi, Alexandre Dumas fera ses adieux aux Cotteréziens, avec hommage à la mairie, cortège dans les rues et places et sites de la ville. Vendredi, en route sous la vigilante et affectueuse garde des multiples et fidèles Amis, vers le château de Monte-Cristo, admirable bâtisse voulue par et construite pour l'auteur à son héros reconnaissant. En ce château, évidemment classé et propriété du syndicat intercommunal de Port-Marly, Marly-le-Roi et Le Pecq, le public pourra rendre hommage à l'écrivain, soyons précis de 14 à 18 heures. Et puis dans la soirée, une veillée privée et sans aucun doute prolongée en de merveilleuses discussions et références littérraires réunira la crème du dumasisme, la société des Amis donc, ainsi que des personnalités du monde du spectacle, d'évidence à l'auteur reconnaissantes, elles.

Samedi matin, transfert du cercueil escorté par la garde si peu cardinalice de la République, au Sénat. Hommage, encore, des sénateurs, des députés invités on l'espère, et du ministre de la culture. Et puis samedi en fin d'après-midi, dernière étape, les quelques centaines de mètres, via la place Edmond-Rostand et la rue Soufflot, jusqu'au Panthéon. Cela devrait se faire autour de 18 h 15. Le cercueil sera porté par quatre hommes et escortés par quatre mousquetaires, dont on ignore s'ils furent choisis sur casting. Des comédiens se joindront au cortège et déclameront du Dumas dans le texte à l'intention des foules. Le public est invité à venir, un livre d'Alexandre à la main. Et enfin, Jacques Chirac rendra l' hommage solennel de la Nation à l'écrivain qui fit tant pour ses rêves d'aventures. Le tout, en directlive sur France 2. Entre ici, Alexandre ! Et peut-être l'an prochain, George Sand.

CARNET DE ROUTE

A 3 000 mètres d'altitude, drôle de frontière entre l'Iran et l'Irak

PIRANCHAH/HADJI-OMRAN (frontière Iran-Irak)
de notre envoyée spéciale

Pour rejoindre le Kurdistan d'Irak via l'Iran, il faut d'abord gagner Ourmia, une petite ville de l'Azerbaïdjan d'Iran à une heure d'avion de Téhéran, puis rouler encore quelques centaines de kilomètres vers le sud. Les vergers de pommiers à perte de vue font place petit à petit à un paysage plus accidenté : le Kurdistan d'Iran. Une fois passée la morne localité de Piranchah, avec ses maisons grises aux toits plats, la voiture s'engage sur une route qui conduit droit au mont Zagros, la barrière naturelle qui marque la frontière entre l'Iran et l'Irak. C'est là, sur un sommet nu et balayé par les vents, à 3 000 mètres d'altitude, que se fait le passage vers le Kurdistan d'Irak, une région qui, depuis 1991, échappe à l'emprise de Bagdad car elle est devenue, dans la foulée de l'après-guerre du Golfe, « zone de protection » des Nations unies.

CAREN FIROUZ/REUTERS

En octobre, à Hadji-Omran. Des Kurdes d'Irak font passer des aspirateurs en Iran.

La frontière ? Une grande grille de fer forgé peinte, de deux mètres sur deux. Erigée entre deux blocs de béton au sommet de cette montagne pelée, elle comporte en son centre une petite porte qui, au moment opportun, sera entrouverte par la partie iranienne pour laisser passer les voyageurs. Seuls les piétons peuvent traverser, les voitures ne sont pas acceptées et le passage des camions se fait un peu plus loin.

De part et d'autre de la grille, des gens attendent. La plupart vont rendre visite à des parents ou sont occupés à un petit commerce (tapis, cigarettes). Des femmes se protègent des tourbillons de poussière en s'enveloppant dans leurs longs tchadris noirs, des hommes discutent et fument en petits groupes. Soudain, côté irakien, une rumeur se répand.

De nouveaux arrivants, venus à pied depuis la route en contrebas, se pressent le long de la grille. Ils passent les bras par les interstices, tendent leurs papiers ou hèlent un chauffeur et commencent à marchander une course. Puis c'est l'attente. Pour combien de temps ? Nul ne le sait. Il faut s'armer d'une patience tout orientale, faire la queue sans broncher autour d'une petite cahute où s'effectue l'inspection des bagages. Fait rare en Iran, ce poste de douane-là ignore la division hommes-femmes lors de la fouille – en vigueur dans tout le reste du pays – pour la bonne raison qu'aucune douanière femme n'est présente. C'est donc à grand renfort d'excuses que les sacs de la gent féminine sont scrutés. Cassettes et pellicules sont systématiquement confisquées.

Adnan, un jeune Kurde de Souleimaniya (ville au sud-est du Kurdistan d'Irak) qui rentre au pays après des années passées en Europe, voit ses cassettes vidéo saisies. « *Ce ne sont que des vidéos familiales, le mariage de ma sœur en Allemagne que j'ai filmé !* », proteste-t-il mollement. Rien n'y fait. Mais voici que le sésame s'entrouvre. Une personne, puis deux, puis trois se faufilent. De l'autre côté, au Kurdistan d'Irak, il n'y a ni grille, ni poste, ni douaniers, mais la petite localité de Hadji-Omran, qui fut longtemps le fief d'été de Mustafa Barzani, le fondateur du Parti démocratique du Kurdistan, l'une des deux formations qui gèrent la région. « *C'est ici que Mullah Mustafa* [Barzani] *tint des négociations avec le pouvoir irakien. Ceux qui voulaient le voir devaient venir jusqu'ici. En 1970, Saddam Hussein, alors vice-président, s'y rendit pour négocier l'accord d'autonomie. Un an plus tard, Bagdad envoya 12 kamikazes déguisés en religieux qui se firent exploser non loin du chef. Celui-ci fut blessé, l'accord tomba à l'eau, et ce fut la guerre* », raconte un jeune Kurde du cru.

De la guerre et des armes, Faouzi, le chauffeur qui transporte chaque jour les nouveaux entrants vers Salahadine ou vers Erbil, à 200 kilomètres de là, ne veut plus entendre parler : « *Nous ne voulons plus la guerre. Le plus important pour nous, c'est de préserver nos acquis. Mais regardez comme nous sommes isolés. La frontière avec la Turquie est fermée depuis février. La Syrie et l'Iran ouvrent les leurs au compte-gouttes* », déplore-t-il. Non officiel, le passage vers Hadji-Omran est une tolérance faite aux Kurdes d'Irak de la part des autorités de la République islamique qui acceptent les allées et venues des gens du coin et celles de rares étrangers.

Comme le reste de la région kurde, ce coin échappe à Bagdad. Les autorités irakiennes, irritées par cette situation, ont, à la mi-octobre, fait pression sur Téhéran pour que la presse étrangère ne soit plus autorisée à passer ; même chose côté syrien. « *Pour venir ici, le plus simple serait de passer par Bagdad, mais, pour cela, il faudra attendre que Saddam Hussein soit renversé* », rêve Faouzi.

Marie Jégo

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Des bébés en cellule

LA MAISON départementale de Nanterre n'était à son origine, en 1887, qu'une vraie prison, seulement équipée pour recevoir des détenus. Aujourd'hui, l'établissement s'est agrandi. Il est devenu à la fois asile, centre d'hébergement, hôpital et maternité, mais on n'en continue pas moins d'y recevoir et d'y interner mendiants et vagabonds. Aussi l'ensemble, depuis sa création, reste-t-il administré par la préfecture de police. Le centre d'hébergement reçoit et abrite, sur leur demande, tous les indigents dont l'admission a été jugée nécessaire par le service de contrôle du dépôt, quai de l'Horloge, où chaque jour de pauvres gens, complètement démunis, se présentent, suppliant qu'on les accueille. Mais la crise du logement a créé une autre catégorie de sans-logis que leur condition, quoique très modeste, exclut du bénéfice des secours aux indigents, et qui, chômeurs ou non, ne peuvent habiter les hôtels meublés, beaucoup trop chers. Ainsi, une trentaine de familles sont logées dans l'ancienne prison, en tout 36 hommes, 41 femmes et 45 enfants qui, chaque soir, la journée finie, s'enferment dans leur réduit large de 2 mètres et long de 4, où le jour tombe d'une étroite fenêtre ouverte sous le plafond.

André Sevry
(27 novembre 1952)

EN LIGNE SUR lemonde.fr

■ **Dossier.** L'élargissement de l'Union européenne. En 2004, l'UE s'ouvrira à dix nouveaux Etats. Les enjeux et les problèmes posés par cet événement historique. En édition Abonnés.

■ **Cinéma.** Tous les mardis, critiques de films, portraits et entretiens, couverture des festivals assurés par *Le Monde*, font la « une » de la séquence spéciale Cinéma.

■ **L'actualité en continu,** sept jours sur sept sur *www.lemonde.fr*

CONTACTS

▸ **RÉDACTION**
21 *bis*, rue Claude-Bernard, 75242 Paris Cedex 05. Tél : 01-42-17-20-00 ; télécopieur : 01-42-17-21-21 ; télex : 202 806 F

▸ **ABONNEMENTS**
Par téléphone : 01-44-97-54-54
Sur Internet : http://abo.lemonde.fr
Par courrier : bulletin p. 27
Changement d'adresse et suspension : 0-825-022-021 (0,15 euro TTC/min)

▸ **INTERNET**
Site d'information : www.lemonde.fr
Site finances : http://finances.lemonde.fr
Site nouvelles technologies : http ://interactif.lemonde.fr
Guide culturel : http://aden.lemonde.fr
Marché de l'emploi : http://emploi.lemonde.fr
Site éducation : http://educ.lemonde.fr
Marché de l'immobilier : http://immo.lemonde.fr

▸ **TÉLÉMATIQUE**
3615 lemonde

▸ **DOCUMENTATION**
Sur Internet : http://archives.lemonde.fr

▸ **COLLECTION**
***Le Monde* sur CD-ROM :** 01-44-09-43-21
***Le Monde* sur microfilms :** 03-88-71-42-30

▸ **LE MONDE 2**
Abonnements : 01-44-97-54-54
En vente : « Télé-réalité : les nouveaux maîtres de l'écran ».

■ Tirage du *Monde* daté mardi 26 novembre 2002 : 527 572 exemplaires. **1 - 3**
Nos abonnés de Paris trouveront avec ce numéro un encart publicitaire « Brittanica ».

opodo
Le voyage en ligne

AVANT DE PARTIR, N'OUBLIEZ PAS VOTRE CADEAU.

25 € offerts en chèque cadeau par tranche de 450 € d'achats de billet d'avion, jusqu'au 31 décembre.

Payer en plusieurs fois avec un chèque en poche, c'est possible.
Pour l'achat d'un ou plusieurs billets d'avion d'un montant global minimum de 450 €, nous vous offrons un chèque cadeau Accor de 25 €.
Pour un montant global de 900 € et +, vous recevrez deux chèques de 25 €, etc.
Les chèques cadeaux peuvent être utilisés dans plus de 1 000 hôtels Accor à travers 90 pays.
Pour plus d'informations sur cette offre, consultez le site opodo.fr
Offre soumise à conditions.

C'est vous qui voyagez
www.opodo.fr
0 826 10 16 20 (0,15€ TTC/min)